



Vienne

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

RÉFÉRENTIEL DE MISSIONS

DES ACTEURS INTERVENANT DANS LE PARCOURS DE VIE
DE LA PERSONNE AGÉE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE



Edition 2017

Pourquoi ce référentiel ?

Deux dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) sont installés sur le département de la Vienne.

Les dispositifs MAIA de la Vienne, en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire, ont écrit un référentiel de missions des acteurs intervenant dans le parcours de vie de la personne âgée.

Son objectif est de permettre à l'ensemble des acteurs d'enrichir leur connaissance des ressources du territoire et faciliter leur lisibilité pour une meilleure orientation de la personne âgée en perte d'autonomie.

Cet outil validé par l'ARS et le Conseil Départemental devient l'outil départemental de référence.

Il contient une grille d'analyse qui permet, en fonction du besoin identifié de la personne âgée, d'orienter vers la ressource adaptée présente sur le territoire. Pour chaque ressource il est précisé : les missions, le public cible, les domaines et territoires d'intervention et les coordonnées.

Ce référentiel est consultable et téléchargeable sur :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr> – Mot clé : MAIA

**N'hésitez pas à nous informer de toute modification à y apporter,
de nouveautés à y ajouter...**



Réalisé par :

Mmes Sarah DUJONCQUOY et Elise PERRET

Responsables des dispositifs MAIA Sud et Nord Vienne

**Nouvelle mise en forme du Référentiel de Missions
Edition 2017 réalisée par Mme Christelle MAMODALY
dans le cadre de ses missions**

Nous contacter :

203 Route de Gençay

86280 SAINT BENOIT

☎ : 05.49.30.80.70

✉ : sarah.dujoncquoy@esante-poitou-charentes.fr

✉ : elise.perret@esante-poitou-charentes.fr

Grille d'orientation selon les besoins de la personne âgée

Pour vous aider dans vos démarches :

**Contactez le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
et le médecin traitant**

Autonomie fonctionnelle

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		CLIC	p. 29
		Réseau gérontologique	p. 38
Aides pour les actes de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - Aide au lever/coucher - Habillage - Aide à la toilette - Accompagnement à l'extérieur (marche, transport...) 	Les Services d'Aide à Domicile (SAD) La plateforme des services à la personne <i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>L'aide sociale</i> <i>Les prestations proposées par la MDPH</i> <i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i>	p. 132 p. 145 <i>p. 113</i> <i>p. 114</i> <i>p. 116</i> <i>p. 118</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Retrouver une alimentation équilibrée - Aide à la préparation des repas - Surveillance de la prise des repas 	Le portage de repas à domicile Les services d'Aide à Domicile <i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>L'aide sociale</i> <i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i>	p. 146 p. 132 <i>p. 113</i> <i>p.114</i> <i>p. 118</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la toilette avec soins techniques et/ou surveillance médicale et/ou stimulation de la personne - Changes 	Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Les Infirmières libérales	p. 69 p. 87
Accompagnement/Stimulation pour la réalisation des actes de la vie quotidienne		Les Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA) L'Accueil de Jour (AJ) Les Services d'Aide à Domicile (SAD) <i>Financement :</i> <i>L'allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>L'association AAJA 86</i>	p. 78 p. 194 p. 132 <i>p. 113</i> <i>p. 130</i>
Aides pour les activités de la vie domestique	<ul style="list-style-type: none"> - Achat des courses - Entretien du logement - Entretien du linge 	Les Services d'Aide à Domicile (SAD) <i>Financement :</i> <i>L'aide sociale</i> <i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i>	p. 132 <i>p. 114</i> <i>p. 118</i>
Aide pour les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacements extérieurs 	Les services de transport <i>Financement :</i> <i>Le dispositif Sortir plus</i> <i>L'Affectation de Longue Durée (ALD)</i>	p. 157 <i>p. 123</i> <i>p.125</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mobilisation 	Les Services d'Aide à Domicile (SAD) <i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i>	p. 132 <i>p. 113</i>
Maintien des capacités physiques		Les activités physiques adaptées	p.26

Santé

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		CLIC	p. 29
		Réseau gérontologique	p. 38
Prévention et conseils santé		Les ateliers de prévention (chute, nutrition, bien vieillir)	p. 23
Stimulation cognitive (prévention des troubles de la mémoire)		Les ateliers mémoire	p. 19
Bilan/suivi cognitif		Les médecins traitants	p. 87
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 93
		La consultation mémoire (service neurologie/gériatrie)	p. 101
		Les neurologues libéraux	p. 87
Stimulation cognitive pour les personnes ayant des troubles cognitifs		L'hôpital de jour	p. 105
		Les Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA)	p. 78
		Les Services d'Aide à Domicile (en relais de l'ESA)	p. 132
		L'Accueil de Jour (AJ)	p. 194
		L'hôpital de jour gériatrique	p. 105
Evaluer/stabiliser/suivre les troubles du comportement		<i>Financement :</i>	
		L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)	p. 113
Evaluer/stabiliser/suivre les troubles de l'humeur		L'AAJA 86	p. 130
		L'Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)	p. 111
		Les gériatres hospitaliers	p. 100
		La géronto-psychiatrie (CHHL)	p. 107
Bilan/suivi orthophonique	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et adaptation des fonctions de communication - Troubles de la déglutition 	Le Centre Médico-Psychologique (CMP)	p. 98
		La géronto-psychiatrie	p. 107
		Le Centre Médico-Psychologique (CMP)	p. 98
		Les psychologues libéraux	p. 87
Bilan/Suivi nutritionnel		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 93
		Les orthophonistes libéraux	p. 87
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 93
		La consultation de phoniatrie	p. 103
		Les Centres Hospitaliers	p. 100
Bilan chute		Les diététiciennes libérales	p. 87
		Les nutritionnistes	p. 87
		Les chirurgiens dentistes	p. 87
		Les Maison de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 93
		La consultation chute	p. 102

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Bilan visuel	- Personnes dans l'impossibilité de se déplacer	Les opticiens à domicile	p. 92
		Le Centre Régional Basse Vision et Troubles de l'Audition (CRBVTA)	p. 109
		L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV)	p. 27
Bilan dentaire		L'association dentaire AOSIS	p. 88
		Le centre d'odontologie	p. 112
Bilan/ Suivi oncologique		Les consultations d'oncogériatrie	p. 104
Education thérapeutique		Les infirmières ASALEE	p. 96
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	p. 93
Accompagnement en soins palliatifs		Les Equipes mobiles, unités et lits de soins palliatifs	p. 106
Soins à domicile	- Nécessité de soins techniques complexes	L'Hospitalisation A Domicile (HAD)	p. 59
	- Nécessité de soins de nursing techniques	Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)	p. 69
		Les infirmières libérales	p. 87
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	p. 93
Rééducation/réadaptation	- Médicale	Le service de médecine physique et de réadaptation	p. 110
		Les kinésithérapeutes libéraux	p. 87
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 93
		Les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)	p. 108
	- Prise en compte de la dimension médico-sociale	L'hôpital de jour	p. 61
	- Soins suite à une hospitalisation	Les ergothérapeutes libéraux	p. 87
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 93
		Le dispositif PRADO	p. 126
Alerter	- Risque de chutes/malaises	La téléassistance	p. 150
		<i>Financement :</i>	
		L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)	p. 113
		Les aides individuelles des caisses de retraite	p. 118
Gestion des médicaments	- Préparation des piluliers	Les pharmaciens/infirmiers libéraux	p. 87
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	p. 93
	- Surveillance de la prise des médicaments	Les infirmiers libéraux	p. 87
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	p. 93
	- Aide à la prise des médicaments	Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)	p.69
		Les Services d'Aide à Domicile (SAD)	p. 132

Aspects familiaux ou sociaux

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		CLIC Réseau gérontologique	p. 29 p. 38
Besoin de répit/Soutien de l'aidant Se reconnaître en tant qu'aidant/acquérir des connaissances		Ecoute, information et conseils Les formations des aidants Les groupes de paroles, temps conviviaux Les séjours aidants-aidés Les ateliers détente L'Accueil de Jour (AJ) L'hébergement temporaire Le répit d'urgence La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants <i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i>	p. 172 p. 175 p. 178 p. 185 p. 188 p. 194 p. 207 p. 200 p. 191 p. 113 p. 118
Rétablir le dialogue au sein d'une famille	- Conflits familiaux	La médiation familiale Le médecin traitant Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 222 p. 87 p. 93
Maintenir le lien social	- Isolement - Manque d'activités	Les Mairies (associations locales, clubs des aînés...) Les associations pour personnes âgées Les associations d'usagers Les Services d'Aide à Domicile (SAD) La Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants Les réseaux de visiteurs bénévoles Les Centres Sociaux Culturels et Sportifs (CSCS) Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) L'Accueil de Jour (AJ) Les séjours aidants-aidés Le logement intergénérationnel <i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i>	p. 237 p. 237 p. 132 p. 191 p. 240 p. 234 p. 235 p. 194 p. 185 p. 246 p. 113 p. 118
Accompagner l'aidant en activité		Les aides pour l'aidant salarié	p. 198

Aspects économiques ou administratifs

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		CLIC Réseau gérontologique	p. 29 p. 38
Formaliser l'expression de son projet de vie		Le mandat de protection future L'habilitation familiale Les directives anticipées La personne de confiance	p. 228 p. 231 p. 229 p. 230
Aide juridique		La consultation des avocats du barreau de Poitiers L'association Solidarité Paysans L'association ALMA	p. 231 p. 231 p. 232
Aide à la gestion administrative et financière	- Besoin d'accompagnement administratif et budgétaire	Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) Les services tutélaire	p. 49 p. 223
Protection en cas de risque ou suspicion d'abus de faiblesse	- Nécessité d'alerter - Suivi	Les médecins traitants, familles Les mesures de protection Le dispositif Bloctel L'association ALMA	p. 87 p. 223 p. 233 p. 232
Droits médico-sociaux et aide extra-légale	- Ouverture de droits	<i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i> <i>Les droits médico-sociaux</i> Le Fond National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS) Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) La Mutuelle solidaire de Loudun L'Affection de Longue Durée (ALD)	p. 113 p. 118 p. 127 p. 129 p. 49 p. 116 p. 124 p. 125
Aides financières, prévention des expulsions...	- Précarité économique (impayés d'énergie, surendettement, ...)	Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)	p. 49
Accès aux permanences administratives		Les Maisons des Services	p. 131
Aide administrative		Les Maisons des Services L'association l'Espoir	p. 131 p. 238

Environnement et sécurité du logement

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		CLIC	p. 29
		Réseau gérontologique	p. 38
Adaptation du logement liée à la perte d'autonomie		Les ergothérapeutes libéraux et hospitaliers	p. 87
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 93
		Les ergothérapeutes des équipes ESA lorsqu'ils interviennent	p. 78
	- Risque de chutes/insécurité - Inadaptation - Réadaptation	L'adaptation du logement	p. 153
	L'espace de démonstration des aides techniques	p. 156	
	<i>Financement :</i>		
		<i>Les aides au financement des travaux d'amélioration de l'habitat</i>	<i>p. 155</i>
		<i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i>	<i>p. 118</i>
Relogement	- Situation de précarité		
	- Logement insalubre qui empêche la mise en place des aides	L'habitat dégradé	p. 152
	- Logement indécent	L'hébergement d'urgence	p. 156

Mode d'hébergement

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page		
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		CLIC	p. 29		
		Réseau gérontologique	p. 38		
Trouver un mode d'hébergement adapté aux besoins de la personne	- Vie collective pour personnes autonomes (GIR 5-6)	Les résidences services	p. 206		
		Le logement intergénérationnel	p. 246		
		Les résidences autonomie	p. 203		
		Les logements adaptés pour Seniors	p. 207		
		La Maison d'Accueil familial (MAF)	p. 221		
		L'accueil familial	p. 220		
		Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	p. 208		
		<i>Financement :</i>			
		<i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i>	p. 113		
		<i>L'aide sociale</i>	p. 114		
- Vie collective pour personnes dépendantes	- Vie collective pour personnes dépendantes	Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	p. 208		
		L'accueil familial	p. 220		
		Les Maisons d'Accueil Familial (MAF)	p. 221		
		<i>Financement :</i>			
		<i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i>	p. 113		
		<i>L'aide sociale</i>	p. 114		
		- Vie collective pour personnes dépendantes ayant des troubles du comportement	- Vie collective pour personnes dépendantes ayant des troubles du comportement	L'EHPAD (Unité de Vie Protégée)	p. 217
				L'EHPAD comprenant un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)	p. 217
				Les Centres Hospitaliers (Unité d'Hébergement Renforcé)	p. 218
				<i>Financement :</i>	
- Vie collective pour personnes dépendantes ayant besoin de soins médico-techniques importants	- Vie collective pour personnes dépendantes ayant besoin de soins médico-techniques importants	<i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i>	p. 113		
		<i>L'aide sociale</i>	p. 114		

Sommaire

1. Espace Information Seniors du CHU de Poitiers	18
2. Ateliers de prévention	19
2.1 Les ateliers mémoire	19
2.1.1 Le PEPS Eureka.....	19
2.1.2 L’atelier Mémoires 14.....	20
2.1.3 L’atelier Mémoire récré-active	21
2.1.4 L’atelier mémoire des Trois Moutiers.....	21
2.2 Les conférences « Seniors, soyez acteurs de votre santé ! »	22
2.3 Les ateliers du « Bien Vieillir »	23
2.4 Les ateliers « Nutrition Santé Seniors »	23
2.5 Les ateliers « Objectif Equilibre »	24
2.6 Les ateliers « Vers un habitat facile à vivre »	24
2.7 Les ateliers « Santé vous bien au volant »	25
2.8 Le programme ACCES Santé.....	25
2.9 Le programme d’activité physique adaptée en groupe	26
2.10 Le programme d’activité physique adaptée à domicile	26
2.11 L’Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels	27
1. Dispositifs d'information, d'évaluation et de coordination	29
1.1 Les Centres Locaux d’Information et de Coordination (CLIC)	29
1.2 Les réseaux de santé gérontologiques.....	38
1.3 La gestion de cas des dispositifs MAIA	47
1.4 Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS).....	49

2. Diagnostic, soins et réadaptation..... 58

2.1 Les services, soins à domicile et réadaptation	59
2.1.1 Les services d'Hospitalisation A Domicile (HAD)	59
2.1.2 Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)	69
2.1.3 Les Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA).....	78
2.1.4 Les professionnels de santé libéraux	87
2.1.5 Les Maisons et Pôles de Santé.....	93
2.1.6 Les infirmières ASALEE.....	96
2.1.7 Les Centres Médico-Psychologiques (CMP).....	98
2.2 Services, soins en établissement de santé	100
2.2.1 Les différentes consultations.....	100
2.2.2 Les consultations mémoire	101
2.2.3 La consultation chute.....	102
2.2.4 La consultation de phoniatry	103
2.2.5 La consultation d'oncogériatrie	104
2.2.6 L'hospitalisation de jour gériatrique.....	105
2.2.7 Les Equipes Mobiles, Unités et lits de Soins Palliatifs.....	106
2.2.8 Les services de géronto-psychiatrie.....	107
2.2.9 Les services de Soins de Suite et Réadaptation (SSR).....	108
2.2.10 La médecine physique et de réadaptation	110
2.2.11 L'Unité Cognito-Comportementale (UCC)	111
2.2.12 Le centre d'odontologie.....	112

3. Ouverture, renouvellement des droits..... 113

3.1 L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)	113
3.2 L'aide sociale.....	114
3.3 Les prestations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	116
3.4 Les aides individuelles des caisses de retraite.....	118
3.4.1 Les aides de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)	118
3.4.2 Les aides de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)	120
3.4.3 Les aides du Régime Social des Indépendants (RSI)	122

3.5 Le dispositif « Sortir plus »	123
3.6 La mutuelle solidaire de Loudun	124
3.7 L'Affection de Longue Durée (ALD)	125
3.8 Le dispositif Prado	126
3.9 Les droits médico-sociaux	127
3.10 L'aide financière dans le cadre du Fond National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS)	129
3.11 L'Association Accueils de Jour Alzheimer 86 (AAJA 86)	130
3.12 L'association Solidarité Paysans	130
3.13 Les Maisons des Services	131
3.14 L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV)	131
4. Acteurs participant au maintien à domicile	132
4.1 Les services d'aide à domicile	132
4.2 La plateforme des services d'aide à la personne	145
4.3 Le portage de repas	146
4.4 La téléassistance	150
4.5 L'amélioration de l'habitat	152
4.5.1 L'habitat dégradé.....	152
4.5.2 L'adaptation du logement	153
4.5.3 Les aides au financement des travaux d'amélioration de l'habitat.....	155
4.5.4 L'espace de démonstration des aides techniques possibles	156
4.5.5 L'hébergement d'urgence : le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)	156
5. Transports	157
5.1 Vitalis - Service Handibus	157
5.2 Le transport accompagné des services d'aide à domicile	159
5.3 Le dispositif Transport accompagné adapté aux personnes à mobilité réduite	163

5.4 Le Transport A la Demande (TAD) proposé par le Service Lignes en Vienne	164
5.5 Le dispositif ACCES-TAC	165
5.6 Le transport adapté du Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP).....	166
5.7 Le dispositif « Allo coup de main » - Secours Catholique	167
5.8 Le transport solidaire	168
5.9 Le transport sanitaire	171
6. Aides au répit de l'aidant	172
6.1 Ecoute, informations, conseils	172
6.1.1 L'Union nationale des associations agréées du système de santé (ancien CISS)	172
6.1.2 L'Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) .	173
6.1.3 L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP).....	173
6.1.4 L'association France Alzheimer.....	174
6.1.5 L'association France Parkinson	174
6.1.6 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)	174
6.2 La formation des aidants	175
6.2.1 La formation proposée par France Alzheimer	175
6.2.2 La formation proposée par France Parkinson	175
6.2.3 La formation proposée par la Mutualité Française de la Vienne : l'Atelier Fil Mauve	176
6.2.4 La formation « Troubles psychiques » proposée par l'UNAFAM.....	176
6.2.5 L'atelier d'Entraide Prospect Famille proposé par l'UNAFAM.....	177
6.3 Les groupes de paroles, rencontres	178
6.3.1 L'association France Alzheimer.....	178
6.3.2 L'association France Parkinson	180
6.3.3 L'association Française des Sclérosés en Plaques	180
6.3.4 Générations Mouvement - MSA	181
6.3.5 CPA de Lathus - MSA.....	182
6.3.6 Le CCAS de Dangé St Romain.....	182
6.3.7 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)	183
6.3.8 La Mutualité de la Vienne	183
6.3.9 L'Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) .	184

6.4 Les séjours aidants-aidés	185
6.4.1 La MSA Sèvres-Vienne	185
6.4.2 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)	185
6.4.3 L'Association France Alzheimer	186
6.4.4 L'Association France Parkinson.....	186
6.4.5 Les séjours libres Seniors en vacances.....	187
6.4.6 Le VRF (Vacances Répit Famille) Touraine.....	187
6.5 Les ateliers détente, moments conviviaux.....	188
6.5.1 L'association France Alzheimer.....	188
6.5.2 L'association France Parkinson.....	189
6.5.3 L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP).....	189
6.5.4 La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants.....	190
6.5.5 Les manifestations proposées par les caisses de retraite	190
6.6 La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants.....	191
6.7 Les accueils de jour.....	194
6.8 Les aides pour l'aidant salarié	198
6.9 Le répit d'urgence pour les aidants proposé par le CASA.....	200
7. Solutions d'accueil et d'hébergement	201
7.1 Les hébergements non médicalisés	201
7.1.1 Les résidences autonomie	201
7.1.2 Les résidences services	206
7.1.3 Les logements adaptés Sérénides.....	207
7.2 Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	208
7.2.1 Les Unités de Vie Protégée (UVP)	217
7.2.2 Les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)	217
7.3 Les Unités d'Hébergement Renforcé (UHR)	218
7.4 Les Unités de Soins de Longue Durée (USLD)	219
7.5 L'accueil familial.....	220
7.6 Les Maisons d'Accueil Familial (MAF).....	221

8. Médiation familiale	222
9. Protection des personnes âgées vulnérables.....	223
9.1 Les mesures de protection des personnes âgées vulnérables	223
9.2 Le mandat de protection future	228
9.3 Les directives anticipées	229
9.4 La personne de confiance	230
9.5 L'habilitation familiale.....	231
9.6 La consultation des avocats du Barreau de Poitiers	231
9.7 L'association ALLô MALtraitage des personnes âgées et ou handicapées (ALMA).....	232
9.8 Le dispositif Bloctel	233
10. Lien social	234
10.1 Les Centres Sociaux et Socio-Culturels (CSCS)	234
10.2 Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC).....	235
10.3 Les associations pour personnes âgées.....	237
10.3.1 L'association CIF-SP.....	237
10.3.2 Lire et Faire Lire	238
10.3.3 Association L'Espoir	238
10.3.4 L'Union Poitevine des Actions pour les Retraités (UPAR).....	239
10.3.5 La Fédération des Associations des Conjoints Survivants et parents d'orphelins (FAVEC).....	239
10.4 Les réseaux de visiteurs bénévoles.....	240
10.4.1 Le groupe « Bien vieillir aux Trois Cités »	240
10.4.2 Le réseau de visites conviviales à domicile de Poitiers.....	241
10.4.3 La Fondation Claude Pompidou.....	242
10.4.4 Le service de visites conviviales à domicile de Romagne	243
10.4.5 Le service de visites conviviales à domicile de Valdivienne.....	243
10.4.6 Le réseau de visites conviviales La P'tite Causerie	244
10.4.7 Le réseau des visiteurs bénévoles Tiss'âges	244

10.4.8 Le réseau de visiteurs bénévoles l'Instant Convivial	245
10.5 Les séjours aidants-aidés	246
10.6 Le logement intergénérationnel	246
10.6.1 L'association Ensemble 2 Générations	246
10.6.2 La résidence intergénérationnelle du Collectif l'Espoir	247
11. Outils de communication et de partage d'information entre professionnels	248
11.1 L'outil Via Trajectoire	248
11.2 L'outil de messagerie sécurisée de santé	249
11.3 Le Dossier Médical Partagé (DMP)	250

LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

1. Espace Information Seniors du CHU de Poitiers

Public :

Patients, résidents et familles ayant recours au pôle gériatrie, aux usagers du CHU, ainsi qu'aux professionnels de la prise en charge des personnes âgées, qu'ils exercent en établissement ou en ville.

Domaine d'intervention :

Prévention, Information, Orientation.

Objectif :

Informier sur les problématiques du grand âge et les dispositifs et ressources existants pour accompagner le vieillissement, dans le domaine social, médico-social et sanitaire.

Modalités d'accès :

Permanence ou sur rdv.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Horaires d'ouverture :

L'Espace Information Seniors est ouvert aux visiteurs :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h45 à 17h30,
- Sur rdv.

Missions :

Lieu de rencontres et de ressources, d'informations, de permanences associatives et d'ateliers de prévention, cet espace est un lieu «hors soins».

Intégré au dispositif élargi d'information des usagers mis en place au CHU de Poitiers, l'espace informations seniors (EIS) en gériatrie répond aux besoins exprimés par les personnes âgées hospitalisées et leurs aidants d'« être écouté, de se sentir compris et soutenu » face à la maladie, à la dépendance, au soutien à domicile et à l'entrée en institution.

En fonction de leur problématique, l'animatrice les oriente vers les professionnels et associations ressource, sans se substituer à eux.

A QUI S'ADRESSER ?

Espace Information Seniors

Pavillon Aristide-Mailloï – Pôle gériatrie

CHU de Poitiers

2 rue de la Milétrie

86000 Poitiers

☎ : 05 49 44 34 40

✉ : ariane.becker@chu-poitiers.fr

2. Ateliers de prévention

Objectifs :

Prévenir la perte d'autonomie.

2.1 Les ateliers mémoire

Objectif :

Lutter contre les troubles de la mémoire en prenant conscience que le fonctionnement de la mémoire est lié à de multiples facteurs. Atelier qui permet aux participants de s'enrichir et se divertir, favoriser l'épanouissement personnel et tisser des liens sociaux.

2.1.1 Le PEPS Eureka

Public :

Un « MOCA test » est réalisé en amont par un psychologue du territoire afin d'orienter la personne vers les ateliers.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'interventions:

11 séances hebdomadaires de 2h30 pour des groupes constitués de 10 à 15 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Le travail de la mémoire est intégré dans un concept de bonne santé cognitive. Ces ateliers visent à comprendre le fonctionnement de la mémoire, agir sur les facteurs susceptibles de l'entraver ou de l'améliorer. Ces moments de convivialité permettent également de maintenir le lien social.

A QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

 : 05 49 43 86 68

2.1.2 L'atelier Mémoires 14

Public :

Toute personne autonome.

Modalités d'interventions:

1h tous les 15 jours ou 2h par mois par groupe de 10 à 12 personnes.

1 atelier découverte gratuit est proposé.

Participation financière du bénéficiaire :

- 180€ l'année pour les individuels pour 22h d'ateliers (seniors autonomes)
- 1300€ pour 22h d'ateliers en institution (ehpad, foyer logement...).

Missions :

Le travail de la mémoire est intégré dans un concept de bonne santé cognitive. Ces ateliers visent à comprendre le fonctionnement de la mémoire, agir sur les facteurs susceptibles de l'entraver ou de l'améliorer. Ces moments de convivialité permettent également de maintenir le lien social.

A QUI S'ADRESSER ?

M. Philippe Bugaut

☎ : 05 49 60 28 84

☎ : 06 26 36 01 23

✉ : philippe.bugaut@sfr.fr

Lieux	Date
Buxerolles, Salle Ravel	2 ^{ème} lundi du mois de 9h30 à 11h30
Champigny le Sec, Mairie	2 ^{ème} lundi du mois de 14h à 16h
Chauvigny, Salle MJC	1 jeudi tous les 15 jours de 9h30 à 10h30
Dangé St Romain, Salle Jules Ferry	4 ^{ème} lundi du mois de 14h15 à 16h15
Gençay, Mairie	2 ^{ème} mardi du mois de 9h30 à 11h30
La Roche Posay, Salle du club	3 ^{ème} lundi du mois de 14h15 à 16h15
Latillé, Mairie	1 mardi tous les 15 jours de 9h15 à 10h15
L'Isle Jourdain, Foyer-logement	1 ^{er} vendredi du mois
Montmorillon, MJC	1 vendredi tous les 15 jours de 10h30 à 11h30
Neuville de Poitou, Salle des fêtes	1 ^{er} lundi du mois de 9h30 à 11h30
Poitiers : UPAR	1 jeudi tous les 15 jours de 9h30 à 10h30
Poitiers : Cercle Laïc poitevin	1 mardi tous les 15 jours de 9h30 à 10h30
Vouillé, Salle de l'ancienne école	1 ^{er} lundi du mois de 14h15 à 16h15

2.1.3 L'atelier Mémoire récré-active

Public :

Toute personne autonome.

Modalités d'interventions :

Deux sessions de 13 à 14 séances de 2h30 chacune sont proposées dans l'année : octobre à janvier ou février à juin.
Groupe de 15 personnes / Entretien préalable pour niveaux
Les séances ont lieu une fois par semaine et sont animées par une Docteur en neurophysiologie.

Participation financière du bénéficiaire :

Adhésion 6€ et participation en fonction des revenus et du quotient familial (de 110 à 200€ par session).

Lieux

Buxerolles : Maison des projets

Châtelleraut : Centre socio-culturel d'Ozon

Poitiers : Centre socio-culturel des 3 Cités

Poitiers : Maison des 3 Quartiers

Saint Benoît : salle municipale Coquema

Missions :

Le travail de la mémoire est intégré dans un concept de bonne santé cognitive. Ces ateliers visent à comprendre le fonctionnement de la mémoire, agir sur les facteurs susceptibles de l'entraver ou de l'améliorer. Ces moments de convivialité permettent également de maintenir le lien social.

A QUI S'ADRESSER ?

Mme Jocelyne Plumet – Mme Marie-Françoise Xavier

☎ : 06 04 42 18 59 ou 06 35 95 62 83

✉ : memoire.active@voila.fr

2.1.4 L'atelier mémoire des Trois Moutiers

Public :

Toute personne autonome.

Modalités d'interventions :

Groupe formé à l'auto-animation d'un atelier d'activation cérébrale.

Atelier 1 fois par mois les jeudis matins, de septembre à juin

Une séance c'est :

- une revue de presse : chacun apporte une « information » d'actualité et l'expose au groupe
- des exercices stimulants la mémoire (mémoire verbale, mémoire visuelle, mémoire auditive, mémoire associative, attention concentration, mémoire visuo-spatiale, logique numérique, mémoire différée, structuration intellectuelle...) préparés par petits groupes de participants à tour de rôle
- Un moment convivial et créatif facilitant les échanges dans le groupe.

Participation financière du bénéficiaire :

Gratuit.

Lieu :

Les Trois Moutiers, à la mairie.

A QUI S'ADRESSER ?

Mme Laurence Galas, conseillère sociale de territoire MSA

☎ : 05 49 06 72 73

✉ : galas-laurence@msa79-86.msa.fr

Calendrier des rencontres	
Janvier 2017	Jeudi 12 – 14h à 16h
Février 2017	Jeudi 23 – 10h à 12h
Mars 2017	Jeudi 16 – 10h à 12h
Avril 2017	Jeudi 6 – 10h à 12h
Mai 2017	Jeudi 11 – 10h à 12h
Juin 2017	Jeudi 22 – bilan de l'année de 10h 30 à 12h et repas ensemble

2.2 Les conférences « Seniors, soyez acteurs de votre santé ! »

Public :

Tout public.

Structure porteuse :

L'Association CAP PC (Coordination d'Actions de Prévention Poitou-Charentes) en lien avec l'ASEPT du Poitou-Charentes.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Il s'agit d'une conférence débat ouverte à tous sur la thématique de la préservation de l'autonomie. A l'issue de la conférence, il est possible de s'inscrire aux différentes actions : les Ateliers du Bien Vieillir, PEPS Eureka (ateliers mémoires), Ateliers Nutrition Santé Seniors et ateliers équilibre (animés par Siel Bleu ou le comité départemental EPGV), ateliers « Santé vous bien au volant » et les ateliers « Vers un habitat facile à vivre ».

A QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.3 Les ateliers du « Bien Vieillir »

Public :

Toute personne à partir de 55 ans, quel que soit son régime de protection sociale et de retraite.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'intervention:

6 ateliers de 3h pour des groupes constitués de 10 à 15 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Cette action d'éducation à la santé permet de situer et d'améliorer ces comportements sur des thèmes tels que la mémoire, le sommeil, les risques osseux, les médicaments, les organes des sens ou l'équilibre alimentaire. Permet également de maintenir le lien social.

Thèmes abordés : Le vieillissement réussi – L'alimentation – Les 5 sens – La prévention de l'ostéoporose – Le sommeil – Les médicaments – La Santé bucco-dentaire

A QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.4 Les ateliers « Nutrition Santé Seniors »

Public :

Toute personne à partir de 55 ans, quel que soit son régime de protection sociale et de retraite.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'intervention:

6 ateliers de 3h pour des groupes constitués de 10 à 15 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Ce programme d'éducation à la santé propose de faire le point sur les pratiques en matière de nutrition, afin d'adopter les comportements pour une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins. Les objectifs sont de s'informer sur les effets de l'alimentation dans le « Bien Vieillir » et d'acquérir de nouveaux réflexes favorables à un bien être durable.

Thèmes abordés : Pourquoi et comment je mange, l'équilibre alimentaire (avec intervention d'une diététicienne), être un consommateur averti, aliments : cuisson et stockage, alimentation et prévention santé (avec intervention d'une diététicienne), convivialité. Permet également de maintenir le lien social.

A QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.5 Les ateliers « Objectif Equilibre »

Public :

Toute personne autonome.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'intervention:

15 séances hebdomadaires de 1h00 pour des groupes constitués de 10 à 15 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Ce programme animé par Siel Bleu ou par le comité départemental d'éducation physique et de gymnastique volontaire (CODEP-EPGV) propose de la gymnastique douce pour découvrir les postures-clés, offrir un renforcement musculaire, apprendre à se relever en cas de chute.

Thèmes abordés : mobilité et souplesse articulaire, renforcement musculaire, respiration, relaxation, prévention des chutes. Permet également de maintenir le lien social.

A QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.6 Les ateliers « Vers un habitat facile à vivre »

Public :

Toute personne autonome de plus de 55 ans.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'intervention:

5 séances hebdomadaires de 3h00 pour des groupes d'environ 12 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Ces ateliers ont pour objectif de mieux repérer et connaître les dangers présents dans et aux abords du domicile ; de favoriser les déplacements et la sécurité dans l'environnement quotidien ; d'adapter son habitat pour en faire un lieu plus sûr et favorable à la santé.

Thèmes abordés :

Atelier 1 « Circulez la voie est libre ! »

Atelier 2 « A l'abri dans les pièces d'eau »

Atelier 3 « Douce chaleur dans les pièces de vie »

Atelier 4 « Agir et réagir »

Atelier 5 « Mon projet d'habitat »

A QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.7 Les ateliers « Santé vous bien au volant »

Public :

Toute personne autonome de plus de 55 ans.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'intervention:

3 séances hebdomadaires de 2h00 pour des groupes d'environ 12 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Ces ateliers ont pour objectif de maintenir la mobilité des seniors grâce à la conduite ; sensibiliser aux incidences du vieillissement sur la conduite ; responsabiliser les seniors et favoriser la prise de conscience des dangers de la réussite.

Thèmes abordés :

Atelier 1 : savoir agir et réagir efficacement au volant

Atelier 2 : savoir gérer les situations de stress

Atelier 3 : quiz autour des panneaux de signalisation facile à vivre

A QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.8 Le programme ACCES Santé

Public :

Ce programme est réservé aux habitants de Montamisé.

Structure porteuse :

Resanté-Vous.

Modalités d'intervention:

Programme en deux cycles de 17 & 16 rencontres proposant des activités physiques d'entretien autour de la prévention des douleurs, de l'équilibre (cycle 1) et des activités-mémoire (cycle 2).

Participation financière du bénéficiaire :

Gratuit pour tous les habitants de Montamisé.

Lieux :

Montamisé.

Missions :

Ce programme s'articule autour de conférences et d'ateliers conseils et prévention.

A QUI S'ADRESSER ?

Pour ReSanté-Vous

☎ : 05 49 52 24 17

Pour le CCAS

☎ : 05 49 44 90 19

2.9 Le programme d'activité physique adaptée en groupe

Public :

Personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes ou en situation de handicap et/ou atteintes de maladies chroniques.

Structure porteuse :

Association Siel Bleu – Groupe Associatif Siel Bleu.

Modalités d'intervention:

Ce sont des séances collectives et semi-collectives adaptées au degré d'autonomie (Ateliers Equilibre en Bleu, Gym sur Chaise, Gym autour de la table, Gym Alzheimer, autres...).

Participation financière du bénéficiaire :

A définir avec l'organisme.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Cours collectifs actifs 2017 de Gym Prévention Santé :

Poitiers, Civray, Frozes, Vouillé, La Roche Posay, Les Trois Moutiers, Loudun, Moncontour, Montmorillon, Saint-Sauvant, Savigny L'Evescault, Jouhet, Pindray, Brigueil / La Trimouille, Montamisé, Plaisance, Rouillé, Champniers.

Missions :

Ces activités permettent aux participants de travailler sur des aspects aussi divers que la condition physique, les habilités motrices, le schéma corporel, la prise de responsabilité, l'hygiène de vie ou encore l'estime de soi.

La régularité de la prise en charge a pour but la consolidation d'objectifs moteurs tels que le renforcement musculaire et l'amélioration de la souplesse articulaire, mais aussi des objectifs cognitifs tels que la coopération et la communication. Les participants sont mobilisés dans un climat convivial, favorisant la création ou la consolidation de liens sociaux.

A QUI S'ADRESSER ?

Siel Bleu Vienne

☎ : 06 59 75 62 16

2.10 Le programme d'activité physique adaptée à domicile

Public :

Personnes âgées autonomes et/ou en situation de handicap et/ou atteintes de maladies chroniques.

Structure porteuse :

Association Domisiel – Groupe Associatif Siel Bleu.

Modalités d'intervention :

Prise en charge individuelle.

Participation financière du bénéficiaire :

A définir avec l'organisme.

Lieux :

Département.

Missions :

Domisiel propose des programmes d'activités physiques adaptées à domicile pour les personnes âgées autonomes, pour les personnes en situation de handicap, et/ou pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou lourdes. Ces programmes favorisent une meilleure autonomie des personnes dans leur vie quotidienne et sont réalisés par des professionnels spécifiquement formés en APA.

A QUI S'ADRESSER ?

Siel Bleu Vienne

☎ : 06 59 75 62 16

2.11 L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels

Public :

Public déficient visuel.

Objectif :

Offre de services adaptés aux besoins des populations aveugles et déficientes visuelles au plus près de leur lieu de vie, par le développement de partenariats locaux.

Services et aides possibles :

Toutes les aides directes de l'UNADEV à destination des personnes déficientes visuelles ont pour objectif de favoriser leur autonomie et leur développement.

- Accompagnement social : écoute et conseils face aux difficultés socio-familiales, médicales et matérielles. Réflexions sur des solutions concrètes pour l'amélioration des conditions de vie. Orientation vers les professionnels et service de proximité.
- Centre de formations adaptées en informatique, langues étrangères et en braille, dans le cadre de projets personnels ou professionnels. Dispensées en centre régionaux ou à distance.
- Dispositif National d'Aide à Domicile : soutien de toute personne déficiente visuelle qui bénéficierait des services d'agences ou d'associations d'aide à domicile avec une compensation d'une partie des prestations assurées.

Conditions sur critère unique : celui de la déficience visuelle (fournir un justificatif de la déficience)

Financement de l'aide à domicile en service prestataire uniquement.

Services et aides possibles (suite) :

- Comité d'aide exceptionnelle :
 - Secours ponctuel
 - Financement de matériel adapté : nécessité d'une évaluation sociale et d'avoir sollicité les organismes de droit commun avant. Pas de plafond de l'aide accordée.
- Rééducation : instruction en locomotion pour apprendre à se déplacer en sécurité en milieux connus ou inconnus. Aide au développement des compétences pratiques dans tous les actes de la vie quotidienne.
- Bibliothèque sonore à disposition avec plus de 1000 ouvrages répertoriés.
- Ecoles des chiens guides : mise à disposition gratuite de chiens guides.

Il est possible de bénéficier de l'ensemble des services de l'UNADEV sans être adhérent à l'association.

A QUI S'ADRESSER ?

Siège social

12 rue de Cursol
33000 BORDEAUX
☎ : 05 56 33 85 85 (standard)

Dispositif National d'Aide à Domicile (DNAAD)

Mme SIMON LIGOU
☎ : 05 24 07 14 45
✉ : c.simon@unadev.com

Permanence sur Poitiers dans les locaux de l'ASSAHV

45 place des Templiers
86000 POITIERS
☎ : 05 49 58 42 83

LE SOUTIEN A DOMICILE

1. Dispositifs d'information, d'évaluation et de coordination

Objectifs :

Pour évaluer les besoins d'une personne âgée et lui proposer les services adaptés, des acteurs sont présents sur tout le territoire départemental.

Selon la complexité de la situation et la régularité du suivi à apporter, différents acteurs peuvent intervenir :

- Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), soutenus par le Département de la Vienne
- Les Réseaux de santé gérontologiques, soutenus par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine
- Les gestionnaires de cas des dispositifs MAIA, soutenus par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine

Sur notre département, les acteurs ont déterminé une porte d'entrée unique : les Centres Locaux d'Information et de Coordination.

Pour signaler une situation, vous pouvez donc contacter le CLIC du territoire d'habitation de la personne qui se chargera de faire le lien avec les autres acteurs de la coordination si la situation relève de leur compétence.

1.1 Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)

Public :

Les personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile et rencontrant une problématique médico-sociale pouvant remettre en cause cette vie à domicile.

Modalités d'intervention :

Ils proposent :

- Un lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur :
 - les aides existantes (financières, humaines, techniques) et leurs conditions d'octroi
 - les structures d'accueil et d'hébergement
 - le soutien aux aidants familiaux.
- Une visite à domicile pour évaluer les besoins de la personne en termes d'autonomie, financiers et environnementaux, pour orienter la personne vers le dispositif le plus adapté et lui proposer un plan d'aide. La situation peut être réévaluée par la suite et le plan d'aide réajusté si besoin.
- Une coordination des interventions à domicile en vue de respecter le plan d'aide, sans se substituer à l'entourage ni aux professionnels intervenants.

Missions :

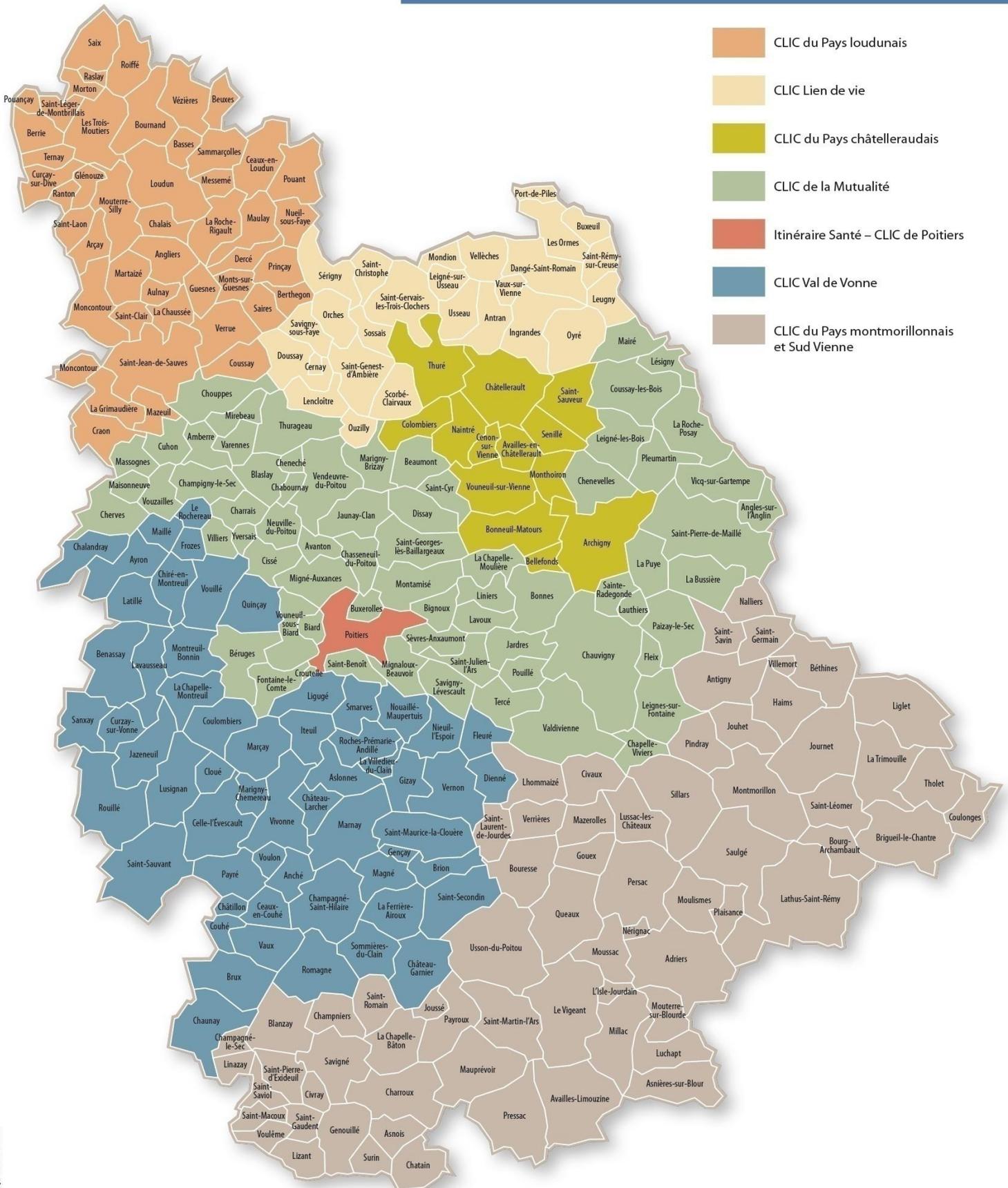
Ils favorisent un accompagnement médico-social de la personne âgée en perte d'autonomie afin de permettre la vie à domicile et éviter les ruptures du parcours de santé.

Les CLIC organisent également des actions collectives à destination du grand public ou des professionnels.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

CLIC de la Vienne



CLIC	Coordonnées	
CLIC du pays loudunais Maison de la Solidarité	14 bvd du 8 mai 1945 86200 LOUDUN	☎ : 05 49 98 84 59 ✉ : clicploudunais@cg86.fr
CLIC Lien de Vie Résidence Belle Allée	5 Rue Vilvert 86140 SCORBE-CLAIRVAUX	☎ : 05 49 93 12 29 ✉ : liende vie@wanadoo.fr
CLIC du pays Châtelleraudais	5 Rue Madame 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 19 45 ✉ : clic@ccas-chatellerault.fr
CLIC de la Mutualité Française	60/68 Rue Carnot 86000 POITIERS	☎ : 05 49 00 44 69 ✉ : clic-mutualite@mutualite86.fr
CLIC Itinéraire Santé	203 Route de Gençay 86280 SAINT-BENOIT	☎ : 05 49 30 80 70 ✉ : itineraire.sante@esante-poitou-charentes.fr
CLIC Val de Vonne	29 rue de Chypre 86600 LUSIGNAN	☎ : 05 49 54 38 62 ✉ : reseau-gerontologique@wanadoo.fr
CLIC du pays Montmorillonnais et sud Vienne	13 Avenue du Dr Dupont 86320 LUSSAC LES CHATEAUX	☎ : 05 49 84 93 20 ✉ : rgpm-clic@wanadoo.fr

Communes	CLIC compétent
Adriers	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Amberre	CLIC de la Mutualité
Anché	CLIC du Pays Val de Vonne
Angles-sur-l'Anglin	CLIC de la Mutualité
Angliers	CLIC du Pays Loudunais
Antigny	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Antran	CLIC Lien de Vie
Arcay	CLIC du Pays Loudunais
Archigny	CLIC Châtellerault
Aslonnes	CLIC du Pays Val de Vonne
Asnières-sur-Blour	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Asnois	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Aulnay	CLIC du Pays Loudunais
Availles-en-Châtellerault	CLIC Châtellerault
Availles-Limouzine	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Avanton	CLIC de la Mutualité
Ayron	CLIC du Pays Val de Vonne
Basses	CLIC du Pays Loudunais
Beaumont	CLIC Châtellerault
Bellefonds	CLIC de la Mutualité
Benassay	CLIC du Pays Val de Vonne
Berrie	CLIC du Pays Loudunais
Berthegon	CLIC du Pays Loudunais
Béruges	CLIC de la Mutualité
Béthines	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Beuxes	CLIC du Pays Loudunais
Biard	CLIC de la Mutualité
Bignoux	CLIC de la Mutualité

Blanzay	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Blaslay	CLIC de la Mutualité
Bonnes	CLIC de la Mutualité
Bonneuil-Matours	CLIC Châtelleraut
Bouresse	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Bourg-Archambault	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Bournand	CLIC du Pays Loudunais
Brigueil-le-Chantre	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Brion	CLIC du Pays Val de Vonne
Brux	CLIC du Pays Val de Vonne
La-Bussière	CLIC de la Mutualité
Buxeuil	CLIC Lien de Vie
Buxerolles	CLIC de la Mutualité
Ceaux-en-Loudun	CLIC du Pays Loudunais
Ceaux-en-Couhé	CLIC du Pays Val de Vonne
Celle-Lévescault	CLIC du Pays Val de Vonne
Cenon sur Vienne	CLIC Châtelleraut
Cernay	CLIC Lien de Vie
Chabournay	CLIC de la Mutualité
Chalais	CLIC du Pays Loudunais
Chalandray	CLIC du Pays Val de Vonne
Champagné-le-Sec	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Champagné-Saint-Hilaire	CLIC du Pays Val de Vonne
Champigny-le-Sec	CLIC de la Mutualité
Champniers	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La Chapelle-Bâton	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La-Chapelle-Moulière	CLIC de la Mutualité
La-Chapelle-Montreuil	CLIC du Pays Val de Vonne
Chapelle-Viviers	CLIC de la Mutualité
Charrais	CLIC de la Mutualité
Charroux	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Chasseneuil-du-Poitou	CLIC de la Mutualité
Chatain	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Château-Garnier	CLIC du Pays Val de Vonne
Château-Larcher	CLIC du Pays Val de Vonne
Châtelleraut	CLIC Châtelleraut
Châtillon	CLIC du Pays Val de Vonne
Chaunay	CLIC du Pays Val de Vonne
La Chaussée	CLIC du Pays Loudunais
Chauvigny	CLIC de la Mutualité
Cheneché	CLIC de la Mutualité
Chenevelles	CLIC de la Mutualité
Cherves	CLIC de la Mutualité
Chiré-en-Montreuil	CLIC du Pays Val de Vonne
Chouppes	CLIC de la Mutualité

Cissé	CLIC de la Mutualité
Civaux	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Civray	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Cloué	CLIC du Pays Val de Vonne
Colombiers	CLIC Châtelleraut
Couhé	CLIC du Pays Val de Vonne
Coulombiers	CLIC du Pays Val de Vonne
Coulonges	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Coussay	CLIC du Pays Loudunais
Coussay-les-bois	CLIC de la Mutualité
Craon	CLIC du Pays Loudunais
Croutelle	CLIC de la Mutualité
Cuhon	CLIC de la Mutualité
Curçay-sur-Dive	CLIC du Pays Loudunais
Curzay-sur-Vonne	CLIC du Pays Val de Vonne
Dangé St Romain	CLIC Lien de Vie
Dercé	CLIC du Pays Loudunais
Dienné	CLIC du Pays Val de Vonne
Dissay	CLIC de la Mutualité
Doussay	CLIC Lien de Vie
La Ferrière-Airoux	CLIC du Pays Val de Vonne
Fleix	CLIC de la Mutualité
Fleuré	CLIC du Pays Val de Vonne
Fontaine le Comte	CLIC de la Mutualité
Frozes	CLIC du Pays Val de Vonne
Gençay	CLIC du Pays Val de Vonne
Genouillé	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Gizay	CLIC du Pays Val de Vonne
Glénouze	CLIC du Pays Loudunais
Goux	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La Grimaudière	CLIC du Pays Loudunais
Guesnes	CLIC du Pays Loudunais
Haims	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Ingrandes	CLIC Lien de Vie
Iteuil	CLIC du Pays Val de Vonne
Jardres	CLIC de la Mutualité
Jaunay Clan	CLIC de la Mutualité
Jazeneuil	CLIC du Pays Val de Vonne
Jouhet	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Journet	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Joussée	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lathus-Saint-Rémy	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Latillé	CLIC du Pays Val de Vonne
Lauthiers	CLIC de la Mutualité
Lavausseau	CLIC du Pays Val de Vonne

Lavoux	CLIC de la Mutualité
Leigné les bois	CLIC de la Mutualité
Leigné sur Usseau	CLIC Lien de Vie
Leignes-sur-Fontaine	CLIC de la Mutualité
Lencloitre	CLIC Lien de Vie
Lésigny	CLIC de la Mutualité
Leugny	CLIC Lien de Vie
Lhonnaizé	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Liglet	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Ligugé	CLIC du Pays Val de Vonne
Linazay	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Liniers	CLIC de la Mutualité
L'Isle-Jourdain	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lizant	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Loudun	CLIC du Pays Loudunais
Luchapt	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lusignan	CLIC du Pays Val de Vonne
Lussac-les-Châteaux	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Magné	CLIC du Pays Val de Vonne
Maillé	CLIC du Pays Val de Vonne
Mairé	CLIC de la Mutualité
Maisonneuve	CLIC de la Mutualité
Marçay	CLIC du Pays Val de Vonne
Marigny Brizay	CLIC de la Mutualité
Marigny-Chemereau	CLIC du Pays Val de Vonne
Marnay	CLIC du Pays Val de Vonne
Martaizé	CLIC du Pays Loudunais
Massognes	CLIC de la Mutualité
Maulay	CLIC du Pays Loudunais
Mauprévoir	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mazerolles	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mazeuil	CLIC du Pays Loudunais
Messemé	CLIC du Pays Loudunais
Mignaloux-Beauvoir	CLIC de la Mutualité
Migné Auxances	CLIC de la Mutualité
Millac	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mirebeau	CLIC de la Mutualité
Moncontour	CLIC du Pays Loudunais
Mondion	CLIC Lien de Vie
Montamisé	CLIC de la Mutualité
Monthoiron	CLIC Châtelleraut
Montmorillon	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Montreuil-Bonnin	CLIC du Pays Val de Vonne
Monts-sur-Guesnes	CLIC du Pays Loudunais
Morton	CLIC du Pays Loudunais

Moulistmes	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Moussac	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mouterre-Silly	CLIC du Pays Loudunais
Mouterre-sur-Blourde	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Naintré	CLIC Châtelleraut
Nalliers	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Nérignac	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Neuville de Poitou	CLIC de la Mutualité
Nieuil-l'Espoir	CLIC du Pays Val de Vonne
Nouaillé-Maupertuis	CLIC du Pays Val de Vonne
Nueil sous Faye	CLIC du Pays Loudunais
Orches	CLIC Lien de Vie
Les Ormes	CLIC Lien de Vie
Ouzilly	CLIC Lien de Vie
Oyré	CLIC Lien de Vie
Paizay-le-Sec	CLIC de la Mutualité
Payré	CLIC du Pays Val de Vonne
Payroux	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Persac	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Pindray	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Plaisance	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Pleumartin	CLIC de la Mutualité
Poitiers	Itinéraire Santé - CLIC de Poitiers
Port de Piles	CLIC Lien de Vie
Pouançay	CLIC du Pays Loudunais
Pouant	CLIC du Pays Loudunais
Pouillé	CLIC de la Mutualité
Pressac	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Prinçay	CLIC du Pays Loudunais
La Puye	CLIC de la Mutualité
Queaux	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Quinçay	CLIC du Pays Val de Vonne
Ranton	CLIC du Pays Loudunais
Raslay	CLIC du Pays Loudunais
La Roche Posay	CLIC de la Mutualité
Le Rochereau	CLIC du Pays Val de Vonne
La Roche Rigault	CLIC du Pays Loudunais
Roches-Prémarie-Andillé	CLIC du Pays Val de Vonne
Roiffé	CLIC du Pays Loudunais
Romagne	CLIC du Pays Val de Vonne
Rouillé	CLIC du Pays Val de Vonne
Saint-Benoit	CLIC de la Mutualité
Saint-Christophe	CLIC Lien de Vie
Saint-Clair	CLIC du Pays Loudunais
Saint-Cyr	CLIC de la Mutualité

Saint-Gaudent	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Genest-d'Ambieres	CLIC Lien de Vie
Saint-Georges-les-Baillargeaux	CLIC de la Mutualité
Saint-Germain	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Gervais-les-trois-clochers	CLIC Lien de Vie
Saint-Jean-de-Sauves	CLIC du Pays Loudunais
Saint-Julien-l'ars	CLIC de la Mutualité
Saint-Laon	CLIC du Pays Loudunais
Saint-Laurent-de-Jourdes	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Léger-de-Montbrillais	CLIC du Pays Loudunais
Saint-Léomer	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Macoux	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Martin-l'Ars	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Maurice-la-Clouère	CLIC du Pays Val de Vonne
Saint-Pierre-d'Exideuil	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Pierre-de-Maillé	CLIC de la Mutualité
Sainte-Radegonde	CLIC de la Mutualité
Saint-Rémy sur Creuse	CLIC Lien de Vie
Saint-Romain	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Sauvant	CLIC du Pays Val de Vonne
Saint-Sauveur	CLIC Châtelleraut
Saint-Savin	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Saviol	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Secondin	CLIC du Pays Val de Vonne
Saires	CLIC du Pays Loudunais
Saix	CLIC du Pays Loudunais
Sammarçolles	CLIC du Pays Loudunais
Sanxay	CLIC du Pays Val de Vonne
Saulgé	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Savigné	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Savigny-Levescault	CLIC de la Mutualité
Savigny-sous-Faye	CLIC Lien de Vie
Scorbé-Clairvaux	CLIC Lien de Vie
Senillé	CLIC Châtelleraut
Sérigny	CLIC Lien de Vie
Sèvres-Anxaumont	CLIC de la Mutualité
Sillars	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Smarves	CLIC du Pays Val de Vonne
Sommières-du-Clain	CLIC du Pays Val de Vonne
Sossay	CLIC Lien de Vie
Surin	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Tercé	CLIC de la Mutualité
Ternay	CLIC du Pays Loudunais
Thollet	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Thurageau	CLIC de la Mutualité

Thuré	CLIC Châtelleraut
La Trimouille	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Les Trois Moutiers	CLIC du Pays Loudunais
Usseau	CLIC Lien de Vie
Usson-du-Poitou	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Valdivienne	CLIC de la Mutualité
Varennes	CLIC de la Mutualité
Vaux-en-Couhé	CLIC du Pays Val de Vonne
Vaux sur Vienne	CLIC Lien de Vie
Vellèches	CLIC Lien de Vie
Vendeuvre-du-Poitou	CLIC de la Mutualité
Vernon	CLIC du Pays Val de Vonne
Verrières	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Verrue	CLIC du Pays Loudunais
Vézières	CLIC du Pays Loudunais
Vicq-sur-Gartempe	CLIC de la Mutualité
Le Vigeant	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La Villedieu du Clain	CLIC du Pays Val de Vonne
Villemort	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Villiers	CLIC de la Mutualité
Vivonne	CLIC du Pays Val de Vonne
Vouillé	CLIC du Pays Val de Vonne
Voulême	CLIC du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Voulon	CLIC du Pays Val de Vonne
Vouneuil-sous-Biard	CLIC de la Mutualité
Vouneuil-sur-Vienne	CLIC Châtelleraut
Vouzailles	CLIC de la Mutualité
Yversay	CLIC de la Mutualité

1.2 Les réseaux de santé gériatriques

Public :

Les personnes âgées de 75 ans et plus (60 ans sur dérogation), ayant une problématique sanitaire (polypathologies, cancer, BPCO ou AVC, maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, ...) en situation complexe et fragile compromettant la vie à domicile.

Modalités d'intervention :

Lors d'une visite d'évaluation à domicile, ils recensent les besoins sanitaires et médico-sociaux de la personne puis élaborent un Plan Personnalisé de Santé (PPS) afin de répondre à ces besoins en coordonnant les différents intervenants au domicile, toujours en lien avec le médecin traitant.

Le réseau peut faire intervenir des psychologues, diététiciennes, infirmières de psychiatrie si nécessaire dans le cadre de leurs interventions.

Modalités d'accès :

Tout professionnel peut faire appel à un Réseau gériatrique ou orienter l'utilisateur vers ce dernier.

Il n'y a pas besoin de prescription médicale.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

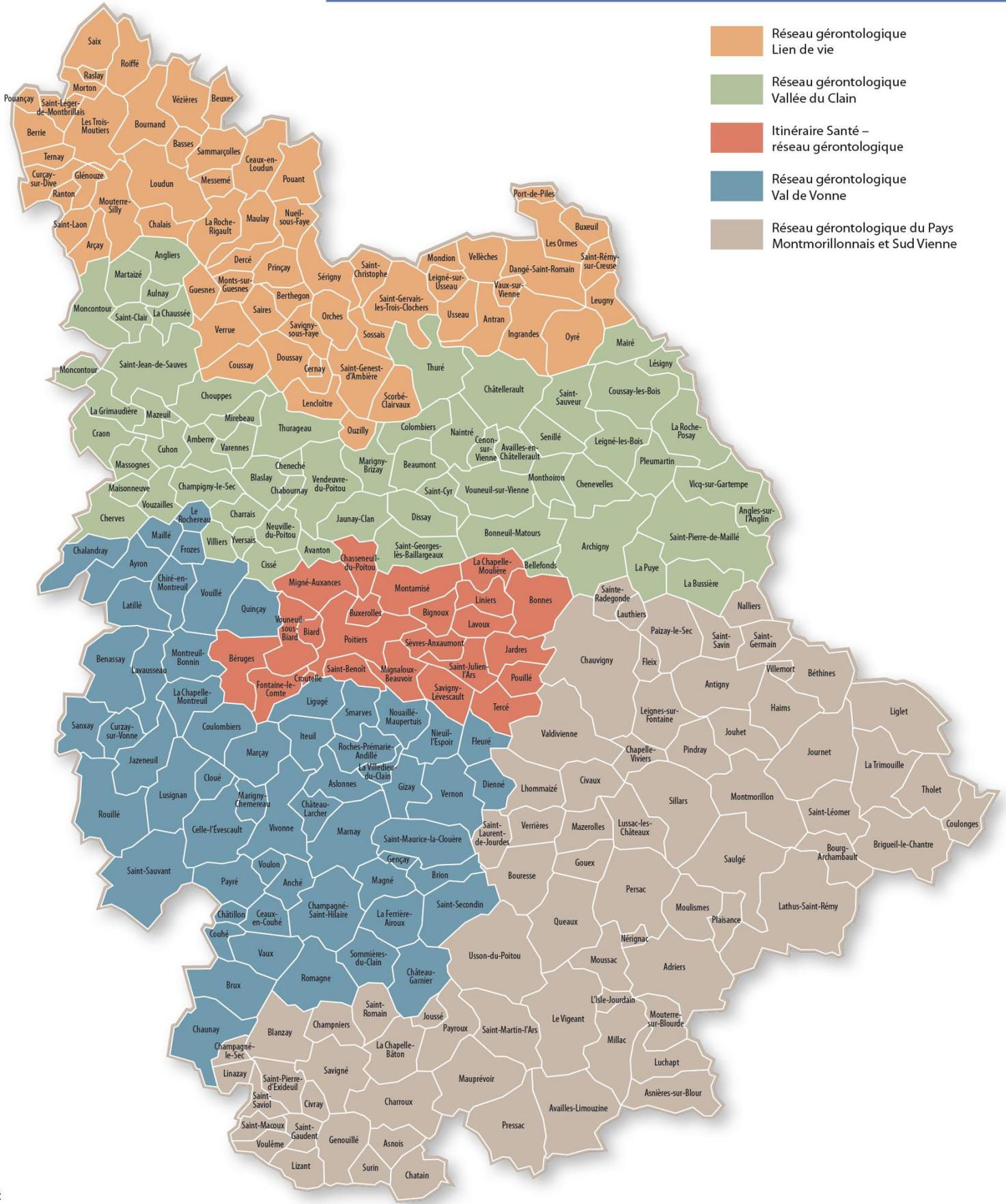
Missions :

Ils favorisent un accompagnement global de la personne âgée en perte d'autonomie afin de permettre la vie à domicile et éviter les ruptures du parcours de santé.

Les réseaux gériatriques ont aussi pour mission d'accompagner et de soutenir les aidants naturels et professionnels.

Réseau Gériatrique	Coordonnées	
Réseau Lien de Vie	Résidence Belle Allée 5 Rue Vilvert 86140 SCORBE-CLAIRVAUX	☎ : 05 49 93 12 29 ✉ : liendevie@wanadoo.fr
Réseau Vallée du Clain	5 Avenue Gérard Girault 86130 JAUNAY-CLAN	☎ : 05 49 37 81 37 ✉ : rgvdc@esante-poitou-charentes.fr
Réseau Itinéraire Santé	203 Route de Gençay 86280 SAINT-BENOIT	☎ : 05 49 30 80 70 ✉ : itineraire.sante@esante-poitou-charentes.fr
Réseau Val de Vonne	29 rue de Chypre 86600 LUSIGNAN	☎ : 05 49 54 38 62 ✉ : reseau-gerontologique@wanadoo.fr
Réseau du pays Montmorillonnais et sud Vienne	13 Avenue du Dr Dupont 86320 LUSSAC LES CHATEAUX	☎ : 05 49 84 93 20 ✉ : rgpm-clic@wanadoo.fr

Réseaux gérontologiques de la Vienne



Communes	Réseau gérontologique compétent
Adriers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Amberre	Réseau Vallée du Clain
Anché	Réseau Val de Vonne
Angles-sur-l'Anglin	Réseau Vallée du Clain
Angliers	Réseau Vallée du Clain
Antigny	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Antran	Réseau Lien de Vie
Arcay	Réseau Lien de Vie
Archigny	Réseau Vallée du Clain
Aslonnes	Réseau Val de Vonne
Asnières-sur-Blour	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Asnois	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Aulnay	Réseau Vallée du Clain
Availles-en-Châtelleraut	Réseau Vallée du Clain
Availles-Limouzine	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Avanton	Réseau Vallée du Clain
Ayron	Réseau Val de Vonne
Basses	Réseau Lien de Vie
Beaumont	Réseau Vallée du Clain
Bellefonds	Réseau Vallée du Clain
Benassay	Réseau Val de Vonne
Berrie	Réseau Lien de Vie
Berthegon	Réseau Lien de Vie
Béruges	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Béthines	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Beuxes	Réseau Lien de Vie
Biard	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Bignoux	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Blanzay	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Blaslay	Réseau Vallée du Clain
Bonnes	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Bonneuil-Matours	Réseau Vallée du Clain
Bouresse	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Bourg-Archambault	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Bournand	Réseau Lien de Vie
Brigueil-le-Chantre	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Brion	Réseau Val de Vonne
Bruix	Réseau Val de Vonne
La-Bussière	Réseau Vallée du Clain
Buxeuil	Réseau Lien de Vie
Buxerolles	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Ceaux-en-Loudun	Réseau Lien de Vie
Ceaux-en-Couhé	Réseau Val de Vonne
Celle-Lévescault	Réseau Val de Vonne

Cenon sur Vienne	Réseau Vallée du Clain
Cernay	Réseau Lien de Vie
Chabournay	Réseau Vallée du Clain
Chalais	Réseau Lien de Vie
Chalandray	Réseau Val de Vonne
Champagné-le-Sec	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Champagné-Saint-Hilaire	Réseau Val de Vonne
Champigny-le-Sec	Réseau Vallée du Clain
Champniers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La Chapelle-Bâton	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La-Chapelle-Moulière	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
La-Chapelle-Montreuil	Réseau Val de Vonne
Chapelle-Viviers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Charrais	Réseau Vallée du Clain
Charroux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Chasseneuil-du-Poitou	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Chatain	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Château-Garnier	Réseau Val de Vonne
Château-Larcher	Réseau Val de Vonne
Châtelleraut	Réseau Vallée du Clain
Châtillon	Réseau Val de Vonne
Chaunay	Réseau Val de Vonne
La Chaussée	Réseau Vallée du Clain
Chauvigny	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Cheneché	Réseau Vallée du Clain
Chenevelles	Réseau Vallée du Clain
Cherves	Réseau Vallée du Clain
Chiré-en-Montreuil	Réseau Val de Vonne
Chouppes	Réseau Vallée du Clain
Cissé	Réseau Vallée du Clain
Civaux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Civray	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Cloué	Réseau Val de Vonne
Colombiers	Réseau Vallée du Clain
Couhé	Réseau Val de Vonne
Coulombiers	Réseau Val de Vonne
Coulonges	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Coussay	Réseau Lien de Vie
Coussay-les-bois	Réseau Vallée du Clain
Craon	Réseau Vallée du Clain
Croutelle	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Cuhon	Réseau Vallée du Clain
Curcay-sur-Dive	Réseau Lien de Vie
Curzay-sur-Vonne	Réseau Val de Vonne
Dangé St Romain	Réseau Lien de Vie

Dercé	Réseau Lien de Vie
Dienné	Réseau Val de Vonne
Dissay	Réseau Vallée du Clain
Doussay	Réseau Lien de Vie
La Ferrière-Airoux	Réseau Val de Vonne
Fleix	Réseau du pays Montmorillonnais et sud Vienne
Fleuré	Réseau Val de Vonne
Fontaine le Comte	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Frozes	Réseau Val de Vonne
Gençay	Réseau Val de Vonne
Genouillé	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Gizay	Réseau Val de Vonne
Glénouze	Réseau Lien de Vie
Goux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La Grimaudière	Réseau Vallée du Clain
Guesnes	Réseau Lien de Vie
Haims	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Ingrandes	Réseau Lien de Vie
Iteuil	Réseau Val de Vonne
Jardres	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Jaunay Clan	Réseau Vallée du Clain
Jazeneuil	Réseau Val de Vonne
Jouhet	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Journet	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Joussée	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lathus-Saint-Rémy	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Latillé	Réseau Val de Vonne
Lauthiers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lavausseau	Réseau Val de Vonne
Lavoux	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Leigné-les-bois	Réseau Vallée du Clain
Leigné-sur-Usseau	Réseau Lien de Vie
Leignes-sur-Fontaine	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lenclouire	Réseau Lien de Vie
Lésigny	Réseau Vallée du Clain
Leugny	Réseau Lien de Vie
Lhonnaizé	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Liglet	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Ligugé	Réseau Val de Vonne
Linazay	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Liniers	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
L'Isle-Jourdain	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lizant	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Loudun	Réseau Lien de Vie
Luchapt	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne

Lusignan	Réseau Val de Vonne
Lussac-les-Châteaux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Magné	Réseau Val de Vonne
Maillé	Réseau Val de Vonne
Mairé	Réseau Vallée du Clain
Maisonneuve	Réseau Vallée du Clain
Marçay	Réseau Val de Vonne
Marigny Brizay	Réseau Vallée du Clain
Marigny-Chemereau	Réseau Val de Vonne
Marnay	Réseau Val de Vonne
Martaizé	Réseau Vallée du Clain
Massognes	Réseau Vallée du Clain
Maulay	Réseau Lien de Vie
Mauprévoir	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mazerolles	Réseau Vallée du Clain
Mazeuil	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Messemé	Réseau Lien de Vie
Mignaloux-Beauvoir	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Migné Auxances	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Millac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mirebeau	Réseau Vallée du Clain
Moncontour	Réseau Vallée du Clain
Mondion	Réseau Lien de Vie
Montamisé	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Monthoiron	Réseau Vallée du Clain
Montmorillon	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Montreuil-Bonnin	Réseau Val de Vonne
Monts-sur-Guesnes	Réseau Lien de Vie
Morton	Réseau Lien de Vie
Moullismes	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Moussac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mouterre-Silly	Réseau Lien de Vie
Mouterre-sur-Blourde	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Naintré	Réseau Vallée du Clain
Nalliers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Nérignac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Neuville de Poitou	Réseau Vallée du Clain
Nieuil-l'Espoir	Réseau Val de Vonne
Nouaillé-Maupertuis	Réseau Val de Vonne
Nueil sous Faye	Réseau Lien de Vie
Orches	Réseau Lien de Vie
Les Ormes	Réseau Lien de Vie
Ouzilly	Réseau Lien de Vie
Oyré	Réseau Lien de Vie
Paizay-le-Sec	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne

Payré	Réseau Val de Vonne
Payroux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Persac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Pindray	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Plaisance	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Pleumartin	Réseau Vallée du Clain
Poitiers	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Port de Piles	Réseau Lien de Vie
Pouançay	Réseau Lien de Vie
Pouant	Réseau Lien de Vie
Pouillé	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Pressac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Prinçay	Réseau Lien de Vie
La Puye	Réseau Vallée du Clain
Queaux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Quinçay	Réseau Val de Vonne
Ranton	Réseau Lien de Vie
Raslay	Réseau Lien de Vie
La Roche Posay	Réseau Vallée du Clain
Le Rochereau	Réseau Val de Vonne
La Roche Rigault	Réseau Lien de Vie
Roches-Prémarie-Andillé	Réseau Val de Vonne
Roiffé	Réseau Lien de Vie
Romagne	Réseau Val de Vonne
Rouillé	Réseau Val de Vonne
Saint-Benoit	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Saint-Christophe	Réseau Lien de Vie
Saint-Clair	Réseau Vallée du Clain
Saint-Cyr	Réseau Vallée du Clain
Saint-Gaudent	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Genest-d'Ambieres	Réseau Lien de Vie
Saint-Georges-les-Baillargeaux	Réseau Vallée du Clain
Saint-Germain	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Gervais-les-trois-clochers	Réseau Lien de Vie
Saint-Jean-de-Sauves	Réseau Vallée du Clain
Saint-Julien-l'ars	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Saint-Laon	Réseau Lien de Vie
Saint-Laurent-de-Jourdes	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Léger-de-Montbrillais	Réseau Lien de Vie
Saint-Léomer	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Macoux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Martin-l'Ars	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Maurice-la-Clouère	Réseau Val de Vonne
Saint-Pierre-d'Exideuil	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Pierre-de-Maillé	Réseau Vallée du Clain

Sainte-Radegonde	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Rémy sur Creuse	Réseau Lien de Vie
Saint-Romain	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Sauvant	Réseau Val de Vonne
Saint-Sauveur	Réseau Vallée du Clain
Saint-Savin	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Saviol	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Secondin	Réseau Val de Vonne
Saires	Réseau Lien de Vie
Saix	Réseau Lien de Vie
Sammarçolles	Réseau Lien de Vie
Sanxay	Réseau Val de Vonne
Saulgé	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Savigné	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Savigny-Levescault	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Savigny-sous-Faye	Réseau Lien de Vie
Scorbé-Clairvaux	Réseau Lien de Vie
Senillé	Réseau Vallée du Clain
Sérigny	Réseau Lien de Vie
Sèvres-Anxaumont	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Sillars	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Smarves	Réseau Val de Vonne
Sommières-du-Clain	Réseau Val de Vonne
Sossay	Réseau Lien de Vie
Surin	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Tercé	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Ternay	Réseau Lien de Vie
Thollet	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Thurageau	Réseau Vallée du Clain
Thuré	Réseau Vallée du Clain
La Trimouille	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Les Trois Moutiers	Réseau Lien de Vie
Usseau	Réseau Lien de Vie
Usson-du-Poitou	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Valdivienne	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Varennes	Réseau Vallée du Clain
Vaux-en-Couhé	Réseau Val de Vonne
Vaux sur Vienne	Réseau Lien de Vie
Vellèches	Réseau Lien de Vie
Vendeuvre-du-Poitou	Réseau Vallée du Clain
Vernon	Réseau Val de Vonne
Verrières	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Verrue	Réseau Lien de Vie
Vézières	Réseau Lien de Vie
Vicq-sur-Gartempe	Réseau Vallée du Clain

Le Vigeant	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La Villedieu du Clain	Réseau Val de Vonne
Villemort	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Villiers	Réseau Vallée du Clain
Vivonne	Réseau Val de Vonne
Vouillé	Réseau Val de Vonne
Voulême	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Voulon	Réseau Val de Vonne
Vouneuil-sous-Biard	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Vouneuil-sur-Vienne	Réseau Vallée du Clain
Vouzailles	Réseau Vallée du Clain
Yversay	Réseau Vallée du Clain

1.3 La gestion de cas des dispositifs MAIA

Public :

Les personnes de plus de 60 ans vivant à domicile en perte d'autonomie et en situation complexe, nécessitant un accompagnement médico-social régulier et au long cours.

Modalités :

Grâce à différentes visites d'évaluation à domicile, les gestionnaires de cas recensent l'ensemble des besoins de la personne pour élaborer un plan d'aide et d'accompagnement (Plan de Services Individualisé) et coordonnent les différents acteurs intervenants au domicile.

Les gestionnaires de cas disposent de temps pour suivre de manière régulière ces malades et leur entourage sur le long terme.

Saisine :

Les gestionnaires de cas ne peuvent pas être interpellés directement : les situations complexes doivent être signalées aux acteurs de la coordination gérontologique (CLIC et réseaux gérontologiques). Après analyse des éléments recueillis, ce sont eux qui transmettent la situation aux gestionnaires de cas.

Les gestionnaires de cas sont implantés au sein des CLIC et réseaux gérontologiques existants.

Ils interviennent sans prescription médicale.

Participation financière du bénéficiaire :

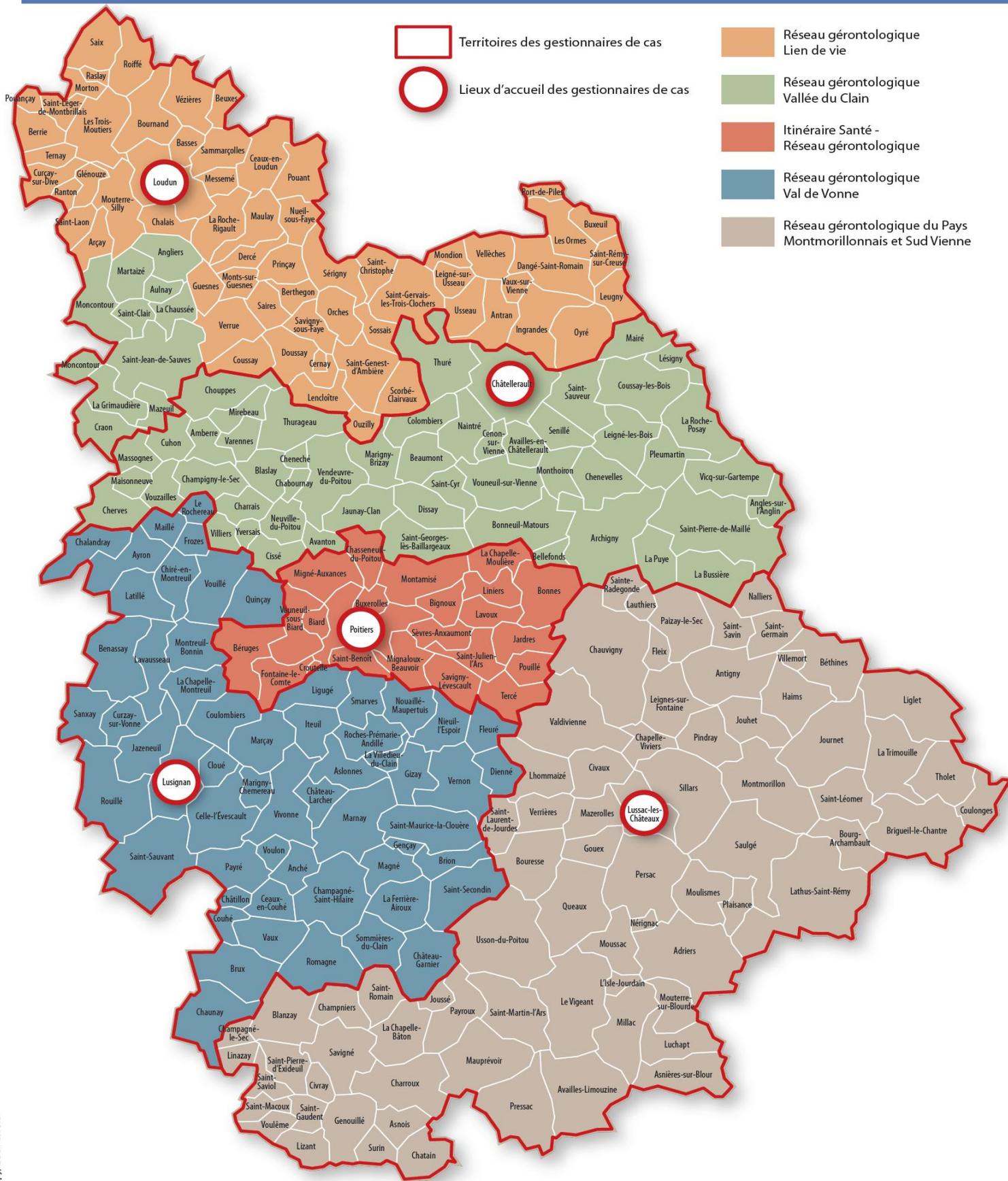
Aucune.

Missions :

Les gestionnaires de cas des dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) accompagnent au long cours des personnes âgées en perte d'autonomie et font remonter au guichet intégré du dispositif MAIA les ruptures observées du parcours de santé.

Ils ont aussi pour mission d'accompagner et de soutenir les aidants naturels et professionnels (appui notamment aux professionnels de santé de premiers recours).

Réseaux gérontologiques et gestionnaires de cas de la Vienne



1.4 Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Public :

Toutes les personnes en difficulté.

Objectifs :

Aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Modalités d'intervention :

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux des MDS sont là pour orienter les personnes vers les structures compétentes. Ils interviennent sur rendez-vous en MDS et/ou visites à domicile si la situation le justifie.

Composition de l'équipe :

Travailleurs sociaux.

Modalités d'accès :

Tout public et/ou professionnel.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Missions :

Le service départemental d'action sociale assume cinq grandes missions :

- L'accueil, l'orientation et l'accompagnement des publics en difficultés
- La prévention et la protection de l'enfance
- L'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA
- La prévention des expulsions locatives
- L'accompagnement éducatif et budgétaire des majeurs vulnérables dans le cadre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées (MASP).

Les travailleurs sociaux sont compétents pour traiter les problématiques financières non liées à une problématique médico-sociale : impayés d'énergie, dossier de surendettement, aide alimentaire...

MDS	Coordonnées
MDS de Loudun	14 Bd du 8 Mai 1945 86200 LOUDUN ☎ : 05 49 98 10 83
MDS de Châtelleraut Nord	7 allée Victor de Saint-Genis 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 23 23 02
MDS de Châtelleraut Sud	4 Rue René Cassin BP 10227 86102 CHATELLERAULT Cedex ☎ : 05 49 21 38 51
MDS de Jaunay-Clan	3 rue Evariste Galois ZAE Chalembert 86130 JAUNAY-CLAN ☎ : 05 49 00 43 49
MDS de Poitiers	9 rue Guillaume le Troubadour 86000 POITIERS ☎ : 05 49 41 97 00
MDS de Chauvigny	37 rue Faideau 86300 CHAUVIGNY ☎ : 05 49 46 41 56
MDS Fontaine le Comte	Site d'Activités 41 rue du Vercors 86240 FONTAINE LE COMTE ☎ : 05 49 00 51 30
MDS de Civray	11 Rue Salvador Allende 86400 CIVRAY ☎ : 05 49 87 01 35
MDS de Montmorillon	18 place de la Victoire 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 91 11 03

Secteurs MDS de la Vienne



Point de carte : pouppy, 00 01 24 33

Communes	MDS Compétente
Adriers	MDS de Montmorillon
Amberre	MDS de Jaunay-Clan
Anché	MDS de Civray
Angles-sur-l'Anglin	MDS de Chauvigny
Angliers	MDS de Loudun
Antigny	MDS de Chauvigny
Antran	MDS de Châtelleraut Nord
Arcay	MDS de Loudun
Archigny	MDS de Châtelleraut Sud
Aslonnes	MDS de Fontaine le Comte
Asnières-sur-Blour	MDS de Montmorillon
Asnois	MDS de Civray
Aulnay	MDS de Loudun
Availles-en-Châtelleraut	MDS de Châtelleraut Sud
Availles-Limouzine	MDS de Civray
Avanton	MDS de Jaunay-Clan
Ayron	MDS de Jaunay Clan
Basses	MDS de Loudun
Beaumont	MDS de Châtelleraut Sud
Bellefonds	MDS de Châtelleraut Sud
Benassay	MDS de Jaunay Clan
Berrie	MDS de Loudun
Berthegon	MDS de Loudun
Béruges	MDS de Jaunay Clan
Béthines	MDS de Chauvigny
Beuxes	MDS de Loudun
Biard	MDS de Fontaine le Comte
Bignoux	MDS de Chauvigny
Blanzay	MDS de Civray
Blaslay	MDS de Jaunay-Clan
Bonnes	MDS de Chauvigny
Bonneuil-Matours	MDS de Châtelleraut Sud
Bouresse	MDS de Montmorillon
Bourg-Archambault	MDS de Montmorillon
Bournand	MDS de Loudun
Brigueil-le-Chantre	MDS de Montmorillon
Brion	MDS de Civray
Brux	MDS de Civray
La-Bussière	MDS de Chauvigny
Buxeuil	MDS de Châtelleraut Nord
Buxerolles	MDS de Jaunay-Clan
Ceaux-en-Loudun	MDS de Loudun
Ceaux-en-Couhé	MDS de Civray
Celle-Lévescault	MDS de Fontaine le Comte

Cenon sur Vienne	MDS de Châtelleraut Sud
Cernay	MDS de Châtelleraut Sud
Chabournay	MDS de Jaunay-Clan
Chalais	MDS de Loudun
Chalandray	MDS de Jaunay Clan
Champagné-le-Sec	MDS de Civray
Champagné-Saint-Hilaire	MDS de Civray
Champigny-le-Sec	MDS de Jaunay-Clan
Champniers	MDS de Civray
La Chapelle-Bâton	MDS de Civray
La-Chapelle-Moulière	MDS de Chauvigny
La-Chapelle-Montreuil	MDS de Jaunay Clan
Chapelle-Viviers	MDS de Chauvigny
Charrais	MDS de Jaunay-Clan
Charroux	MDS de Civray
Chasseneuil-du-Poitou	MDS de Jaunay-Clan
Chatain	MDS de Civray
Château-Garnier	MDS de Civray
Château-Larcher	MDS de Fontaine le Comte
Châtelleraut	MDS de Châtelleraut Nord et MDS Châtelleraut Sud
Châtillon	MDS de Civray
Chaunay	MDS de Civray
La Chaussée	MDS de Loudun
Chauvigny	MDS de Chauvigny
Cheneché	MDS de Jaunay-Clan
Chenevelles	MDS de Châtelleraut Sud
Cherves	MDS de Jaunay-Clan
Chiré-en-Montreuil	MDS de Jaunay Clan
Chouppes	MDS de Loudun
Cissé	MDS de Jaunay-Clan
Civaux	MDS de Montmorillon
Civray	MDS de Civray
Cloué	MDS de Fontaine le Comte
Colombiers	MDS de Châtelleraut Sud
Couhé	MDS de Civray
Coulombiers	MDS de Fontaine le Comte
Coulonges	MDS de Montmorillon
Coussay	MDS de Loudun
Coussay-les-bois	MDS de Châtelleraut Sud
Craon	MDS de Loudun
Croutelle	MDS de Fontaine le Comte
Cuhon	MDS de Jaunay-Clan
Curcay-sur-Dive	MDS de Loudun
Curzay-sur-Vonne	MDS de Fontaine le Comte
Dangé St Romain	MDS de Châtelleraut Nord

Dercé	MDS de Loudun
Dienné	MDS de Fontaine le Comte
Dissay	MDS de Jaunay-Clan
Doussay	MDS de Châtelleraut Sud
La Ferrière-Airoux	MDS de Civray
Fleix	MDS de Chauvigny
Fleuré	MDS de Fontaine le Comte
Fontaine le Comte	MDS de Fontaine le Comte
Frozes	MDS de Jaunay Clan
Gençay	MDS de Civray
Genouillé	MDS de Civray
Gizay	MDS de Fontaine le Comte
Glénouze	MDS de Loudun
Goux	MDS de Montmorillon
La Grimaudière	MDS de Loudun
Guesnes	MDS de Loudun
Haims	MDS de Montmorillon
Ingrandes	MDS de Châtelleraut Nord
Iteuil	MDS de Fontaine le Comte
Jardres	MDS de Chauvigny
Jaunay Clan	MDS de Jaunay-Clan
Jazeneuil	MDS de Fontaine le Comte
Jouhet	MDS de Montmorillon
Journet	MDS de Montmorillon
Joussée	MDS de Civray
Lathus-Saint-Rémy	MDS de Montmorillon
Latillé	MDS de Jaunay Clan
Lauthiers	MDS de Chauvigny
Lavausseau	MDS de Jaunay Clan
Lavoux	MDS de Chauvigny
Leigné-les-bois	MDS de Châtelleraut Sud
Leigné-sur-Usseau	MDS de Châtelleraut Nord
Leignes-sur-Fontaine	MDS de Chauvigny
Lencloitre	MDS de Châtelleraut Sud
Lésigny	MDS de Châtelleraut Sud
Leugny	MDS de Châtelleraut Nord
Lhonnaizé	MDS de Montmorillon
Liglet	MDS de Montmorillon
Ligugé	MDS de Fontaine le Comte
Linazay	MDS de Civray
Liniers	MDS de Chauvigny
L'Isle-Jourdain	MDS de Montmorillon
Lizant	MDS de Civray
Loudun	MDS de Loudun
Luchapt	MDS de Montmorillon

Lusignan	MDS de Fontaine le Comte
Lussac-les-Châteaux	MDS de Montmorillon
Magné	MDS de Civray
Maillé	MDS de Jaunay Clan
Mairé	MDS de Châtelleraut Sud
Maisonneuve	MDS de Jaunay-Clan
Marçay	MDS de Fontaine le Comte
Marigny Brizay	MDS de Jaunay-Clan
Marigny-Chemereau	MDS de Fontaine le Comte
Marnay	MDS de Fontaine le Comte
Martaizé	MDS de Loudun
Massognes	MDS de Jaunay-Clan
Maulay	MDS de Loudun
Mauprévoir	MDS de Civray
Mazerolles	MDS de Montmorillon
Mazeuil	MDS de Loudun
Messemé	MDS de Loudun
Mignaloux-Beauvoir	MDS de Chauvigny
Migné Auxances	MDS de Jaunay-Clan
Millac	MDS de Montmorillon
Mirebeau	MDS de Jaunay-Clan
Moncontour	MDS de Loudun
Mondion	MDS de Châtelleraut Nord
Montamisé	MDS de Jaunay-Clan
Monthoiron	MDS de Châtelleraut Sud
Montmorillon	MDS de Montmorillon
Montreuil-Bonnin	MDS de Jaunay Clan
Monts-sur-Guesnes	MDS de Loudun
Morton	MDS de Loudun
Moullismes	MDS de Montmorillon
Moussac	MDS de Montmorillon
Mouterre-Silly	MDS de Loudun
Mouterre-sur-Blourde	MDS de Montmorillon
Naintré	MDS de Châtelleraut Sud
Nalliers	MDS de Chauvigny
Nérignac	MDS de Montmorillon
Neuville de Poitou	MDS de Jaunay-Clan
Nieuil-l'Espoir	MDS de Fontaine le Comte
Nouaillé-Maupertuis	MDS de Fontaine le Comte
Nueil sous Faye	MDS de Loudun
Orches	MDS de Châtelleraut Sud
Les Ormes	MDS de Châtelleraut Nord
Ouzilly	MDS de Châtelleraut Sud
Oyré	MDS de Châtelleraut Nord
Paizay-le-Sec	MDS de Chauvigny

Payré	MDS de Civray
Payroux	MDS de Civray
Persac	MDS de Montmorillon
Pindray	MDS de Montmorillon
Plaisance	MDS de Montmorillon
Pleumartin	MDS de Châtelleraut Sud
Poitiers	MDS de Poitiers
Port de Piles	MDS de Châtelleraut Nord
Pouançay	MDS de Loudun
Pouant	MDS de Loudun
Pouillé	MDS de Chauvigny
Pressac	MDS de Civray
Prinçay	MDS de Loudun
La Puye	MDS de Châtelleraut Sud
Queaux	MDS de Montmorillon
Quinçay	MDS de Jaunay Clan
Ranton	MDS de Loudun
Raslay	MDS de Loudun
La Roche Posay	MDS de Châtelleraut Sud
Le Rochereau	MDS de Jaunay Clan
La Roche Rigault	MDS de Loudun
Roches-Prémarie-Andillé	MDS de Fontaine le Comte
Roiffé	MDS de Loudun
Romagne	MDS de Civray
Rouillé	MDS de Fontaine le Comte
Saint-Benoit	MDS de Fontaine le Comte
Saint-Christophe	MDS de Châtelleraut Nord
Saint-Clair	MDS de Loudun
Saint-Cyr	MDS de Jaunay-Clan
Saint-Gaudent	MDS de Civray
Saint-Genest-d'Ambieres	MDS de Châtelleraut Sud
Saint-Georges-les-Baillargeaux	MDS de Jaunay-Clan
Saint-Germain	MDS de Chauvigny
Saint-Gervais-les-trois-clochers	MDS de Châtelleraut Nord
Saint-Jean-de-Sauves	MDS de Loudun
Saint-Julien-l'ars	MDS de Chauvigny
Saint-Laon	MDS de Loudun
Saint-Laurent-de-Jourdes	MDS de Montmorillon
Saint-Léger-de-Montbrillais	MDS de Loudun
Saint-Léomer	MDS de Montmorillon
Saint-Macoux	MDS de Civray
Saint-Martin-l'Ars	MDS de Civray
Saint-Maurice-la-Clouère	MDS de Civray
Saint-Pierre-d'Exideuil	MDS de Civray
Saint-Pierre-de-Maillé	MDS de Chauvigny

Sainte-Radegonde	MDS de Chauvigny
Saint-Rémy sur Creuse	MDS de Châtelleraut Nord
Saint-Romain	MDS de Civray
Saint-Sauvant	MDS de Fontaine le Comte
Saint-Sauveur	MDS de Châtelleraut Nord
Saint-Savin	MDS de Chauvigny
Saint-Saviol	MDS de Civray
Saint-Secondin	MDS de Civray
Saires	MDS de Loudun
Saix	MDS de Loudun
Sammarçolles	MDS de Loudun
Sanxay	MDS de Fontaine le Comte
Saulgé	MDS de Montmorillon
Savigné	MDS de Civray
Savigny-Levescault	MDS de Chauvigny
Savigny-sous-Faye	MDS de Châtelleraut Sud
Scorbé-Clairvaux	MDS de Châtelleraut Sud
Senillé	MDS de Châtelleraut Sud
Sérigny	MDS de Châtelleraut Nord
Sèvres-Anxaumont	MDS de Chauvigny
Sillars	MDS de Montmorillon
Smarves	MDS de Fontaine le Comte
Sommières-du-Clain	MDS de Civray
Sossay	MDS de Châtelleraut Sud
Surin	MDS de Civray
Tercé	MDS de Chauvigny
Ternay	MDS de Loudun
Thollet	MDS de Montmorillon
Thurageau	MDS de Jaunay-Clan
Thuré	MDS de Châtelleraut Nord
La Trimouille	MDS de Montmorillon
Les Trois Moutiers	MDS de Loudun
Usseau	MDS de Châtelleraut Nord
Usson-du-Poitou	MDS de Civray
Valdivienne	MDS de Chauvigny
Varennes	MDS de Jaunay-Clan
Vaux-en-Couhé	MDS de Civray
Vaux sur Vienne	MDS de Châtelleraut Nord
Vellèches	MDS de Châtelleraut Nord
Vendeuvre-du-Poitou	MDS de Jaunay-Clan
Vernon	MDS de Fontaine le Comte
Verrières	MDS de Montmorillon
Verrue	MDS de Loudun
Vézières	MDS de Loudun
Vicq-sur-Gartempe	MDS de Châtelleraut Sud

Le Vigeant	MDS de Montmorillon
La Villedieu du Clain	MDS de Fontaine le Comte
Villemort	MDS de Chauvigny
Villiers	MDS de Jaunay-Clan
Vivonne	MDS de Fontaine le Comte
Vouillé	MDS de Jaunay Clan
Voulême	MDS de Civray
Voulon	MDS de Civray
Vouneuil-sous-Biard	MDS de Fontaine le Comte
Vouneuil-sur-Vienne	MDS de Châtelleraut Sud
Vouzailles	MDS de Jaunay-Clan
Yversay	MDS de Jaunay-Clan

2. Diagnostic, soins et réadaptation

Cinq sites hospitaliers et trois établissements privés sont présents sur le territoire.

Etablissements de santé	Coordonnées
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtellerault	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90
Clinique Kapa Santé	17 rue de Verdun 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 85 85 85
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Loudun	3 Rue des Visitandines - 86200 LOUDUN ☎ : 05 49 98 42 42
CHU – Site de Lusignan	29 rue de Chypre 86130 LUSIGNAN ☎ : 05 49 43 78 60
CHU - Site de Montmorillon	2 Rue Henri Dunant 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 83 83 83
CHU – Site de Poitiers	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS ☎ : 05 49 44 44 44
Clinique Saint Charles	3 rue de la Providence 86000 POITIERS ☎ : 05 49 42 26 26
Polyclinique de Poitiers	1 rue de la Providence 86000 POITIERS ☎ : 05 49 61 70 00

2.1 Les services, soins à domicile et réadaptation

2.1.1 Les services d'Hospitalisation A Domicile (HAD)

Public :

Malades atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables nécessitant des soins complexes : pansements complexes (plus de 30min), soins palliatifs, soins de nursing lourds (au minimum 2h par jour avec minimum 2 passages), prise en charge de la douleur...

Objectif :

L'hospitalisation à domicile permet d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés.

L'HAD est une hospitalisation à part entière qui permet au patient de profiter de soins complexes, multiples et fréquents à domicile, identiques à ceux reçus à l'hôpital tout en bénéficiant de sa structure familiale.

Modalités d'intervention :

Trois critères sont indispensables pour pouvoir admettre un patient en HAD :

- l'état médical du patient doit correspondre aux critères de prise en charge de la structure
- le domicile doit être adapté (propre et disposant d'un moyen de communication)
- l'accord du patient et de son entourage.

Un projet thérapeutique est établi et doit être signé par les deux médecins acteurs de la prise en charge du patient : le médecin coordonnateur de l'HAD et le médecin traitant. Le médecin coordonnateur assure la liaison avec les médecins hospitaliers et libéraux et coordonne les soins.

Le patient a le choix de conserver ses professionnels de santé libéraux habituels grâce à des conventions entre l'HAD et ces derniers.

L'HAD peut intervenir en EHPAD comme au domicile personnel. Cela n'a pas d'incidence sur le versement de l'APA ou de la PCH en établissement.

Modalités d'accès :

L'HAD est prescrite par le médecin traitant du patient, le médecin coordinateur de l'EHPAD ou le médecin hospitalier (avec accord du médecin traitant). L'admission est prononcée par le médecin coordinateur de l'HAD après une évaluation médicale, paramédicale et sociale du patient, sur la base d'un projet thérapeutique.

La demande peut se faire grâce à l'outil Via Trajectoire.

Missions :

Les malades pris en charge nécessitent des soins complexes qui sont formalisés dans un projet thérapeutique, réalisé par le médecin coordonnateur de l'HAD. Ce projet comporte des aspects cliniques et psychosociaux :

- une coordination des soins
- une évaluation médicale au moins hebdomadaire
- des soins infirmiers
- des soins de kinésithérapie et/ou des soins dispensés par un aide-soignant et/ou des soins d'orthophonie et/ou des conseils de diététique et/ou une prise en charge psychologique et/ou des prestations d'ergothérapie et/ou une prise en charge sociale.

Composition de l'équipe :

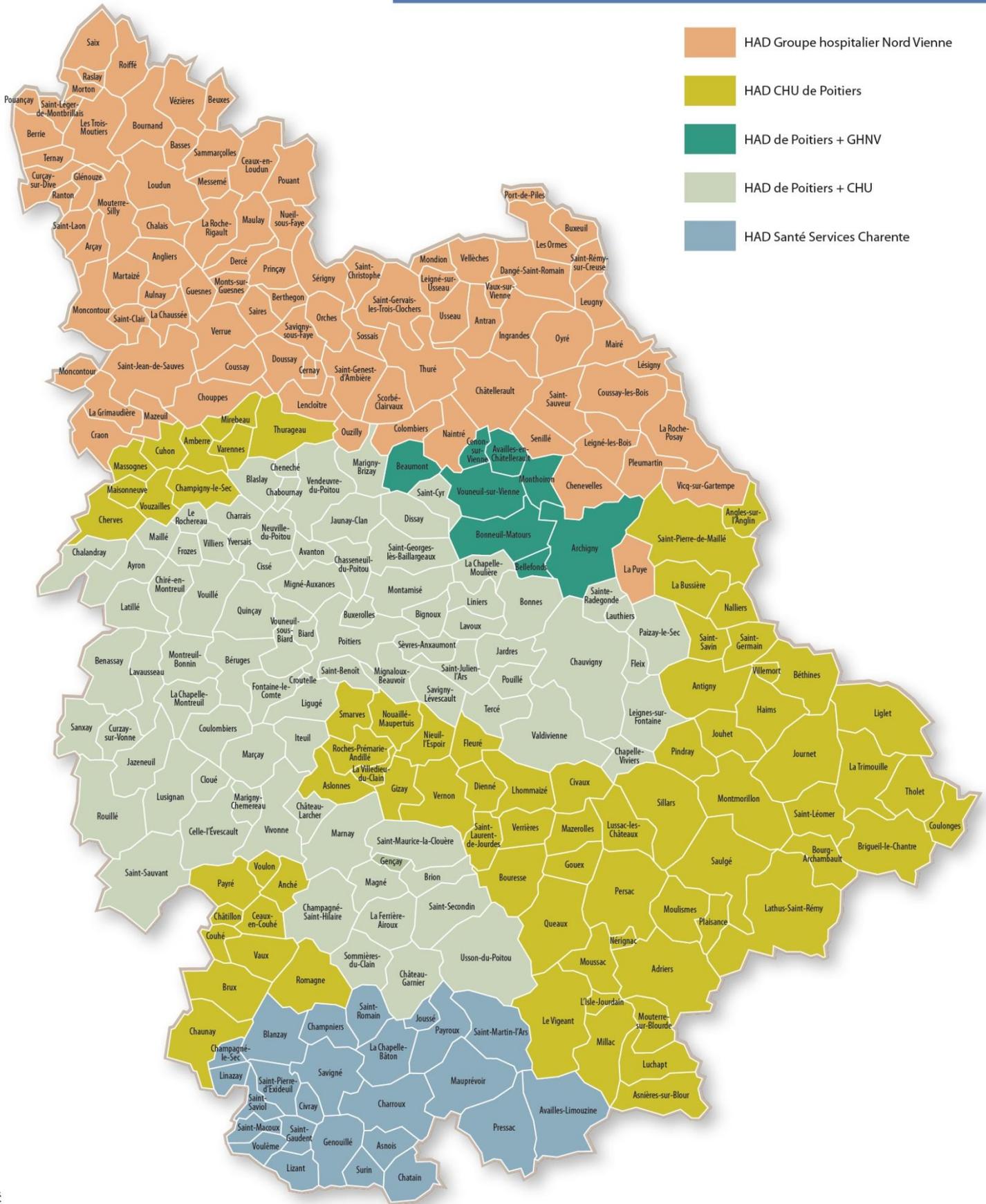
Outre le médecin coordonnateur, l'infirmière coordonnatrice, les équipes d'aides-soignantes et d'infirmières, la structure d'HAD peut comprendre une assistante sociale, un kinésithérapeute, un ergothérapeute, une diététicienne, une psychologue...

L'HAD travaille également avec les libéraux du territoire pour des soins auprès du patient et pour la délégation de certaines tâches.

L'HAD doit assurer une permanence des soins 24h/24 et 7j/7.

HAD de la Vienne

- HAD Groupe hospitalier Nord Vienne
- HAD CHU de Poitiers
- HAD de Poitiers + GHNV
- HAD de Poitiers + CHU
- HAD Santé Services Charente



Services d'HAD	Coordonnées	
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtelleraut	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 40 70
CHU de Poitiers	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 45 45
HAD de Poitiers	3 Rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 26 17
HAD Santé services Charente	4 chemin de Frégéneuil 16800 SOYAUX	☎ : 05 45 20 51 00

Communes	Service d'HAD compétent
Adriers	HAD du CHU de Poitiers
Amberre	HAD du CHU de Poitiers
Anché	HAD du CHU de Poitiers
Angles-sur-l'Anglin	HAD du CHU de Poitiers
Angliers	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Antigny	HAD du CHU de Poitiers
Antran	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Arcay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Archigny	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Aslonnes	HAD du CHU de Poitiers
Asnières-sur-Blour	HAD du CHU de Poitiers
Asnois	HAD Santé Services Charente
Aulnay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Availles-en-Châtelleraut	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Availles-Limouzine	HAD Santé Services Charente
Avanton	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Ayron	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Basses	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Beaumont	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Bellefonds	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Benassay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Berrie	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Berthegon	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Béruges	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Béthines	HAD du CHU de Poitiers
Beuxes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne

Biard	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Bignoux	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Blanzay	HAD Santé Services Charente
Blaslay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Bonnes	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Bonneuil-Matours	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Bouresse	HAD du CHU de Poitiers
Bourg-Archambault	HAD du CHU de Poitiers
Bournand	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Brigueil-le-Chantre	HAD du CHU de Poitiers
Brion	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Brux	HAD du CHU de Poitiers
La Bussière	HAD du CHU de Poitiers
Buxerolles	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Buxeuil	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Ceaux-en-Couhé	HAD du CHU de Poitiers
Ceaux-en-Loudun	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Celle-Lévescault	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Cenon sur Vienne	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Cernay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Chabournay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Chalais	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Chalandray	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Champagné-le-Sec	HAD Santé Services Charente
Champagné-Saint-Hilaire	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Champigny-le-Sec	HAD du CHU de Poitiers
Champniers	HAD Santé Services Charente
La Chapelle-Bâton	HAD Santé Services Charente
La-Chapelle-Montreuil	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
La-Chapelle-Moulière	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Chapelle-Viviers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Charrais	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Charroux	HAD Santé Services Charente
Chasseneuil-du-Poitou	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Chatain	HAD Santé Services Charente

Château-Garnier	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Château-Larcher	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Châtelleraut	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Châtillon	HAD du CHU de Poitiers
Chaunay	HAD du CHU de Poitiers
La Chaussée	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Chauvigny	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Cheneché	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Chenevelles	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Cherves	HAD du CHU de Poitiers
Chiré-en-Montreuil	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Chouppes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Cissé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Civaux	HAD du CHU de Poitiers
Civray	HAD Santé Services Charente
Cloué	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Colombiers	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Couhé	HAD du CHU de Poitiers
Coulombiers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Coulonges	HAD du CHU de Poitiers
Coussay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Coussay-les-bois	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Craon	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Croutelle	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Cuhon	HAD du CHU de Poitiers
Curcay-sur-Dive	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Curzay-sur-Vonne	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Dangé St Romain	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Dercé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Dienné	HAD du CHU de Poitiers
Dissay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Doussay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Ferrière-Airoux	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Fleix	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Fleuré	HAD du CHU de Poitiers
Fontaine le Comte	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers

Frozes	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Gençay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Genouillé	HAD Santé Services Charente
Gizay	HAD du CHU de Poitiers
Glénouze	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Goux	HAD du CHU de Poitiers
La Grimaudière	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Guesnes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Haims	HAD du CHU de Poitiers
Ingrandes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Iteuil	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Jardres	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Jaunay- Clan	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Jazeneuil	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Jouhet	HAD du CHU de Poitiers
Journet	HAD du CHU de Poitiers
Joussé	HAD Santé Services Charente
Lathus-Saint-Rémy	HAD du CHU de Poitiers
Latillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Lauthiers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Lavausseau	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Lavoux	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Leigné les bois	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Leignes-sur-Fontaine	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Leigné sur Usseau	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Lencloitre	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Lésigny	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Leugny	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Lhonnaizé	HAD du CHU de Poitiers
Liglet	HAD du CHU de Poitiers
Ligugé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Linazay	HAD Santé Services Charente
Liniers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
L'Isle-Jourdain	HAD du CHU de Poitiers
Lizant	HAD Santé Services Charente
Loudun	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Luchapt	HAD du CHU de Poitiers

Lusignan	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Lussac-les-Châteaux	HAD du CHU de Poitiers
Magné	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Maillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Mairé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Maisonneuve	HAD du CHU de Poitiers
Marçay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Marigny-Brizay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Marigny-Chemereau	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Marnay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Martaizé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Massognes	HAD du CHU de Poitiers
Maulay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Mauprévoir	HAD Santé Services Charente
Mazerolles	HAD du CHU de Poitiers
Mazeuil	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Messemé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Mignaloux-Beauvoir	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Migné Auxances	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Millac	HAD du CHU de Poitiers
Mirebeau	HAD du CHU de Poitiers
Moncontour	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Mondion	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Montamisé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Monthoiron	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Montmorillon	HAD du CHU de Poitiers
Montreuil-Bonnin	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Monts-sur-Guesnes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Morton	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Moullismes	HAD du CHU de Poitiers
Moussac	HAD du CHU de Poitiers
Mouterre-Silly	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Mouterre-sur-Blourde	HAD du CHU de Poitiers
Naintré	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Nalliers	HAD du CHU de Poitiers
Nérignac	HAD du CHU de Poitiers
Neuville de Poitou	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers

Nieuil-l'Espoir	HAD du CHU de Poitiers
Nouaillé-Maupertuis	HAD du CHU de Poitiers
Nueil sous Faye	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Orches	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Les Ormes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Ouzilly	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Oyré	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Paizay-le-Sec	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Payré	HAD du CHU de Poitiers
Payroux	HAD Santé Services Charente
Persac	HAD du CHU de Poitiers
Pindray	HAD du CHU de Poitiers
Plaisance	HAD du CHU de Poitiers
Pleumartin	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Poitiers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Port de Piles	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Pouançay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Pouant	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Pouillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Pressac	HAD Santé Services Charente
Prinçay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Puye	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Queaux	HAD du CHU de Poitiers
Quinçay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Ranton	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Raslay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Roche Posay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Roche Rigault	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Le Rochereau	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Roches-Prémarie-Andillé	HAD du CHU de Poitiers
Roiffé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Romagne	HAD du CHU de Poitiers
Rouillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Benoit	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Christophe	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Clair	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Cyr	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Gaudent	HAD Santé Services Charente
Saint-Genest-d'Ambieres	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne

Saint-Georges-les-Baillargeaux	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Germain	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Gervais-les-trois-clochers	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Jean-de-Sauves	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Julien-l'ars	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Laon	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Laurent-de-Jourdes	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Léger-de-Montbrillais	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Léomer	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Macoux	HAD Santé Services Charente
Saint-Martin-l'Ars	HAD Santé Services Charente
Saint-Maurice-la-Clouère	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Pierre-d'Exideuil	HAD Santé Services Charente
Saint-Pierre-de-Maillé	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Rémy sur Creuse	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Romain	HAD Santé Services Charente
Saint-Sauvant	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Sauveur	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Savin	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Saviol	HAD Santé Services Charente
Saint-Secondin	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Sainte-Radegonde	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saires	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saix	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Sammarçolles	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Sanxay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saulgé	HAD du CHU de Poitiers
Savigné	HAD Santé Services Charente
Savigny-Levescault	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Savigny-sous-Faye	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Scorbé-Clairvaux	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Senillé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Sérigny	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Sèvres-Anxaumont	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Sillars	HAD du CHU de Poitiers
Smarves	HAD du CHU de Poitiers
Sommières-du-Clain	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Sossay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Surin	HAD Santé Services Charente

Tercé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Ternay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Thollet	HAD du CHU de Poitiers
Thurageau	HAD du CHU de Poitiers
Thuré	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Trimouille	HAD du CHU de Poitiers
Les Trois Moutiers	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Usseau	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Usson-du-Poitou	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Valdivienne	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Varennes	HAD du CHU de Poitiers
Vaux-en-Couhé	HAD du CHU de Poitiers
Vaux sur Vienne	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vellèches	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vendeuvre-du-Poitou	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Vernon	HAD du CHU de Poitiers
Verrières	HAD du CHU de Poitiers
Verrue	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vézières	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vicq-sur-Gartempe	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Le Vigeant	HAD du CHU de Poitiers
La Villedieu du Clain	HAD du CHU de Poitiers
Villemort	HAD du CHU de Poitiers
Villiers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Vivonne	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Vouillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Voulême	HAD Santé Services Charente
Voulon	HAD du CHU de Poitiers
Vouneuil-sous-Biard	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Vouneuil-sur-Vienne	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vouzailles	HAD du CHU de Poitiers
Yversay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers

2.1.2 Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Public :

Les SSIAD peuvent accompagner les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes ou les personnes de moins de 60 ans atteintes de maladie chronique ou en situation de handicap.

Objectif :

Dispensation de soins d'hygiène et de confort.

Modalités d'intervention:

Le SSIAD établit un plan de soins conforme à la prescription médicale et tenant compte du projet de vie du bénéficiaire. C'est l'infirmière coordinatrice qui valide la prise en charge. Ils ont également une mission de coordination des intervenants à domicile auprès de la personne (IDE, kiné, associations...) et peuvent soutenir et informer les familles. Pour la réalisation de soins techniques spécifiques, un conventionnement est établi avec les infirmiers libéraux qui sont rémunérés par le SSIAD.

Le SSIAD peut intervenir toute la journée à partir de 7h, tous les jours. Leur nombre de places est cependant limité.

Missions :

Ils dispensent des soins infirmiers d'hygiène, de surveillance, de prévention et de confort (toilette nécessitant des soins techniques, prévention d'escarre, pose de bas de contentions, transferts...) avec un objectif de préservation de l'autonomie pour permettre aux personnes de continuer à vivre à domicile.

Modalités d'accès :

Le SSIAD intervient sur prescription médicale. Le SSIAD est pris en charge par l'Assurance Maladie, sans avance de frais par la personne.

Composition de l'équipe :

Infirmières coordinatrices, aides-soignantes, aides médico-psychologiques.

SSIAD	Coordonnées	
SSIAD ADMR Direction et services administratifs	ZAC Téléport - 6-8 bd Pierre et Marie Curie CS 30206 - 86962 FUTUROSCOPE Cedex ✉ : secretariatssiad@fed86.admr.org	☎ : 05 49 30 35 45
SSIAD ADMR secteur Charroux	✉ : info.ssiadcharroux.fede86@admr.org	☎ : 05 49 97 07 74
SSIAD ADMR secteur de Dangé St Romain	✉ : info.ssiaddange.fede86@admr.org	☎ : 05 49 19 48 64
SSIAD ADMR secteur Gençay	✉ : info.ssiadgençay.fede86@admr.org	☎ : 05 49 03 12 43
SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain	✉ : info.ssiadislejourdain.fede86@admr.org	☎ : 05 49 51 91 76
SSIAD ADMR secteur Loudun	✉ : info.ssiadloudun.fede86@admr.org	☎ : 05 49 22 78 41
SSIAD ADMR secteur Lusignan	✉ : info.ssiadlusignan.fede86@admr.org	☎ : 05 49 03 12 50
SSIAD ADMR secteur Mirebeau	✉ : info.ssiadmirebeau.fede86@admr.org	☎ : 05 49 03 12 56
SSIAD ADMR secteur Montmorillon	✉ : info.ssiadmontmorillon.fede86@admr.org	☎ : 05 49 83 05 31
SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers	✉ : info.ssiadstgervais.fede86@admr.org	☎ : 05 49 21 36 27
SSIAD Mutualité de la Vienne	60/68 Rue Carnot - 86000 POITIERS ✉ : ssiad@mutualite86.fr	☎ : 05 49 47 79 00
SSIAD CCAS de Châtellerault	5 Rue Madame - 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 19 41
SSIAD CCAS de Poitiers	8 rue Roland Garros - 86000 POITIERS ✉ : ssiad@poitiers.fr	☎ : 05 49 03 53 33 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)

Communes	SSIAD compétent
Adriers	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Amberre	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Anché	SSIAD ADMR secteur Gençay
Angles-sur-l'Anglin	SSIAD Mutualité de la Vienne
Angliers	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Antigny	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Antran	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Arcay	SSIAD ADMR secteur Loudun
Archigny	SSIAD Mutualité de la Vienne
Aslonnes	SSIAD ADMR secteur Gençay
Asnières-sur-Blour	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Asnois	SSIAD ADMR secteur Charroux
Aulnay	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Availles-en-Châtellerault	SSIAD Mutualité de la Vienne
Availles-Limouzine	SSIAD ADMR secteur Charroux
Avanton	SSIAD Mutualité de la Vienne

Ayron	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Basses	SSIAD ADMR secteur Loudun
Beaumont	SSIAD Mutualité de la Vienne
Bellefonds	SSIAD Mutualité de la Vienne
Benassay	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Berrie	SSIAD ADMR secteur Loudun
Berthegon	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Béruges	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Béthines	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Beuxes	SSIAD ADMR secteur Loudun
Biard	SSIAD Mutualité de la Vienne
Bignoux	SSIAD Mutualité de la Vienne
Blanzay	SSIAD ADMR secteur Charroux
Blaslay	SSIAD Mutualité de la Vienne
Bonnes	SSIAD Mutualité de la Vienne
Bonneuil-Matours	SSIAD Mutualité de la Vienne
Bouresse	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Bourg-Archambault	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Bournand	SSIAD ADMR secteur Loudun
Brigueil-le-Chantre	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Brion	SSIAD ADMR secteur Gençay
Brux	SSIAD ADMR secteur Charroux
La-Bussière	SSIAD Mutualité de la Vienne
Buxeuil	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Buxerolles	SSIAD Mutualité de la Vienne
Ceaux-en-Loudun	SSIAD ADMR secteur Gençay
Ceaux-en-Couhé	SSIAD ADMR secteur Loudun
Celle-Lévescault	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Cenon sur Vienne	SSIAD Mutualité de la Vienne
Cernay	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Chabournay	SSIAD Mutualité de la Vienne
Chalais	SSIAD ADMR secteur Loudun
Chalandray	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Champagné-le-Sec	SSIAD ADMR secteur Charroux
Champagné-Saint-Hilaire	SSIAD ADMR secteur Gençay
Champigny-le-Sec	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Champniers	SSIAD ADMR secteur Charroux
La Chapelle-Bâton	SSIAD ADMR secteur Charroux
La-Chapelle-Moulière	SSIAD Mutualité de la Vienne
La-Chapelle-Montreuil	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Chapelle-Viviers	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Charrais	SSIAD Mutualité de la Vienne
Charroux	SSIAD ADMR secteur Charroux
Chasseneuil-du-Poitou	SSIAD Mutualité de la Vienne
Chatain	SSIAD ADMR secteur Charroux

Château-Garnier	SSIAD ADMR secteur Gençay
Château-Larcher	SSIAD ADMR secteur Gençay
Châtelleraut	SSIAD du CCAS de Châtelleraut
Châtillon	SSIAD ADMR secteur Gençay
Chaunay	SSIAD ADMR secteur Charroux
La Chaussée	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Chauvigny	SSIAD Mutualité de la Vienne
Cheneché	SSIAD Mutualité de la Vienne
Chenevelles	SSIAD Mutualité de la Vienne
Cherves	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Chiré-en-Montreuil	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Chouppes	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Cissé	SSIAD Mutualité de la Vienne
Civaux	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Civray	SSIAD ADMR secteur Charroux
Cloué	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Colombiers	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Couhé	SSIAD ADMR secteur Gençay
Coulombiers	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Coulonges	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Coussay	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Coussay-les-bois	SSIAD Mutualité de la Vienne
Craon	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Croutelle	SSIAD Mutualité de la Vienne
Cuhon	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Curçay-sur-Dive	SSIAD ADMR secteur Loudun
Curçay-sur-Vonne	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Dangé St Romain	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Dercé	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Dienné	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Dissay	SSIAD Mutualité de la Vienne
Doussay	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
La Ferrière-Airoux	SSIAD ADMR secteur Gençay
Fleix	SSIAD Mutualité de la Vienne
Fleuré	SSIAD ADMR secteur Gençay
Fontaine le Comte	SSIAD Mutualité de la Vienne
Frozes	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Gençay	SSIAD ADMR secteur Gençay
Genouillé	SSIAD ADMR secteur Charroux
Gizay	SSIAD ADMR secteur Gençay
Glénouze	SSIAD ADMR secteur Loudun
Goux	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
La Grimaudière	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Guesnes	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Haims	SSIAD ADMR secteur Montmorillon

Ingrandes	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Iteuil	SSIAD ADMR secteur Gençay
Jardres	SSIAD Mutualité de la Vienne
Jaunay Clan	SSIAD Mutualité de la Vienne
Jazeneuil	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Jouhet	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Journet	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Joussée	SSIAD ADMR secteur Charroux
Lathus-Saint-Rémy	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Latillé	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Lauthiers	SSIAD Mutualité de la Vienne
Lavausseau	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Lavoux	SSIAD Mutualité de la Vienne
Leigné les bois	SSIAD Mutualité de la Vienne
Leigné sur Usseau	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Leignes-sur-Fontaine	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Lencloitre	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Lésigny	SSIAD Mutualité de la Vienne
Leugny	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Lhonnaizé	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Liglet	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Ligugé	SSIAD Mutualité de la Vienne
Linazay	SSIAD ADMR secteur Charroux
Liniers	SSIAD Mutualité de la Vienne
L'Isle-Jourdain	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Lizant	SSIAD ADMR secteur Charroux
Loudun	SSIAD ADMR secteur Loudun
Luchapt	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Lusignan	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Lussac-les-Châteaux	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Magné	SSIAD ADMR secteur Gençay
Maillé	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Mairé	SSIAD Mutualité de la Vienne
Maisonneuve	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Marçay	SSIAD ADMR secteur Gençay
Marigny Brizay	SSIAD Mutualité de la Vienne
Marigny-Chemereau	SSIAD ADMR secteur Gençay
Marnay	SSIAD ADMR secteur Gençay
Martaizé	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Massognes	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Maulay	SSIAD ADMR secteur Loudun
Mauprévoir	SSIAD ADMR secteur Charroux
Mazerolles	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Mazeuil	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Messemeé	SSIAD ADMR secteur Loudun

Mignaloux-Beauvoir	SSIAD Mutualité de la Vienne
Migné Auxances	SSIAD Mutualité de la Vienne
Millac	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Mirebeau	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Moncontour	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Mondion	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Montamisé	SSIAD Mutualité de la Vienne
Monthoiron	SSIAD Mutualité de la Vienne
Montmorillon	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Montreuil-Bonnin	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Monts-sur-Guesnes	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Morton	SSIAD ADMR secteur Loudun
Moullismes	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Moussac	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Mouterre-Silly	SSIAD ADMR secteur Loudun
Mouterre-sur-Blourde	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Naintré	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Nalliers	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Nérignac	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Neuville de Poitou	SSIAD Mutualité de la Vienne
Nieuil-l'Espoir	SSIAD ADMR secteur Gençay
Nouaillé-Maupertuis	SSIAD ADMR secteur Gençay
Nueil sous Faye	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Orches	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Les Ormes	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Ouzilly	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Oyré	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Paizay-le-Sec	SSIAD Mutualité de la Vienne
Payré	SSIAD ADMR secteur Gençay
Payroux	SSIAD ADMR secteur Charroux
Persac	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Pindray	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Plaisance	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Pleumartin	SSIAD Mutualité de la Vienne
Poitiers	SSIAD du CCAS de Poitiers
Port de Piles	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Pouançay	SSIAD ADMR secteur Loudun
Pouant	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Pouillé	SSIAD Mutualité de la Vienne
Pressac	SSIAD ADMR secteur Charroux
Prinçay	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
La Puye	SSIAD Mutualité de la Vienne
Queaux	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Quinçay	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Ranton	SSIAD ADMR secteur Loudun

Raslay	SSIAD ADMR secteur Loudun
La Roche Posay	SSIAD Mutualité de la Vienne
Le Rochereau	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
La Roche Rigault	SSIAD ADMR secteur Loudun
Roches-Prémarie-Andillé	SSIAD ADMR secteur Gençay
Roiffé	SSIAD ADMR secteur Loudun
Romagne	SSIAD ADMR secteur Charroux
Rouillé	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Saint-Benoit	SSIAD Mutualité de la Vienne
Saint-Christophe	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Saint-Clair	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Saint-Cyr	SSIAD Mutualité de la Vienne
Saint-Gaudent	SSIAD ADMR secteur Charroux
Saint-Genest-d'Ambieres	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Saint-Georges-les-Baillargeaux	SSIAD Mutualité de la Vienne
Saint-Germain	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Saint-Gervais-les-trois-clochers	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Saint-Jean-de-Sauves	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Saint-Julien-l'ars	SSIAD Mutualité de la Vienne
Saint-Laon	SSIAD ADMR secteur Loudun
Saint-Laurent-de-Jourdes	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Saint-Léger-de-Montbrillais	SSIAD ADMR secteur Loudun
Saint-Léomer	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Saint-Macoux	SSIAD ADMR secteur Charroux
Saint-Martin-l'Ars	SSIAD ADMR secteur Charroux
Saint-Maurice-la-Clouère	SSIAD ADMR secteur Gençay
Saint-Pierre-d'Exideuil	SSIAD ADMR secteur Charroux
Saint-Pierre-de-Maillé	SSIAD Mutualité de la Vienne
Sainte-Radegonde	SSIAD Mutualité de la Vienne
Saint-Rémy sur Creuse	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Saint-Romain	SSIAD ADMR secteur Charroux
Saint-Sauvant	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Saint-Sauveur	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Saint-Savin	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Saint-Saviol	SSIAD ADMR secteur Charroux
Saint-Secondin	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Saires	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Saix	SSIAD ADMR secteur Loudun
Sammarçolles	SSIAD ADMR secteur Loudun
Sanxay	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Saulgé	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Savigné	SSIAD ADMR secteur Charroux
Savigny-Levescault	SSIAD Mutualité de la Vienne
Savigny-sous-Faye	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Scorbé-Clairvaux	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers

Senillé	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Sérigny	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Sèvres-Anxaumont	SSIAD Mutualité de la Vienne
Sillars	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Smarves	SSIAD ADMR secteur Gençay
Sommières-du-Clain	SSIAD ADMR secteur Gençay
Sossay	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Surin	SSIAD ADMR secteur Charroux
Tercé	SSIAD Mutualité de la Vienne
Ternay	SSIAD ADMR secteur Loudun
Thollet	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Thurageau	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Thuré	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
La Trimouille	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Les Trois Moutiers	SSIAD ADMR secteur Loudun
Usseau	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Usson-du-Poitou	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Valdivienne	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Varennes	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Vaux-en-Couhé	SSIAD ADMR secteur Gençay
Vaux sur Vienne	SSIAD ADMR secteur Dangé St Romain
Vellèches	SSIAD ADMR secteur St Gervais les 3 clochers
Vendeuvre-du-Poitou	SSIAD Mutualité de la Vienne
Vernon	SSIAD ADMR secteur Gençay
Verrières	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
Verrue	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Vézières	SSIAD ADMR secteur Loudun
Vicq-sur-Gartempe	SSIAD Mutualité de la Vienne
Le Vigeant	SSIAD ADMR secteur L'Isle Jourdain
La Villedieu du Clain	SSIAD ADMR secteur Gençay
Villemort	SSIAD ADMR secteur Montmorillon
Villiers	SSIAD Mutualité de la Vienne
Vivonne	SSIAD ADMR secteur Gençay
Vouillé	SSIAD ADMR secteur Lusignan
Voulême	SSIAD ADMR secteur Charroux
Voulon	SSIAD ADMR secteur Gençay
Vouneuil-sous-Biard	SSIAD Mutualité de la Vienne
Vouneuil-sur-Vienne	SSIAD Mutualité de la Vienne
Vouzailles	SSIAD ADMR secteur Mirebeau
Yversay	SSIAD Mutualité de la Vienne

2.1.3 Les Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA)

Public :

Patient à un stade précoce de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Patient présentant des troubles cognitifs ou de la mémoire légers ou modérés.

Modalités d'intervention:

Les interventions portent sur la cognition, l'activité motrice et l'ajustement des aides. L'objectif est de :

- Conseiller, éduquer, prévenir la personne malade et son entourage (*intégration de repères temporo-spatiaux, conseils aux aidants sur les attitudes à adopter...*)
- Solliciter et renforcer les compétences préservées et résiduelles et les savoir-faire (*en facilitant la réalisation des repas : simplification des recettes/ uniformisation des termes employés/ repères sur les placards pour les ustensiles usuels...*)
- Proposer et automatiser des stratégies d'adaptation (*avec des supports visuels : tableau hebdomadaire avec calendrier pour pallier à la désorientation temporelle...*)
- Renforcer l'estime de soi, la communication verbale et non-verbale (*réminiscence spontanée ou sur sollicitations/ activité de loisirs ...*).

L'ESA intervient trois mois environ, avec 12 à 15 séances à domicile (foyer-logement, famille d'accueil, résidences services compris), du lundi au vendredi.

Cet accompagnement peut être renouvelé un an après le début de la première intervention.

Objectif :

Maintenir et stimuler les capacités de la personne.

Missions :

Les ESA tendent à utiliser des capacités restantes ou ignorées pour améliorer l'autonomie dans les activités de la vie courante. La réhabilitation vise à mobiliser ces capacités, à adapter l'environnement, à préserver une vie sociale et relationnelle et à transférer à l'aidant des compétences adaptées à la situation.

Modalités d'accès :

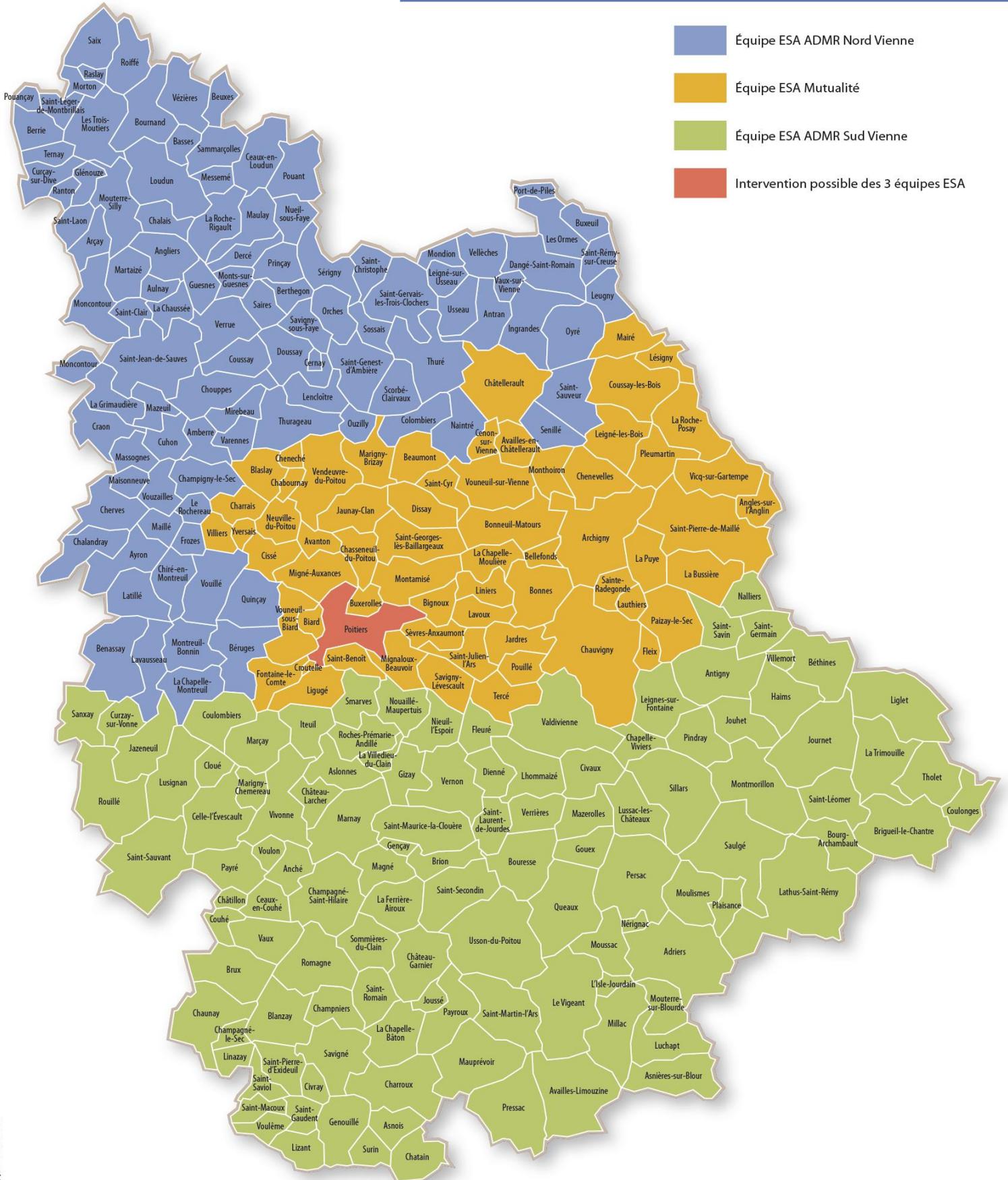
Tout professionnel et tout public peut interpellé l'ESA. Les ESA font ensuite le lien avec le médecin traitant puisqu'elles interviennent sur prescription médicale, avec une prise en charge de l'Assurance Maladie.

Composition de l'équipe :

Les infirmières coordinatrices réalisent les évaluations initiales au domicile du patient. Les séances sont menées par des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des assistants de soins en gériatrie (aides-soignants ou aides médico-psychologiques avec une formation spécifique).

ESA	Coordonnées
ESA ADMR Nord Vienne 1 Rue de la Mairie 86200 LOUDUN	Infirmière coordinatrice à Loudun : ☒ : info.ssiadloudun.fede86@admr.org ☎ : 06 88 53 55 82
	Infirmière coordinatrice à Mirebeau ☒ : info.ssiadmirebeau.fede86@admr.org ☎ : 06 76 72 30 46
	Ergothérapeute : ☒ : avaranne@fede86.admr.org ☎ : 06 79 77 97 01
ESA ADMR Sud Vienne 1 bis cité de la Roche 86160 GENCAÏ	Infirmière coordinatrice : ☒ : info.ssiadislejournal.fede86@admr.org ☎ : 06 74 39 86 75
	Infirmière coordinatrice secteur Charroux : ☒ : info.ssiadcharroux.fede86@admr.org ☎ : 06 76 72 30 49
	Ergothérapeute : ☒ : esaadmsudvienne@fede86.admr.org ☎ : 06 07 68 83 75
ESA Mutualité de la Vienne 60/68 Rue Carnot 86000 POITIERS	☒ : esa@mutualite86.fr ☎ : 05 49 47 79 04

ESA de la Vienne



Communes	ESA compétente
Adriers	ESA ADMR Sud Vienne
Amberre	ESA ADMR Nord Vienne
Anché	ESA ADMR Sud Vienne
Angles-sur-l'Anglin	ESA Mutualité de la Vienne
Angliers	ESA ADMR Nord Vienne
Antigny	ESA ADMR Sud Vienne
Antran	ESA ADMR Nord Vienne
Arcay	ESA ADMR Nord Vienne
Archigny	ESA Mutualité de la Vienne
Aslonnes	ESA ADMR Sud Vienne
Asnières-sur-Blour	ESA ADMR Sud Vienne
Asnois	ESA ADMR Sud Vienne
Aulnay	ESA ADMR Nord Vienne
Availles-en-Châtelleraut	ESA Mutualité de la Vienne
Availles-Limouzine	ESA ADMR Sud Vienne
Avanton	ESA Mutualité de la Vienne
Ayron	ESA ADMR Nord Vienne
Basses	ESA ADMR Nord Vienne
Beaumont	ESA Mutualité de la Vienne
Bellefonds	ESA Mutualité de la Vienne
Benassay	ESA ADMR Nord Vienne
Berrie	ESA ADMR Nord Vienne
Berthegon	ESA ADMR Nord Vienne
Béruges	ESA ADMR Nord Vienne
Béthines	ESA ADMR Sud Vienne
Beuxes	ESA ADMR Nord Vienne
Biard	ESA Mutualité de la Vienne
Bignoux	ESA Mutualité de la Vienne
Blanzay	ESA ADMR Sud Vienne
Blaslay	ESA Mutualité de la Vienne
Bonnes	ESA Mutualité de la Vienne
Bonneuil-Matours	ESA Mutualité de la Vienne
Bouresse	ESA ADMR Sud Vienne
Bourg-Archambault	ESA ADMR Sud Vienne
Bournand	ESA ADMR Nord Vienne
Brigueil-le-Chantre	ESA ADMR Sud Vienne
Brion	ESA ADMR Sud Vienne
Brux	ESA ADMR Sud Vienne
La-Bussière	ESA Mutualité de la Vienne
Buxeuil	ESA ADMR Nord Vienne
Buxerolles	ESA Mutualité de la Vienne
Ceaux-en-Loudun	ESA ADMR Nord Vienne
Ceaux-en-Couhé	ESA ADMR Sud Vienne
Celle-Lévescault	ESA ADMR Sud Vienne

Cenon sur Vienne	ESA Mutualité de la Vienne
Cernay	ESA ADMR Nord Vienne
Chabournay	ESA Mutualité de la Vienne
Chalais	ESA ADMR Nord Vienne
Chalandray	ESA ADMR Nord Vienne
Champagné-le-Sec	ESA ADMR Sud Vienne
Champagné-Saint-Hilaire	ESA ADMR Sud Vienne
Champigny-le-Sec	ESA ADMR Nord Vienne
Champniers	ESA ADMR Sud Vienne
La Chapelle-Bâton	ESA ADMR Sud Vienne
La-Chapelle-Moulière	ESA Mutualité de la Vienne
La-Chapelle-Montreuil	ESA ADMR Nord Vienne
Chapelle-Viviers	ESA ADMR Sud Vienne
Charrais	ESA Mutualité de la Vienne
Charroux	ESA ADMR Sud Vienne
Chasseneuil-du-Poitou	ESA Mutualité de la Vienne
Chatain	ESA ADMR Sud Vienne
Château-Garnier	ESA ADMR Sud Vienne
Château-Larcher	ESA ADMR Sud Vienne
Châtellerault	ESA Mutualité de la Vienne
Châtillon	ESA ADMR Sud Vienne
Chaunay	ESA ADMR Sud Vienne
La Chaussée	ESA ADMR Nord Vienne
Chauvigny	ESA Mutualité de la Vienne
Cheneché	ESA Mutualité de la Vienne
Chenevelles	ESA Mutualité de la Vienne
Cherves	ESA ADMR Nord Vienne
Chiré-en-Montreuil	ESA ADMR Nord Vienne
Chouppes	ESA ADMR Nord Vienne
Cissé	ESA Mutualité de la Vienne
Civaux	ESA ADMR Sud Vienne
Civray	ESA ADMR Sud Vienne
Cloué	ESA ADMR Sud Vienne
Colombiers	ESA ADMR Nord Vienne
Couhé	ESA ADMR Sud Vienne
Coulombiers	ESA ADMR Sud Vienne
Coulonges	ESA ADMR Sud Vienne
Coussay	ESA ADMR Nord Vienne
Coussay-les-bois	ESA Mutualité de la Vienne
Craon	ESA ADMR Nord Vienne
Croutelle	ESA Mutualité de la Vienne
Cuhon	ESA ADMR Nord Vienne
Curcay-sur-Dive	ESA ADMR Nord Vienne
Curzay-sur-Vonne	ESA ADMR Sud Vienne
Dangé St Romain	ESA ADMR Nord Vienne

Dercé	ESA ADMR Nord Vienne
Dienné	ESA ADMR Sud Vienne
Dissay	ESA Mutualité de la Vienne
Doussay	ESA ADMR Nord Vienne
La Ferrière-Airoux	ESA ADMR Sud Vienne
Fleix	ESA Mutualité de la Vienne
Fleuré	ESA ADMR Sud Vienne
Fontaine le Comte	ESA Mutualité de la Vienne
Frozes	ESA ADMR Nord Vienne
Gençay	ESA ADMR Sud Vienne
Genouillé	ESA ADMR Sud Vienne
Gizay	ESA ADMR Sud Vienne
Glénouze	ESA ADMR Nord Vienne
Goux	ESA ADMR Sud Vienne
La Grimaudière	ESA ADMR Nord Vienne
Guesnes	ESA ADMR Nord Vienne
Haims	ESA ADMR Sud Vienne
Ingrandes	ESA ADMR Nord Vienne
Iteuil	ESA ADMR Sud Vienne
Jardres	ESA Mutualité de la Vienne
Jaunay Clan	ESA Mutualité de la Vienne
Jazeneuil	ESA ADMR Sud Vienne
Jouhet	ESA ADMR Sud Vienne
Journet	ESA ADMR Sud Vienne
Joussée	ESA ADMR Sud Vienne
Lathus-Saint-Rémy	ESA ADMR Sud Vienne
Latillé	ESA ADMR Nord Vienne
Lauthiers	ESA Mutualité de la Vienne
Lavausseau	ESA ADMR Nord Vienne
Lavoux	ESA Mutualité de la Vienne
Leigné les bois	ESA Mutualité de la Vienne
Leigné sur Usseau	ESA ADMR Nord Vienne
Leignes-sur-Fontaine	ESA ADMR Sud Vienne
Lencloitre	ESA ADMR Nord Vienne
Lésigny	ESA Mutualité de la Vienne
Leugny	ESA ADMR Nord Vienne
Lhonnaizé	ESA ADMR Sud Vienne
Liglet	ESA ADMR Sud Vienne
Ligugé	ESA Mutualité de la Vienne
Linazay	ESA ADMR Sud Vienne
Liniers	ESA Mutualité de la Vienne
L'Isle-Jourdain	ESA ADMR Sud Vienne
Lizant	ESA ADMR Sud Vienne
Loudun	ESA ADMR Nord Vienne
Luchapt	ESA ADMR Sud Vienne

Lusignan	ESA ADMR Sud Vienne
Lussac-les-Châteaux	ESA ADMR Sud Vienne
Magné	ESA ADMR Sud Vienne
Maillé	ESA ADMR Nord Vienne
Mairé	ESA Mutualité de la Vienne
Maisonneuve	ESA ADMR Nord Vienne
Marçay	ESA ADMR Sud Vienne
Marigny Brizay	ESA Mutualité de la Vienne
Marigny-Chemereau	ESA ADMR Sud Vienne
Marnay	ESA ADMR Sud Vienne
Martaizé	ESA ADMR Nord Vienne
Massognes	ESA ADMR Nord Vienne
Maulay	ESA ADMR Nord Vienne
Mauprévoir	ESA ADMR Sud Vienne
Mazerolles	ESA ADMR Sud Vienne
Mazeuil	ESA ADMR Nord Vienne
Messemé	ESA ADMR Nord Vienne
Mignaloux-Beauvoir	ESA Mutualité de la Vienne
Migné-Auxances	ESA Mutualité de la Vienne
Millac	ESA ADMR Sud Vienne
Mirebeau	ESA ADMR Nord Vienne
Moncontour	ESA ADMR Nord Vienne
Mondion	ESA ADMR Nord Vienne
Montamisé	ESA Mutualité de la Vienne
Monthoiron	ESA Mutualité de la Vienne
Montmorillon	ESA ADMR Sud Vienne
Montreuil-Bonnin	ESA ADMR Nord Vienne
Monts-sur-Guesnes	ESA ADMR Nord Vienne
Morton	ESA ADMR Nord Vienne
Moullismes	ESA ADMR Sud Vienne
Moussac	ESA ADMR Sud Vienne
Mouterre-Silly	ESA ADMR Nord Vienne
Mouterre-sur-Blourde	ESA ADMR Sud Vienne
Naintré	ESA ADMR Nord Vienne
Nalliers	ESA ADMR Sud Vienne
Nérignac	ESA ADMR Sud Vienne
Neuville de Poitou	ESA Mutualité de la Vienne
Nieuil-l'Espoir	ESA ADMR Sud Vienne
Nouaillé-Maupertuis	ESA ADMR Sud Vienne
Nueil sous Faye	ESA ADMR Nord Vienne
Orches	ESA ADMR Nord Vienne
Les Ormes	ESA ADMR Nord Vienne
Ouzilly	ESA ADMR Nord Vienne
Oyré	ESA ADMR Nord Vienne
Paizay-le-Sec	ESA Mutualité de la Vienne

Payré	ESA ADMR Sud Vienne
Payroux	ESA ADMR Sud Vienne
Persac	ESA ADMR Sud Vienne
Pindray	ESA ADMR Sud Vienne
Plaisance	ESA ADMR Sud Vienne
Pleumartin	ESA Mutualité de la Vienne
Poitiers	ESA Mutualité de la Vienne / ESA ADMR Nord et Sud Vienne
Port de Piles	ESA ADMR Nord Vienne
Pouançay	ESA ADMR Nord Vienne
Pouant	ESA ADMR Nord Vienne
Pouillé	ESA Mutualité de la Vienne
Pressac	ESA ADMR Sud Vienne
Prinçay	ESA ADMR Nord Vienne
La Puye	ESA Mutualité de la Vienne
Queaux	ESA ADMR Sud Vienne
Quinçay	ESA ADMR Nord Vienne
Ranton	ESA ADMR Nord Vienne
Raslay	ESA ADMR Nord Vienne
La Roche Posay	ESA Mutualité de la Vienne
Le Rochereau	ESA ADMR Nord Vienne
La Roche Rigault	ESA ADMR Nord Vienne
Roches-Prémarie-Andillé	ESA ADMR Sud Vienne
Roiffé	ESA ADMR Nord Vienne
Romagne	ESA ADMR Sud Vienne
Rouillé	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Benoit	ESA Mutualité de la Vienne
Saint-Christophe	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Clair	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Cyr	ESA Mutualité de la Vienne
Saint-Gaudent	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Genest-d'Ambieres	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Georges-les-Baillargeaux	ESA Mutualité de la Vienne
Saint-Germain	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Gervais-les-trois-clochers	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Jean-de-Sauves	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Julien-l'ars	ESA Mutualité de la Vienne
Saint-Laon	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Laurent-de-Jourdes	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Léger-de-Montbrillais	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Léomer	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Macoux	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Martin-l'Ars	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Maurice-la-Clouère	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Pierre-d'Exideuil	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Pierre-de-Maillé	ESA Mutualité de la Vienne

Sainte-Radegonde	ESA Mutualité de la Vienne
Saint-Rémy sur Creuse	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Romain	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Sauvant	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Sauveur	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Savin	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Saviol	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Secondin	ESA ADMR Sud Vienne
Saires	ESA ADMR Nord Vienne
Saix	ESA ADMR Nord Vienne
Sammarçolles	ESA ADMR Nord Vienne
Sanxay	ESA ADMR Sud Vienne
Saulgé	ESA ADMR Sud Vienne
Savigné	ESA ADMR Sud Vienne
Savigny-Levescault	ESA Mutualité de la Vienne
Savigny-sous-Faye	ESA ADMR Nord Vienne
Scorbé-Clairvaux	ESA ADMR Nord Vienne
Senillé	ESA ADMR Nord Vienne
Sérigny	ESA ADMR Nord Vienne
Sèvres-Anxaumont	ESA Mutualité de la Vienne
Sillars	ESA ADMR Sud Vienne
Smarves	ESA ADMR Sud Vienne
Sommières-du-Clain	ESA ADMR Sud Vienne
Sossay	ESA ADMR Nord Vienne
Surin	ESA ADMR Sud Vienne
Tercé	ESA Mutualité de la Vienne
Ternay	ESA ADMR Nord Vienne
Thollet	ESA ADMR Sud Vienne
Thurageau	ESA ADMR Nord Vienne
Thuré	ESA ADMR Nord Vienne
La Trimouille	ESA ADMR Sud Vienne
Les Trois Moutiers	ESA ADMR Nord Vienne
Usseau	ESA ADMR Nord Vienne
Usson-du-Poitou	ESA ADMR Sud Vienne
Valdivienne	ESA ADMR Sud Vienne
Varennes	ESA ADMR Nord Vienne
Vaux-en-Couhé	ESA ADMR Sud Vienne
Vaux sur Vienne	ESA ADMR Nord Vienne
Vellèches	ESA ADMR Nord Vienne
Vendeuvre-du-Poitou	ESA Mutualité de la Vienne
Vernon	ESA ADMR Sud Vienne
Verrières	ESA ADMR Sud Vienne
Verrue	ESA ADMR Nord Vienne
Vézières	ESA ADMR Nord Vienne
Vicq-sur-Gartempe	ESA Mutualité de la Vienne

Le Vigeant	ESA ADMR Sud Vienne
La Villegieu du Clain	ESA ADMR Sud Vienne
Villemort	ESA ADMR Sud Vienne
Villiers	ESA Mutualité de la Vienne
Vivonne	ESA ADMR Sud Vienne
Vouillé	ESA ADMR Nord Vienne
Voulême	ESA ADMR Sud Vienne
Voulon	ESA ADMR Sud Vienne
Vouneuil-sous-Biard	ESA Mutualité de la Vienne
Vouneuil-sur-Vienne	ESA Mutualité de la Vienne
Vouzailles	ESA ADMR Nord Vienne
Yversay	ESA Mutualité de la Vienne

2.1.4 Les professionnels de santé libéraux

Le site Ameli.fr (site national de la Sécurité sociale) peut aider à rechercher un professionnel près de la personne âgée et selon son secteur de convention.

✓ **Le médecin traitant :**

Pivot du parcours de santé de la personne âgée, le médecin traitant est souvent le référent professionnel de la personne âgée. Son évaluation sanitaire aide à la définition d'un projet de vie avec la personne et sa famille ainsi qu'avec les autres professionnels.

✓ **L'infirmier libéral :**

Cet acteur de proximité participe au maintien à domicile de la personne âgée grâce à ses passages réguliers au domicile : aide à la toilette, préparation du pilulier, suivi de l'observance du traitement... La démarche de soins infirmiers (DSI), prescrite par le médecin traitant, permet de valoriser les passages réguliers de l'infirmier au domicile. Une préparation du pilulier n'est prise en charge par l'Assurance Maladie que si la personne présente des troubles cognitifs.

✓ **Le pharmacien :**

Il s'agit également d'un acteur de proximité, généralement bien identifié des personnes âgées. La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a confié aux pharmaciens des missions de prévention et de dépistage, la dispensation de conseils personnalisés, notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques et l'éducation thérapeutique.

✓ **Le neurologue libéral :**

La neurologie est la discipline médicale clinique qui étudie l'ensemble des maladies du système nerveux, et en particulier du cerveau, de la moelle des nerfs ou des muscles. Ainsi le neurologue est à même d'explorer : les systèmes de l'intelligence, de la mémoire, du langage ; les systèmes de la motricité, de la coordination des gestes, de l'équilibre ; des nerfs sensoriels (nerfs optique, auditif, olfactif) et les nerfs moteurs et ou sensitifs, mais aussi les muscles. Pour assurer son diagnostic, le neurologue au-delà de ses propres examens peut prescrire d'autres examens (biologie, scanner, IRM...) ou les pratiquera lui-même : bilan cognitif de mémoire et autres fonctions dites « supérieures » langage, praxies... Electroencéphalogramme (EEG), Electroneuromyogramme (ENMG), Potentiels Evoqués (PE)...

Neurologue Libéral	Coordonnées	
Dr LOLL	11 rue Carolus – 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 48 27
Dr VENISSE	11 rue Carolus – 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 48 27
Dr DERVAUX	Résidence Parc de Blossac – 4 rue du Gén Chêne – 86000 POITIERS	☎ : 05 49 88 13 77
Dr ZAI	Résidence Les Cèdres – 15 bis av Maréchal Foch – 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 29 93
Dr FARHAT	30 bvd Aristide Briand – 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 92 50
Dr SAMAD	30 bvd Aristide Briand – 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 92 50

✓ **Le chirurgien-dentiste :**

Son rôle est autant de guérir que de prévenir les problèmes dentaires (caries, maladies gingivales et parodontales, prothèses...). Il réalise des examens bucco-dentaires approfondis, donne des conseils, des prescriptions d'hygiène personnalisées mais aussi le cas échéant, apporte des soins pour réparer, remplacer et corriger les défauts de positionnement.

Les soins dentaires sont très importants chez la personne âgée. Ils vont être déterminants dans la nutrition et la prévention de pathologies bucco-dentaires qui peuvent en entraîner d'autres beaucoup plus graves.

L'association AOSIS (Aide Odontologique de Suivi Itinérant de Soins), créée dans la Vienne en 2011, propose des permanences aux publics fragiles (personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap, personnes en grande précarité), tant sur le plan de la prévention que des soins. Ces permanences se tiennent hors des cabinets libéraux et permettent aux praticiens exerçants de s'émanciper des temps de consultation classiques pour disposer de plus de temps avec ce public fragile et réaliser un premier bilan bucco-dentaire avant d'orienter, si nécessaire, vers un praticien choisi par la personne, soit en milieu hospitalier.

Lieux de permanence	Public	Prestation
Hôpital de jour – GHNV – Site de Châtellerault	Personnes en situation de handicap	Prévention et soins
Centre de soins dentaires CHU - Poitiers	Personnes en situation de handicap	Prévention et soins
Relais Georges Charbonnier - Poitiers	Public en situation précaire	Bilans buco-dentaires
EHPAD La Grand Maison - Poitiers	Résidents de l'EHPAD	Bilans buco-dentaires
EHPAD Le Clos des myosotis – Mignaloux-Beauvoir	Résidents de l'EHPAD	Bilans buco-dentaires
EHPAD Les Capucines - Civray	Résidents de l'EHPAD	Bilans buco-dentaires
EHPAD Le Pré St Jean – St Jean de Sauves	Résidents de l'EHPAD	Bilans buco-dentaires
EHPAD Les Tilleuls – Châtellerault	Résidents de l'EHPAD	Bilans buco-dentaires
EHPAD Les châtaigniers – Chauvigny	Résidents de l'EHPAD	Bilans buco-dentaires
EHPAD La brunetterie – Sèvres-Anxaumont	Résidents de l'EHPAD	Bilans buco-dentaires

✓ **La diététicienne / La nutritionniste :**

La diététicienne est une profession para-médicale qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée.

Un médecin – nutritionniste est un médecin diplômé en nutrition qui anticipe, diagnostique et prend en charge des maladies en rapport avec la nutrition (diabète, allergie ou intolérance alimentaire, obésité, cholestérol, anorexie...).

Etant médecin, il peut prescrire des médicaments, des analyses ou de examens médicaux.

Les consultations en cabinet auprès de ces deux professionnels ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie.

✓ **Le masseur-kinésithérapeute :**

Le masseur-kinésithérapeute participe également au maintien à domicile de la personne âgée en l'aidant à garder une autonomie motrice (aide à la marche, à la mobilisation...), en réalisant des actes favorisant la respiration...

Professionnels pouvant se déplacer à domicile (liste non exhaustive)

Masseurs-kinésithérapeutes	Coordonnées	Secteur
Nelly CANDUSSO Laure DURAND Sandrine MERCIER	37 rue de la forêt 86800 BIGNOUX	☎ : 05 49 47 19 20 ✉ : kinebignoux@yahoo.fr Bignoux
Pierre JARRE	27 rue du Paradis 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 54 86 Châtellerault
Laurent GIRARD	Rue Galilée 86340 FLEURE	☎ : 05 49 01 03 25
Jacky FRISON	28 rue des artisans 86200 LOUDUN	☎ : 05 49 98 05 34
Bernard GUERITAULT	7 place boeuffeterie 86200 LOUDUN	☎ : 05 49 22 84 30
Alain AURIAULT-AUJERON, Louis-Marie GENDRONNEAU, Alexandre RUAULT	11 place de la poterie 86110 MIREBEAU	☎ : 05 49 39 39 39
Johan AUGERON, Julien COMPAGNON Isabelle DALBADIE Mark NEAU Nicolas JOLLY Alexis DUCOURET	28 rue Carnot 86000 POITIERS	☎ : 06 60 44 88 76 ☎ : 06 89 82 80 72 ☎ : 06 29 33 75 17 ☎ : 06 19 07 30 82 ☎ : 06 78 69 94 24 ☎ : 06 25 09 40 28 Poitiers et Buxerolles
Benjamin LEGUERN	3 rue Denis Papin 86000 POITIERS	☎ : 07 86 41 30 36 Poitiers et alentours
Robert BRZYK	18 rue Sinsots 86480 ROUILLE	☎ : 05 49 43 91 23
Gaëlle BORZACCHINI	7 rue de Provence 86410 VERRIERES	☎ : 09 50 09 29 75

La kinésithérapie vestibulaire traite des dérèglements du système vestibulaire allant du vertige aux troubles de l'équilibre. En raison du matériel nécessaire pour les soins, ces praticiens ne se déplacent pas à domicile.

Kinésithérapeutes vestibulaires	Coordonnées
Franck BELLANCOURT	7 route d'Anché 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE ☎ : 05 49 37 30 73
Jean-Régis PREDEAU	39 avenue du Maréchal Leclerc 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 57 46
Marie-Christine TOUZALIN	66 rue des Trois pigeons 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 01 46
Antoine DRAULT	8 rue Maurice Fombeure 86530 NAINTRE ☎ : 05 49 90 24 98
François SALIN	67 rue Carnot 86000 POITIERS ☎ : 05 49 41 70 70
Gilles LARDY	2 rue du Pré Médard 86280 SAINT BENOIT ☎ : 05 49 46 18 52

✓ Les ergothérapeutes

L'ergothérapeute intervient auprès des personnes qui ont des difficultés dans la réalisation de leurs activités du fait d'une situation de handicap physique ou psychique, des conséquences d'une maladie, d'un accident ou de l'avancée en âge. L'intervention d'un ergothérapeute a pour objectif de faciliter la réalisation des activités de la personne accompagnée.

L'ergothérapeute intervient afin de :

- évaluer le niveau d'autonomie de la personne, son milieu de vie, sa capacité à se prendre en charge avec ou sans l'aide d'une tierce personne
- identifier les besoins selon les habitudes de vie
- proposer des solutions appropriées aux besoins et capacités de chacun
- intervenir pour aider à une amélioration de l'indépendance grâce à :
 - **une rééducation** : elle a pour objectif de permettre à la personne de récupérer ou d'acquérir les gestes lui permettant de continuer à faire comme avant ce qu'elle avait l'habitude de faire malgré sa perte d'autonomie ou les difficultés présentes. Par exemple, l'ergothérapeute va travailler avec une personne ayant des difficultés à coordonner les gestes de ses mains à cause d'une maladie de Parkinson pour lui permettre de continuer à faire ses lacets des deux mains comme avant.
 - **un réapprentissage des activités quotidiennes** (réadaptation) : elle a pour objectif de permettre à la personne de continuer à faire ce qu'elle avait l'habitude de faire mais de façon différente. Il peut aussi s'agir d'adaptation de l'environnement comme celle du logement pour qu'il devienne facilitateur.
 - **un conseil adapté** pour le matériel et l'aménagement de l'environnement.

Ergothérapeute Libéral	Coordonnées
Gaëlle BARILLOT	30 route de Lenclôître 86100 CHATELLERAULT ☎ : 06 09 43 83 01
Alexandre RODRIGUEZ	3 rue Pablo Picasso 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR ☎ : 06 25 32 55 97
Noémie BRIAND	11 place de Provence 86000 POITIERS ☎ : 06 42 39 70 04

✓ Le psychologue

Les psychologues en libéral travaillent auprès d'individus ou de groupes (familles, couple,...) confrontés à des souffrances psychologiques.

Le travail d'accompagnement clinique porte tout d'abord sur l'analyse et l'évaluation de la détresse, à l'aide d'outils et de méthodes spécifiques (entretien clinique essentiellement mais aussi, éventuellement, tests psychométriques, bilans...).

L'intervention du ou de la psychologue clinicien (ne) en libéral porte sur une large gamme de souffrances psychiques pouvant aller d'une difficulté d'adaptation simple, jusqu'aux troubles psychopathologiques profonds. De ce fait, son intervention peut aller d'un entretien unique à un accompagnement complexe et au long cours. Dans les situations les plus lourdes, il pourra être nécessaire de s'orienter vers des réponses plus adaptées, en particulier hospitalière.

Auprès des personnes âgées, le psychologue peut avoir différentes missions :

- Accompagnement de personnes souffrant de troubles anxieux et/ou dépressifs
- L'évaluation des fonctions cognitives, passation de tests psychologiques de dépistage (mémoire, langage, praxies, attention...)
- Soutien aux personnes âgées devant faire face à un diagnostic pathologique et à leurs aidants ; orientation vers les professionnels adaptés
- Accompagnement dans la prise de décision dans le recours aux aides, l'entrée en institution... grâce à la participation au projet de vie
- Ecoute, aide à verbaliser les difficultés...

Psychologues se déplaçant à domicile	Coordonnées	
Guillaume AUCHER	5 chemin Buis 86410 VERRIERES	☎ : 06 98 67 69 84 ✉ : aucherguillaumepsychologue@gmail.fr
Céline AUGER	8 r Cèdres 86340 NIEUIL L'ESPOIR	☎ : 06 19 33 04 87
Marie-Laure CHAUVELLIER	34 Rue Pierre Abellin 86100 CHATELLERAULT	☎ : 06 84 11 10 43
Delphine PENNY	21 rue de la Germonière 86360 MONTAMISE	☎ : 06 64 05 50 86
Sandrine PERRIN	8 bis rue Charles Charpentier 86240 LIGUGE	☎ : 05 47 98 06 77
Cécile RABOUAM		☎ : 06 31 25 62 53 ✉ : cecilerabouam@orange.fr
Maud VALLET	37 rue de la forêt 86800 BIGNOUX	☎ : 05 49 47 57 77 ✉ : maud.vallet86@gmail.com

* Liste de praticiens non exhaustive

✓ **L'orthophoniste :**

L'orthophonie peut être prescrite pour réaliser un bilan des troubles d'origine neurologique et ainsi participer au diagnostic médical par l'évaluation et l'identification des troubles.

Un accompagnement orthophonique vise à maintenir et adapter les fonctions de communication du malade (langage, paroles et autres) et à aider les familles et les soignants à adapter leur comportement aux difficultés du malade.

L'objectif principal est de continuer à communiquer avec lui afin de prévenir d'éventuels troubles du comportement réactionnels.

Cet accompagnement peut être prescrit à différents stades de la maladie, l'approche thérapeutique devant être évolutive et s'adapter aux troubles du patient, à son comportement, à sa motivation, à son histoire personnelle et aux possibilités de coopération avec l'entourage (thérapie de réminiscence, stimulation cognitive...).

La prise en charge orthophonique est recommandée particulièrement dans les maladies du langage au premier plan (démence sémantique, aphasie primaire progressive...).

La prise en charge orthophonique concerne également les troubles de la déglutition.

✓ **L'opticien**

L'opticien, en lien avec l'ophtalmologue ou le médecin traitant de la personne, peut réaliser des vérifications de vue et proposer des appareillages adaptés. Ces services sont agréés par la Sécurité sociale et pratiquent le tiers payant.

Des opticiens se sont installés sur la Vienne et proposent une activité exclusivement au domicile et en EHPAD, sans frais de déplacement.

Il est nécessaire d'avoir une ordonnance de l'ophtalmologue de moins de 3 ans. Si cela n'est pas possible, un examen de la vue peut être réalisé par l'opticien et validé par une ordonnance du médecin traitant.

Opticiens se déplaçant à domicile	Coordonnées		
L'opticien qui bouge	www.lopticienquibouge.fr	☎ : 06 24 15 44 18	Secteur : sud du département
Nicolas Zurich	www.zurichoptique.fr	☎ : 06 18 68 13 47 ☎ : 05 16 39 88 17	Secteur : centre du département
Les opticiens mobiles	www.lesopticiensmobiles.com	☎ : 06 33 28 32 21	Secteur : nord du département
Optique Lebrun	www.optiquelebrun.com	☎ : 06 71 38 39 73	Secteur : Poitiers et dans un périmètre de 40 km autour

2.1.5 Les Maisons et Pôles de Santé

Les maisons et pôles de santé pluridisciplinaires permettent de lutter contre la désertification médicale et favorisent la coordination des professionnels qui la composent. Ces structures permettent de développer les coopérations entre professionnels, d'avoir des outils et des procédures communs, de partager les approches et les regards sur certaines situations.

Selon l'article L6323-3 du Code de la Santé Publique, une maison de santé est « une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens ».

Ces professionnels assurent des activités de soins sans hébergement de premier recours [...] et le cas échéant, de second recours [...] et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales » dans le cadre d'un projet de santé.

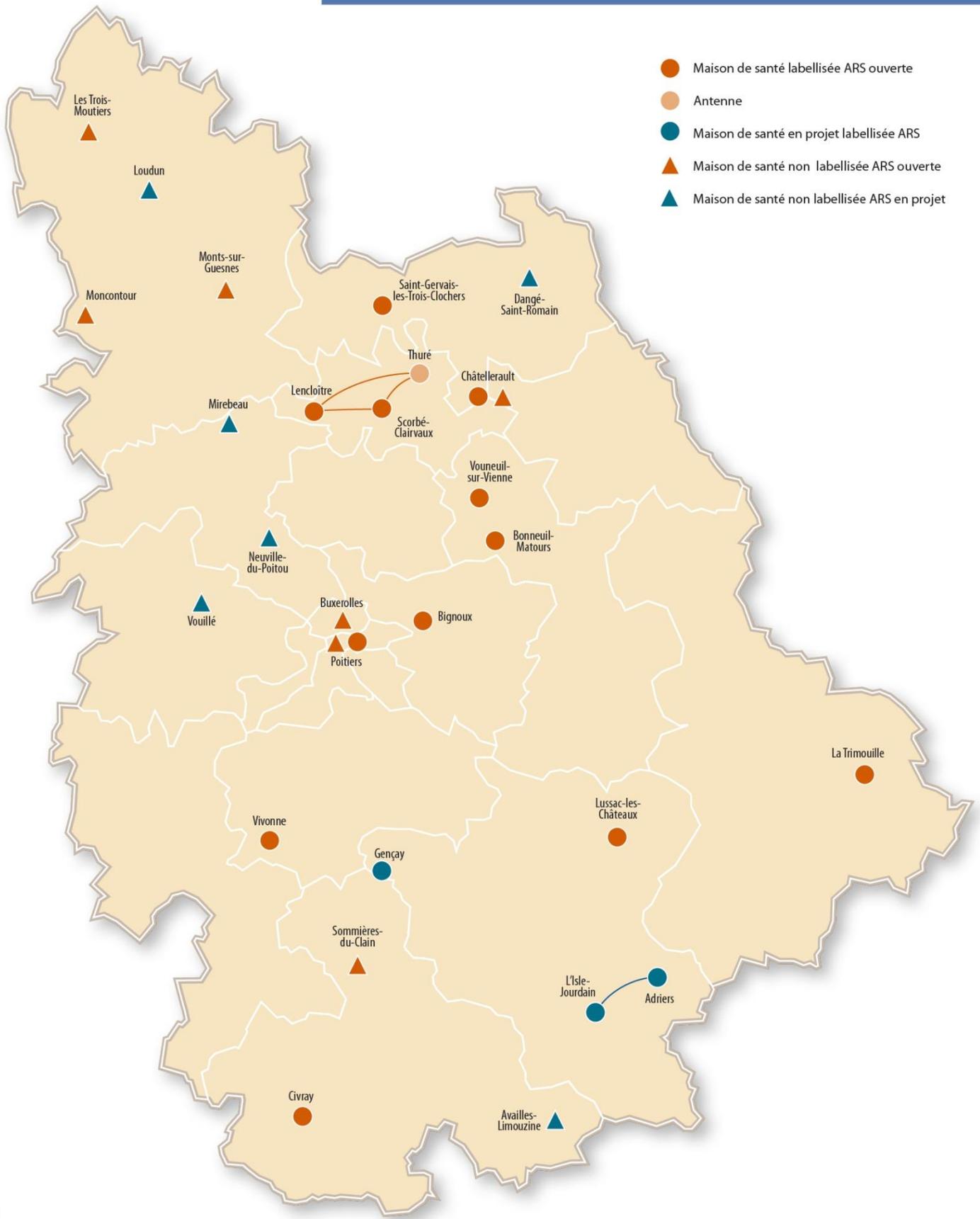
Les maisons de santé pluriprofessionnelles ne sont pas un simple regroupement de professionnels de santé. Elles doivent se doter d'un projet de santé qui témoigne d'un exercice coordonné.

Les Pôles regroupent des professionnels de santé autour d'un projet de santé commun, qu'ils partagent ou non les mêmes locaux.

<p>Maison de santé 37 rue de la forêt 86800 BIGNOUX</p> <p>Médecins ☎ : 05 49 47 57 77 Kinésithérapeute ☎ : 05 49 47 19 20 Psychologue ☎ : 07 68 39 09 30 Pédicure-podologue ☎ : 06 04 09 31 79 Infirmières libérales ☎ : 05 49 11 35 75 Ostéopathe ☎ : 06 61 90 70 45 Infirmière Asalée Infirmière coordinatrice cancérologie ☎ : 07 68 38 20 07</p>	<p>Maison de santé 5 rue du 8 mai 1945 86210 BONNEUIL MATOURS</p> <p>Médecins : ☎ : 05 49 02 33 33 Médecin psychiatre Infirmières Kinésithérapeute Osthéopathe</p>
<p>Maison de santé de Buxerolles 24 bis Rue des Terrageaux 86180 BUXEROLLES</p> <p>Médecin ☎ : 05 49 41 12 68 Infirmières ☎ : 05 49 45 76 64 Orthophoniste ☎ : 09 81 78 59 89</p>	<p>Maison de santé Clément Krebs 1 rue Madame 86100 CHATELLERAULT</p> <p>Médecins, infirmière libérale : ☎ : 05 49 21 06 12</p>
<p>Maison de santé Laennec 27 Rue du Paradis 86100 CHATELLERAULT</p> <p>Médecins, infirmières, orthophoniste, osthéopathe, pédicures-podologues : ☎ : 05 49 21 54 86</p>	<p>Maison de santé 10 rue Vallée des bas champs 86400 CIVRAY</p> <p>Médecins : ☎ : 05 49 87 47 77 Psychologues : Mme MARQUOIS ☎ : 05 17 34 12 00 Mme GABORIEAU ☎ : 06 70 54 23 17 Pédicures, podologues : ☎ : 05 49 87 35 17 Cabinet de soins infirmiers ☎ : 05 49 87 25 24 Diététicienne : ☎ : 07 50 26 97 29</p>
<p>Maison de santé 26 rue de la liberté 86290 LA TRIMOUILLE</p> <p>Médecins : ☎ : 05 49 91 60 26 Infirmiers : ☎ : 05 49 83 03 44 Psychologue : ☎ : 07 83 34 69 90 Pédicure-podologue :</p>	<p>Pôle de santé de L'Envigne 29 Grand Rue 86140 LENCLOITRE</p> <p>Médecins : ☎ : 05 49 90 87 81 Infirmiers libéraux : ☎ : 05 49 90 72 84 Kinésithérapeutes : ☎ : 05 49 90 83 95</p>

<p align="center">Maison de santé 4 rue de la Gruche 86120 LES TROIS MOUTIERS</p>	<p align="center">Maison de santé 13 avenue du Dr Dupont 86320 LUSSAC LES CHATEAUX</p>
<p>Médecins : ☎ : 05 49 22 63 77 Kinésithérapeute : ☎ : 05 49 98 13 74 Infirmière libéral : ☎ : 05 49 22 61 11 Cabinet infirmier : ☎ : 05 49 22 60 30 Orthoptiste : ☎ : 06 16 46 05 31 Pédicure-podologue : ☎ : 05 49 22 72 60</p>	<p>Médecins : Dr BELLOT et GIRARDIN ☎ : 05 49 48 40 85 Dr BRISSET ☎ : 05 49 48 34 96 Kinésithérapeute : ☎ : 05 49 84 14 59 Ostéopathe : ☎ : 06 43 33 78 98 Diététicienne : ☎ : 06 71 49 77 21 Psychologue : ☎ : 06 80 58 36 74 Pédicure-podologue : ☎ : 05 49 48 98 32</p>
<p align="center">Maison de santé 4 impasse du Havre 86330 MONCONTOUR</p>	<p align="center">Maison de santé 1 bis allée des quatre tilleuls 86420 MONTS SUR GUESNES</p>
<p>Médecins, Angiologue : ☎ : 05 49 22 26 10 Infirmiers libéraux : ☎ : 05 49 98 93 80 Psychologue : ☎ : 06 25 93 67 12 Diététicien : ☎ : 06 88 71 46 09 Orthophoniste : ☎ : 06 89 79 29 27</p>	<p>Médecins : Dr CHOLLIER et MIGNON ☎ : 05 49 22 83 77 Dr PICARD ☎ : 05 49 22 89 05 Chirurgien dentiste : ☎ : 05 49 22 84 06 Infirmiers : M. SEDANO : ☎ : 06 86 77 25 07 Mmes LAMOTHE et DOUTEAU ☎ : 05 49 22 83 17 Kinésithérapeute : ☎ : 05 49 22 89 79 Orthophoniste : ☎ : 06 87 17 89 70 Pédicure-podologue : ☎ : 05 49 23 32 73</p>
<p align="center">Pôle de santé des Couronneries 115 rue des Couronneries 86000 POITIERS</p>	<p align="center">Maison de santé de Beaulieu Place Philippe le Bel 86000 POITIERS</p>
<p>Médecins, infirmiers : ☎ : 05 49 45 11 11 Infirmière Asalée</p>	<p>Médecins : ☎ : 05 49 03 00 70</p>
<p align="center">Maison de santé 14 rue Jules Edouard Menard 86230 SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS</p>	<p align="center">Pôle de santé de L'envigne Rue Vilvert 86140 SCORBE CLAIRVAUX</p>
<p>Médecins : ☎ : 05 49 86 00 01 Infirmière : ☎ : 05 49 90 72 99 Ostéopathe : Dentiste :</p>	<p>Médecins généralistes, infirmiers libéraux, psychologue : ☎ : 05 49 93 92 92 Kinésithérapeutes : ☎ : 05 49 93 93 94 Ostéopathe : ☎ : 07 84 14 19 65 Sophrologue : ☎ : 06 78 16 72 25 Infirmière Asalée et coordinatrice du pôle</p>
<p align="center">Maison de santé 1 place de l'Eglise 86160 SOMMIERES DU CLAIN</p>	<p align="center">Pôle de santé de L'Envigne 2 rue du Lycée 86540 THURE (antenne de Lençloître)</p>
<p>Médecins, infirmière, opticien ☎ : 05 49 87 70 04</p>	<p>Médecin généraliste : ☎ : 05 49 20 43 19</p>
<p align="center">Maison de santé 5 places des tilleuls 86370 VIVONNE</p>	<p align="center">Pôle de santé Madeleine Brès 16 Avenue Jean Jaurès 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE</p>
<p>Médecins : ☎ : 05 49 43 41 11 / 05 49 43 41 09 Infirmiers : 05 49 43 50 51 / 06 79 59 52 13 Dentiste : 05 49 43 40 50 Orthophoniste : 05 86 98 01 91</p>	<p>Médecins, psychologue : ☎ : 05 49 85 10 61 Infirmières libérale ☎ : 05 49 85 20 61 Infirmière Asalée et coordinatrice du pôle</p>

Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)



2.1.6 Les infirmières ASALEE

Public :

Patient atteints de pathologies chroniques (diabète de type 2 ou risques cardio-vasculaires) ou susceptibles d'être atteints de troubles cognitifs ou de BPCO pour les patients tabagiques.

Objectif :

Améliorer la qualité du service rendu en ville aux patients atteints de pathologies chroniques par le développement de collaborations entre des infirmier(e)s dit(e)s délégué(e)s à la santé publique et des médecins généralistes de ville.

Modalités :

Les infirmières peuvent intervenir dans plusieurs cabinets médicaux différents, avec un projet d'éducation à la santé du patient sur certaines thématiques.

Saisine :

C'est le médecin traitant qui sollicite l'infirmière Asalée exerçant dans son cabinet si nécessaire.

Missions :

Les cabinets Asalée permettent la délégation de tâches en médecine générale, avec la mise à disposition d'infirmière de santé publique, dans un objectif d'amélioration du parcours de soins et de prévention en santé.

Dans le cadre de l'article 51 de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'association a ainsi élaboré des protocoles de délégation d'actes et d'activités (coopération) entre le médecin et l'infirmière pour deux dépistages (troubles cognitifs et BPCO des patients tabagiques) et deux suivis de pathologies chroniques (diabète de type 2 et risques cardio-vasculaires).

Lieux	Infirmière ASALEE	Médecins concernés	Coordonnées
BIGNOUX	Christelle FOURNEAU	Dr BOUCHAND / Dr TOUZALIN	☎ : 05 49 47 57 77 ✉ : cfourneau@asalee.fr
CHAUVIGNY	Estelle FRANGE	Dr BRU Dr SURY	☎ : 05 49 46 33 66 ☎ : 05 49 46 30 89 ✉ : efrange@asalee.fr
CHATELLERAULT	Katia LEFORT	Dr HERAULT Dr DIAZ THOMAZEAU/ Dr MAILLOT-MARY	☎ : 05 49 21 41 94 ☎ : 05 49 21 16 16 ✉ : klefort@asalee.fr
CHATELLERAULT	Odile JOLY	Dr BERNARD/ Dr LARDEUR/ Dr CANTIN/ Dr TONDUSSON/ Dr JOYEUX	☎ : 05 49 21 06 12 ✉ : ojoly@asalee.fr
LENCLOITRE	Cécile BROUARD	Dr BOBINEAU/ Dr UDUBASCEANU/ Dr POUMAILLOUX/ Dr GIRARDIN	☎ : 05 49 90 87 81 ✉ : cbrouard@asalee.fr
LUSSAC LES CHATEAUX	Chloé BICHON	Dr BELLOT/ Dr GIRARDIN/ Dr BRISSET	☎ : 05 49 48 40 85 ✉ : cbichon@asalee.fr
MIGNALOUX- BEAUVOIR	Estelle FRANGE	Dr CHAINEAU	☎ : 05 49 37 92 01 ✉ : efrange@asalee.fr
POITIERS (quartier de Montmidi)	Pascale MARTIN	Dr BON/ Dr LARDEAU/ Dr GIRAULT/ Dr SOREAU	☎ : 05 49 37 98 98 ✉ : pmartin@asalee.fr
POITIERS (quartier des Couronneries)	Elodie GUICHARD	Dr BIRAULT/ Dr BOUTIN/ Dr CAUNES/ Dr PATRIER/ Dr SERPOLLIER/ Dr SOULON/ Dr TUDREJ	☎ : 05 49 45 11 11 ✉ : eguichard@asalee.fr
POITIERS (Porte de Paris)	Patricia RENAUD	Dr KANDEL/ Dr MAUGARD	☎ : 05 49 88 84 07 ✉ : prenaud@asalee.fr
SAINT JULIEN L'ARS	Estelle FRANGE	Dr FLEURANT/ Dr RABIER/ Dr QUAIS	☎ : 05 49 56 68 78 ✉ : efrange@asalee.fr
SCORBE- CLAIRVAUX	Cécile BROUARD	Dr BLANCKE/ Dr BOURCEAU/ Dr CHAUDET/ Dr KAMGA/ Dr VILLABLA	☎ : 05 49 93 92 92 ✉ : cbrouard@asalee.fr
SMARVES	Patricia RENAUD	Dr CHAUVEAU/ Dr VAUDOU/ Dr PINLON	☎ : 05 49 88 52 50 ✉ : prenaud@aol.com
THURE	Cécile BROUARD	Dr GRIGNON	☎ : 05 49 20 43 19 ✉ : cbrouard@asalee.fr
VERRIERES	Chloé BICHON	Dr DEDIEU/ Dr MESRINE	☎ : 05 49 42 71 05 ✉ : cbichon@asalee.fr
VOUNEUIL SUR VIENNE	Lucie LAGARDE	Dr BUSSON/ Dr CHAPUIS/ Dr HUMMEL/ Dr LEMERCIER/ Dr RUBI	☎ : 05 49 85 10 61 ✉ : idec.msp.vouneuil@gmail.com

2.1.7 Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Public :

Patient âgé de moins de 70 ans vivant à domicile et présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques.

Objectif :

Prise en charge psychiatrique et psychologique en ambulatoire de l'adulte.

Modalités :

Service public ambulatoire d'accueil et de consultations :

- Écoute
- Prévention
- Information
- Évaluations
- Orientation et suivi
- Psychothérapies

Ils assurent des consultations et/ou des visites à domicile.

Saisine :

Consultations avec ou sans rendez-vous sans obligation de prescription médicale initiale.

L'accueil est réalisé par un(e) infirmier(e). Son rôle est d'évaluer la nature de la demande et, en étroite collaboration avec l'équipe médicale du CMP, de définir le projet de soins.

Missions :

Le CMP est un lieu de prévention et de soins. Il offre un espace d'écoute, de soins permettant de prévenir l'aggravation de symptômes ou la détection précoce de pathologie.

Composition de l'équipe :

Infirmiers psychiatriques, psychiatres et psychologues sur permanence.

CMP	Coordonnées	Jours d'accueil	
Secteur 1 : nord-ouest	Centre de consultations au CMP Boncenne 14, rue Gay Lussac 86000 POITIERS	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical :</i> ☎ : 05 16 52 61 03	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 19h (avec et sans rdv)</i>
	Antenne CMP 8, rue du Martray 86200 LOUDUN	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 49 98 33 33	<i>Du lundi au vendredi de 10h à 16h (sans rendez-vous uniquement le vendredi AM)</i>
	Antenne CMP Centre social intercommunal 19 rue Jules Ferry 86170 NEUVILLE	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rdv</i>
	Centre social 25 rue Maurice Aguillon 86110 MIREBEAU	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rdv</i>
	MDS 10 rue de Jérusalem 86190 VOUILLE	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rdv</i>

Secteur 2 : sud-ouest	Centre de consultations au CMP Lautrec 14, rue Gay Lussac 86000 POITIERS	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 19h</i>
	Antenne CMP Maison des services publics 1 cité de la roche 86160 GENCAY	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 52 61 06	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Antenne CMP 11, rue Salvador Allendé 86400 CIVRAY	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 5 261 06	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Antenne CMP 31, rue de Chypre 86600 LUSIGNAN	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 52 61 06	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Antenne CMP 8, rue Hennoor 86700 COUHE	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 52 61 06	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
Secteur 3 : sud-est	Centre de consultations au CMP Bonnafé 14, rue Gay Lussac – 86000 POITIERS	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 19h</i>
	Antenne CMP 87, rue Faideau 86300 CHAUVIGNY	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Antenne CMP 4, rue des Récollets 86500 MONTMORILLON	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	AMJC 11 rue du Grand Pont 86150 ISLE JOURDAIN	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 52 61 00	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Foyer Logement 8 allée de la Noiseraie 86320 LUSSAC LES CHATEAUX	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 0516526100	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
Secteur 4 : nord-est	Centre Social 52 place de la libération 86310 SAINT SAVIN	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 0516526100	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Centre de consultations aux Urgences (UMPC) du site hospitalier Camille Guérin Rue du Dr Montagnier 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 19h</i>
	Centre de consultations au CMP Ruetsch 78, rue Jean Vilar 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 23 36 65	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 17h (avec et sans rendez-vous)</i>

2.2 Services, soins en établissement de santé

2.2.1 Les différentes consultations

Consultation	Lieu	Coordonnées
Mémoire (Pôle de Gériatrie)	CHU- site de Poitiers CHU – site de Montmorillon GHNV – site de Châtelleraut GHNV – site de Loudun	Voir fiche 2.2.2
Plaies-cicatrisation	CHU- site de Poitiers (Pôle de Gériatrie)	Dr PRADERE – Dr DELELIS-FANIEN ☎ : 05 49 44 43 89
	Polyclinique de Poitiers	☎ : 05 49 61 71 00 ✉ : cicatrisation@polycliniquepoitiers.fr
Chutes (Pôle de Gériatrie)	CHU- site de Poitiers	Dr SEITE ☎ : 05 49 44 43 89 Voir fiche 2.2.3
Onco-gériatrie	CHU- site de Poitiers CHU- site de Montmorillon	Voir fiche 2.2.5
Médecine interne gériatrique et hématologie	CHU- site de Poitiers	Pr PACCALIN – Dr GELLEN-DAUTREMER ☎ : 05 49 44 43 89
Psycho-gériatrie	CHU- site de Poitiers	Dr PAPIN ☎ : 05 49 44 43 89
Cardio-gériatrie	CHU- site de Poitiers	Dr BELLARBRE – Dr BUREAU ☎ : 05 49 44 43 89
		Dr CORNILLON – Dr PRINER – Dr CAUPENNE ☎ : 05 49 44 43 89
Gériatrie Générale	CHU- site de Poitiers	Planification des admissions : ☎ : 05 49 44 37 35 Céline BARRITAU, infirmière de liaison et de coordination/admissions Lise ALONSO, infirmière de liaison et de coordination/sorties Secrétariat Auguste Rodin (MCO- SSR) ☎ : 05 49 44 44 27 Secrétariat Camille Claudel (MCO-SSR) ☎ : 05 49 44 43 89 sec.cc@chu-poitiers.fr Bureau des entrées Aristide Maillol (UHR- USLD- UCC-SSR) : ☎ : 05 49 44 43 41
		GHNV – site de Châtelleraut Dr CERVI – Dr GHAZALI – Dr GUEMACHE ☎ : 05 49 02 22 69
Hôpital de jour gériatrique	GHNV – site de Châtelleraut	☎ : 05 49 02 23 85
Expertise (mesure de protection)	CHU- site de Poitiers	Dr CORNILLON – Dr MIGEON-DUBALLET – Dr MERLET-Dr CHICOINE ☎ : 05 49 44 43 89
Phoniatry	CHU- site de Poitiers	Voir fiche 2.2.5
Neurologie	CHU – site de Poitiers	Pr NEAU – Pr HOUETO – Dr DU BOISGUEHENEUC – Dr BENATRU – Dr CIRON – Dr JULIAN – Dr LAMY – Dr PALAZZO – Dr COLIN – Dr LARRIEU-CIRON – Dr MAHIEU – Dr BERTHOMET ☎ : 05 49 44 48 75
	GHNV – site de Châtelleraut	Dr SAMAD ☎ : 05 49 02 90 42

2.2.2 Les consultations mémoire

Public :

Ces consultations sont ouvertes à toute personne présentant des troubles de la mémoire et/ou des troubles cognitifs (troubles du raisonnement, du jugement, de la compréhension...).

Objectif :

Déterminer l'origine de troubles mnésiques.

Modalités d'intervention :

Les consultations mémoire de proximité sont organisées en milieu hospitalier.

L'évaluation comporte plusieurs étapes. Elle est réalisée en ambulatoire (sans hospitalisation) ou en hôpital de jour si des examens plus techniques sont nécessaires.

La consultation consiste en un bilan initial qui comprend une évaluation psychologique, des examens biologiques et d'imagerie médicale (scanner ou IRM).

Puis, des consultations de réévaluation et de suivi peuvent avoir lieu une à deux fois par an. Cela permet au patient de bénéficier d'un traitement adapté à chaque stade de la maladie.

Modalités d'accès :

Le patient doit avoir été préalablement adressé par son médecin traitant.

Missions :

Grâce à des tests, les consultations mémoire permettent de poser un diagnostic précis et de proposer une prise en charge adaptée de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Un compte rendu est ensuite envoyé au médecin traitant. Il contient des informations sur les résultats des examens, le traitement et le suivi envisagé. Enfin, un programme de rééducation par des ateliers mémoire et de stimulation cognitive peut également être proposé.

Composition de l'équipe :

Les équipes sont généralement composées au minimum d'un spécialiste (neurologue, gériatre ou psychiatre), ainsi que d'un psychologue, neuro-psychologue ou orthophoniste.

Consultations mémoire		Coordonnées
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtelleraut	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 90 90
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Loudun	3 Rue des Visitandines 86200 LOUDUN	☎ : 05 49 98 42 42
CHU de Poitiers : - Consultation en gériatrie (+75 ans) - Consultation en neurologie (-75 ans)	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	Gériatrie : ☎ : 05 49 44 43 89 Neurologie : ☎ : 05 49 44 48 75
CHU - Site de Montmorillon	2 Rue Henri Dunant 86500 MONTMORILLON	☎ : 05 49 83 83 83

2.2.3 La consultation chute

Public :

Personne de plus de 75 ans ayant une autonomie fonctionnelle suffisante et ayant présenté déjà un épisode de chute.

Objectif :

Eviter les chutes à répétition.

Modalités d'intervention :

Evaluation globale des facteurs de risque de chute et des interventions possibles pour les diminuer.

1 évaluation kinésithérapeutique (environ 1 heure)

+ 1 évaluation médicale (environ 1 heure).

Modalités d'accès :

Sur prescription médicale du médecin traitant.

Missions :

Identifier les causes de la chute et faire des préconisations.

Composition de l'équipe :

Médecin gériatre, kinésithérapeute.

Consultation chute

Coordonnées

CHU de Poitiers – Pôle Gériatrie

2 Rue de la Milétrie
86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 43 89

2.2.4 La consultation de phoniatrie

Public :

Toute personne présentant des troubles de la déglutition : population de gériatrie, patients ayant des pathologies ORL (chirurgie laryngée et oropharyngée), pathologies neurologiques (AVC, Parkinson, autres pathologies neurodégénératives)...

Objectif :

Évaluation analytique et fonctionnelle des troubles de la déglutition.

L'évaluation peut également être faite dans le cadre d'un bilan étiologique, pour une aide au diagnostic.

Modalités d'intervention :

L'évaluation des troubles de la déglutition se fait au décours d'une hospitalisation de journée dans le service d'ORL qui permettra également une observation de repas avec l'orthophoniste, ou au décours d'une consultation simple, selon les cas.

Des examens peuvent être pratiqués : nasofibroskopie de déglutition, radioscopie de déglutition, examen orthophonique, évaluation diététique.

Modalités d'accès :

La demande d'évaluation doit être faite par un médecin, avec courrier et remplissage du formulaire spécifique qui sera fourni par le secrétariat d'ORL.

Missions :

À l'issue de l'évaluation des troubles, des propositions sont faites pour une prise en charge médicale si nécessaire, et/ou des adaptations de posture, d'installation aux repas, de textures alimentaires ; une prise en charge rééducative des troubles en orthophonie pourra également être proposée selon les cas.

Composition de l'équipe :

Médecin phoniatre ; infirmières et aide soignantes ; diététiciennes ; orthophonistes, service ORL du CHU.

Consultation de phoniatrie

Coordonnées

CHU de Poitiers

2 Rue de la Milétrie
86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 44 44

2.2.5 La consultation d'oncogériatrie

Public :

Patients de plus de 75 ans atteints de cancer ou d'hémopathie.

Objectif :

Cette pratique vise à garantir à tout patient âgé atteint de cancer un traitement adapté à son état grâce à une approche multidisciplinaire et multiprofessionnelle.

Modalités :

La consultation, conduite par un binôme soignant-géronte, dure en moyenne 1h30. Elle repose sur différents tests et un examen clinique complet. Elle permet une évaluation médicale, psychologique et sociale de chaque patient et l'appréciation de ses besoins particuliers d'accompagnement et de suivi. Le repérage des fragilités gériatriques et l'évaluation de l'état de santé général du patient sont mis en relation avec l'évaluation cancérologique.

Saisine :

Tout médecin (chirurgiens, oncologues médicaux, radiothérapeutes, hématologues, médecins généralistes...) peut demander une consultation d'onco-gériatrie.

Missions :

L'oncogériatrie permet de prendre en charge le cancer en tenant compte des phénomènes du vieillissement, au sein d'une approche globale, graduée et efficiente des patients.

Composition de l'équipe :

L'équipe se compose d'un médecin oncologue, un médecin gériatre et un soignant ayant une formation dans l'évaluation gériatrique, parfois enrichie de professionnels dans le champ des aptitudes fonctionnelles, psychologiques ou des conditions sociales de la vie.

Consultations d'oncogériatrie	Coordonnées		Jours
CHU de Poitiers Pôle régional de cancérologie	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 34 98	<i>Lundi, mardi et mercredi matins</i>
CHU - Site de Montmorillon Hôpital de jour	2 Rue Henri Dunant 86500 MONTMORILLON	☎ : 05 49 83 83 10	<i>Jeudi et vendredis matins</i>

2.2.6 L'hospitalisation de jour gériatrique

Public :

Personne présentant des troubles de la mémoire et/ou des troubles cognitifs.

Objectif :

Poser ou confirmer le diagnostic du patient.

Modalités d'intervention :

Hospitalisation de jour.

La gériatrie est exercée dans un service de médecine spécialisé dans la prise en charge globale médicale et psychosociale, des personnes âgées les plus fragiles (polypathologie, perte d'autonomie, isolement).

Parmi les maladies figurent en particulier les altérations des fonctions cérébrales dont la maladie d'Alzheimer, ainsi que les pathologies aiguës ou chroniques cardiaques, neurologiques, vasculaires, endocriniennes ostéo-articulaires.

Modalités d'accès :

L'admission d'un patient en hôpital de jour gériatrique se fait à la demande du médecin traitant, d'un spécialiste, ou de tout autre professionnel de santé mais uniquement avec l'aval du médecin traitant.

Composition de l'équipe :

Equipe spécialisée dans le domaine de la gériatrie et composée de médecins, infirmières, neuropsychologue...

Missions :

Des bilans mnésiques, des bilans de chutes, des évaluations médico-psychologiques, des évaluations neuropsychologiques etc, sont réalisés. Cette structure permet également de dispenser des soins techniques complexes ou requérant une surveillance spécifique (pansements complexes, transfusions sanguines ponctuelles ou itératives).

Durant son séjour, le patient bénéficie de l'intégralité de l'infrastructure du centre hospitalier ainsi que des compétences de ses équipes pluridisciplinaires :

- Plateau technique (biologie spécialisée IRM, radiographies, échographies),
- Consultations spécialisées.

Hospitalisation de jour gériatrique

Groupe Hospitalier Nord Vienne
Site de Châtelleraut

Coordonnées

Rue du Dr Luc Montagnier
Rocade Est
86100 CHATELLERAULT

 : 05 49 02 90 90

2.2.7 Les Equipes Mobiles, Unités et lits de Soins Palliatifs

Public :

Patient atteint d'une maladie grave, évolutive ou terminale.

Objectif :

Soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi prise en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle.

Modalités :

Il existe sur le territoire trois possibilités de recourir aux soins palliatifs via :

- une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP)
- lits dédiés aux soins palliatifs dans les services
- une unité de soins palliatifs (USP).

L'EMSP est une équipe hospitalière qui se déplace dans un cadre hospitalier. Elle n'intervient pas au domicile ni en EHPAD.

Lors de la prise en charge, l'EMSP va participer à l'évaluation des symptômes et des besoins du patient. Elle proposera ainsi des traitements adaptés. L'EMSP peut également clôturer une prise en charge lorsque l'état de santé ne nécessite plus de suivi.

Des lits de soins palliatifs sont réservés dans certains services et permettent de faire venir l'équipe mobile de soins palliatifs.

L'USP est une unité spécialisée qui a une activité spécifique et exclusive en soins palliatifs. Elle réserve sa capacité d'admission aux situations les plus complexes.

Saisine :

Les équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) sont des équipes multidisciplinaires rattachées à un établissement de santé qui se déplacent dans les différents services, à la demande des professionnels de l'établissement de santé.

Missions :

La définition reconnue des soins palliatifs est celle énoncée par la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP) selon laquelle « *Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle* ».

Composition de l'équipe :

L'équipe comprend un médecin coordonnateur, une infirmière coordonnatrice, des infirmières et aides-soignantes, et peut comprendre une psychologue, une assistante sociale, un kinésithérapeute, un ergothérapeute...

Equipes Mobiles et Unités de Soins Palliatifs		Coordonnées	
CHU de Poitiers	Equipe mobile de soins palliatifs Unité de soins palliatifs Lits de soins palliatifs	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 44 44
GHNV Site de Châtellerault	Equipe Mobile de Soins Palliatifs Lits de soins palliatifs	Rue du Dr Montagnier 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 90 90
Polyclinique de Poitiers	Lits de soins palliatifs	1 rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 61 70 00

2.2.8 Les services de géro-psi-chi-at-rie

Le Centre Hospitalier Henri Laborit (CHL) est le seul établissement du département spécialisé en santé mentale qui couvre l'intégralité de la Vienne.

Public :

- **Consultation** : personnes âgées de 70 et plus en dehors des pathologies dégénératives qui sont vues en Gériatrie.
- **Hospitalisation** : personnes âgées de 75 ans et plus présentant des troubles psychiatriques et/ou troubles cognitifs associés.

Objectif :

Accompagner et soulager les troubles psychiatriques.

Modalités :

La Fédération de géro-psi-chi-at-rie comprend :

- une unité d'hospitalisation complète de 18 lits pour les personnes âgées de plus de 75 ans présentant des troubles psychiatriques liés au vieillissement.
- une unité d'hospitalisation de jour de 16 places pour les personnes âgées de plus de 65 ans dépressives.
- une unité de psychiatrie de liaison intervenant en EHPAD : les EHPAD ainsi conventionnés peuvent bénéficier d'infirmiers mis à disposition pour suivre les personnes de plus de 70 ans ayant des troubles psychiatriques en établissement.

Le CHL a également une convention avec le CHU, permettant ainsi la mise à disposition d'infirmiers psychiatriques dans tout l'hôpital. Plus particulièrement, une Unité d'Accueil Médico-Psychologique est présente au service des urgences. Un géro-psi-chi-at-rie et des infirmiers psychiatriques peuvent également intervenir dans le pôle de gériatrie du CHU auprès des patients nécessitant un accompagnement psychiatrique.

Saisine :

Orientation par le médecin traitant ou un médecin hospitalier.

Missions :

La mission de la géro-psi-chi-at-rie est d'accompagner les personnes âgées de plus de 70 ans présentant des troubles psychiatriques. Ils peuvent également être un relais auprès des personnes âgées présentant des troubles cognitifs associés, notamment en EHPAD.

Composition de l'équipe :

Médecins en géro-psi-chi-at-rie, infirmiers psychiatriques, assistants sociaux...

Géro-psi-chi-at-rie

Centre Hospitalier Henri Laborit – Pavillon Cousin

Coordonnées

370 Avenue Jacques Cœur
86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 57 57

2.2.9 Les services de Soins de Suite et Réadaptation (SSR)

Public :

Tout patient.

Objectif :

Prise en charge médicale avec prise en compte de la situation médico-sociale du patient.

Modalités :

Il existe des soins de suite polyvalents qui accueillent tout type de patient au terme d'un séjour hospitalier pour une affection aiguë médicale ou chirurgicale et des soins de suite spécialisés.

Les soins de suite à orientation gériatrique sont des soins de suite spécialisés des affections de la personne âgée pathologique en perte d'autonomie ou à risque de dépendance (à partir de 75 ans). Dans la mesure du possible, la priorité du service sera le retour du patient à son domicile et sa réinsertion progressive dans son contexte familial.

Saisine :

La demande peut être faite par le médecin traitant lorsque le patient se trouve à domicile et qu'il nécessite une rééducation et des soins ou par le médecin référent du service de court séjour où le patient est hospitalisé.

La demande se fait via l'outil Via Trajectoire.

Missions :

A la suite d'un séjour hospitalier, la situation médicale d'un patient âgé peut nécessiter la poursuite des soins en rééducation et réadaptation (prise en compte de la dimension sociale).

Le passage en SSR gériatrique peut permettre d'apaiser un contexte au domicile difficile et/ou de préparer un retour à la maison ou une entrée en EHPAD.

Composition de l'équipe :

L'équipe s'articule autour du médecin gériatre et comprend des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes, des psychologues, des psychomotriciens et des assistantes sociales. Ces dernières jouent un rôle majeur dans la prise en charge du patient.

SSR	Coordonnées	Spécialité	Modalités d'hébergement
SSR GHNV Site de Châtellerault	☎ : 05 49 02 21 71	Polyvalence Gériatrie	<i>hébergement permanent</i>
SSR GHNV Site de Loudun	☎ : 05 49 98 42 42	Polyvalence	<i>hébergement permanent</i>
SSR CH de Montmorillon	☎ : 05 49 83 83 83	Polyvalence	<i>hébergement permanent</i>
SSR CHU de Poitiers Site de Lusignan	☎ : 05 49 89 38 00	Polyvalence	<i>hébergement permanent</i>
SSR CHU de POITIERS Site de Poitiers	☎ : 05 49 44 43 89	Gériatrie	<i>hébergement permanent</i>
		Cardiologie et orthopédie	<i>hébergement permanent hôpital de jour</i>
SSR Clinique St Charles 3 Rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 26 26	Polyvalence Gériatrie	<i>hébergement permanent</i>
		Appareil locomoteur	<i>hébergement permanent hôpital de jour</i>
SSR La Colline Ensoleillée 7 av. du Dr Bord 86270 LA ROCHE POSAY	☎ : 05 49 85 75 00	Polyvalence Dermatologie	<i>hébergement permanent</i>

SSR L'OREGONLa vallée des bas champs
86400 CIVRAY

☎ : 05 49 87 99 99

Polyvalence
Gériatrie*hébergement permanent***SSRA "La Gandillonnerie"**

86350 PAYROUX

☎ : 05 49 87 01 99

Addictologie (établissement
régional)*hébergement permanent***SSR Le Moulin vert**27 Rte de la Marcazière
86340 NIEUIL L'ESPOIR

☎ : 05 49 18 57 59

Cardiologie et pathologies
vasculaires
Pneumologie médicale et
chirurgicale (sauf cancers)*hébergement permanent***Centre Régional Basse****Vision Troubles de
l'Audition (CRBVTA)**12 Rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT

☎ : 05 49 55 21 30

Déficiences sensorielles
sévères*hôpital de jour**Pour connaître les spécialités des SSR :**<http://trajectoireformation.santera.fr/Trajectoire/pages/AccesLibre/Annuaire/Etablissement.aspx>***ZOOM SUR LE CENTRE REGIONAL BASSE VISION ET TROUBLES DE L'AUDITION (CRBVTA)**

Le Centre Régional Basse Vision et Troubles de l'audition (CRBVTA) est un SSR qui pratique de l'hospitalisation de jour. Créé en 2009 à l'initiative de la Mutualité de la Vienne et de la Mutualité Anjou-Mayenne, le CRBVTA est un établissement privé à but non lucratif.

Au sein de ce service de SSR spécialisé en déficience sensorielle, l'équipe pluridisciplinaire propose, en hospitalisation de jour, une démarche d'évaluation et de réadaptation pour les patients présentant une déficience visuelle et/ou auditive.

L'objectif est de restaurer l'autonomie de la personne pour qu'elle retrouve une meilleure qualité de vie à travers des séances échelonnées sur plusieurs semaines. L'objectif du CRBVTA n'est pas d'appareiller les personnes mais de les aider à accepter et à vivre avec leurs appareillages. Il s'adresse aux personnes ayant une acuité visuelle inférieure à 4/10^{ème} (ou une réduction du champ visuel) et essentiellement pour les personnes ayant des acouphènes ou de l'hyperacousie.

L'équipe d'accompagnement est pluridisciplinaire et se compose d'un médecin ophtalmologiste, d'un médecin ORL, un audioprothésiste, un orthophoniste, un psychologue, un instructeur en locomotion, un ergothérapeute, un orthoptiste, un opticien, un assistant de service social.

En tant que SSR, les prestations sont prises en charge par l'Assurance Maladie et la Mutuelle.

Plus d'informations sur : <https://crbvta.esante-poitou-charentes.fr>

2.2.10 La médecine physique et de réadaptation

Public :

Personnes porteuses de handicap générant des séquelles (AVC, orthopédie...) et ayant un potentiel de récupération sans troubles cognitifs.

Objectif :

Evaluer l'autonomie de la personne et la rééduquer.

Modalités :

Il existe quatre modes de recours au service :

- consultations pré-admission ou post-hospitalisation
- hospitalisation complète
- hôpital de semaine (dont une école du dos)
- hôpital de jour

Le lien avec le médecin traitant est fait régulièrement, en début, au cours et en sortie d'hospitalisation.

Saisine :

Les demandes sont adressées grâce à l'outil Via Trajectoire. La prescription médicale d'un médecin est obligatoire. Une commission se réunit une fois par semaine pour décider des admissions.

Missions :

Le service accompagne les personnes dans l'évaluation de leur autonomie et de leurs ressources à domicile (environnementale, familiale...) et dans leur rééducation.

Tous les examens nécessaires peuvent être réalisés (analyses, radiothérapies...).

L'ergothérapeute peut se déplacer à domicile évaluer le logement si nécessaire.

La sortie est organisée avec les aides nécessaires au soutien à domicile. Les intervenants peuvent en amont venir dans le service rencontrer la personne.

Composition de l'équipe :

Equipe médicale et para-médicale, assistantes sociales, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététicienne, orthophoniste.

Médecine physique et de réadaptation	Coordonnées	
CHU de Poitiers	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 44 44
Clinique Saint Charles	3 Rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 26 26

2.2.11 L'Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)

Public :

Personnes présentant des troubles du comportement au domicile, en EHPAD ou en provenance d'autres services hospitaliers.

Objectif :

L'UCC a pour objectif de stabiliser les troubles de comportement, d'assurer les soins à l'origine de la situation de crise en l'absence d'une indication de court séjour en spécialité d'organe ou de réanimation.

Modalités :

L'UCC est une unité que l'on trouve au sein d'un service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Un programme d'activités structuré et adapté peut conduire à une réduction de 20% des troubles. Ce programme a également pour intérêt majeur de diminuer l'utilisation des psychotropes sédatifs et de la contention; il permet en outre de stabiliser voire de diminuer les troubles du comportement, de mettre en place des stratégies compensatoires du déficit cérébral; et de maintenir voire d'améliorer l'adaptation aux actes de la vie quotidienne.

Saisine :

Via le médecin hospitalier lorsque la personne est déjà hospitalisée dans un autre service ou hébergée en EHPAD ou via le médecin traitant quand la personne est à domicile et se pose des problèmes de déambulation.

Missions :

Les UCC doivent élaborer un projet spécifique pour la prise en charge de ces malades intégrant les différents volets (projet médical, projet de soins, lieu de vie, considérations éthiques) et être identifiées au sein de l'établissement de santé sous forme d'une unité distincte offrant un espace de déambulation pour permettre au patient d'évacuer son agressivité.

Composition de l'équipe :

En plus de l'équipe médicale et soignante, du personnel spécifique intervient : ergothérapeute, kinésithérapeute, gériopsychiatre, animatrice, musicothérapeute...

Unité Cognitivo-Comportementale

CHU de Poitiers

Coordonnées

2 Rue de la Milétrie
86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 34 51

2.2.12 Le centre d'odontologie

Public :

Pour tous les patients – sur rendez-vous.

Objectif :

Prise en charge médicale pour des soins dentaires en complément de l'offre de soins proposée par les chirurgiens dentistes libéraux sur le département.

Modalités :

Pour répondre aux besoins du territoire et étoffer l'offre sur le département, le centre de soins dentaires accueille en priorité les urgences dentaires : infections, traumatismes, hémorragies, etc.

Ce service accueille également les personnes souffrant d'une pathologie chronique lourde qui nécessite une prise en charge relevant strictement du contexte hospitalier.

8 fauteuils de soins avec un accueil dédié aux urgences pour une capacité de 90 admissions par jour.

Missions :

Le centre d'odontologie répond aux demandes en chirurgie orale, en parodontologie, en implantologie, en prothèses, en endodontie et en dentisterie esthétique.

Composition de l'équipe :

L'équipe est composée de 26 praticiens hospitaliers et étudiants.

Centre d'odontologie	Coordonnées	Ouverture
CHU de Poitiers	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	 : 05 49 44 36 50 <i>Du lundi au vendredi 8h30 - 18h30</i>

3. Ouverture, renouvellement des droits

3.1 L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Public :

Cette aide est accordée aux personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie (GIR 1 à GIR 4), résidant sur le département depuis au moins 3 mois.

Objectif :

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide financière définie dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L232-1 à L232-28) :

« L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide destinée à répondre aux besoins des personnes âgées, nonobstant les soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière ».

Modalités de mise en œuvre :

L'évaluateur du Conseil Départemental se rend à domicile pour évaluer les besoins de la personne pour la réalisation des actes de la vie courante grâce à la grille AGGIR. La commission départementale détermine le degré de dépendance de la personne et propose un plan d'aide personnalisé.

Le plan d'aide APA attribué à la personne est valable sans limitation de durée. La personne peut demander sa révision à tout moment si sa situation s'est dégradée et si elle a perdu en autonomie.

L'APA n'est pas cumulable avec la Prestation de Compensation du Handicap, l'Allocation Compensatrice par une Tierce Personne, l'aide-ménagère aide sociale, l'allocation représentative des services ménagers, la majoration pour l'aide constante d'une tierce personne.

Modalités financières :

L'ouverture des droits n'est pas soumise à condition de ressources. Une participation financière peut toutefois rester à la charge des bénéficiaires dès lors que leurs ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement.

L'APA ne fait l'objet d'aucune récupération, ni sur la succession des bénéficiaires, ni sur les donations.

Missions :

L'APA vise à compenser l'incapacité partielle ou totale du demandeur d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liées à son état physique et/ou mental.

Aides financées :

À domicile : l'APA sert à couvrir en partie les dépenses figurant dans le plan d'aide proposé par l'équipe médico-sociale du Conseil Départemental : services d'aide à domicile, accueil temporaire ou accueil de jour, aides techniques (téléalarme, protections...), forfait pour pallier l'absence ponctuelle de l'aidant, etc.

En Établissement : l'APA permet de concourir au financement du tarif dépendance pour les personnes âgées hébergées à titre permanent en EHPAD ou USLD (Unité de Soins Longue Durée).

A QUI S'ADRESSER ?

Direction Générale Adjointe des Solidarités

39 rue de Beaulieu
86000 POITIERS

Vienne Infos Sociales

☎ : 05 49 45 97 77

Dossier téléchargeable sur le site :

www.lavienne86.fr

3.2 L'aide sociale

Objectif :

L'aide sociale aux personnes âgées a pour objectif de permettre à ces dernières, lorsque leurs ressources et celles de leurs obligés alimentaires sont insuffisantes, de bénéficier d'une aide pour rester vivre à domicile ou pour leur hébergement dans un EHPAD habilité ou en USLD.

Public :

Les bénéficiaires doivent être âgés de 65 ans au moins ou 60 ans s'ils sont reconnus inaptes au travail, et résider dans la Vienne.

Modalités de mise en œuvre :

Le dossier complet est transmis par le CCAS de la commune au Conseil Départemental.

Modalités financières :

Les ressources prises en compte sont celles du demandeur et de son conjoint, exception faite des prestations familiales, de l'allocation logement et des retraites d'ancien combattant et prestations honorifiques. Leurs ressources doivent être inférieures au fond national de solidarité dont le montant est fixé par décret.

L'attribution de l'aide sociale a pour conséquence la mise en œuvre de l'obligation alimentaire, uniquement pour l'aide aux repas et le financement d'un hébergement en EHPAD/USLD.

Une participation financière est demandée aux bénéficiaires de l'aide sociale qui ne prend pas en intégralité les repas ou l'aide ménagère. Le reste à charge est de 2,08€ par repas et de 2,18€ par heure d'aide ménagère.

L'aide sociale n'est pas cumulable avec l'APA ou un avantage de même nature versé par un organisme de protection sociale.

L'aide sociale implique la récupération sur succession du bénéficiaire au-delà de 46000€ net d'actif successoral et pour une dépense supérieure à 760€ (pour de l'aide aux repas ou une aide ménagère).

En cas de financement d'un hébergement en EHPAD ou USLD, une inscription d'hypothèque sur les biens immobiliers de la personne est réalisée par le Conseil Départemental.

LA PRISE EN CHARGE DE L'AIDE MENAGERE

Le dossier de demande doit comporter un certificat médical du médecin traitant.

L'aide sociale est accordée pour un maximum de 30h par mois. Lorsque deux bénéficiaires vivent ensemble, le maximum est porté à 48h. L'admission est valable pour 2 ans.

L'aide sociale peut également être attribuée par le maire en urgence à titre exceptionnel et uniquement en cas d'absolue nécessité pour l'attribution de prestation en nature d'aide à domicile à une personne âgée privée brusquement de l'assistance de la personne dont l'aide était nécessaire au maintien à domicile.

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS

Cette prise de repas peut se faire dans un foyer logement ou grâce au portage de repas.

C'est la commission d'aide sociale qui statue sur le nombre de repas pris en charge.

LA PRISE EN CHARGE DE L'HEBERGEMENT EN EHPAD/ USLD

Le dossier d'Aide Sociale doit être constitué pour une place conventionnée Aide Sociale au sein de l'établissement. Il ne peut pas être demandé lorsque le résident occupe une place non conventionnée dans l'EHPAD (ex : si l'EHPAD est conventionné pour 5 places d'Aide sociale déjà toutes occupées, le résident ne peut demander l'Aide Sociale que lorsqu'une des 5 places Aide Sociale est libre).

Lorsqu'un résident déjà installé à l'EHPAD se retrouve soudain avec des moyens insuffisants pour financer l'EHPAD, il peut faire une demande d'Aide Sociale. Mais il faut alors qu'une place conventionnée soit disponible au sein de l'établissement (si l'établissement où la personne résidait jusqu'alors est conventionné...). Sinon, il faut trouver une place dans un autre établissement.

Il peut arriver qu'un résident doive changer d'établissement ou se retrouve sans solution si aucune place conventionnée aide sociale n'est disponible. Toutefois, le Conseil Départemental peut prendre un arrêté exceptionnel pour autoriser une personne à bénéficier d'une place habilitée à l'aide sociale, même si le nombre de places accordées est déjà atteint. Pour cela, l'établissement doit en faire la demande auprès du Conseil Départemental.

Néanmoins, si la personne réside depuis plus de 5 ans au sein de l'EHPAD, l'Aide Sociale sera automatiquement accordée, sous réserve de remplir toutes les conditions, même si l'EHPAD n'est pas conventionné. L'établissement se verra alors appliquer le tarif Aide Sociale, sous réserve des conditions de l'obligation alimentaire.

L'aide sociale peut également être attribuée par le maire en urgence à titre exceptionnel et uniquement en cas d'absolue nécessité pour accueillir une personne âgée dans un établissement d'hébergement.

A QUI S'ADRESSER ?

Les dossiers sont à récupérer auprès du CCAS de la mairie de résidence.

3.3 Les prestations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Modalités financières :

Aucune condition de ressources n'est exigée pour prétendre aux prestations de la MDPH.

LA CARTE DE STATIONNEMENT

Public :

les personnes atteintes d'un handicap qui réduit de manière importante et durable leur capacité et leur autonomie de déplacement à pied.

Objectif :

La carte de stationnement permet à la personne handicapée ou à la personne l'accompagnant d'utiliser les places réservées et aménagées à cet effet dans les lieux ouverts au public.

les personnes atteintes d'un handicap qui impose qu'elles soient accompagnées systématiquement par une tierce personne dans leurs déplacements.

LA CARTE D'INVALIDITE

Public :

Personne atteinte d'une incapacité égale ou supérieure à 80 %. Le taux d'incapacité est apprécié en fonction du "guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées" (décret n°93-1216 du 4 novembre 1993).

Objectif :

Possibilité de bénéficier de certains transports accompagnés réservés aux titulaires de la carte :

- Avantages fiscaux sous certaines conditions : réduction d'impôt avec l'ajout d'une demi-part sur le quotient familial et exonération de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'aide à domicile
- Avantages dans le calcul des aides au logement
- Droit de priorité dans l'attribution des logements sociaux.

LA CARTE DE PRIORITE

Public :

Personne handicapée atteinte d'une incapacité rendant la station debout pénible pour une durée déterminée.

La pénibilité de la station debout est appréciée par un médecin de l'équipe pluridisciplinaire qui tient également compte des aides techniques auxquelles la personne peut avoir recours.

Objectif :

La carte de priorité permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces, salles et files d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Public :

Les personnes de moins de 60 ans peuvent en faire la demande et ce jusqu'à l'âge de 75 ans si la personne remplit les critères d'invalidité avant l'âge de 60 ans.

Objectif :

La PCH est une aide destinée à compenser les besoins induits par une perte d'autonomie liés à un handicap.

Conditions d'octroi :

Pour prétendre à la PCH, il faut rencontrer :

- soit une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité
- soit une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités, telle que définies dans le référentiel figurant à l'annexe 2-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Ces difficultés doivent être définitives ou d'une durée prévisible d'au moins un an. Les activités ainsi que la cotation de leur niveau de difficulté sont définies par un référentiel national.

Aides financées :

- les aides humaines : intervention d'une tierce personne pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation, déplacements...). La PCH ne prend pas en compte les besoins d'aides au maintien à domicile
- les aides techniques : instruments, équipements conçus et adaptés pour le handicap
- les aides pour l'aménagement du logement et du véhicule et les surcoûts liés au transport
- les charges spécifiques : dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap ou dépenses exceptionnelles
- les aides animalières, uniquement pour les animaux agréés.

Participation financière :

Il n'y a aucune condition de ressources mais certaines des ressources seront néanmoins prises en compte pour le calcul de la prestation.

L'ALLOCATION COMPENSATRICE POUR TIERCE PERSONNE (ACTP)

Public :

Le dispositif de l'ACTP est remplacé par celui de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) depuis le 1^{er} janvier 2006.

Cependant, les personnes bénéficiaires de l'ACTP avant cette date peuvent continuer à la percevoir, tant qu'elles en remplissent les conditions d'attribution et qu'elles en expriment le choix, à chaque demande de renouvellement des droits.

Objectif :

L'ACTP est destinée aux personnes handicapées nécessitant l'aide d'une tierce personne pour la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, se déplacer...).

Modalités :

Les bénéficiaires peuvent demander une évaluation de leurs droits à la PCH. Ils doivent ensuite opter pour l'une ou l'autre des prestations :

- continuer à bénéficier de l'ACTP
- opter pour la nouvelle PCH. Le choix de la PCH est définitif.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées détermine un taux d'ACTP compris entre 40% et 80% de la Majoration pour Tierce Personne (MTP), en fonction du besoin d'aide de la personne et des conditions dans lesquelles cette aide est apportée.

Les bénéficiaires de l'ACTP ne doivent pas être déjà bénéficiaires d'une aide analogue de la sécurité sociale (Majoration pour Tierce Personne).

A QUI S'ADRESSER ?

MDPH 86

39 Rue de Beaulieu
86000 POITIERS

Vienne Infos Sociales

☎ : 05 49 45 97 77

Dossiers téléchargeables sur le site : www.mdp86.fr

3.4 Les aides individuelles des caisses de retraite

Ne sont présentées ici que les aides des trois caisses de retraite principales les plus couramment rencontrées. Ces aides sont soumises à des évaluations personnelles à domicile.

Des aides peuvent être également possibles auprès des autres caisses. Ne pas hésiter à les interpellier.

De même, les caisses de retraite complémentaires peuvent proposer des aides individuelles : www.agirc-arrco.fr > action sociale > personnes âgées.

3.4.1 Les aides de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

L'AIDE AU RETOUR APRES HOSPITALISATION

Public :

Les retraités du régime général à titre principal, âgés de plus de 55 ans, qui sont ou vont être hospitalisés et qui ont besoin d'être aidés temporairement à leur sortie d'hospitalisation.

Conditions d'attribution :

L'assuré doit relever des GIR 5 ou 6, ou d'un autre GIR si le pronostic de récupération est très favorable.

Il ne doit pas percevoir la PSD, l'APA, l'ACTP, la PCH ou la MTP, ou l'aide sociale pour une aide ménagère, il ne doit pas être hébergé dans une famille d'accueil agréée ou vivre en EHPAD.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite avant la sortie par l'assistante sociale du service hospitalier.

Un travailleur social va ensuite évaluer les besoins de l'assuré à domicile.

Les prestations de service sont assurées par les intervenants conventionnés du choix de la personne pour une période de 3 mois ou 4 mois incluant le mois en cours si la sortie d'hospitalisation s'effectue entre le 15 et le 30/31 du mois.

Aides financées possibles :

Aide au maintien à domicile prestataire : aide à domicile, aide à la toilette, préparation des repas, livraison de courses...

+ 2 prestations du panier de services.

Participation financière :

La caisse accorde, si nécessaire, un financement partiel des prestations en fonction des revenus et dans la limite d'un plafond de dépenses de 1800€ pour 3 ou 4 mois, la participation du bénéficiaire incluse.

LA PRISE EN CHARGE DE L'AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE

Public :

Les retraités du régime général à titre principal.

Conditions d'attribution :

Les assurés doivent être en GIR 5 et GIR 6.

Plafond de ressources : fixé annuellement par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

Critère d'âge : à partir de 75 ans pour les personnes seules et pour les couples (c'est l'âge du demandeur qui est pris en compte).

Les retraités éligibles à l'aide sociale ou à l'APA ne peuvent pas prétendre à l'aide de la caisse.

Si le conjoint est bénéficiaire de l'APA, l'assuré ne pourra prétendre qu'aux forfaits.

Modalités de mise en œuvre :

La demande est à faire par le retraité auprès de la caisse puis une évaluation réalisée par des travailleurs sociaux afin d'estimer les besoins. Le dossier est déposé auprès de la caisse de retraite.

L'aide est accordée pour un ou deux ans.

Aides financées possibles :

Aide au maintien à domicile prestataire : aide à domicile, aide à la toilette, préparation des repas, livraison de courses...

Si un service mandataire ou en CESU est en place depuis plus de 6 mois, possibilité de prise en charge sous cette même forme.

Participation financière :

Participation de la caisse en fonction des ressources (allant de 49% à 90%) ne pouvant pas dépasser une enveloppe maximale de 3000€ par an.

LE PANIER DE SERVICES

Public :

Les retraités du régime général à titre principal.

Modalités de mise en œuvre :

Trois prestations peuvent être financées, en plus de l'aide ménagère, dans l'enveloppe maximum de 3000€ par an.

Aides financées possibles :

- installation de la téléalarme : forfait annuel
- abonnement à la téléalarme : forfait annuel
- aide aux vacances : réservé aux retraités non imposables (avant déduction fiscale) qui partent dans le cadre du programme Senior en vacances
- aide au maintien du lien social (cotisation à un club...) : paiement sur factures
- un portage de repas : forfait annuel
- gros travaux de nettoyage : paiement sur factures
- petits travaux : forfait annuel
- frais de pédicure : forfait annuel
- aide à l'hébergement temporaire : dans le cadre d'une évaluation globale, demande effectuée avant le séjour, séjour supposant un retour à domicile et non un préalable à l'entrée en établissement : paiement sur factures
- consultation d'ergothérapeute : paiement sur facture
- dépense de protections : paiement sur facture.

Participation financière :

La caisse accorde un financement partiel des prestations en fonction des revenus.

LES KITS DE PREVENTION

Public :

Les retraités du régime général à titre principal.

Conditions d'attribution :

Le kit prévention peut être préconisé sans autre aide.

Modalités de mise en œuvre :

Ce kit de prévention n'entre pas dans l'enveloppe maximale de 3000€ du panier de services.

Aides financées possibles :

Achat d'aides techniques : barre d'appui, tabouret de douche, planche de bain...

Participation financière :

Participation de 100€, 200€ ou 300€ selon les aides préconisées :

100€= une aide technique

200€= des aides techniques ou une main courante

300€= des aides techniques et une main courante.

L'AIDE D'URGENCE AUX SITUATIONS DE RUPTURE (ASIR)

Public :

Les retraités du régime général à titre principal sans critère d'âge.

Conditions d'attribution :

En cas d'évènement brutal (décès du conjoint ou d'un proche, entrée du conjoint en EHPAD ou déménagement de l'assuré), la caisse peut participer à la prise en charge de l'aide à domicile. L'évènement déclencheur ne doit pas dater de plus de 6 mois avant la demande.

L'aide est prise en charge pour une durée de trois mois maximum.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite auprès de la CARSAT qui missionne par la suite un travailleur social pour une évaluation à domicile.

Aides financées possibles :

Aide à domicile, livraison de courses, téléalarme...

Participation financière :

La prise en charge de l'aide à domicile ne peut excéder 1800€.

A QUI S'ADRESSER ?

CARSAT Centre-Ouest Service Action sociale

37 avenue du Président René Coty

87048 LIMOGES Cedex

☎ : 39 60

✉ : limogesardh@carsat-centreouest.fr

www.carsat-centreouest.fr

www.bienvieillir-centreouest.fr



3.4.2 Les aides de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

L'AIDE AU RETOUR APRES HOSPITALISATION

Public :

Les retraités du régime agricole à titre principal.

Conditions d'attribution :

L'assuré doit être en GIR 5 ou en GIR 6 et présenter des critères de fragilité.

Il ne doit pas percevoir l'APA ni l'aide sociale.

Plafond de ressources ne dépassant pas 1091€/mois pour une personne seule et 1756€/mois pour un couple.

Le capital est pris en compte.

L'aide en urgence ne peut être attribuée qu'une fois par année civile.

Modalités de mise en œuvre :

Une demande doit être faite par un travailleur social de l'hôpital, d'un CLIC, d'un Réseau ou d'un service d'aide à domicile. La demande doit être faite 7j maximum après la sortie.

Un justificatif de sortie d'hospitalisation (bulletin d'hospitalisation, justificatif du médecin traitant...) doit être joint à la demande.

Une évaluation sociale est réalisée au domicile dans un délai de deux mois maximum après le retour au domicile afin d'évaluer les besoins et pouvoir intégrer ou non le panier de service ou être orienté vers le Conseil Départemental pour une demande d'APA.

L'aide en urgence est accordée pour quatre mois maximum.

Aides financées possibles :

Aide à domicile

Suite à une hospitalisation supérieure ou égale à 3 jours, la caisse peut prendre en charge intégralement 10 repas dans la limite de 10€ par repas, dans les 30 jours qui suivent la sortie.

Participation financière :

La participation de la caisse varie selon les revenus et les besoins du demandeur (aide à la personne ou entretien du cadre de vie).

LA PRISE EN CHARGE DE L'AIDE MENAGERE

Public :

Les retraités du régime agricole à titre principal.

Conditions d'attribution :

Les assurés en GIR 5 ou en GIR 6 présentant des critères de fragilité.

Les retraités éligibles à l'aide sociale ou à l'APA ne peuvent pas prétendre à l'aide de la caisse, cela vaut pour le conjoint.

Plafond de ressources ne dépassant pas 1091€/mois pour une personne seule et 1756€/mois pour un couple.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite par le retraité auprès de la caisse puis une évaluation sociale est réalisée.

Le plan d'aide attribué est au maximum de 24 mois.

Il n'y a pas de récupération sur succession.

Aides financées possibles :

- Aide à la personne
- Aide à l'entretien du cadre de vie.

Participation financière :

La participation de la caisse varie selon les revenus et les besoins du demandeur et selon le mode d'intervention.

LE PANIER DE SERVICES

Public :

Les retraités du régime agricole à titre principal.

Modalités de mise en œuvre :

Des prestations complémentaires peuvent être financées, en plus de l'aide à la personne et à l'entretien du cadre de vie.

Il n'y a pas de récupération sur succession.

Aides financées possibles :

- Abonnement à la téléalarme : prise en charge de 15€ mois avec Présence Verte Services
- un portage de repas : forfait annuel de 240€ renouvelable sur demande
- l'adaptation de l'habitat (petits équipements amovibles : rehausse WC, planche de bains, tapis antidérapant, barre d'appui, rehausse lit, rehausse fauteuil, kit lumineux ou main courante...)
Prise en charge selon les revenus de la personne, à hauteur de 80% de la dépense dans la limite de 100€ par an (déduction faite de la part légale et mutuelle). Le capital est pris en compte
Paiement à l'assuré ou au prestataire sur facture.

Participation financière :

La caisse accorde un financement partiel des prestations en fonction des besoins et des revenus.

L'AIDE AU REMPLACEMENT DES AIDANTS FAMILIAUX

Public :

Pour être éligible à l'aide, l'aidant familial ou la personne aidée devra :

- être retraité à titre principal de la MSA
- s'il n'est pas retraité, être assuré en maladie par la MSA Sèvres Vienne au titre du régime des salariés agricoles.

Modalités de mise en œuvre :

Il s'agit de permettre aux aidants de participer à une formation ou pratiquer une activité nécessaire à son bien être et sa santé ou s'absenter plusieurs jours (vacances, événements familial, problème de santé).

L'aide pourra être attribuée sur une période de 12 mois calendaire à compter de la date d'attribution.

Toute demande fera l'objet d'une évaluation sociale à domicile par le service d'action sanitaire et sociale de la MSA.

Aides financées possibles :

Le soutien financier pourra porter sur deux types de services : les interventions effectuées au domicile ou l'accueil temporaire en structure ou famille d'accueil.

Participation financière :

Le montant de l'aide est modulé en fonction des ressources.

A QUI S'ADRESSER ?

MSA Sèvres-Vienne

37 Rue du Touffenet

86000 POITIERS

☎ : 05 49 06 72 90 (service social)

Fax : 05 49 43 86 51

✉ : ass.grprec@msa79-86.msa.fr

<http://www.msa79-86.fr/lfr/web/msa79-86/l-aide-pour-le-maintien-a-domicile-des-personnes-agees>



3.4.3 Les aides du Régime Social des Indépendants (RSI)

L'AIDE AU RETOUR APRES HOSPITALISATION

Public :

Retraités du RSI à titre principal.

Conditions d'attribution :

Les assurés ne doivent pas percevoir de prestation équivalente par un autre organisme ni l'APA d'urgence.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite par l'établissement de santé au plus tard 48h avant la sortie effective ou au maximum 8 jours après le retour à domicile.

Une évaluation est ensuite faite à domicile par un agent de la caisse.

L'aide au retour après hospitalisation ne peut être accordée que pour 3 mois maximum.

Aides financées possibles :

Prise en charge de différents services : aide à domicile, garde à domicile, garde de nuit, portage de repas, adaptation de l'habitat, aides spécifiques (téléalarme).

LA PRISE EN CHARGE DE L'AIDE MENAGERE

Public :

Retraités du RSI âgés de plus de 60 ans ou les malades chroniques de moins de 60 ans.

Conditions d'attribution :

L'assuré doit être en GIR 5 ou 6. Sont exclus ceux pouvant prétendre à l'APA ou bénéficiant de l'ACTP, MCTP, MTP, PCH ou ASPA.

Plafond de ressources ne dépassant pas 1424€/mois pour une personne seule et 2136€/mois pour un couple. Les APL sont pris en compte.

Les retraités éligibles à l'aide sociale ou à l'APA ne peuvent pas prétendre à l'aide de la caisse. L'aide peut toutefois être accordée si le conjoint bénéficie de l'APA (GIR 6 : 8h max / GIR 5 : 14h max).

L'aide est accordée pour l'année civile.

Modalités de mise en œuvre :

Demande à faire par le retraité auprès de la caisse puis évaluation réalisée par les services d'aide à domicile conventionnés avec la caisse.

Participation financière :

La participation de la caisse est versée mensuellement au prestataire sur présentation d'une facture.

FINANCEMENT D'AIDE TEMPORAIRE

Public :

Les retraités du RSI.

Modalités de mise en œuvre :

En cas d'absence momentanée de l'aidant, de maladie...

Aides financées possibles :

- garde à domicile de jour, de nuit ou 24h/24h,
- un séjour en hébergement temporaire,
- le portage de repas.

Participation financière :

Cela est soumis à condition de ressources et la prise en charge est de 6 mois maximum.

LE PANIER DE SERVICES

Public :

Les retraités du RSI.

Aides financées possibles :

- téléalarme
- portage de repas
- l'amélioration de l'habitat (aides techniques et travaux)
- aide au chauffage
- aide aux assurés exclus de la complémentaire santé (prothèses, cures, optique...)
- aide aux frais d'obsèques
- aide au séjour vacances accompagné (2500€ max pour 15 jours)
- aide au départ en EHPAD.

Participation financière :

Cela est soumis à condition de ressources.

A QUI S'ADRESSER ?

RSI Poitou-Charentes

3 Avenue de la Révolution
86000 POITIERS

3.5 Le dispositif « Sortir plus »

Public :

Les allocataires Agirc et/ou Arrco de 80 ans et plus en situation d'isolement.

Objectif :

Financement de transport accompagné, véhiculé ou non : en voiture, en bus, à pieds, en vélo...

Modalités de mise en œuvre :

Organisation de sorties avec accompagnateurs (courses, rdv médical, promenade, loisirs...) via une plateforme pour les personnes âgées bénéficiaires.

Pour chaque sortie, le bénéficiaire contacte la plateforme pour l'organisation. La plateforme se met ensuite en relation avec un prestataire de service.

Le prestataire de service (ADMR, ADAPA, EMMA...), contacté par la plateforme, téléphone au bénéficiaire pour confirmer l'organisation de sa sortie.

Réalisation de la sortie : un accompagnateur vient chercher la personne à son domicile à l'heure convenue et la conduit où elle le souhaite. Selon le cas, il peut rester aux côtés de la personne ou revenir la chercher. Il la raccompagne ensuite à son domicile.

Le bénéficiaire règle le prestataire avec ses chèques « Sortir plus ».

Un maximum de 3 chèquiers de 150 € chacun (10 chèques « Sortir plus » de 15 € chacun), par personne et par an.

Modalités financières :

Le financement est effectué sous la forme de chèques emploi service universels (Cesu), préfinancés et nominatifs, attribués par les caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco.

Participation financière du retraité : 15 € pour le premier chéquier, 20 € pour le deuxième et 30 € pour le troisième.

A QUI S'ADRESSER ?

Plateforme « Sortir plus »

☎ : 0 810 360 560

3.6 La mutuelle solidaire de Loudun

Public :

Habitants de Loudun et personnes travaillant à Loudun.

Objectif :

Proposer une mutuelle dans le cadre d'un contrat collectif.

Modalités de mise en oeuvre :

La mutuelle solidaire est mise en œuvre par le CCAS de Loudun, grâce à un contrat collectif avec la mutuelle EoviMcd.

Modalités financières :

Différentes couvertures sont possibles.

A QUI S'ADRESSER ?

CCAS LOUDUN

Hôtel de Ville

1 Rue Gambetta

86200 LOUDUN

☎ : 05 49 98 85 14

3.7 L'Affection de Longue Durée (ALD)

Objectif :

Bénéficier d'une prise en charge totale par l'Assurance Maladie pour les soins et transports afférents à cette affection.

Modalités de mise en œuvre :

Pour bénéficier d'une prise en charge au titre de l'ALD (prise en charge 100%), la démarche nécessite 4 étapes :

1-L'établissement du protocole de soins par le médecin traitant

Le protocole de soins figure sur un formulaire de prise en charge, établi en concertation entre le patient, le médecin traitant (ou hospitalier pour 6 mois) et les autres médecins qui suivent le patient pour son ALD. Il indique les soins et les traitements nécessaires à la prise en charge de sa maladie.

2- L'envoi du formulaire de prise en charge à la caisse d'assurance maladie

Le médecin conseil de la caisse d'assurance maladie, après avoir étudié le dossier, donne son accord pour la prise en charge à 100 %, sur la base du tarif de la Sécurité sociale, des soins et des traitements liés à la maladie de la personne. Il transmet son avis au médecin traitant de la personne.

3- La remise par le médecin traitant d'un des volets du protocole de soins

Le médecin traitant doit apporter toutes les informations utiles afin de signer ensemble le protocole de soins.

4- L'ouverture des droits pour une prise en charge à 100%

Les droits s'établissent sur la base du tarif de la Sécurité sociale appliqué par la caisse d'assurance maladie pour les soins et traitements en rapport avec la maladie de la personne. Afin de bénéficier du meilleur remboursement par le régime d'assurance maladie lors des consultations, la personne doit impérativement avoir déclaré un médecin traitant et respecter le parcours de soins coordonnés.

▣ Certaines affections de longue durée (ALD) sont dites « exonérantes » et d'autres peuvent être non exonérantes. (cf. www.ameli.fr).

A QUI S'ADRESSER ?

CPAM de la Vienne

41 Rue du Touffenet
86000 POITIERS

☎ : 36 46

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h

MSA Sèvres-Vienne

37 Rue du Touffenet
86042 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 06 30 00

Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h

3.8 Le dispositif Prado

Public :

Tous les assurés du régime général mais aussi, selon les volets, des assurés d'autres régimes et mutuelles.

Objectif :

L'Assurance maladie propose aux assurés du régime général un service d'accompagnement au retour à domicile après une hospitalisation afin de favoriser une meilleure coordination des soins post-hospitalisation. Les RDV chez les professionnels de santé de ville sont ainsi facilités, plus rapides et toujours en lien avec les équipes hospitalières et le médecin traitant.

Prestations proposées :

Coordination des soins post-hospitalisation.

Possibilité de prise en charge (sous condition) de frais de transport pour se rendre notamment au cabinet du kinésithérapeute en orthopédie et octroi d'une aide à la vie (portage de repas et aide ménagère pendant 3 mois maximum).

Orthopédie : planification avec le kinésithérapeute et l'infirmier pour la prise en charge post-hospitalisation à domicile ou en cabinet + transports (sous conditions de ressources notamment) + aide à la vie courante ou aux transports.

Insuffisance cardiaque : organisation du passage à domicile d'une infirmière spécialement formée toutes les semaines pendant deux mois, puis une fois par mois pendant 4 mois et la prise de rendez-vous avec un cardiologue et le médecin traitant pour une consultation spécifique : le suivi est organisé et structuré par le conseiller assurance maladie pendant 6 mois pour diminuer le risque d'une nouvelle décompensation cardiaque.

Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO) : passage hebdomadaire d'une infirmière, des séances de rééducation respiratoire et/ ou de kinésithérapie motrice ; le suivi est organisé et structuré par le conseiller assurance maladie pendant 6 mois pour diminuer le risque d'un nouvel épisode d'exacerbation. Des rdv sont programmés avec le médecin traitant et un pneumologue dès la sortie d'hospitalisation.

Modalités de mise en œuvre :

La démarche se fait à l'initiative de l'équipe médicale en établissement. L'assuré doit juste adhérer pour formaliser son accord.

L'équipe médicale de l'établissement sollicite le conseiller d'assurance maladie qui rend visite à la personne lors de son hospitalisation et devient son interlocuteur privilégié.

Etablissements concernés :

Sur les interventions de chirurgie orthopédique avec le CHU, le Groupe Hospitalier Nord Vienne de Châtelleraut, et la Clinique Kapa de Châtelleraut.

Sur l'insuffisance cardiaque avec le CHU, le groupe Hospitalier Nord Vienne, la Polyclinique de Poitiers et bientôt la Clinique Kapa de Châtelleraut.

Sur la BPCO avec le Groupe Hospitalier Nord Vienne et bientôt le CHU.

3.9 Les droits médico-sociaux

LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

Public :

Personne résidant en France (avec ou sans domicile fixe) depuis plus de trois mois de manière régulière, non couvert par un régime obligatoire d'assurance maladie-maternité.

Justificatifs de domicile : trois quittances mensuelles successives de loyer, deux factures successives d'électricité, de gaz ou de téléphonie fixe, un bail de location datant de plus de trois mois, etc. Les personnes sans domicile fixe ou vivant dans un habitat mobile ou très précaire doivent, au préalable, élire domicile auprès d'un centre communal d'action sociale (CCAS) ou d'une association agréée, afin d'obtenir une attestation de domiciliation administrative et ainsi faire valoir leurs droits sociaux. Cette procédure est gratuite.

Objet :

Couverture assurantielle de base.

Conditions de ressources :

L'affiliation à la CMU de base est gratuite ou payante selon le niveau de ressources.

Elle est gratuite si les revenus sont inférieurs à 9 601€ par foyer, ou si la personne est bénéficiaire de la CMU complémentaire (CMUC), de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) ou du RSA socle.

Si les revenus dépassent ce plafond, la cotisation annuelle à payer est égale à 8 % du montant des revenus dépassant ce plafond.

Modalités de mise en œuvre :

Les frais qui ne sont pas remboursés :

- Le ticket modérateur
- La participation forfaitaire de 1€ sur les actes médicaux
- La franchise médicale de 0,50€ sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports
- Le forfait journalier et le forfait 18€ lors d'une hospitalisation.

À noter que les dépassements d'honoraires ne sont jamais pris en charge par l'Assurance Maladie.

LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE (CMU-C)

Public :

Personne résidant en France (avec ou sans domicile fixe) depuis plus de trois mois de manière régulière.

Objet :

Complémentaire santé gratuite et renouvelable.

Conditions de ressources :

Le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas 7771€ par an pour un foyer d'une personne ou 11657€ par an pour un foyer de deux personnes.

Modalités de mise en œuvre :

La CMU complémentaire est entièrement gratuite. La CMUC est valable pour un an. Elle est renouvelable chaque année, à condition de toujours remplir les conditions de résidence et de ressources.

La CMU complémentaire présente plusieurs avantages :

- **la prise en charge** du ticket modérateur (c'est-à-dire la part restant habituellement à charge) et du forfait journalier en cas d'hospitalisation
- **l'exonération** de la participation forfaitaire de 1€, de la franchise médicale, du forfait 18€
- **la prise en charge des dépassements de tarifs** (au-delà du ticket modérateur) pour les frais les plus courants relatifs aux lunettes, prothèses dentaires et prothèses auditives, à concurrence d'un certain montant
- **la dispense d'avance de frais** lors des consultations chez le médecin, à la pharmacie pour les médicaments sur prescription, au laboratoire d'analyses médicales, etc sur présentation de la carte Vitale et de l'attestation de droit à la CMU complémentaire.

Par ailleurs, la CMU complémentaire offre notamment des réductions de prix sur l'électricité ou le gaz, sans démarche supplémentaire : les coordonnées du bénéficiaire sont envoyées directement par la caisse d'Assurance Maladie aux fournisseurs d'énergie qui proposeront alors des tarifs réduits.

Pour plus de renseignements, du lundi au vendredi, de 9h à 18h :

- Le n° vert pour l'électricité 0 800 333 123 (appel gratuit)
- Le n° vert pour le gaz 0 800 333 124 (appel gratuit).

L'AIDE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE (ACS)

Public :

Personne résidant en France (avec ou sans domicile fixe) depuis plus de trois mois de manière régulière.

Objet :

Aide au financement d'une complémentaire santé.

Conditions de ressources :

Personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire : maximum 9792€ pour un foyer d'une personne ou 14688€ par an pour un foyer de deux personnes.

Modalités de mise en œuvre :

L'ACS est valable pour un an. Elle est renouvelable tous les ans.

Elle donne droit à une attestation-chèque (pour chaque membre du foyer) à faire valoir auprès de l'organisme de protection complémentaire du choix de la personne pour réduire le montant de la cotisation annuelle. Le montant du chèque santé est selon l'âge, apprécié au 1^{er} janvier de l'année en cours, de 100 €, 200 €, 350 € ou 550 € (pour les personnes de 60 ans et plus).

L'ACS donne droit :

- à des tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires dans le cadre du parcours de soins coordonnés, quel que soit le médecin, même s'il pratique des honoraires libres
- à la dispense d'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie lors des consultations médicales dans le cadre du parcours de soins coordonnés
- à une dispense de cotisation si la personne bénéficie de la CMU de base.

À noter : en tant que bénéficiaire de l'ACS, la personne bénéficie de ces droits même si elle décide de ne pas choisir d'organisme de protection complémentaire. En pratique, la caisse d'Assurance Maladie adresse une attestation de tiers-payant social. Elle est valable dix-huit mois à compter de la date d'émission de l'attestation-chèque. En tant que bénéficiaire de l'ACS, la personne peut aussi obtenir des réductions de prix sur le gaz ou l'électricité sans démarche supplémentaire (cf : CMU-C).

A QUI S'ADRESSER ?

CPAM de la Vienne

41 Rue du Touffenet
86000 POITIERS

☎ : 36 46

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h

Dossiers téléchargeables sur le site :
www.Ameli.fr > Assurés > Services en ligne > Formulaires

MSA Sèvres-Vienne

37 Rue du Touffenet
86042 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 06 30 00

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 13h30-17h

Dossiers téléchargeables sur le site :
www.msa79-86.fr > particulier > santé > rubrique dossiers > la prise en charge de vos soins > l'aide à la complémentaire santé > rubrique démarches > formulaires et notices

3.10 L'aide financière dans le cadre du Fond National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS)

Public :

Toute personne malade en fin de vie, sans critère d'âge, affiliée à la CPAM de la Vienne.

Objectif :

Dans le cadre du programme pluriannuel de développement des soins palliatifs mis en œuvre par l'Etat en 1999, la CNAMTS a mis en place un dispositif, financé sur le budget du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS), visant à soutenir le maintien ou le retour à domicile d'une personne gravement malade en fin de vie.

Modalités de mise en oeuvre :

La demande doit être envoyée à la CPAM de la Vienne avec un certificat médical émanant d'un médecin hospitalier, attestant de la situation de fin de vie de la personne concernée. Sous 48h, la CPAM donne un accord de principe valable 3 semaines. La CARSAT, durant ce délai, viendra à domicile réaliser l'évaluation définitive.

Ce fond peut être renouvelé une fois si l'état de santé de la personne le nécessite.

Aides financées possibles :

Il sert à financer uniquement les heures d'aide à domicile (les prestations spécifiques et non remboursables au titre légal en sont exclues), qu'elles soient réalisées en mandataire ou par le biais d'un service prestataire.

Participation financière :

Ce fond est attribué sous condition de ressources :

Niveau de ressources	Ressources		Montant maximum de l'aide	Participation de l'assuré
	Personne seule	Couple		
1er niveau	25 000 € / an	41 250 € / an	3 000 €	10 %
2e niveau	37 500 € / an	50 000 € / an	2 600 €	15 %

A QUI S'ADRESSER ?

CPAM de la Vienne

41 Rue du Touffenet

86000 POITIERS

☎ : 36 46

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h

3.11 L'Association Accueils de Jour Alzheimer 86 (AAJA 86)

Public :

Malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Objectif :

Aider à la prise en charge de l'accueil de jour.

Modalités de mise en œuvre :

La structure proposant de l'accueil de jour se met en lien avec l'association qui est gérée par le Lions Club de la Vienne.

Aides financées possibles :

Accueils de jour portés par un EHPAD.

Participation financière :

Selon les revenus de la personne.

A QUI S'ADRESSER ?

L'association n'est pas joignable directement. Il faut se rapprocher de l'accueil de jour qui se chargera de faire lui-même la demande à l'association.

3.12 L'association Solidarité Paysans

Public :

Pour les agriculteurs et leurs familles.

Objectif :

Association de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté : écoute, soutien, renseignement, orientation via un réseau de bénévoles et de salariés expérimentés.

Aides possibles :

Démarches administratives, rencontres avec les créanciers, procédures judiciaires, arrêt d'activité, relations avec les associés et les partenaires, soutien psychologique...

Modalités de mise en œuvre :

La démarche de prise de contact avec l'association doit être personnelle. L'intervention ne se fait qu'à la demande du requérant.

Participation financière :

Montant de l'adhésion : 20 € par an.

A QUI S'ADRESSER ?

Solidarité Paysans

Antenne de Chauvigny

☎ : 06 87 04 96 01

✉ : solidarite.paysan86-16@orange.fr

3.13 Les Maisons des Services

Chaque Maison de services au public propose une offre de services spécifique, adaptée aux besoins des habitants de son territoire. Les agents médiateurs sont formés par les opérateurs pour aider dans les démarches administratives.

Maison des services	Services proposés au public	Horaires
Maison des services 4 rue du commerce 86460 AVAILLES LIMOUZINE	Mutualité Sociale Agricole Pôle Emploi Chambre du Commerce et de l'Industrie La Poste Equipements : ordinateur avec connexion internet, imprimante et scanner	Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 14h50 Le samedi de 9h à 12h
Maison des services 7 rue Enjambes 86600 LUSIGNAN ☎ : 05 49 89 07 52	Communauté d'agglomération Grand Poitiers Le syndicat intercommunal à vocation scolaire du pays mélusin (SIVOS) Le pays des six vallées Permanence info énergie Mission locale Permanence du conciliateur de justice Achat de billets de train Informations relatives à la CAF, MSA, CPAM	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Maison des services 9 place du marché 86300 CHAUVIGNY		
Maison des services 6 rue Daniel Cormier 86500 MONTMORILLON	<ul style="list-style-type: none"> - Le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais - La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne - l'Aide à domicile en Milieu Rural - le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie 	

3.14 L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV)

Confère chapitre « 1. Ateliers de prévention » - Partie « 2. Ateliers de prévention » - Fiche « 2.11 L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) p. 27

4. Acteurs participant au maintien à domicile

4.1 Les services d'aide à domicile

Public :

Tout public.

Certains services, agréés par le Préfet (DIRECCTE) et/ou autorisés par le Conseil Départemental, peuvent accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées.

Modalités de mise en œuvre :

➤ Le service prestataire:

Le service d'aide à domicile gère entièrement l'aide apportée. L'aide à domicile est salariée du service.

Le particulier règle directement au service les frais d'intervention de l'aide à domicile sur facture.

➤ Le service mandataire:

Le service d'aide à domicile se charge de trouver le personnel et réalise les démarches administratives mais le particulier est employeur de l'aide à domicile. En cas de rupture du contrat par le particulier, l'aide à domicile bénéficie du préavis, des indemnités de licenciement. En pratique, le service assure le remplacement de l'agent. Des frais d'adhésion et de gestion auprès du service sont à prévoir.

➤ L'emploi direct :

Le particulier recrute l'aide à domicile et réalise toutes les démarches. L'aide à domicile est l'employé du particulier avec un contrat de travail. En cas de rupture du contrat de travail par le particulier, l'aide à domicile bénéficie du préavis, des indemnités de licenciement. La rémunération peut être réalisée par l'intermédiaire des chèques CESU.

Modalités financières :

Différentes aides peuvent aider à financer les services d'aide à domicile : l'APA, les aides des caisses de retraite, des mutuelles...

Le recours à un service agréé et/ou autorisé permet de bénéficier de déductions fiscales (compatibles avec la perception de l'APA).

Missions :

Les services d'aide à domicile proposent une aide pour les actes essentiels de la vie courante : aide aux courses, entretien du logement, préparation des repas...

Les professionnels peuvent également participer à des activités ludiques avec la personne (jeux de société...) ou accompagner lors de promenades.

Certains services proposent également un transport accompagné en véhicule (les kilomètres peuvent être facturés en plus de l'heure d'intervention).

Les services agréés par le Préfet (DIRECCTE) et/ou autorisés par le Conseil Départemental, peuvent proposer une aide à la personne : aide à l'habillage, aide à la toilette...

En revanche, les soins paramédicaux et médicaux sont exclus (ex : préparation du pilulier, pose des bas de contention...).

A QUI S'ADRESSER ?

Direction Générale Adjointe des Solidarités

39 rue de Beaulieu
86000 POITIERS

Vienne Infos Sociales

☎ : 05 49 45 97 77

➤ Les services prestataires autorisés et habilités à l'aide sociale

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R. Fédération Départementale ZAC du Téléport 6-8 boulevard Pierre et Marie Curie – CS30206 86360 Chasseneuil du Poitou Cedex ☎ : 05 49 30 35 45 http://www.federation.admr.org/federation/federation-admr-de-la-vienne/index.html				
A.D.M.R. (Beaumont) Place du 11 Novembre 86490 Beaumont ☎ : 05 49 02 04 70	Prestataire et Mandataire	<i>Beaumont</i>	    	
A.D.M.R (Bonneuil Vouneuil) 5 bis rue Aquitaine 86210 Bonneuil Matours ☎ : 05 49 02 50 84	Prestataire et Mandataire	<i>Archigny, Availles en Châtellerault, Bellefonds, Bonneuil Matours, Chapelle Moulière, Monthoiron, Vouneuil sur Vienne</i>	    	
A.D.M.R (Bouresse) Place de la Mairie 86410 Verrières ☎ : 05 49 45 22 53	Prestataire et Mandataire	<i>Bouresse, Lhonnaizé, Queaux, St Laurent de Jourdes, Verrières</i>	    	
A.D.M.R (Cenon sur Vienne) La Grand' Maison 11 rue d'Alsace 86530 Cenon sur Vienne ☎ : 05 49 93 37 89	Prestataire et Mandataire	<i>Cenon sur Vienne, Senillé, St Sauveur</i>	    	
A.D.M.R (Charroux) 11 route de Châtain 86250 Charroux ☎ : 05 49 87 00 19	Prestataire et Mandataire	<i>Asnois, Availles Limouzine, Champagné, Charroux, Chatain, Genouillé, La Chapelle Baton, Mouton, Pressac, St Romain, Surin</i>	    	
A.D.M.R (Chauvigny) 22 rue Faideau 86300 Chauvigny ☎ : 05 49 47 92 66	Prestataire et Mandataire	<i>Bonnes, Chauvigny, Fleix, Lauthiers, Leignes sur Fontaine, Ste Radegonde</i>	    	
A.D.M.R (Civray) 12 Place Charles de Gaulle 86400 Civray ☎ : 05 49 97 10 90	Prestataire et Mandataire	<i>Blanzay, Champagné le Sec, Champniers, Civray, Linazay, Lizant, St Gaudent, St Macoux, St Pierre d'Exideuil, St Saviol, Voulème</i>	    	

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

 Aide à la personne

 Aide aux courses

 Garde-malade

 Petit bricolage

 Service informatique

 Entretien du logement

 Transport accompagné

 Garde de nuit

 Petit jardinage

 Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R (Couhé) 8 rue Hemmoor 86700 Couhé  : 05 49 59 26 70	Prestataire et Mandataire	<i>Anché, Brux, Ceaux en Couhé, Chatillon, Chaunay, Couhé Vérac, Payré, Rom, Romagne, Vaux en Couhé, Voulon</i>	    	
A.D.M.R (Dangé Saint Romain) 30 rue Ludovic Goulier 86220 Dangé St Romain  : 05 49 90 08 79	Prestataire et Mandataire	<i>Dangé St Romain, Leugny, Et Rémy sur Creuse, Vaux sur Vienne</i>	    	
A.D.M.R (Dissay) Square du 11 Novembre 86130 Dissay  : 05 49 88 20 09	Prestataire et Mandataire	<i>Dissay, St Cyr</i>	    	
A.D.M.R (Gençay) 1 Bis cite de la Roche 86160 Gençay  : 05 49 53 48 28	Prestataire et Mandataire	<i>Brion, Champagné St Hilaire, Château Garnier, Gençay, La Ferrière Airoux, Magné, Sommières du Clain, St Maurice la Clouère</i>	    	
A.D.M.R (Isle Jourdain) 2 place d'Armes 86150 L'Isle Jourdain  : 05 49 91 83 86	Prestataire et Mandataire	<i>Adriers, Asnières sur Blour, Le Vigeant, L'Isle Jourdain, Luchapt, Millac, Moussac, Mouterre sur Blourde, Nérignac, Queaux</i>	    	
A.D.M.R (Jaunay-Clan) 80 Grand Rue 86130 Jaunay-Clan  : 05 49 88 39 68	Prestataire et Mandataire	<i>Jaunay Clan</i>	    	
A.D.M.R (Latillé) 3 avenue du Bourg 86190 Latillé  : 05 49 58 25 20	Prestataire et Mandataire	<i>Ayron, Benassay, Chalandray, La Chapelle Montruil, Latillé, Lavausseau, Maillé, Montreuil Bonin</i>	    	
A.D.M.R (Lençôître) 8 place d'Arbrissel 86140 Lençôître  : 05 49 93 13 82	Prestataire et Mandataire	<i>Cernay, Doussay, Lençôître, Orches, Ouzilly, Savigny sous Faye, Scorbé Claivaux, Sossay, St Genest D'Ambière</i>	    	
A.D.M.R (Ligugé) 39 rue Rabelais 86240 Ligugé  : 05 49 47 95 86	Prestataire et Mandataire	<i>Croutelle, Fontaine le Comte, Ligugé, Smarves, St Benoit</i>	    	
A.D.M.R (Loudun Rural) 1 place de la mairie 86200 Loudun  : 05 49 22 78 50	Prestataire et Mandataire	<i>Arçay, Basses, Beuxes, Ceaux en Loudun, Chalais, La Roche Rigault, Maulay, Messemé, Mouterre Simmy, Rossay, Sammarçolles, St Laon</i>	    	

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R (Loudun Ville) 1 rue de la Mairie 86200 Loudun ☎ : 05 49 98 26 19	Prestataire et Mandataire	<i>Loudun, Veniers</i>	    	
A.D.M.R (Lusignan) 2 rue Enjambes 86600 Lusignan ☎ : 05 49 54 12 38	Prestataire et Mandataire	<i>Celle l'Evescault, Cloué, Coulombiers, Curzay sur Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Sanxay, St Sauvant</i>	    	
A.D.M.R (Lussac) 1 bis Ancien Chemin Impérial – Cité des Gagneries 86320 Lussac les Châteaux ☎ : 05 49 48 75 94	Prestataire et Mandataire	<i>Gouex, Lussac Les Châteaux, Mazerolles, Persac, Sillars</i>	    	
A.D.M.R (Migné-Auxances) 16 rue du Centre 86440 Migné-Auxances ☎ : 05 49 43 22 80	Prestataire et Mandataire	<i>Biard, Migné Auxances, Vouneuil sous Biard</i>	    	
A.D.M.R (Mirebeau) 25 rue Maurice Aguillon 86110 Mirebeau ☎ : 05 49 59 13 06	Prestataire et Mandataire	<i>Amberre, Chamigny le Sec, Cherves, Cuhon, Le Rochereau, Maisonneuve, Massognes, Mirebeau, Thurageau, Varennes, Vouzailles</i>	    	
A.D.M.R (Moncontour) 4 place du souvenir Français 86330 Moncontour ☎ : 05 49 22 92 63	Prestataire et Mandataire	<i>Angliers, Aulnay, Craon, Frontenay sur Dive, La Chaussée, La Grimaudière, Le Bouchet, Marnes, Martaizé, Mazeuil, Messais, Moncontour, Notre Dame d'Or, Ouzilly Vignolles, St Cassien, St Chartres, St Clair, St Jean de Sauves, Verger sur Dive</i>	    	
A.D.M.R (Montmorillon Rural) 6 rue Daniel Cormier 86500 Montmorillon ☎ : 05 49 84 07 51	Prestataire et Mandataire	<i>Bourg-Archambault, Jouhet, Lathus, Moulismes, Paindré, Plaisance, Saulgé, St Rémy en Montmorillon</i>	    	
A.D.M.R (Montmorillon Ville) 4 rue des recollets 86500 Montmorillon ☎ : 05 49 91 56 93	Prestataire et Mandataire	<i>Montmorillon</i>	    	
A.D.M.R (Monts sur Guesnes) 12 place Frézeau de la Frézelière 86420 Monts sur Guesnes ☎ : 05 49 22 82 05	Prestataire et Mandataire	<i>Berthegon, Chouppes, Coussay, Dercé, Guesnes, Monts sur Guesnes, Neuil sous Faye, Pouant, Prinçay, Saires, Verrue</i>	    	

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R (Naintré) 1 rue Paul Eluard 86530 Naintré ☎ : 05 49 90 09 21	Prestataire et Mandataire	<i>Colombiers, Naintré</i>	    	
A.D.M.R (Neuville) 19 bd Jules Ferry 86170 Neuville du Poitou ☎ : 05 49 42 25 68	Prestataire et Mandataire	<i>Avanton, Blaslay, Charrais, Cissé, Neuville, Villiers, Yversay</i>	    	
A.D.M.R (Les Ormes) 11 place de la Mairie 86220 Les Ormes ☎ : 05 49 02 44 77	Prestataire et Mandataire	<i>Antogny le Tillac, Buxeuil, Descartes, Les Ormes, Port de Piles</i>	    	
A.D.M.R (Antran) 4 rue des Vergnes ZA des Ressinières 86100 Antran ☎ : 05 49 20 36 76	Prestataire et Mandataire	<i>Antran, Ingrandes, Oyré</i>	    	
A.D.M.R (Pleumartin) 6 avenue Jourde 86450 Pleumartin ☎ : 05 49 23 33 26	Prestataire et Mandataire	<i>Barrou, Chenevelles, La Puye, Mairé, Pleumartin, Vicq sur Gartempe</i>	    	
A.D.M.R (Poitiers) 52 Rue Carnot 86000 POITIERS ☎ : 05 49 47 11 22	Prestataire	<i>Poitiers</i>		
A.D.M.R (La Roche Posay) Place de la République- 86270 La Roche Posay ☎ : 05 49 23 01 60	Prestataire et Mandataire	<i>Angles sur l'Anglin, Coussay les Bois, La Roche Posay, Leigné les Bois, Lésigny</i>	    	
A.D.M.R (Saint Georges Les Baillargeaux) 16 place de la liberté 86360 St Georges les Bx ☎ : 05 49 55 30 27	Prestataire et Mandataire	<i>Buxerolles, Chasseneuil du Poitou, Montamisé, St Georges les Baillargeaux</i>	    	
A.D.M.R (Saint Gervais Les 3 Clochers) 1 bis du 28 août 1944 86230 St Gervais les 3 Clochers ☎ : 05 49 86 47 35	Prestataire et Mandataire	<i>Faye la Vineuse, Leigné sur Usseau, Mondion, Sérigny, St Christophe, St Gervais les 3 Clochers, Thuré, Usseau, Vellèches</i>	    	
A.D.M.R (St Julien L'Ars) 6 rue Jambé à l'Ane 86800 Saint Julien L'Ars ☎ : 05 49 50 84 75	Prestataire et Mandataire	<i>Bignoux, Bonnes, Jardres, Lavoux, Liniers, Mignaloux Beauvoir, Pouillé, Savigny l'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Julien l'Ars, Tercé</i>	    	

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R(Saint Savin) Centre Médico- Social 5 rue de la Traverse 86310 Saint-Savin ☎ : 05 49 84 57 06	Prestataire et Mandataire	<i>Angles sur Anglin, Antigny, Béthines, La Busière, Mérigny, Nalliers, Paizay le Sec, St Germain, St Pierre de Maillé, St Savin, Villemort</i>	    	
A.D.M.R (Savigné) 2 rue de la Poste 86400 Savigné ☎ : 05 49 87 33 30	Prestataire et Mandataire	<i>Savigné</i>	    	
A.D.M.R (La Trimouille) 7 place de la Mairie 86290 La Trimouille ☎ : 05 49 91 61 30	Prestataire et Mandataire	<i>Brigueil le Chantre, Coulonges, Haims, Journet, La Trimouille, Liglet, St Léomer, Thollet</i>	    	
A.D.M.R (Les 3 Moutiers) 11 rue Aristide Gigot 86120 Les Trois Moutiers ☎ : 05 49 22 62 12	Prestataire et Mandataire	<i>Berrie, Bournand, Curzay sur Dive, Glenouze, Les 3 Moutiers, Morton, Pouançay, Ranton, Raslay, Roiffé, Saix, St Léger de Montbrillais, Ternay, Vézrières</i>	    	
A.D.M.R (Usson du poitou) 17 Grand Rue 86350 Usson du Poitou ☎ : 05 49 59 04 08	Prestataire et Mandataire	<i>Joussé, Mauprévoir, Payroux, St Martin l'Ars, St Secondin, Usson du Poitou</i>	    	
A.D.M.R (Valdivienne) 18 bis rue du Clos Adler 86300 Valdivienne ☎ : 05 49 54 56 48	Prestataire et Mandataire	<i>Civaux, La Chappelle Morthemer, La Chapelle Viviers, Morthemer, Salles en Toulon, St Martin la Rivière</i>	    	
A.D.M.R (Vendeuvre) 15 route de lençôtre 86380 Vendeuvre du Poitou ☎ : 05 49 45 17 10	Prestataire et Mandataire	<i>Chabournay, Chénéché, Marigny Brizay, Vendeuvre</i>	    	
A.D.M.R (La Villedieu du Clain) 8 pl des anciennes halles 86340 Nieul l'espoir ☎ : 05 49 54 06 91	Prestataire et Mandataire	<i>Andillé, Aslonnes, Dienné, Fleuré, Gizay, La Villedieu du Clain, Nieuil l'Espoir, Nouaillé Maupertuis, Roches Prémarie, Vernon</i>	    	
A.D.M.R (Vivonne) 99 grand rue 86370 Vivonne ☎ : 05 49 18 06 88	Prestataire et Mandataire	<i>Aslonnes, Château Larcher, Iteuil, Marçay, Marigny Chémereau, Marnay, Vivonne</i>	    	
A.D.M.R (Vouillé) 6 rue du Stade 86190 Vouillé ☎ : 05 49 54 08 18	Prestataire et Mandataire	<i>Béruges, Chiré en Montreuil, Frozes, Quinçay, Vouillé</i>	    	

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
AMF-UNA 86 Antenne de Châtelleraut 36 rue Gustave Courbet 86100 Châtelleraut ☎ : 05 49 21 03 85 direction.amf86@gmail.com		<i>Antoigné, Cenon sur Vienne, Châtelleraut, Dangé St Romain Ingrandes, Naintré, Targé</i>	 	
		<i>Buxerolles, Poitiers, St Benoit</i>	 	
		<i>Availles-Limouzine, Pressac, Asnières, Luchapt, Millac</i>	      	
Antenne de Poitiers Rue Madeleine Pelletier 86000 Poitiers ☎ : 05 49 88 71 05	Prestataire			
Antenne d'Availles-Limouzine 18 rue de la Gare 86460 Availles-Limouzine ☎ : 05 49 48 37 07		<i>Chauvigny, Lauthiers, Fleix, Ste Radegonde, Bonnes, Jardres, Leigné sur Fontaine, Paizay le sec, Pouillé, Pouzioux, Valdivienne, Tercé, Lavoux, La Chapelle-Viviers</i>	     	
Antenne de Chauvigny 21 rue Jean Jaurès 86300 Chauvigny ☎ : 05 49 56 02 95				
A.P.E.F. Familles Rurales 1 bis cité de la Roche 86160 Gençay ☎ : 05 49 53 02 16 apef3@wanadoo.fr	Prestataire et Mandataire	<i>Poitiers-CAP, Charroux, Civray, Couhé, Gençay, Lusignan, Vivonne, Villedieu du Clain</i>	      	
C.C.A.S. de Bonnes Place Jean-Baptiste Guiot 86300 Bonnes ☎ : 05 49 56 40 17	Prestataire	<i>Bonnes</i>	   	
C.C.A.S. de Châtelleraut 5 rue Madame 86100 Châtelleraut ☎ : 05 49 02 56 80 dominique.picard@ccas- chatelleraut.fr	Prestataire et Mandataire	<i>Châtelleraut</i>	    	
C.C.A.S. de Poitiers 45 rue de la Marne 86000 Poitiers ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	Prestataire	<i>Poitiers</i>	    (uniquement pour les usagers du CCAS)	
C.C.A.S. Buxerolles 12 rue de l'hôtel de Ville 86180 Buxerolles ☎ : 05 49 38 38 52	Prestataire	<i>Buxerolles</i>	    (uniquement pour les usagers du CCAS)	Interventions 7/7j de 7h30 à 20h

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

- | | |
|---|---|
|  Aide à la personne |  Entretien du logement |
|  Aide aux courses |  Transport accompagné |
|  Garde-malade |  Garde de nuit |
|  Petit bricolage |  Petit jardinage |
|  Service informatique |  Assistance administrative |

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
C.C.A.S. St Benoit 86280 St Benoit ☎ : 05 49 37 44 00	Prestataire	<i>Saint-Benoît</i>	  	

Prestataire : Biard, Poitiers, Châtellerault, Targé, Dissay, Jaunay-Clan, St Georges les Baillargeaux, St Cyr, Avanton, Cissé, Neuville du Poitou, Buxerolles, Quincay, Croutelle, Fontaine le Comte, Iteuil, Ligugé, Smarves, St Benoit, Bonnes, Chauvigny, Nouaillé Maupertuis, Roches Prémaries-Andillé, La Villedieu du Clain, Chasseneuil du Poitou, Montamisé, Migné-Auxances, Beaumont, La Tricherie, Cenon sur Vienne, Naintré, Mignaloux-Beauvoir, Vouneuil sous Biard, Pouzioux la Jarrie, Bignoux, Jardres, Lavoux, Pouillé, St Julien l'Ars, Savigny Levescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé, Liniers

Mutualité de la Vienne
 60-68 rue Carnot
 86000 Poitiers
 ☎ : 05 49 50 02 90

Prestataire



➤ Les services prestataires autorisés (non habilités à l'aide sociale)

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
AD SENIORS Antenne de Poitiers 72 ter avenue de la libération 86000 Poitiers ☎ : 05 49 53 23 91 poitiers@adseniors.com Antenne de Châtelleraut 31 Rue de Poitiers 86190 Jaunay-Clan ☎ : 05 49 38 86 50	Prestataire et Mandataire	Tout le département	 en mode prestataire uniquement  Espace Snozelen à l'agence de Poitiers (éveil multi-sensoriel)	
AGE D'OR SERVICES 13 rue Saint Louis 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 47 53 08 07 68 37 66 65	Prestataire	Poitiers et dans un rayon de 20 kms Châtelleraut et dans un rayon de 20 kms		
AXEO SERVICES 12 Av du Recteur Pineau 86000 Poitiers ☎ : 05 49 49 47 39 06 73 06 46 58 apmuzard@axeoservices.fr	Prestataire	Poitiers, Grand Poitiers		
DOMILIENCE Services 86 Centre d'Appel Futuropôle – Téléport 4 Rond Point de l'Atlantique 1 avenue René Monory 86690 Chasseneuil-du-Poitou ☎ : 06 10 81 78 72	Prestataire Et Mandataire			
DOMITYS La clé des champs 22 Boulevard St Just 86000 POITIERS ☎ : 05 49 31 01 00	Prestataire	Uniquement pour les résidents de la résidence services La clé des champs située à Poitiers		

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
<p>EMMA SAP Antenne de Loudun 21 Av de Ouagadougou 86200 Loudun ☎ : 05 49 98 95 89 emma.sap@orange.fr</p> <p>Antenne de Vouneuil sur Vienne : ☎ : 05 49 85 44 70</p> <p>Antenne de St Gervais les trois clochers : ☎ : 05 49 23 55 35</p> <p>Antenne de Châtelleraut : ☎ : 05 49 02 02 86</p>	Prestataire et Mandataire	<p><i>Cantons de Loudun, Mirebeau, St Gervais les trois clochers et Dangé Saint Romain</i></p> <p><i>Communes de :</i> <i>Angles sur l'Anglin, Archigny, Availles en Châtelleraut, Beaumont, Bellefonds, Bonneuil-Matours, Châtelleraut, Cenon sur Vienne, Chenevelles, Colombiers, Coussay les Bois, La Bussière, La Puye, La Roche Posay, Leigné les Bois, Lésigny, Mairé, Monthoiron, Naintré, Pleumartin, Saint Pierre de Maillé, Saint Sauveur, Senillé, Targé, Thuré, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne</i></p>	     	<p>Possibilité d'intervention les week-ends Lever dès 7h30 Coucher jusqu'à 21h</p>
<p>O2 POITIERS 69 rue Carnot 86000 Poitiers ☎ : 02 43 72 02 02 poitiers@o2.fr</p>	Prestataire	<p><i>Poitiers et dans un rayon de 20 kms</i></p>	     	<p>Intervention entre 7h30 et 20h30 intervention les week-ends et jours fériés</p>
<p>QUIETUDE SERVICES 86 8 place de Belgique 86100 CHATELLERAULT ☎ : 09 81 39 22 12</p>	Prestataire	<p><i>Département</i></p>	      	
<p>QUOTI-CLAIN 4 rue Jacques de Grailly 86000 Poitiers ☎ : 05 49 11 61 54 06 69 48 98 04 quoticlain@orange.fr</p>	Prestataire	<p><i>Poitiers, Grand Poitiers</i></p>	      	
<p>SARL DOUCE VIE 7 allée de la Providence 86000 Poitiers ☎ : 05 49 47 53 08</p>	Prestataire			
<p>SENIOR COMPAGNIE 1 rue de la Goelette 86280 SAINT BENOIT ☎ : 05 49 30 45 65 celia.radomski@senior-compagnie.fr</p>	Prestataire	<p><i>Tout le département</i></p>	      	

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
SOLEIL LAVANT 4 rue des Libellules 86180 Buxerolles ☎ : 05 49 55 16 98 soleil.lavant@laposte.net	Prestataire et Mandataire	<i>Axe Poitiers-Châtellerault + environs de Loudun</i>		
SOUS MON TOIT 44 Boulevard Pont Achard 86000 Poitiers ☎ : 05 17 84 70 08 poitiers@sousmontoit.fr	Prestataire	<i>Poitiers et dans un rayon de 30 kms</i>		Possibilité d'intervention les week-ends Coucher jusqu'à 21h30 Lever dès 6h30
UTILIA 2 rue du Champ du Four 86340 Vernon ☎ : 05 16 52 77 73 06 61 54 15 75	Prestataire	<i>Chasseneuil, Vernon, Lusignan, Gençay, Smarves, Fontaine le comte</i>		
VIVRE A DOMICILE 94 rue du Pré des Mottes 86550 Mignaloux ☎ : 05 49 37 93 51 vivre-a-domicile@hotmail.fr	Prestataire et Mandataire	<i>Poitiers et dans un rayon de 30 kms</i>		

➤ Les services mandataires

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R. Fédération Départementale ZAC du Téléport 6-8 boulevard Pierre et Marie Curie – CS30206 86360 chasseneuil du Poitou Cedex ☎ : 05 49 30 35 45	Prestataire et Mandataire	Département : voir liste des antennes pages suivantes http://www.federation.admr.org/federation/federation-admr-de-la-vienne/index.html		
AD SENIORS Antenne de Poitiers 72 ter avenue de la libération 86000 Poitiers ☎ : 05 49 53 23 91 poitiers@adseniors.com Antenne de Châtelleraut 31 Rue de Poitiers 86190 Jaunay-Clan ☎ : 05 49 38 86 50	Prestataire et Mandataire	Tout le département	 en mode prestataire uniquement Espace Snozelen (éveil multi-sensoriel)	
A.G.M.P. 21, place Philippe le Bel - 86000 Poitiers ☎ : 05 49 44 02 54 contact@agmp.fr www.agmp.fr	Mandataire	Poitiers et dans un rayon de 30 kms		Nuit : 20h/8h Interventions minimum d'1 heure
A.P.E.F. Familles Rurales 1 bis cité de la Roche 86160 Gençay ☎ : 05 49 53 02 16 apef3@wanadoo.fr	Prestataire et Mandataire	Poitiers-CAP, Charroux, Civray, Couhé, Gençay, Lusignan, Vivonne, Villedieu du Clain		
ASAD La Grange Avenue d'Argenson 86100 Châtelleraut ☎ : 05 49 02 36 76	Mandataire			
C.C.A.S. de Châtelleraut 5 rue Madame 86100 Châtelleraut ☎ : 05 49 02 56 80 dominique.picard@ccas- chatelleraut.fr	Prestataire et Mandataire	Châtelleraut		

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
DOMILIANCE Services 86 Centre d'Appel Futuropôle – Téléport 4 Rond Point de l'Atlantique 1 avenue René Monory 86690 Chasseneuil-du-Poitou ☎ : 06 10 81 78 72	Prestataire et Mandataire			
EMMA SAP Antenne de Loudun 21 Av de Ouagadougou 86200 Loudun ☎ : 05 49 98 95 89 emma.sap@orange.fr Antenne de Vouneuil sur Vienne : ☎ : 05 49 85 44 70 Antenne de St Gervais les trois clochers : ☎ : 05 49 23 55 35 Châtelleraut : ☎ : 05 49 02 02 86	Prestataire et Mandataire	<i>Cantons de Loudun, Mirebeau, St Gervais les trois clochers et Dangé Saint Romain Communes de : Angles sur l'Anglin, Archigny, Availles en Châtelleraut, Beaumont, Bellefonds, Bonneuil- Matours, Châtelleraut, Cenon sur Vienne, Chenevelles, Colombiers, Coussay les Bois, La Bussière, La Puye, La Roche Posay, Leigné les Bois, Lésigny, Mairé, Monthoiron, Naintré, Pleumartin, Saint Pierre de Maillé, Saint Sauveur, Senillé, Targé, Thuré, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne</i>	     	Possibilité d'intervention les week-ends Lever dès 7h30 Coucher jusqu'à 21h
JOB SERVICES 1 Rue Fontaine des miracles 86500 Montmorillon ☎ : 05 49 91 37 17	Mandataire Pas d'agrément qualité pour de l'aide à la personne	<i>Cantons de Montmorillon, La Trimouille, St Savin, Lussac les châteaux, Chauvigny</i>	     	
Mutualité de la Vienne 60-68 rue Carnot 86000 Poitiers ☎ : 05 49 50 02 90	Prestataire et Mandataire	<i>Département</i>	       	
SOLEIL LAVANT 4 rue des Libellules 86180 Buxerolles ☎ : 05 49 55 16 98 soleil.lavant@laposte.net	Prestataire et Mandataire	<i>Axe Poitiers-Châtelleraut +environs de Loudun</i>	   	
VIVRE A DOMICILE 94 rue du Pré des Mottes 86550 Mignaloux ☎ : 05 49 37 93 51 vivre-a-domicile@hotmail.fr	Prestataire et Mandataire	<i>Poitiers et dans un rayon de 30 kms</i>	     	

4.2 La plateforme des services d'aide à la personne

Public :

Service d'aide à la personne adhérents et tout public.

Objectif :

Examiner les potentialités et difficultés du territoire et imaginer des outils permettant de mieux structurer le secteur d'activité des services d'aide à la personne.

Porteur :

Grand Poitiers, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et le Centre d'Informations et de Ressources des Services à la Personne (CIR-SP).

Modalités financières :

Adhésion payante pour les services d'aide à la personne
Information gratuite pour les usagers.

Missions :

Organiser la qualification et la professionnalisation (intermédiaire de formation avec 7 organismes de formation afin de proposer un catalogue de formations aux 25 adhérents ; développement de relais d'assistantes de vie organisés par la MFR d'Ingrandes auxquels peuvent participer les employés de service, les employés en gré à gré et même les aidants).

Mettre en relation l'offre et la demande d'emploi (création d'une CVthèque avec un service de pré-recrutement de personnes extérieures ; une candidathèque permettant de mutualiser un même poste entre différentes structures avec pour objectif de compléter les temps de travail et/ou remplacer les absences).

Mettre en relation l'offre et la demande de services (renseignements du public sur le droit du travail ; plateforme téléphonique avec orientation du public vers trois structures d'aide à domicile adhérentes répondant aux besoins de la personne ; suivi des structures pour le respect du droit du travail.

Mettre à disposition des adhérents différents services : organisation de cafés de la plateforme autour de thématiques choisies ; adhésion à une centrale d'achat pour les services à la personne.

A QUI S'ADRESSER ?

Plateforme des services d'aide à la personne

 : 05 49 61 64 65

4.3 Le portage de repas

Public :

Tout public.

Modalités de mise en œuvre :

Les repas peuvent être prévus pour tous les jours de la semaine (du lundi au dimanche). Les livraisons ont lieu plusieurs fois par semaine.

De plus en plus, les services de portage de repas s'adaptent aux besoins des personnes âgées avec des repas adaptés à certains régimes (sans sel, pauvre en sucre).

Enfin, certains EHPAD ou foyer-logements peuvent proposer aux personnes extérieures à l'établissement de venir prendre leur repas avec les résidents.

Modalités financières :

Une déduction fiscale de 50% est possible sur le coût de la livraison à domicile (environ 2€).

Les plans d'aide APA peuvent aider à prendre en charge des repas en fonction du plafond national par GIR et du plan d'aide proposé et des ressources de la personne.

Certaines caisses de retraite peuvent prendre en charge le portage de repas dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation et selon les ressources de la personne.

L'aide sociale peut également prendre en charge un portage de repas ou la prise de repas en foyer-logement.

Attention : l'aide sociale ne peut intervenir qu'après sollicitation des obligés alimentaires et est récupérable sur succession.

L'APA et les aides des caisses de retraite ne sont pas cumulables.

Services	Modalités d'engagement	Secteur d'intervention	Prestations	Tarif
ANGELIQUE SERVICES ☎ : 07 71 67 96 19	Pas de durée d'engagement	Communes de : Ayron, Benassay, Celle Levescault, Chalandray, Chiré en Montreuil, Cissé, Cloué, Coulombiers, Curzay sur Vonne, Frozes Jazeneuil, Latillé, La Chapelle Montreuil, Le Rochereau, Lavausseau, Lusignan, Maillé, Marçay, Marigny- Chemereau, Montreuil Bonnin, Neuville, Quinçay, Rouillé, Saint Sauvant, Sanxay, Vouillé, Villiers, Yversay	Régimes : sans sel, sans gras, diabétique	
CCAS de BUXEROLLES ☎ : 05 49 38 38 49	Pas de durée minimale/ Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	Buxerolles	Régimes : pauvre en sel, pauvre en sucre, pauvre en gras	

CCAS de POITIERS ☎ : 05 49 30 23 23	Pas de durée d'engagement minimale / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Poitiers</i>	Tarif dégressif selon les revenus de la personne
CCAS de CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 19 45	Pas de durée d'engagement minimale / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Châtellerault</i>	Régimes : sans sel et sans sucre Tarif dégressif selon les revenus de la personne
CCAS de MONTMORILLON ☎ : 05 49 91 05 00	Pas de durée d'engagement minimale/ Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Montmorillon</i>	Régimes : sans sel et sans sucre
CLEMENCE et ANTONIN ☎ : 05.49.01.95.50	Pas d'engagement de durée / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Tout le département</i>	Régimes : sans sel, sans sucre, sans gras, sans résidus, pauvre en potassium, riche en fibres, hyper- protidique naturel sur prescription médicale Tarif dégressif selon le nombre de repas
EHPAD Les Fougères 1 allée des fougères 86440 MIGNE- AUXANCES ☎ : 05 49 54 49 82	Pas d'engagement de durée, pas de repas minimum	<i>Commune de Migné- Auxances</i>	Régimes : sel, gras, sucre Livré chaud
EHPAD Louis Aragon 25 Rue Elsa Triolet 86530 NAINTE ☎ : 05 49 90 04 06	Pas d'engagement de durée / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>commune de Naintré</i>	
EHPAD La Génollière 13 rue de La Génollière 86340 NIEUIL L' ESPOIR ☎ : 05 49 42 04 03	Pas d'engagement de durée / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>commune de Nieuil l'Espoir</i>	Régimes : sans sel, sans gras, sans sucre, hyperprotéiné, mouliné
PRESENCE VERTE SERVICES ☎ : 05 49 44 59 99	Engagement minimal d'une semaine / Suspension possible	<i>Tout le département + communes limitrophes départements voisins</i>	Régimes : pauvre en sel, pauvre en sucre, pauvre en sucre et en sel Textures : mouliné, haché, coupé fin Repas composé de menus à composer de 4,5 ou 6 éléments ou à la carte

<p>REPAS SERVICE PLUS ☎ : 06 03 98 70 63</p>	<p>Pas de durée d'engagement / pas de repas minimum Livraison tous les jours</p>	<p><i>Axe Poitiers- Châtellerault : Availles en Châtellerault, Avanton, Beaumont, Bonneuil-Matours, Buxerolles, Cenon sur Vienne, Chasseneuil duPoitou, Châtellerault, Chauvigny, Jaunay-Clan, Lençloitre, Migné- Auxances, Naintré, Poitiers, Saint-Sauveur, Scorbé Clairvaux, Senillé, Targé, Thuré, Vendeuvre du Poitou, Vouneuil sur Vienne</i></p>	<p>Régimes : sans sel, sans gras, sans sucre</p>
---	--	---	--

<p>Résidence de Civray Résidence Coudrais 2 rue Yvonne Buisson 86400 CIVRAY ☎ 05 49 87 14 68</p>	<p>Pas de durée d'engagement / pas de repas minimum</p>	<p><i>Civray</i></p>
---	---	----------------------

EHPAD et Résidences Autonomie accueillant des personnes extérieures à la structure pour les repas :
(liste non exhaustive)

Etablissements	Tarif	Etablissements	Tarif
<p>EHPAD Ste Elisabeth Rue Ste Elisabeth 86310 BETHINES ☎ : 05 49 48 03 14</p>		<p>Foyer de restauration Maurice Ravel 10 Rue Maurice Ravel 86180 BUXEROLLES ☎ : 05 49 47 06 41</p>	
<p>Résidence Les Renardières 2 rue de Bougainville 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 48 80</p>		<p>Résidence Tivoli 1 rue Jeannine Milet 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 01 35</p>	
<p>Maisonnée Avaucourt 12-14 rue Marcel Coubrat 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 89 76</p>		<p>Maisonnée Beauchêne 27-29 rue Marcelin Berthelot 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 01 79</p>	
<p>EHPAD St Thibault 2 rue Galilée 86340 FLEURE ☎ : 05 49 89 06 27</p>		<p>Résidence de Gencay 1 cité de la roche 86160 GENCAY ☎ : 05 49 59 32 26</p>	
<p>EHPAD Gérard Girault Avenue Gérard Girault 86130 JAUNAY CLAN ☎ : 05 49 52 05 27</p>		<p>EHPAD Ste Elisabeth 20 Route de Paizay le Sec 86260 LA PUYE ☎ : 05 49 46 41 23</p>	
<p>Résidence de Lençloitre 12 Rue St Exupéry 86140 LENÇLOITRE ☎ : 05 49 90 83 29</p>		<p>EHPAD Domaine des 3 Chemins 2 rue de la Gruche 86120 LES TROIS MOUTIERS ☎ : 05 49 22 40 00</p>	
<p>Résidence Les trois moutiers 4 rue des Tonneliers 86120 LES TROIS MOUTIERS ☎ : 05 49 22 30 12</p>		<p>EHPAD Les Fougères 1 allée des fougères 86440 MIGNE-AUXANCES ☎ : 05 49 54 49 82</p>	

EHPAD Louis Aragon

25 Rue Elsa Triolet

86530 NAINTRE

☎ : 05 49 90 04 06

EHPAD Les Rousselières

27 Avenue des Acacias

86450 PLEUMARTIN

☎ : 05 49 86 51 99

Résidence Marie Noël

38, rue Jean Valade

86000 POITIERS

☎ : 05 49 58 02 26 (pro)

☎ : 05 49 30 23 23 (public)

Résidence René Crozet

8, avenue Georges Pompidou

86000 POITIERS

☎ : 05 49 47 76 62 (pro)

☎ : 05 49 30 23 23 (public)

Résidence services Domitys

22 Bvd St Just

86000 POITIERS

☎ : 05 49 31 01 00

Maisonnée Saint Martin

7 rue de Pontoise

86230 SAINT GERVAIS LES TROIS

CLOCHERS

☎ : 05 49 23 23 62

EHPAD La Génollière

13 rue de La Génollière

86340 NIEUIL L'ESPOIR

☎ : 05 49 42 04 03

Résidence Edith Augustin

4, rue Hubert Latham

86000 POITIERS

☎ : 05 49 58 39 61 (pro)

☎ : 05 49 30 23 23 (public)

Résidence Marie-Louise Troubat

18, rue de la Vallée Monnaie

86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 25 81 (pro)

☎ : 05 49 30 23 23 (public)

Résidence Carnot Blossac

90 Rue Carnot

86000 POITIERS

☎ : 05 49 60 08 30

Résidence service Le château de l'Ermitage

47 Rue de l'Ermitage

86280 SAINT BENOIT

☎ : 05 49 55 46 55

EHPAD St André

Avenue Louis Raison

86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

☎ : 05 49 48 60 29

4.4 La téléassistance

Objectif :

Ce système permet de rassurer la personne et son entourage quant à de possibles chutes ou malaises au domicile, notamment quand la personne vit seule.

Modalités :

En appuyant sur son pendentif, la personne est reliée à une centrale d'écoute qui analyse son besoin. Le service prévient ensuite l'entourage ou les urgences.

Modalités financières :

En tant que service à la personne, la téléassistance peut faire bénéficier de réductions d'impôts (50% de déduction fiscale) si le service bénéficie d'un agrément simple Services à la Personne délivré par la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Elle peut également faire partie du plan d'aide APA selon les besoins de la personne et sous conditions de ressources.

Certaines caisses de retraite peuvent aussi participer à son financement, dans le cadre de l'aide temporaire après hospitalisation ou dans l'aide quotidienne.

L'APA et les aides des caisses de retraite ne sont pas cumulables.

De nombreux groupes nationaux proposent des systèmes de téléalarme.

Pour avoir la liste de ces organismes, vous pouvez vous renseigner sur : www.entreprises.gouv.fr

D'autres structures non référencées dans cette liste assurent également cette prestation :

Services	Modalités d'engagement	Secteur d'intervention	Tarif
Age d'Or Service ☎ : 05 49 47 53 08	1 an minimum	Poitiers-CAP, Avanton, Neuville-du-Poitou, Venduvre du Poitou	Tarif mensuel unique
A.D.M.R. (Filien) ☎ : 05 49 30 35 45	contrat durée indéterminé (minimum 3 mois)	Départemental	Frais d'installation Tarif mensuel unique Pas de frais de maintenance ou SAV
ASSYTEL ☎ : 05 49 85 36 71	abonnement mensuel	Départemental	Réseau d'intervention professionnel à domicile 2 tarifs mensuels
CCAS de Châtellerault ☎ : 05 49 02 19 45	minimum 2 référents téléphoniques	Châtellerault	Frais d'installation Tarif mensuel unique
CCAS de Poitiers ☎ : 05 49 30 23 23	pas besoin de référents téléphoniques (si la personne est isolée, le SAMU dispose des clés) besoin de 2 référents téléphoniques	Poitiers	Pas de frais d'installation Tarif mensuel dégressif en fonction des revenus de la personne ou du foyer
CCAS de Montmorillon ☎ : 05 49 91 05 00	Abonnement : 3 mois minimum Fonctionne avec Serena	Montmorillon	Pas de frais d'installation Tarif mensuel unique

Mutualité de la Vienne ☎ : 05 49 50 02 93	minimum 2 référents téléphoniques	Départemental	Frais d'installation dégressifs selon les ressources
Présence Verte Services ☎ : 05 49 44 59 99	minimum 2 référents téléphoniques Services de téléalarme Activ'zen et Activ'mobil Boîte à clés extérieure sécurisée pour intervention des prestataires à domicile	Départemental	Frais d'installation Tarif mensuel dégressif si la personne bénéficie d'autres services de Présence Verte (portage de repas, petit bricolage)
3 DS 86 ☎ : 05 49 01 83 50	abonnement mensuel 1 référent téléphonique	Départemental	Frais d'intallation et de mise en service Tarif mensuel unique

4.5 L'amélioration de l'habitat

4.5.1 L'habitat dégradé

Institution	Domaine d'intervention	Domaine de compétences	Coordonnées
ANAH Direction départementale des territoires	Financier	<ul style="list-style-type: none"> Octroi de subventions sous conditions pour les levées d'insalubrité 	20 rue de la Providence à Poitiers ☎ : 05 49 03 13 10
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	Juridique	<ul style="list-style-type: none"> Conseil juridique, financier et fiscal sur les questions touchant au logement Orientation vers le bon acteur Signalement si nécessaire d'une situation d'habitat indigne 	POITIERS 1 rue Victor Hugo 86000 POITIERS ☎ : 05 49 88 31 93 conseils@adil86.com CHÂTELLERAULT 94, boulevard Blossac 86100 CHÂTELLERAULT ☎ : 05 49 23 50 24
Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine	Technique Administratif	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des procédures d'insalubrité pour le compte du préfet 	ARS 4 rue Micheline Ostermeyer 86000 POITIERS ☎ : 05 49 44 83 71 ars-dd86-sante-environnement@ars.sante.fr
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	Technique Social	<ul style="list-style-type: none"> En charge du contrôle de décence des logements soumis à allocations 	signalement_indecence_logement@caf.fr
Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)	Technique Social	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et suivi des obligations du préfet en matière d'hébergement Organisation des hébergements, relogement des occupants de logements indignes 	DDCS 4 rue Micheline Ostermeyer 86000 POITIERS ☎ : 05 49 44 83 50
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Technique Juridique Financier	<ul style="list-style-type: none"> Appui technique au maire pour la mise en place de leur police dans les situations de péril Mise en œuvre et suivi des procédures de travaux d'office pour les logements indignes en cas de carence du propriétaire 	DDT 20 rue de la Providence 86000 POITIERS ☎ : 05 49 03 13 00
Mairies	Technique	<p>Application du règlement sanitaire départemental :</p> <p>Visite du logement par le maire, rédaction et envoi d'une mise en demeure d'effectuer les travaux au propriétaire, constatation des travaux ou signalement au procureur de la république en cas de défaillance</p> <p>Lien avec l'ARS pour évaluation du logement et médiation avec la personne</p>	

Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)	Coordination Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Instance partenariale de lutte contre l'habitat indigne • Coordination des actions et des acteurs • Visite du logement pour évaluation (rapport technique) • Médiation avec la personne déléguée à un prestataire • Possibilité d'arrêté préfectoral d'insalubrité ponctuel ou durable 	ARS Site de Poitiers 4 rue Micheline Ostermeyer 86000 POITIERS ☎ : 05 49 44 83 71 ars-pch-pdlhi86@ars.sante.fr
Service d'hygiène de la Ville de Châtellerault	Technique	En charge d'assurer le respect du règlement sanitaire départemental pour le compte du maire Mise en œuvre des procédures d'insalubrité sur leur territoire en lien avec l'ARS Travail de médiation par les techniciens du service avant procédures et éventuellement prononciation d'un arrêté Possibilité de travaux d'office si défaillance de la personne propriétaire	Mairie de Châtellerault Service Hygiène et Santé ☎ : 05.49.20.21.50
Direction Hygiène publique – Qualité environnementale – Ville de Poitiers	Technique	En charge d'assurer le respect du règlement sanitaire départemental pour le compte du maire Mise en œuvre des procédures d'insalubrité sur leur territoire en lien avec l'ARS Travail de médiation par les techniciens du service avant procédures et éventuellement prononciation d'un arrêté Possibilité de travaux d'office si défaillance de la personne propriétaire	Mairie de Poitiers Direction Hygiène publique – Qualité environnementale – Ville de Poitiers Hôtel de Ville – CS 10569 86021 Poitiers Cedex ☎ : 05 49 52 36 15 direction.hygiene.environment@poitiers.fr

4.5.2 L'adaptation du logement

Institution	Domaine d'intervention	Domaine de compétences	Coordonnées
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	Juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil juridique, financier et fiscal sur les questions touchant au logement • Orientation vers le bon acteur • Signalement si nécessaire d'une situation d'habitat indigne 	POITIERS 1 rue Victor Hugo 86000 POITIERS ☎ : 05 49 88 31 93 conseils@adil86.com CHÂTELLERAULT 94, boulevard Blossac 86100 CHÂTELLERAULT ☎ : 05 49 23 50 24
Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)	Financier	Les aides accordées par l'ANAH, notamment pour l'adaptation du logement, sont soumises à certaines conditions (ex : conditions de ressources, taux d'invalidité, statut de l'occupant du logement...) Il est impératif de solliciter l'ANAH avant le démarrage des travaux	www.anah.fr

AGIRC-ARRCO	Technique	Diagnostic bien chez moi à partir de 75 ans : déplacement à domicile d'un ergothérapeute suivi de recommandations (participation de 15€)	☎ : 0810 360 560
Caisses de retraite principales ou complémentaires	Financier	Aide au financement de certaines aides techniques participant à l'adaptation du logement	
Ergothérapeute libéral	Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic, conseils et avis 	Chapitre « professionnels de santé libéraux »
Soliha <i>(anciennement Vienne Habitat)</i>	Juridique Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils techniques : visite à domicile d'un technicien spécialisé avec si besoin un ergothérapeute • Informations financières et fiscales, conseil sur le cadre réglementaire • Assistance au montage des dossiers pour obtenir des aides financières (Anah, Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Départemental de la Vienne, Caisses de retraite, ...) <p>Il est impératif de contacter PACT-Vienne Habitat 86 avant le démarrage des travaux</p>	Soliha 17 Rue Carnot 86000 POITIERS ☎ : 05 49 61 61 86
Resanté-Vous	Conseil Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Visite d'un ergothérapeute à domicile pour évaluer les capacités de la personne et son environnement (220€) • Conseil sur les différentes aides techniques possibles et leur financement • Orientation vers les structures appropriées pour les démarches et leur financement. • Entraînement à l'usage des aides et des différents niveaux de compensation (55€/ séance) • Public concerné : personnes de 60 ans et plus • Intervention sur tout le département 	Resanté-Vous 2 allée de la Guérinière 86000 Poitiers ☎ : 05 49 52 24 17

Mission Habitat	Conseil Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement, protection et sécurisation au service des personnes fragilisées lors de la signature d'un devis et réalisation du suivi des travaux • Apport d'une expertise, orientation vers les professionnels appropriés et qui partagent les valeurs de Mission Habitat • Proposition aux entreprises qui interviennent au domicile de la personne âgée, de la signature d'une charte d'engagement et de respect 	Mission Habitat CSC 3 Cités 1 palce Léon Jouhaux 86000 POITIERS ☎ : 07 85 86 70 97 mission.habitat@orange.fr
------------------------	----------------------	---	--

4.5.3 Les aides au financement des travaux d'amélioration de l'habitat

Institution	Conditions d'octroi générales	Coordonnées
Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)	<p>Les aides accordées par l'ANAH sont soumises à certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne pas dépasser un plafond national de ressources - le logement doit avoir plus de 15 ans - pas d'octroi de PTZ dans les 5 dernières années - montant minimum des travaux de 1500€ <p>...</p> <p>Il est impératif de solliciter l'ANAH avant le démarrage des travaux</p>	www.anah.fr
Caisses de retraite principales ou complémentaires	Aide au financement de certaines aides techniques participant à l'adaptation du logement	
Rénovons ensemble votre habitat	<p>Ce programme a pour but de répondre concrètement à une situation de précarisation et de dégradation de l'habitat privé sur le périmètre de deux quartiers de Châtellerault :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centre-ville - châteauneuf <ul style="list-style-type: none"> • <u>Lutter contre l'habitat indigne et réaliser des travaux de mise en sécurité/ remise aux normes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les propriétaires occupants : <ul style="list-style-type: none"> ○ jusqu'à 50% du montant Ht des travaux plafonnés ○ des primes allant de 2000€ à 6000€ par logement - Pour les propriétaires bailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ de 25% à 35% du montant HT des travaux plafonnés <p>Les aides financières possibles varient en fonction du niveau de vétusté et de dégradation du logement, qui sera mesuré par l'équipe d'animation, lors d'un diagnostic gratuit.</p>	Rénovons ensemble votre habitat 30 rue Saint-Jacques 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 93 00 05 renovonsvotrehabitat@capc-chatellerault.fr

- Adapter le logement et le rendre accessible pour les personnes à mobilité réduite (due à l'âge ou le handicap):
 - Pour les propriétaires occupants :
 - De 35% à 50% du montant HT des travaux plafonnés
 - Une prime complémentaire de 650€ par logement
 - Pour les bailleurs :
 - 35% du montant HT des travaux plafonnés
- Réduire la facture énergétique :
 - Pour les propriétaires occupants (sous conditions de ressources) : (les travaux doivent assurer un gain énergétique d'au moins 25%)
 - De 35% à 50% du montant HT des travaux plafonnés à 20 000€
 - Une prime complémentaire de 3100€ par logement
 - Pour les propriétaires occupants dépassant le plafond de ressources :
 - Une prime de 750€ par logement pour le diagnostic thermique
 - Pour les bailleurs : (les travaux doivent assurer un gain énergétique d'au moins 35%)
 - 25% du montant des travaux plafonnés à 750€ HT/m²
 - Une prime supplémentaire de 1500€ par logement

4.5.4 L'espace de démonstration des aides techniques possibles

Objectif :

Présenter les aides techniques possibles à domicile pour le grand public et les salariés intervenant au domicile.

Service proposé :

L'espace de découverte présente notamment un lève-malade, des couverts adaptés aux difficultés de préhension... Un simulateur de vieillissement est également disponible. Deux ergothérapeutes sont là pour conseiller le grand public et les salariés.

A QUI S'ADRESSER ?

Le Centre

18 Boulevard Jeanne d'Arc

86000 POITIERS

☎ : 05 49 61 64 65

www.le-centre.pro

4.5.5 L'hébergement d'urgence : le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Public :

Public précaire.

Objectif :

Les SIAO sont, pour les publics en difficulté, une porte d'accès aux dispositifs d'urgence, d'hébergement et d'insertion.

A QUI S'ADRESSER ?

Croix rouge Française

9 rue de Lavoisier

86000 POITIERS

☎ : 05 49 88 04 31

siao86@croix-rouge.fr

5. Transports

5.1 Vitalis - Service Handibus

Objectif :

Handibus est un service de transport à la demande spécifique. Il a pour vocation d'assurer les déplacements réguliers et occasionnels des personnes à mobilité réduite.

Public :

Personnes à mobilité réduite.

Conditions :

Pour être éligible au service Handibus, la personne doit dans tous les cas justifier de son incapacité médicale à utiliser les lignes régulières du réseau.

De plus, la personne doit résider sur le territoire de Grand Poitiers et :

- pour les personnes de moins de 80 ans : être titulaire d'une carte d'invalidité au taux minimum de 80%
- pour les personnes de 80 ans et plus : fournir un certificat médical stipulant l'impossibilité d'utiliser les lignes du réseau du fait de son handicap.

Toute personne souhaitant utiliser le service Handibus de manière régulière ou occasionnelle doit être adhérente. Lors de l'adhésion la personne doit renseigner le questionnaire prévu à cet effet (disponible sur demande à l'accueil du siège de Vitalis et à l'Espace Bus ainsi que sur le site internet de Vitalis) et fournir tous les justificatifs nécessaires ainsi que le règlement.

Afin de justifier de leur incapacité à utiliser le réseau de bus des lignes régulières, les personnes de 80 ans et plus devront fournir l'avis médical d'un médecin expert, qu'elles auront choisi dans la liste fournie par Vitalis. (Coût de la visite à la charge du demandeur : 23 €).

La carte d'adhérent est valable 2 ans (en glissant de date à date) et sa durée de validité y est inscrite. A l'expiration de la période de validité, une nouvelle demande doit être adressée à la commission.

Périmètre desservi :

L'ensemble des trajets est réalisé à l'intérieur du périmètre urbain de Grand Poitiers.

Tarifs :

L'adhésion est fixée à 10 € pour deux ans + prix d'un ticket/trajet.

Service proposé :

Le service est dit de "Porte à Porte", c'est-à-dire que la prise en charge et la dépose se font à proximité immédiate du lieu souhaité (devant le domicile par exemple).

Le conducteur est missionné pour assurer également la montée et la descente du véhicule. En revanche, l'accompagnement à l'intérieur du lieu desservi n'est pas du ressort du conducteur.

Chaque adhérent peut effectuer au maximum deux trajets par jour (un aller et un retour).

Accompagnateur :

Les personnes adhérentes au service HANDIBUS ne pouvant se déplacer seules peuvent voyager avec un accompagnateur :

Si la mention "tierce personne" est indiquée sur la carte d'invalidité, la présence d'un accompagnateur est indispensable pendant toute la durée du voyage. L'accompagnateur est dans ce cas choisi par l'adhérent, et peut être une personne différente d'un voyage à un autre.

Pour les autres adhérents ressentant le besoin d'un accompagnement, il sera possible de définir lors de la demande d'adhésion un accompagnateur unique de leur choix. Une carte Handibus "accompagnateur" sera fournie à cette personne).

Un accompagnateur, à quelque titre que ce soit, ne peut voyager seul sur le service HANDIBUS.

Réservation :

Toute réservation doit être réalisée au minimum 48h à l'avance et au plus tard le vendredi pour le lundi suivant (sauf cas particulier à caractère urgent et dans la limite des possibilités).

	Pour les adhérents disposant d'une carte d'invalidité au taux minimum de 80%		Pour les adhérents de 80 ans et plus (non titulaires d'une carte d'invalidité de 80% minimum)	
	1 ^{ère} prise en charge	Dernière prise en charge	1 ^{ère} prise en charge	Dernière prise en charge
Du lundi au mercredi	7h00	20h00	9h00	20h00
Du jeudi au samedi	7h00	22h00	9h00	22h00
Dimanche et jours fériés	9h00	20h00	9h00	20h00

A QUI S'ADRESSER ?

La réservation s'effectue par téléphone au numéro dédié Handibus :

☎ : 05 49 44 77 11

Les réservations se font pendant les heures d'ouverture du service Allobus:

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Le samedi de 9h30 à 12h30

5.2 Le transport accompagné des services d'aide à domicile

Objectif :

- ✓ Rompre l'isolement des personnes fragiles
- ✓ Favoriser leur mobilité
- ✓ Leur permettre de participer à la vie sociale
- ✓ Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile

- ✓ Le personnel accompagne physiquement les personnes depuis chez elle jusqu'à leur lieu d'arrivée : aide à la préparation de la sortie, accompagnement dans les différentes démarches si besoin, raccompagner à l'intérieur du domicile.

Financement :

Possibilités de financement grâce aux plans d'aide d'organismes financeurs (ex : aide aux courses APA/CARSAT ; participation à la vie sociale PCH...) ; CESU préfinancés.
Possibilité de bénéficier de crédit/réduction d'impôts.

Services	Public	Modalités d'organisation / Financement	Tarif
AD SENIORS Antenne de Poitiers 72 ter avenue de la Libération 86000 Poitiers ☎ : 05 49 53 23 91 Antenne de Jaunay-Clan 31 Rue de Poitiers 86190 Jaunay-Clan ☎ : 05 49 38 86 50	Toute personne en perte d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions ponctuelles pour le transport (ex : accompagnement en accueil de jour...) • Interventions régulières au domicile • Réservation minimum 48h avant 	
Territoire d'intervention : Tout le département			
ADMR Antennes locales	Tout public en perte d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions ponctuelles pour le transport (ex : accompagnement en accueil de jour...) • Interventions régulières au domicile 	
Territoire d'intervention : Tout le département			
AGE D'OR SERVICES 7 allée de la Providence 86000 Poitiers ☎ : 05 49 47 53 08			
Territoire d'intervention : Poitiers et dans un rayon de 20 kms			
A.P.E.F. Familles Rurales 1 bis cité de la Roche 86160 Gençay ☎ : 05 49 53 02 16			
Territoire d'intervention : Poitiers-CAP, Charroux, Couhé, Civray, Gençay, Lusignan, Vivonne, La Villedieu du Clain			

A.S.A.D.

13 rue Frédéric
Mistral
86180 Buxerolles
☎ : 05 49 45 63 42

Territoire d'intervention :

AXEO SERVICES

12 Av du Recteur
Pineau
86000 Poitiers
☎ : 05 49 49 47 39
06 73 06 46 58

Tout public

- Possibilité semaine et week-end
- Possibilité d'annulation jusqu'à 24h avant

Territoire d'intervention : Département

C.C.A.S. de Bonnes
Place Jean-Baptiste
86300 Bonnes
☎ : 05 49 56 40 17

Uniquement aux
bénéficiaires du
service d'aide à
domicile du C.C.A.S.

Le service ne fonctionne pas les week-ends

Territoire d'intervention : Bonnes

Périmètre de déplacement : jusqu'à Chauvigny. Pas de déplacement sur Poitiers

**C.C.A.S de
Châtelleraut**

Tout public résidant
sur Châtelleraut

- Transport accompagné dans le cadre du dispositif « Sortir plus »
- Le déplacement peut se faire sur les départements limitrophes

Territoire d'intervention :

C.C.A.S. de Poitiers
45 rue de la Marne
86000 Poitiers
☎ : 05 49 30 23 23

Uniquement aux
bénéficiaires des
services du C.C.A.S.
(Etablissements
logements-foyers et
EHPAD, service
d'aide à domicile,
service de soins
infirmiers à
domicile, et aux
bénéficiaires de
l'accueil de jour
« Le relais des
sens » habitant sur
Grand Poitiers).

- Le service fonctionne de 8h00 à 18h00, le dernier déplacement ne peut pas débuter au-delà de 17h00
- L'annulation de l'intervention doit être signalée au moins 24h à l'avance. Les réservations de la veille pour le lendemain sont considérées fermes et en cas d'annulation le tarif sera dû

Territoire d'intervention : Grand Poitiers

C.C.A.S. Buxerolles

12 rue de l'hôtel de
Ville
86180 Buxerolles
☎ : 05 49 38 38 49

Uniquement aux
bénéficiaires des
services du C.C.A.S.

Territoire d'intervention : Buxerolles

DOMIFACILE

3 rue Alsace Lorraine
86000 Poitiers
☎ : 05 49 47 39 44

Territoire d'intervention : Poitiers et dans un rayon de 25kms

EMMA SAP

Antenne de Loudun

☎ : 05 49 98 95 89

Antenne de Vouneuil sur Vienne :

☎ : 05 49 85 44 70

Antenne de St Gervais les trois clochers :

☎ : 05 49 23 55 35

Territoire d'intervention : Cantons de Loudun, Mirebeau, St Gervais les trois clochers et Dangé Saint Romain
Communes de : Angles sur l'Anglin, Archigny, Availles en Châtellerauld, Beaumont, Bellefonds, Bonneuil-Matours, Châtellerauld, Cenon sur Vienne, Chenevelles, Colombiers, Coussay les Bois, La Bussière, La Puye, La Roche Posay, Leigné les Bois, Lésigny, Mairé, Monthoiron, Naintré, Pleumartin, Saint Pierre de Maillé, Saint Sauveur, Senillé, Targé, Thuré, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne

Mutualité de la Vienne

60-68 rue Carnot

86000 Poitiers

☎ : 05 49 50 02 90

- Les réservations doivent être effectuées au minimum 48h avant la prestation
- Dans le cas de ces prises en charge, les véhicules ne sont pas spécifiquement adaptés pour l'accompagnement des fauteuils roulants
- Pour une demande avec un véhicule adapté, il conviendra de rajouter une prestation financièrement liée au forfait de déplacement

Territoire d'intervention : Prestataire : Biard, Poitiers, Châtellerauld, Targé, Dissay, Jaunay-Clan, St Georges les Baillargeaux, St Cyr, Avanton, Cissé, Neuville du Poitou, Buxerolles, Quincay, Croutelle, Fontaine le Comte, Iteuil, Ligugé, Smarves, St Benoit, Bonnes, Chauvigny, Nouaillé Maupertuis, Roches Prémaries-Andillé, La Villedieu du Clain, Chasseneuil du Poitou, Montamisé, Migné-Auxances, Beaumont, La Tricherie, Cenon sur Vienne, Naintré, Mignaloux-Beauvoir, Vouneuil sous Biard, Pouzioux la Jarrie, Bignoux, Jardres, Lavoux, Pouillé, St Julien l'Ars, Savigny Levescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé, Liniers

Périmètre de déplacement : Le service peut parfois accompagner des bénéficiaires en dehors du département et au-delà de 50 km autour de Poitiers.

O2 POITIERS

69 rue Carnot

86000 Poitiers

☎ : 02 43 72 02 02

Territoire d'intervention : Poitiers et dans un rayon de 20 kms

QUOTI-CLAIN

4 rue Jacques de

Grailly

86000 Poitiers

☎ : 05 49 11 61 54

06 69 48 98 04

Territoire d'intervention : Poitiers, Grand Poitiers

SENIOR COMPAGNIE

1 rue de la Goelette

86280 SAINT BENOIT

☎ : 05 49 30 45 65

Territoire d'intervention : Tout le département

SOLEIL LAVANT

4 rue des Libellules

86180 Buxerolles

☎ : 05 49 55 16 98

Territoire d'intervention : Axe Poitiers-Châtellerauld +environs de Loudun

SOUS MON TOIT

44 Boulevard Pont
Achard
86000 Poitiers
☎ : 05 17 84 70 08

Tout public

- 7j/7 et 24h/24h
- Minimum 30min d'intervention (trajet et/ou intervention à domicile en complément)

Territoire d'intervention : département et limitrophe

UTILIA

2 rue du Champ du
Four
86340 Vernon
☎ : 05 16 52 77 73
06 61 54 15 75

Territoire d'intervention : Chasseneuil, Vernon, Lusignan, Gençay, Smarves, Fontaine le comte

VIVRE A DOMICILE

94 rue du Pré des
Mottes
86550 Mignaloux
☎ : 05 49 37 93 51

Territoire d'intervention : Poitiers et dans un rayon de 30 kms

5.3 Le dispositif Transport accompagné adapté aux personnes à mobilité réduite

Public :

Personnes en perte d'autonomie.

Objectif :

Afin de lutter contre l'isolement des personnes fragilisées physiquement ou socialement, qu'elles soient âgées, en situation de handicap ou éloignées de l'emploi et de permettre le bien-vivre chez soi, l'ADMR propose un service d'aide à la mobilité par transport accompagné.

Périmètre desservi :

Un véhicule adapté pour les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant peut-être utilisé pour assurer ce service sur le secteur des associations de Charroux, Civray, Migné-Auxances et Montmorillon.

Service proposé :

Accompagnement de la personne de chez elle jusqu'à son lieu de rendez-vous avec un véhicule adapté aux personnes handicapées.

La personne peut donc être transportée et accompagnée par un(e) professionnel(le) de l'aide à domicile pour faire des courses, se rendre à un RDV médical, aller à la banque, au club, chez le coiffeur.

A QUI S'ADRESSER ?

ADMR de Charroux

11 route de Chatain
86250 Charroux

☎ : 05 49 87 00 19

✉ : info.assoccharroux.fede86@admr.org

ADMR de Civray

12 place Charles de Gaulle
86400 Civray

☎ : 05 49 97 10 90

✉ : info.associvray.fede86@admr.org

ADMR de Migné Auxances

16 Rue du Centre
86440 Migné-Auxances

☎ : 05 49 43 22 80

✉ : info.assomigne.fede86@admr.org

ADMR de Montmorillon

4 rue des recollets
86500 Montmorillon

☎ : 05 49 91 56 93

✉ : info.assoadaptamontmorillon.fede86@admr.org



5.4 Le Transport A la Demande (TAD) proposé par le Service Lignes en Vienne

Public :

Tout public.

Périmètre desservi :

TAD de secteur :

- le canton de Civray (Civray, Charroux, Gençay)
- le canton de Montmorillon (Montmorillon, La Trimouille, Coulonges, les Hérolles, Poitiers)
- la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse.

Lignes à la demande :

- Le Blanc - Chauvigny
- Dienné - Fleuré
- Gençay – Civray.

Conditions de réservation :

TAD de secteur :

Appelez avant midi au plus tard, la veille du déplacement. Indiquez nom, coordonnées et destination.

La personne est rappelée dans la journée pour lui transmettre l'horaire aller-retour.

Se présenter 5 mn avant l'heure de départ devant le domicile.

Lignes à la demande :

Réservation la veille du déplacement, avant 17h.

Indiquez nom, coordonnées, destination et point d'arrêt.

Se présenter 5 mn avant l'heure de départ.

Tarifs :

Achat de son titre de transport directement auprès du conducteur du service à la demande.

Pour les tarifs, se renseigner auprès de la direction des Transports.

Service proposé :

Le Transport à la Demande permet aux habitants d'un territoire d'être pris en charge pour rejoindre les services de proximité locaux et arrêts de car du réseau Lignes en Vienne, sous condition d'appel.

A QUI S'ADRESSER ?

TAD de secteur

☎ : 05 49 47 29 01

Lignes à la demande

Le Blanc-Chauvigny : ☎ : 05 49 46 27 45

Dienné-Fleuré : ☎ : 05 49 02 23 23

Gençay-Civray : ☎ : 05 49 46 27 45

Direction des Transports

☎ : 05 49 47 29 00

5.5 Le dispositif ACCES-TAC

Public :

Le transport s'adresse uniquement aux personnes titulaires de la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées.

Périmètre desservi :

L'ensemble des trajets est réalisé dans Châtelleraut intra-muros et depuis Châtelleraut depuis les communes de la CAPC, Naintré, Thuré (ou inversement).

Le service fonctionne du lundi au samedi de 8h00 à 18h00.

Conditions de réservation :

La réservation s'effectue de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Les réservations se font jusqu'à 18h00 la veille du départ pour un déplacement du mardi au samedi et jusqu'au vendredi pour un déplacement le lundi.

Tarifs :

Il n'y a pas de frais d'adhésion.

Le tarif appliqué est de 1,10€ par trajet. Des carnets (10^{ème} carnet offert) ou des abonnements mensuels (20,50€) sont également disponibles.

Service proposé :

Le transport est effectué de porte à porte, sans accompagnement dans les étages ni portage. Il s'agit d'un transport individuel ou en groupe.

A QUI S'ADRESSER ?

ACCES TAC

☎ : 05 49 93 16 54

Site internet : www.bustac.com

5.6 Le transport adapté du Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP)

Public :

Personnes à mobilité réduite.

Objectif :

Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite pour tous les actes de la vie quotidienne (scolarité, loisirs, déplacements professionnels et médicaux), le GIHP Poitou-Charentes assure un service de transport adapté.

Périmètre desservi :

Départemental.

Conditions de réservation :

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Réservation au plus tard la veille avant 15h. Pas de réservation le samedi et dimanche.

Tarifs :

Grilles tarifaires sur le site internet : gihppc.free.fr.

Annulation sans retenue jusqu'à J-2.

25% facturés en cas d'annulation jusqu'à 12h avant la course.

100% facturé au delà.

Service proposé :

Certains véhicules sont adaptés aux transports de personnes à mobilité réduite lui permettant de poursuivre sa mission de transport dans les meilleures conditions de sécurité et de confort pour les usagers. Les véhicules non-adaptés sont à l'usage des personnes déficientes sensoriels ou à mobilité réduite ne nécessitant pas d'aménagement.

Deux types de prestations sont proposés :

- Trajet simple porte à porte
- Trajet aller-retour avec accompagnement chauffeur (courses, sorties culturelles...).

A QUI S'ADRESSER ?

GIHP

 : 05 49 01 49 69

5.7 Le dispositif « Allo coup de main » - Secours Catholique

Public :

Ce service doit rester ponctuel et il est réservé aux personnes à faibles revenus et sans moyen de locomotion.

Objectif :

Action destinée aux personnes isolées, en situation de précarité, dont les difficultés de mobilité aggravent leur situation en réduisant l'accès à la santé, l'emploi, la justice, la solidarité...

Allo coup de main a pour objectifs :

- Favoriser l'accès à la santé
- Favoriser l'accès à l'emploi
- Favoriser l'accès aux administrations.

Périmètre desservi :

Territoire du Civrasiens.

Conditions de réservation :

Contactez le secours catholique 48h avant le RDV.

Tarifs :

Coût de 2€ pour un trajet de - de 30 km, 4€ au delà.

Service proposé :

Ce service permet un transport par un bénévole (en fonction de sa disponibilité) pour des rendez-vous médicaux, liés à l'emploi, administrations...

A QUI S'ADRESSER ?

Secours catholique

 : 06 08 87 89 44

5.8 Le transport solidaire

Objectif :

Le transport solidaire est un service d'entraide citoyenne qui contribue au lien social. Il met en relation des habitants pour permettre, à celles et ceux qui, définitivement ou momentanément, rencontreraient des difficultés de transport, de faire appel à des chauffeurs bénévoles.

Le transport solidaire intervient en complémentarité, et non en concurrence, des transports publics et privés du territoire, des services d'aide à domicile et des trajets entrant dans le cadre du remboursement par l'Assurance Maladie. Il ne se substitue pas à eux.

Le transport solidaire de Naintré

Public éligible:

Habitants de Naintré âgé de 60 ans et plus, titulaire de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée et qui ne disposent d'aucun moyen de locomotion.

Porteur :

CCAS de Naintré.

Service proposé :

Il est proposé un transport pour des rdv de diverses natures : rdv médicaux, sorties culturelles, visites à des proches...

Le chauffeur bénévole n'a pas l'obligation d'accompagner le bénéficiaire une fois arrivé sur le lieu demandé.

Périmètre desservi :

Le lieu de destination ne doit pas excéder 40kms, sauf accord entre les parties.

Le temps d'attente entre l'aller et le retour ne doit pas excéder 1h30, sauf accord entre les parties.

Conditions de réservation :

La demande se fait auprès du CCAS qui se charge de trouver un chauffeur disponible. Ce-dernier prend alors directement contact avec le bénéficiaire pour organiser le trajet.

Tarifs :

L'indemnité kilométrique est celle définie par l'administration fiscale (entre 0,41€ et 0,59€ du km). Le décompte commence et finit au domicile du bénéficiaire.

Elle est versée directement au chauffeur bénévole.

Contact

CCAS de Naintré

☎ : 05 49 86 74 16

✉ : ccas@naintre.fr

Le transport solidaire de Saulgé Association « Transport solidaire local »

Public éligible:

Habitants de Saulgé, majeurs, qui n'ont plus de moyen de transport, de manière définitive ou momentanée. Le bénéficiaire ne doit bénéficier d'aucune aide ou de prise en charge pour sa mobilité.

Porteur :

Association « Transport solidaire local ».

Service proposé :

Le service visera essentiellement les déplacements privés, ponctuels tels que visites à des amis, commerce, cimetière, administrations...

Les trajets se font du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Les week-ends et jours fériés, le service fonctionne à la convenance des chauffeurs bénévoles.

Périmètre desservi :

50 kms autour de Saulgé.

Des trajets plus longs sont néanmoins envisageables, sous réserve d'accord entre le passager et le chauffeur.

Conditions de réservation :

Le bénéficiaire doit être adhérent de l'association (8 euros/an). La réservation se fait trois jours à l'avance.

Chauffeurs et bénéficiaires doivent résider sur la commune.

Tarifs :

Le décompte commence et finit au domicile du bénéficiaire. L'indemnité est de 0.35€/km.

Elle est versée directement au chauffeur bénévole.

Contact

Association « Transport solidaire local »

1 Rue Le Toffé

86500 SAULGE

☎ : 06 04 45 96 82

Le transport solidaire des Trois Moutiers T'Solid'R

Public éligible:

Habitants des communes de l'ex-canton des Trois Moutiers (Berrie, Bournand, Curçay sur Dive, Glénouze, Morton, Pouançay, Ranton, Raslay, Roiffé, Saint Léger de Montbrillais, Saix, Ternay, Les Trois Moutiers et Vézères).

La personne doit être majeure et sans moyen de transport, de manière définitive ou momentanée.

Porteur :

Association Dynamob.

Service proposé :

Le service visera essentiellement les déplacements privés, ponctuels tels que des rendez-vous médicaux, visites à des amis, commerce, cimetière, administrations...

Périmètre desservi :

A la convenance des chauffeurs bénévoles.

Conditions de réservation :

Le bénéficiaire doit être adhérent de l'association. La réservation se fait trois jours à l'avance.

Les déplacements de plus de 60kms aller devront être réservés au minimum 15 jours à l'avance, sauf urgence.

Tarifs :

Le décompte commence et finit au domicile du bénéficiaire. L'indemnité est de 0.40€/km.

Elle est versée directement au chauffeur bénévole.

Contact

DYNAMOB

☎ : 05 49 22 72 16

(le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h)

Le transport solidaire de Thuré

Projet en cours d'écriture porté par le CCAS de Thuré.

Contact

☎ : 05 49 93 86 19

Le transport en commun mis en place par la municipalité de Bourg Archambault

Public éligible:

Habitants de la commune de Bourg-Archambault.

Porteur :

Mairie de Bourg-Archambault (convention avec un transporteur).

Service proposé :

Le service visera les déplacements pour se rendre à :

- Montmorillon : tous les mercredis matins, jour de marché
- Poitiers ou Limoges : tous les 2 mois (suivant le choix des usagers).

Périmètre desservi :

- Montmorillon
- Poitiers/Limoges.

Conditions de réservation :

Inscription au préalable auprès de la Mairie.

Tarifs :

- Montmorillon : forfait annuel de 40 €
- Poitiers/Limoges : 8 €/trajet.

Contact

Mairie de Bourg-Archambault

☎ : 05 49 91 64 80

Le transport santé Senior de Civray

Public éligible:

Les personnes de 70 ans et plus, résidant sur Civray :

- sans moyen de locomotion,
- en situation d'isolement géographique, économique, social,
- personne à mobilité réduite.

Porteur :

Mairie de Civray.

Service proposé :

Ce service a pour objet de favoriser l'accès aux soins de proximité à toute personne isolée, en difficulté pour se déplacer.

Le service visera les déplacements pour se rendre chez un professionnel de santé sur Civray, Savigné.

Périmètre desservi :

Civray, Savigné.

Conditions de réservation :

Après inscription à la Mairie et la délivrance d'une carte, il suffira de s'adresser à la société de taxi référente qui assure le transport.

Tarifs :

3 € seront demandés à chaque déplacement.

Contact

Mairie de Civray

☎ : 05 49 87 00 49 (secrétariat)

5.9 Le transport sanitaire

Public :

Personnes en ALD.

Objectif :

Si des traitements et des examens en lien avec l’Affection de Longue Durée (ALD) de la personne nécessitent un déplacement et que son état de santé le met dans l’incapacité de se déplacer par ses propres moyens, la sécurité sociale peut prendre en charge certains frais de transport.

Modalités :

Le remboursement des frais de transport n'est possible que dans certaines situations. Une prescription médicale fixant le mode de transport adéquat est par ailleurs nécessaire. En cas d'urgence elle peut être établie a posteriori.

Les situations permettant une prise en charge sont strictement listées et nécessitent parfois de faire une demande d'entente préalable (l'absence de réponse dans les 15 jours vaut accord).

Transports pris en charge avec un accord préalable :

transport à plus de 150 km ; transports en série (lorsque la personne doit effectuer au moins quatre trajets de plus de 50 km aller sur une période de deux mois pour un même traitement).

Transports ne nécessitant pas d'accord préalable : la personne peut bénéficier d'une prise en charge notamment pour les transports liés à des soins ou traitements en rapport avec son ALD dès lors qu'elle présente l'une des déficiences ou incapacités définies, à savoir :

- Pour un transport en ambulance : transport allongé impératif, surveillance permanente par un professionnel qualifié, nécessité d'être porté ou brancardé, transport devant être réalisé dans des conditions d'asepsie.
- Pour un transport conventionné ou en Véhicule Sanitaire Léger (VSL) : utilisation d'aide technique (béquilles par exemple) ou aide d'une personne pour monter ou descendre les escaliers, nécessité de recourir à l'aide d'une tierce personne pour la transmission des informations nécessaires aux soignants, nécessité d'un respect rigoureux des règles d'hygiène ou de la désinfection rigoureuse du véhicule pour prévenir le risque infectieux.

Les assurés qui ne présentent pas au moins l'une de ces incapacités pourront bénéficier d'une prise en charge pour l'utilisation de leur véhicule personnel ou pour les transports en commun.

Renseignements :

www.ameli.fr

6. Aides au répit de l'aidant

6.1 Ecoute, informations, conseils

6.1.1 L'Union nationale des associations agréées du système de santé (ancien CISS)

Composition :

Regroupement de près d'une cinquantaine d'associations intervenant dans le champ de la santé à partir des approches complémentaires de personnes malades et handicapées, de personnes âgées et retraitées, de consommateurs et de familles.

Objectif :

- **Former les représentants d'usagers** qui siègent dans les instances hospitalières ou de santé publique ainsi que d'assurance maladie.
- **Observer et veiller au bon fonctionnement et à l'équité du système de santé**, analyser les points posant problème, définir des stratégies communes pour obtenir des améliorations dans l'accueil et la prise en charge des personnes.
- **Informers les usagers du système de santé sur leurs droits** en matière de recours aux établissements et aux professionnels de santé ainsi qu'aux organismes de protection sociale, ainsi que de toute question juridique ou sociale en lien avec leur état de santé.
- **Communiquer nos constats et nos revendications.**

La ligne Santé Info Droits :

Santé Info Droits est une ligne d'information juridique et sociale liée à la santé.

Elle est ouverte tous les jours de la semaine: les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h et les mardis et jeudis de 14h à 20h.

Equipe d'écouterants composée d'avocats et de juristes.

☎ : 01 53 62 40 30

A QUI S'ADRESSER ?

Comité du Poitou-Charentes

Président : M. Galland

28 rue Mirabeau

16000 ANGOULEME

☎ : 05 45 38 77 56 / 06 27 37 87 78

✉ : poitoucharentes@leciss.org

www.leciss.org

6.1.2 L'Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels (juristes, psychologues, psychiatres, assistantes sociales...).

Objectif :

L'Unafam est une association reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963.

Elle vise aussi à faire changer le regard sur les personnes malades et leur entourage et s'intéresse aux innovations dans les pratiques de soins et d'accompagnement.

A QUI S'ADRESSER ?

UNAFAM Vienne 86

Président : M. Pétard

24 rue de la Garenne

86000 POITIERS

☎ : 06 85 19 29 65

✉ : 86@unafam.org

www.unafam86.org

La ligne Ecoute-Famille (écoute nationale)

écoute-famille est un service téléphonique assuré par des psychologues cliniciennes qui répondent aux proches des personnes souffrant d'un trouble psychique.

Service téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

☎ : 01 42 63 03 03

✉ : ecoute-famille@unafam.org

Ecoute téléphonique départementale

Ecoute par des bénévoles formés :

☎ : 06 85 19 29 65

Permanences

à Poitiers :

– le 2ème jeudi du mois de 16h30 à 18h30 à l'UDAF, 24 rue de la Garenne.

à Châtelleraut :

– le 2ème mercredi du mois de 16h à 18h à la Maison des Associations 46/48 rue Arsène et Jean Lambert.

à Civray :

– le 2ème mardi du mois à la mairie de 9h30 à 11h30 à la mairie (salle 3)

6.1.3 L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels.

Objectif :

L'AFSEP rassemble, aide, informe, représente, défend les personnes atteintes de sclérose en plaques. Elle met à disposition :

- Un service juridique et social téléphonique (service.social@afsep.fr / service.juridique@afsep.fr)
- Une permanence médicale téléphonique :
 - o mardi de 13h30 à 16h00 : ☎ : 01 43 90 39 39
 - o jeudi de 9h00 à 12h00 : ☎ : 01 60 78 23 87
- Un soutien psychologique
- Un pôle formation
- Des établissements spécialisés
- Une revue trimestrielle

Des activités grâce aux comités départementaux.

A QUI S'ADRESSER ?

Association Française des Sclérosés en Plaques – Délégation de la Vienne

✉ : dolette.laouafi@afsep.fr

☎ : 05 49 93 81 89

✉ : monique.raimbault@afsep.fr

☎ : 05 49 85 70 24

Siège national

2 Rue Farman Technoclub C

Aéroport de Toulouse

31700 BLAGNAC

☎ : 05 34 55 77 00

www.afsep.fr

6.1.4 L'association France Alzheimer

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels.

Objectif :

- Ecouter, informer les familles
- Changer le regard de la société sur les malades
- Former les proches aidants
- Proposer des activités conviviales et/ou de répit
- Sensibiliser les professionnels et les étudiants, usagers, etc. par l'organisation de colloques, conférence, journées mondiales Alzheimer...

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

6.1.5 L'association France Parkinson

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels.

Objectif :

- Ecouter, informer les familles
- Changer le regard de la société sur les malades
- Former les proches aidants
- Proposer des activités conviviales et/ou de répit.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson

24 rue de Varennes

86000 Poitiers

☎ : 05 49 45 18 30/ 06 12 66 30 83

La ligne d'informations nationale

Service téléphonique ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h

☎ : 01 45 20 22 20

✉ : infos@franceparkinson.fr

Soutien psychologique national

Ecoute téléphonique par un psychologue bénévole le lundi ou par courriel

☎ : 01 45 20 98 96

Ecoute téléphonique départementale

Ecoute par des bénévoles formés :

☎ : 05 49 45 18 30/ 06 12 66 30 83

6.1.6 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels.

Objectif :

- Ecoute et soutien des malades et des familles
- Développer des activités, formations, groupes de parole
- Proposer une solution de répit en urgence
- ...

A QUI S'ADRESSER ?

Le CASA

4 Espace Brassens

16130 ARS

☎ : 05 45 32 43 17

Du mardi au vendredi de 9h à 16h

6.2 La formation des aidants

6.2.1 La formation proposée par France Alzheimer

Public :

Les aidants familiaux d'un malade Alzheimer ou apparenté.
Garde de l'aidé au local de France Alzheimer par l'association CIF-SP pour les sessions à Poitiers.

Porteur :

L'association France Alzheimer Vienne.

Objectif :

Formation à destination des aidants familiaux afin de les aider à mieux comprendre la maladie et les comportements de leur proche et à adapter leur comportement à la personne malade.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Lieux itinérants dans tout le département.

Contenu :

Cette formation de 14h est découpée en 5 modules :

- Connaître la maladie d'Alzheimer
- Les aides (humaines, techniques, sociales, financières et juridiques)
- L'accompagnement
- Communiquer et comprendre
- Etre l'aidant familial

Elle est encadrée par un psychologue et un bénévole formé.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne @laposte.net

6.2.2 La formation proposée par France Parkinson

Public :

Les aidants familiaux.

Porteur :

L'association France Parkinson.

Objectif :

Formation à destination des aidants familiaux afin de les aider à mieux comprendre la maladie et les comportements de leur proche et à adapter leur comportement à la personne malade.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Poitiers.

Contenu :

12h découpée en 6 modules : maladie de Parkinson et les traitements, l'aide auprès d'un proche malade, les aides et les ressources...

Après une première demi-journée d'informations générales et d'échanges sur la maladie, la formation démarre en petits groupes.

Elle est encadrée par 2 binômes « ressources » et 1 psychologue.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson

24 rue de Varennes

86000 Poitiers

☎ : 05 49 45 18 30/ 06 12 66 30 83

6.2.3 La formation proposée par la Mutualité Française de la Vienne : l'Atelier Fil Mauve

Public :

Les aidants familiaux.

Porteur :

Mutualité Française de la Vienne.

Objectif :

- Acquérir des compétences permettant de mieux vivre avec son parent malade
- Se préparer à faire face de façon adéquate à des situations de crise
- Décrypter le sens de certains comportements pour mettre en œuvre une communication plus adaptée et éviter les conflits
- Renforcer sa confiance en ses capacités d'aidant
- Apprendre à se faire aider et à mieux tirer part des ressources offertes par les institutions médicales, sociales et juridiques.

Modalités :

Le proche malade peut être accueilli par l'ESA, sur le temps de formation de l'aidant.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Pas d'action programmée à ce jour.

Contenu :

Cette formation est organisée en 4 séances collectives de 2,5 heures chacune, à trois semaines d'intervalle, entrecoupées de deux séances individuelles de 1 heure axées sur la mise en place d'un projet personnel.

A QUI S'ADRESSER ?

La Mutualité Française de la Vienne

60/68 rue Carnot - BP 209

86009 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 50 02 79

6.2.4 La formation « Troubles psychiques » proposée par l'UNAFAM

Public :

Aidants, adhérents ou non.

Porteur :

UNAFAM.

Objectif :

La formation « Troubles Psychiques » : Cette journée destinée à l'entourage familial aidant un proche les maladies psychiques permet l'acquisition de connaissances sur les maladies psychiques et le handicap qui en découle ainsi que sur les différentes offres de soin et des structures médico-sociales et associatives du département.

Cette formation est assurée par un binôme constitué d'une psychologue et d'une bénévole de l'UNAFAM.

Modalités :

1 samedi de 9h30 à 17h.

A QUI S'ADRESSER ?

UNAFAM Vienne 86

☎ : 06 85 19 29 65

✉ : 86@unafam.org

6.2.5 L'atelier d'Entraide Prospect Famille proposé par l'UNAFAM

Public :

Aidants, adhérents ou non.

Porteur :

UNAFAM.

Objectif :

Les thématiques permettent des prises de conscience afin de prendre du recul, sortir de l'isolement, construire des savoir-faire, pour oser changer et développer des perspectives d'avenir. Deux bénévoles « pairs » formés pour cette animation d'atelier sont à même de comprendre les situations et les émotions exprimées par les participants.

Modalités :

C'est un programme de 10 modules structurés sous forme d'atelier, à partir des expériences et du vécu de chaque participant.

A QUI S'ADRESSER ?

UNAFAM Vienne 86

☎ : 06 85 19 29 65

✉ : 86@unafam.org

6.3 Les groupes de paroles, rencontres

6.3.1 L'association France Alzheimer

✓ Les groupes de paroles

Public :

Les personnes qui ont suivi la formation des aidants.

Modalités :

Ils sont organisés une fois par mois et s'adressent aux personnes qui ont suivi la formation des aidants. Ils constituent un lieu d'échange et d'écoute. Ils accueillent en moyenne 8 participants sur 5 séances animées par le psychologue présent à la formation.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Département.

✓ La Halte relais/halte répit

Public :

Couples aidants-aidés.

Modalités :

Elle est proposée une fois par mois aux couples aidants-aidés. C'est un lieu de soutien, d'écoute et d'échange qui se déroule sous la forme d'activités ou de temps de convivialité. Elles sont encadrées par des professionnels et des bénévoles.

Participation financière du bénéficiaire :

Pour le repas, une participation de 9,18€/personne est demandée.

Lieu :

Buxerolles (EHPAD Lumières d'Automne) : réservation auprès de France Alzheimer.

Châtelleraut (foyer des renardières) : réservation auprès de la plateforme d'accompagnement et de répit.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

A QUI S'ADRESSER ?

Buxerolles :

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

Châtelleraut :

La plateforme d'accompagnement et de répit

CCAS de Châtelleraut

5 Rue Madame

86100 CHATELLERAULT

☎ : 05 49 02 31 99

✓ Les réunions de famille

Public :

Les aidants et les proches.

Modalités :

Elles sont organisées une fois par mois et durent 2h environ. Elles sont animées par des professionnels et des bénévoles et offrent un espace d'écoute et d'information aux aidants et aux proches.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Département.

✓ Les Cafés Mémoires

Public :

Les aidants.

Modalités :

Ils ont lieu tous les mois dans un café de Poitiers. Les familles peuvent s'y rencontrer pour échanger sur leurs difficultés. Les cafés mémoires sont animés par des bénévoles accompagnés par un psychologue.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Poitiers.

✓ Groupe de paroles pour les aidants isolés

Public :

Les aidants.

Modalités :

Il s'agit d'un groupe de parole dédié aux aidants qui souhaitent rompre l'isolement après l'entrée en structure ou le décès de leur proche.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Poitiers.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses
86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

6.3.2 L'association France Parkinson

✓ Les réunions des familles/Groupe de paroles

Public :

1 groupe pour les personnes malades avec l'accompagnement d'une psychologue.

1 groupe pour leur entourage.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Entourage : Buxerolles et Châtelleraut.

Malades : Châtelleraut.

Lieu :

Entourage : Buxerolles et Châtelleraut.

Malades : Châtelleraut.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson – Comité de la Vienne

24 rue de Varennes
86000 Poitiers

Contacts Châtelleraut :

☎ : 05 49 20 15 24 / 06 82 31 61 55

Contact Buxerolles :

☎ : 05 49 47 51 77 / 05 49 45 18 30

6.3.3 L'association Française des Sclérosés en Plaques

✓ Les Cafés SEP

Public :

Temps d'échanges pour les malades et les aidants.

Modalités:

Rencontres organisées tous les 2 ou 3 mois.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Dans un café à Poitiers.

A QUI S'ADRESSER ?

Association Française des Sclérosés en Plaques – Délégation de la Vienne

✉ dolette.laouafi@afsep.fr

☎ : 05 49 93 81 89

✉ monique.raimbault@afsep.fr

☎ : 05 49 85 70 24

6.3.4 Générations Mouvement - MSA

✓ La pause café des aidants

Public :

Les aidants familiaux.

Modalités :

Permet de rassembler des aidants de personnes dépendantes 2h par mois. Ce sont des moments d'échange de convivialité et d'information ouvert à tous, quel que soit le régime de protection sociale. Ils sont animés par un travailleur social de la MSA, un bénévole de Générations Mouvement et un psychologue, avec la présence d'intervenants (Accueil de jour, services d'aide à domicile, CLIC/Réseau gérontologique/MAIA...).

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Transport pour se rendre à la pause café.

Prise en charge de la personne aidée à son domicile.

Aide financière maximale de 50 euros par séance.

Lieu :

Savigné, Lusignan/Vivonne, Vouillé.

✓ L'atelier des aidants

Public :

Les aidants familiaux.

Modalités :

Pour mieux comprendre son proche, pour mieux l'accompagner et pour partager votre vécu avec d'autres personnes. Les ateliers sont ouverts à tous, quels que soient l'âge et/ou la maladie de la personne accompagnée.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Poitiers.

A QUI S'ADRESSER ?

Savigné, Vivonne/Lusignan :

MSA Sèvres-Vienne

37 rue du Touffenet
86042 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 44 59 03

Vouillé :

MSA Sèvres-Vienne

37 rue du Touffenet
86042 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 06 72 66

A QUI S'ADRESSER ?

Générations Mouvement – Fédération de la Vienne

1 place de l'Europe
86240 LIGUGE

☎ : 05 49 55 24 10

✉ : fede86@gmouv.org

6.3.5 CPA de Lathus - MSA

✓ Là tu bulles

Public :

Les aidants familiaux.

Modalités :

Accueil repas à 11h45, sur réservation et gratuit, puis l'après-midi, temps de rencontre entre aidants : échange, informations et activités de détente.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Transport (sans conditions de ressources) :

*Bus adapté du CPA Lathus (circuit déterminé en fonction des lieux d'habitation).

*Service de transport agréé : prise en charge 50 euros maximum.

Prise en charge de la personne aidée (sans conditions de ressources).

*Au domicile : remboursement sur justificatifs avec un plafond fixé à 75 euros.

* Accueil de jour : remboursement sur justificatifs avec un plafond fixé à 75 euros.

*Sur le lieu d'action : l'accueil sera possible pour les personnes relevant d'un GIR 3 à 6, dans certaines conditions et dans la limite des places disponibles.

Une activité leur sera proposée durant la journée. Lorsque l'aidant perd le statut d'aidant au décès de son proche aidé, la participation à l'action peut se poursuivre durant 2 séances.

Lieu :

CPA de Lathus.

A QUI S'ADRESSER ?

MSA Sèvres-Vienne

37 rue du Touffenet

86042 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 43 86 98

CLIC Réseau gérontologique

13 avenue du Docteur Dupont

86320 LUSSAC Les CHATEAUX

☎ : 05 49 84 93 20

6.3.6 Le CCAS de Dangé St Romain

Public :

Les aidants familiaux.

Modalités :

Un temps de rencontre autour du Bien vieillir est organisé une fois par mois par un bénévole du CCAS

Par un bénévole du CCAS. La rencontre dure 2h et se termine par un moment de convivialité.

Un mois sur deux, un professionnel intervient sur une thématique précise (naturopathe, ergothérapeute...).

A QUI S'ADRESSER ?

CCAS de Dangé St Romain

☎ : 05 49 02 04 30

6.3.7 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)

✓ Groupes de paroles

Public :

Les aidants familiaux.

Modalités :

Temps d'échanges thématiques pour les aidants familiaux qui le souhaitent, encadrés par un psychologue, avec l'appui des associations représentatives de pathologies ou de handicaps qu'ils seront amenés à rencontrer régulièrement.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Poitiers.

A QUI S'ADRESSER ?

Le CASA

4 Espace Brassens

16130 ARS

☎ : 05 45 32 43 17

6.3.8 La Mutualité de la Vienne

✓ « La santé des aidants, parlons-en ! »

Public :

Les aidants familiaux.

Objectif :

Se divertir, échanger sur des questions de santé, expérimenter de nouvelles activités et rencontrer d'autres personnes pour mieux se retrouver.

Modalités :

Ce programme de 5 séances propose aux personnes accompagnant un proche touché par l'âge, la maladie ou le handicap, de prendre soin de leur santé.

Programme :

Spectacle Ronde de femmes

Conférence-débat sur la santé des aidants

Atelier « aidant et en forme »

Atelier « aidant et heureux »

Atelier « aidant mais pas seulement... ».

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

A définir.

A QUI S'ADRESSER ?

Mutualité Française de la Vienne

60/68 rue Carnot - BP 209

86009 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 50 02 79

6.3.9 L'Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

✓ Groupes de parole

Public :

Entourage, proches aidants.

Objectif :

Ce lieu d'échange permet de s'exprimer, d'être entendu et compris en dehors de tout jugement.

Modalités :

Groupe de paroles animé par une psychologue.
Les séances ont lieu le lundi soir de 18h à 20h.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

UDAF 24 rue de la Garenne à Poitiers.

Dates :

Lundi 15 mai à 18h

Lundi 19 juin à 18h.

✓ Rencontres thématiques

Public :

Entourage, proches aidants.

Modalités :

Rencontre d'échanges thématiques animée par l'UNAFAM.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

UDAF, 24 rue de la Garenne à Poitiers.

Dates :

1x fois par mois

Samedi 13 mai à 14h30

Samedi 24 juin à 14h30.

A QUI S'ADRESSER ?

UNAFAM Vienne 86

☎ : 06 85 19 29 65

86@unafam.org

6.4 Les séjours aidants-aidés

6.4.1 La MSA Sèvres-Vienne

✓ Séjour Séniors en Vacances

Public :

Avoir 60 ans et plus, retraité ou sans activité professionnelle, 55 ans si la personne est en situation de handicap, être non imposable et résider en Vienne.

Le fait de ne pas être parti en vacances depuis plus de 2 ans est une condition de priorité.

Objectif :

Favoriser le départ des non-partants, de favoriser le bien-vieillir (lutte contre l'isolement), de soutenir les aidants familiaux (répit).

Participation financière du bénéficiaire :

Aides sous conditions.

A QUI S'ADRESSER ?

MSA Sèvres-Vienne

37 rue du Touffenet

86042 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 44 54 62

✉ : seniors-en-vacances@msa79-86.msa.fr

6.4.2 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)

✓ Les séjours répit et les séjours de vacances partagées

Public :

Couples aidants-aidés.

Modalités :

Séjours-répit pour les aidants seuls et aussi des séjours de vacances partagées ou aidants et aidés se retrouvent ensemble, même si l'état de sante de la personne aidée est très délicat.

A QUI S'ADRESSER ?

Le CASA

4 Espace Brassens

16130 ARS

☎ : 05 45 32 43 17

6.4.3 L'Association France Alzheimer

Séjours proposés :

Séjours détente : ces séjours entre aidants et aidés sont encadrés par des bénévoles formés, et se déroulent dans des lieux touristiques.

Séjours aidants isolés : ces séjours accueillent des aidants familiaux qui se retrouvent seuls à la suite du décès ou de l'entrée en institution de la personne malade. Des activités de loisir et de détente à partager en groupe sont organisées mais également un accompagnement psychologique non obligatoire.

Séjours répit : ce séjour accueille de manière privilégiée des couples dont la personne malade est à un stade avancé de la maladie. Une prise en charge renforcée pour les personnes malades est proposée et des temps de repos sont organisés pour les aidants.

Séjours malades jeunes : ces séjours donnent la priorité aux malades âgés de moins de 65 ans. Ces séjours sont destinés aux couples aidants-aidés et organisent des activités de loisir et de détente.

Participation financière du bénéficiaire :

Un dossier d'inscription doit être rempli avec un questionnaire de santé. Les familles n'étant jamais parties sur un séjour organisé par France Alzheimer sont prioritaires. France Alzheimer présente des tarifs dégressifs en fonction des revenus d'imposition.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses
86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

6.4.4 L'Association France Parkinson

✓ Séjour aidants/aidés

Un séjour adapté à la pathologie de chacun et permettant à tous de passer un moment chaleureux.

Il permet d'une part de proposer des vacances « sur-mesure » pour les personnes atteintes de Parkinson à des tarifs réduits. D'autre part, ce séjour offre également un moment de répit aux aidants qui peuvent échanger avec d'autres aidants et ne se sentent plus isolés.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson

24 rue de Varennes
86000 Poitiers

☎ : 05 49 45 18 30/ 06 12 66 30 83

6.4.5 Les séjours libres Seniors en vacances

Public :

Personnes de 60 ans et plus, ayant toute leur autonomie ou à un stade léger de la maladie.

Modalités :

La personne est hébergée avec un proche au sein d'un village vacances. Des animations et des excursions en groupe leur sont proposées. Ce séjour peut aller de 5 à 8 jours.

Participation financière du bénéficiaire :

Tarif (hors transport) : de 175€ à 389€ par personne selon la durée du séjour, ressources et statut d'aidant.

A QUI S'ADRESSER ?

3240 (numéro Azur)
et dites « Seniors vacances »

6.4.6 Le VRF (Vacances Répit Famille) Touraine

Public :

Personnes âgées dépendantes et aidants.

Modalités :

Une structure médico-sociale dispense de l'accueil temporaire pour personnes âgées dépendantes associé à un séjour vacances pour les aidants. Une équipe de professionnels du secteur médico-social est là pour accompagner et proposer diverses animations et activités de loisirs.

Participation financière du bénéficiaire :

Se renseigner auprès de Vacances répit Famille.

Lieu :

A Fondettes (près de Tours).

A QUI S'ADRESSER ?

Vacances Répit Famille
☎ : 05 55 88 58 85

6.5 Les ateliers détente, moments conviviaux

6.5.1 L'association France Alzheimer

✓ Des ateliers de relaxation

Public :

Permettre aux aidants de prendre du recul face aux situations et aux émotions qu'ils rencontrent, mieux gérer leurs réactions émotionnelles et leur stress au quotidien et s'accorder un temps de repos.

Objectif :

Permettre aux aidants de prendre du recul face aux situations et aux émotions qu'il rencontre, mieux gérer ses réactions émotionnelles et son stress au quotidien et s'accorder un temps de repos.

Modalités :

Cette action peut se dérouler sur plusieurs séances (10 séances) d'une heure chacune.

Participation financière du bénéficiaire :

Cet atelier est proposé gratuitement aux familles adhérentes à l'association France Alzheimer.

Lieu :

Poitiers.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

6.5.2 L'association France Parkinson

✓ Des ateliers de qi-gong

Ces ateliers s'adressent aux malades Parkinsonien et leur entourage.

On fait travailler le corps dans la détente et plus particulièrement l'équilibre, la stabilité, la mobilité et apprendre à se servir de tout son corps pour effectuer des mouvements.

Lieu :

Buxerolles et Châtelleraut.

✓ Activités proposées à Châtelleraut

Jeux de société

Groupe de marche nordique

Atelier d'écriture

Le yoga du rire

Chants partagés avec la plateforme d'aide aux aidants

Pique-niques de juillet à septembre.

A QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson

24 rue de Varennes

86000 Poitiers

☎ : 05 49 45 18 30/ 06 12 66 30 83

6.5.3 L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)

✓ Ateliers mixtes détente

Atelier de massages d'activités physiques adaptées en partenariat avec le Groupe Associatif Siel Bleu.

Public :

Ces ateliers s'adressent aux adhérents.

Objectif :

Permettre de retrouver des sensations au travers des temps de massage dans une ambiance à la fois professionnelle et ludique. Lutter contre la sédentarité, l'apparition et le développement de troubles handicapants, stimuler les capacités d'équilibre de force, d'endurance des participants, améliorer la confiance en soi, réduire l'anxiété, préserver le lien social.

Modalités :

Tous les premiers lundis du mois de 14h à 16h.

Lieu :

Targé.

A QUI S'ADRESSER ?

Association Française des Sclérosés en Plaques

☎ : 06 19 95 31 44

Groupe Associatif Siel Bleu

☎ : 06 59 75 62 16

6.5.4 La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

✓ Ateliers Marchons ensemble

Atelier de marche hebdomadaire pour les couples aidants-aidés le lundi après-midi de 14h à 15h30 à la forêt de Châtellerault. 1,02€/personne/séance.

✓ Ateliers Souvenirs partagés

Ateliers de réminiscence pour les couples aidants-aidés, animés par la psychologue et l'animatrice de la plateforme, proposant l'évocation de souvenirs anciens à partir de la présentation d'objets, photos, musiques, etc. Une session est composée de 10 séances d'1h30, le lundi matin, de 10h30 à 12h, sur le territoire de la plateforme. Gratuit.

✓ Ateliers chants partagés

Tous les 15 jours au foyer Tivoli de 18h30 à 20h.

Binôme aidant-aidé.

Atelier ouvert aux résidents du foyer, aux adhérents de l'association France Parkinson et de France Alzheimer.

Animé par un musico-thérapeute et un animateur du foyer.

30€ à l'année par personne : de septembre à juin.

✓ Sorties-Répit

Sorties culturelles ou de loisirs encadrées par les professionnels de la plateforme. Le 4^{ème} vendredi après-midi du mois (hors juillet-août et décembre-janvier). 13,68€/personne/sortie-répit.

A QUI S'ADRESSER ?

La Plateforme d'Accompagnement et de Répit

CCAS de Châtellerault

5 Rue Madame

86100 CHATELLERAULT

☎ : 05 49 02 31 99

6.5.5 Les manifestations proposées par les caisses de retraite

Les manifestations, séjours... proposés par les caisses de retraite sont à retrouver sur internet :

<http://www.bienvieillir-centreouest.fr>

6.6 La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

Public :

Les aidants familiaux (conjoint, enfant...) de personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, quelque soit l'âge et/ou le stade de la maladie* et aux couples aidants-aidés :

- Résidant sur le territoire de la plateforme : 37 communes concernées.
- Ou bénéficiant d'un accompagnement en accueil de jour : à la Maison Bleue de Châtelleraut ou au Clos des Myosotis de Mignaloux-Beauvoir.

*Le diagnostic de la maladie n'est pas obligatoire, une suspicion suffit.

Objectif :

Informers, soutenir et accompagner les aidants.
Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle des personnes malades et de leurs aidants.
Proposer un temps de répit, un temps libéré ou accompagné aux aidants.
Prévenir les situations d'épuisement.

Participation financière du bénéficiaire :

Les actions signalées () sont gratuites. Pour les autres actions, le montant de la participation est fixé par le Conseil d'administration du CCAS de Châtelleraut. Il est réévalué chaque année. Certains tarifs sont soumis à condition de ressources.

Lieu :

37 communes autour d'un axe Châtelleraut/Mignaloux-Beauvoir :

Archigny, Availles-en-Châtelleraut, Beaumont, Bellefonds, Bignoux, Bonnes, Bonneuil-Matours, Buxerolles, Cenon-sur-Vienne, Chasseneuil-du-Poitou, Châtelleraut, Colombiers, Dissay, Jardres, Jaunay-Clan, La Chapelle-Moulière, Lavoux, Liniers, Marigny-Brizay, Mignaloux-Beauvoir, Montamisé, Monthoiron, Naintré, Nieuil l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Pouillé, Saint-Cyr, Saint-Georges-les-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Sauveur, Savigny-Levescault, Senillé, Sèvres-Anxaumont, Smarves, Tercé, Thuré, Vouneuil-sur-Vienne.

Missions et actions :

Accompagnement individualisé des couples aidants-aidés au travers d'une palette diversifiée de solutions d'accompagnement et de répit.

Information individualisée et orientation de l'aidant vers les dispositifs existants, en fonction de la demande, la situation et les besoins repérés(*).

Elaboration et suivi du plan de répit individualisé (*).

Accompagnement psychologique individualisé (*) : écoute et soutien proposés par une psychologue.

Envoi de l'Agenda des aidants (*) : agenda trimestriel des actions proposées par la plateforme ou par d'autres services ou associations sur le territoire de la plateforme ou communes limitrophes.

Ateliers Marchons ensemble : atelier de marche hebdomadaire pour les couples aidants-aidés le lundi après-midi de 14h à 15h30 à la forêt de Châtelleraut. 1,02€/personne/séance.

Ateliers chants partagés : Tous les 15 jours au foyer Tivoli de 18h30 à 20h pour les couples aidant-aidé. Atelier ouvert aux résidents du foyer, aux adhérents de l'association France Parkinson et de France Alzheimer. Animé par un musico-thérapeute et un animateur du foyer. 30€ à l'année par personne : de septembre à juin.

Ateliers Souvenirs partagés : ateliers de réminiscence pour les couples aidants-aidés, animés par la psychologue et l'animatrice de la plateforme, proposant l'évocation de souvenirs anciens à partir de la présentation d'objets, photos, musiques, etc. Une session est composée de 10 séances d'1h30, le lundi matin, de 10h30 à 12h, sur le territoire de la plateforme. Gratuit.

Accueil du proche aidé pendant les réunions des familles à Châtelleraut : Le 3^{ème} vendredi de chaque mois, de 14h à 16h (hors juillet/août), au CCAS de Châtelleraut : une activité adaptée est proposée (peinture, chant...) 5,10€ par atelier et par personne aidée accueillie.

Permanences de l'équipe de la plateforme:

Sur rdv, l'équipe reçoit les aidants, seuls ou avec leurs proches :

- A Châtellerault, au centre d'accueil de jour La Maison bleue : un mardi sur deux de 14h à 17h
- A Mignaloux-Beauvoir au Clos des Myosotis chaque mardi : un mardi sur deux de 14h à 17h
- En dehors de ces permanences, des entretiens sont possibles sur rendez-vous du lundi au vendredi au CCAS de Châtellerault ou à domicile.

Missions et actions :

Accueil des couples aidants-aidés aux Halte-relais et Halte-répît.

Haltes-Répît de Châtellerault : accueil des couples aidants-aidés autour d'un repas. L'après-midi, des activités et moments d'échanges sont proposés. Les professionnels de la Plateforme et des bénévoles de l'association France Alzheimer Vienne accompagnent les participants au cours du repas et dans les activités et pour animer les temps d'échanges et répondre aux questions des aidants. Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 11h30 à 16h30, à Châtellerault. 9,18€/personne.

Sorties-Répît : Sorties culturelles ou de loisirs encadrées par les professionnels de la plateforme. Le 4^{ème} vendredi après-midi du mois (hors juillet-août et décembre-janvier). 13,68€/personne/sortie-répît.

Relais de l'aidant à domicile : intervention à domicile d'un professionnel auprès du proche aidé afin d'offrir un relais ponctuel à l'aidant. Durée de 3h.

Relais-Santé (*) : Permettre à l'aidant de se rendre à un rendez-vous médical. Pour en bénéficier, l'aidant doit vivre seul avec le proche malade. Aucun coût pour le bénéficiaire, dans la limite de 4 interventions par année civile, par aidant.

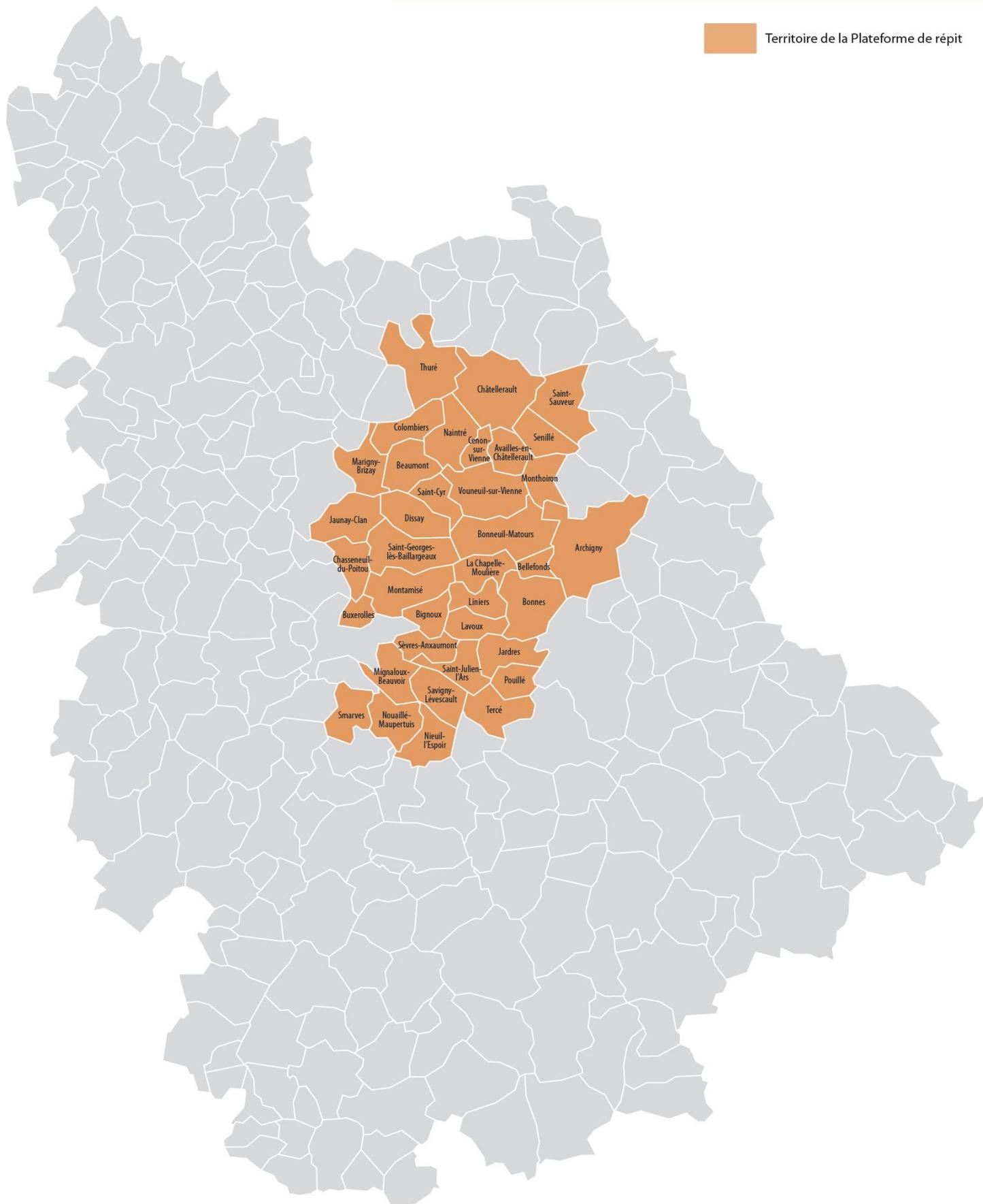
Relais-Parenthèse : Permettre à l'aidant en situation d'épuisement de prendre du temps pour soi en le relayant auprès de son proche. Pour en bénéficier, l'aidant doit vivre seul avec le proche malade et avoir été évalué en situation d'épuisement, par la psychologue ou la coordinatrice de la plateforme. De 6€ à 27€ selon les ressources.

A QUI S'ADRESSER ?

**La plateforme d'accompagnement et de répît
CCAS de Châtellerault**
5 Rue Madame
86100 CHATELLERAULT
☎ : 05 49 02 31 99

Plateforme de répit de la Vienne

 Territoire de la Plateforme de répit



6.7 Les accueils de jour

Public :

- La personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au stade léger à modéré de la maladie
- La personne âgée en perte d'autonomie physique

Qui sont désireuses et en capacité de bénéficier d'un projet de soutien à domicile.

Objectif :

L'accueil de jour associe un répit pour l'aidant et un moment de loisir stimulant pour son proche aidé. L'accueil de jour s'adresse à des personnes âgées valides ou dépendantes avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation en la faisant participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire. L'accueil est proposé à la journée, ou à la demi-journée, dans un lieu chaleureux et convivial proposant un accompagnement adapté.

Bénéfices pour la personne accueillie :

- Retrouver ou conserver des liens sociaux
- Echanger et être écouté
- Stimuler et valoriser les capacités existantes par des activités variées et personnalisées (musique, activités créatives, jeux de mémoire, activités physiques adaptées, atelier cuisine, relaxation...).

Bénéfices pour l'aidant :

Pour l'aidant, l'accueil de jour permet d'avoir des interlocuteurs professionnels et de libérer un temps régulier pour soi, ce qui facilite le maintien à domicile.

L'accueil de jour peut être rattaché à un EHPAD, être une structure autonome ou itinérante.

Participation financière du bénéficiaire :

Une prise en charge est possible dans le cadre de l'APA à domicile à hauteur de 25€ maximum par jour dans la limite de 3 jours par semaine en fonction des ressources de la personne et dans le respect du plafond national du plan d'aide (article 47 du RDAS).

Pour tous les accueils de jour, lorsque le transport n'est pas organisé, une déduction forfaitaire sur le prix de journée est opérée.

L'Association Accueil de Jour Alzheimer 86 (AAJA86), qui émane du Lion's Club, peut aider au financement de certaines journées d'accueil de jour en fonction des revenus de la personne. La sollicitation doit être faite par un professionnel.

Missions et actions :

La personne est accueillie sur une ou plusieurs journées par semaine, sans hébergement, avec possibilité de transport selon les structures. Elle bénéficie d'un projet individualisé d'accompagnement avec des propositions d'activités adaptées :

- Activités visant la stimulation cognitive
- Activités et actions favorisant une meilleure nutrition des personnes âgées dépendantes (confection des repas, surveillance du poids...)
- Actions contribuant au bien être et à l'estime de soi (activités réalisées à l'extérieur de l'accueil de jour qui concourent au maintien d'une vie ordinaire à domicile, des techniques de relaxation et de détente organisées à l'intérieur de l'accueil de jour
- Activités physiques.

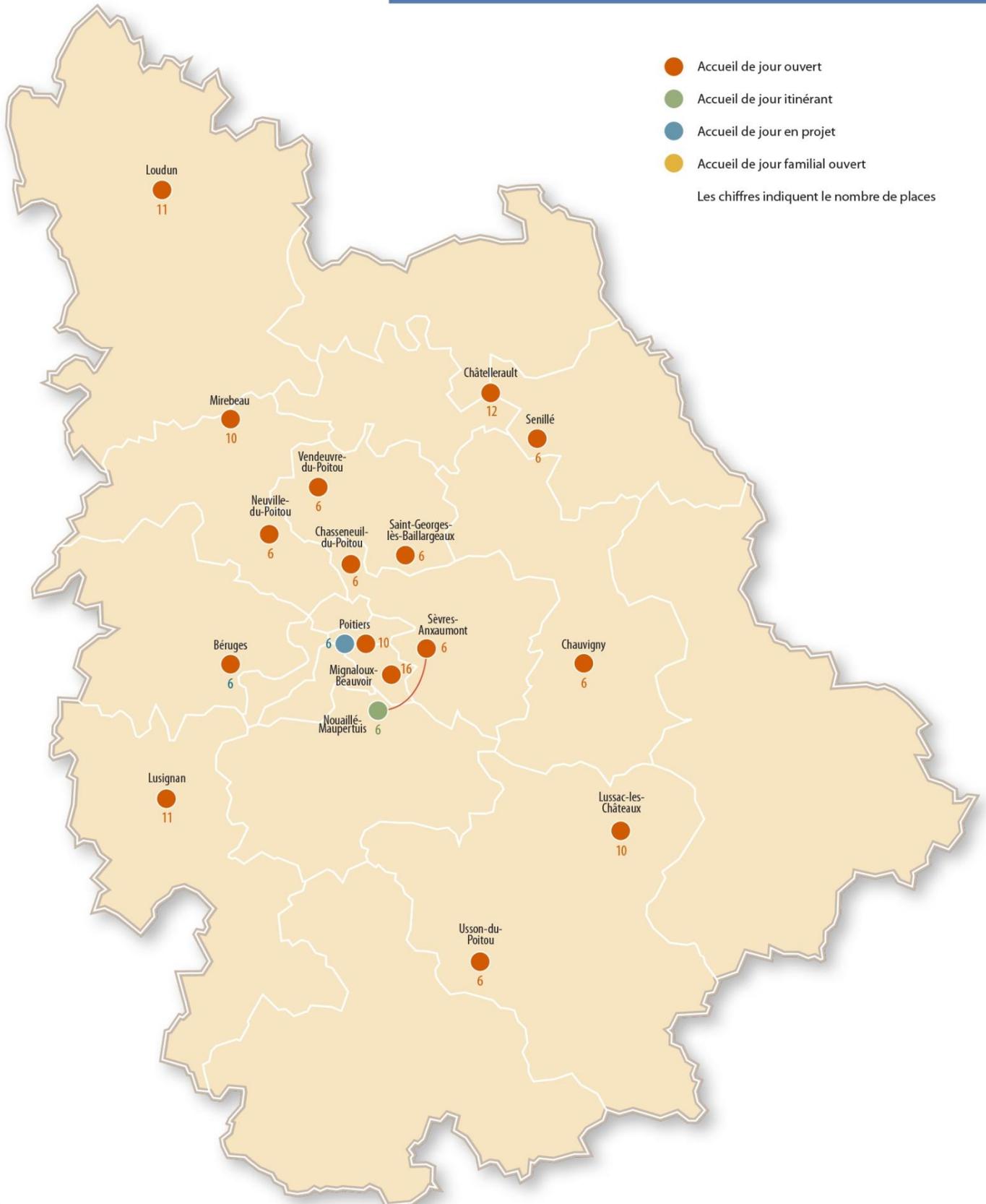
Composition de l'équipe :

On peut retrouver, au sein des équipes des accueils de jour, différents profils professionnels : actiphysiciens (sport adapté), assistant de soins en gérontologie (aides médicopsychologiques), ou aides soignants spécialisés auprès des personnes âgées), art-thérapeute, ergothérapeutes, musicothérapeute, psychologues, psychomotriciens, etc...

Structure	Adresse	Conditions	Tarif
« La Parenthèse » EHPAD Le Logis des Cours	24 route des Cours 86190 BERUGES ☎ : 05 49 36 02 15	6 places Du lundi au vendredi Transport organisé dans un rayon de 15 km	
EHPAD Korian La clairière aux chênes	Le Bourg 86360 CHASSENEUIL DU POITOU ☎ : 05 49 62 35 00	6 places Du lundi au vendredi de 9h à 17h Pas de transport organisé mais convention avec Vitalis (1,30€ par aller)	
EHPAD de la Rêverie	2 place de l'Eglise 86350 CHATEAU GARNIER ☎ 05 49 87 88 81	1 place Du lundi au vendredi de 9h à 17h30 Pas de transport organisé	
La Maison Bleue Résidence Beauchêne	La maison bleue 27-29 Rue Marcellin Berthelot 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 01 79	12 places Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h Possibilité d'accueil à la demi-journée Transport organisé sur Châtellerault intra- muros / Remboursement au kms si transport hors Châtellerault (barème CCAS)	
EHPAD Les Châtaigniers	14 chemin du Châtaignier 86300 CHAUVIGNY ☎ : 05 49 42 24 00	6 places Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h Possibilité de transport au cas par cas	
Accueil de jour SARL Hélianthe	11 Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN ☎ : 06 63 71 36 37 09 66 92 73 54	11 places sur le secteur de Loudun Du lundi au vendredi de 9h à 17h Transport organisé dans un rayon de 25 kms	
Accueil de jour L'ESCALE	10 rue des Alisiers 86600 LUSIGNAN ☎ : 06 16 10 81 44	11 places sur le secteur de Lusignan Du lundi au vendredi de 10h à 17h Transport organisé dans un rayon de 25 kms	
Accueil de jour L'ESCALE	4 bis chemin des primetières 86320 LUSSAC LES CHATEAUX ☎ : 05 49 84 39 17	10 places sur le secteur de Lussac-Les Châteaux Du lundi au vendredi de 10h à 17h Transport organisé dans un rayon de 25 kms	
« Accueil de jour Van Gogh » EHPAD Le clos des myosotis	9 allée des myosotis 86550 MIGNALOUX- BEAUVOIR ☎ : 05 49 00 27 46	16 places Du lundi au vendredi de 9h à 17h30 Transport organisé (Maxi 25 km) Tarification au kilométrage	
Accueil de jour SARL Hélianthe	4 place de Membrilla 86140 MIREBEAU ☎ : 06 63 71 36 37 05 49 01 06 60	10 places sur le secteur de Mirebeau Du lundi au vendredi de 9h à 17h Transport organisé dans un rayon de 25 kms	
EHPAD Les jardins de Charlotte	24 allée des lilas 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ : 05 49 36 09 02	6 places Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h Transport organisé	
EHPAD Les grillons	2 rue de Lamberneau 86340 NOUAILLE MAUPERTUIS ☎ : 05 49 46 71 72	6 places le jeudi de 9h30 à 17h Possibilité de transport au cas par cas	
« Le relais des sens » EHPAD Marguerite Le Tillier	10 rue Emile Duclaux 86000 POITIERS ☎ : 05 49 00 73 83 ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	10 places Du lundi au vendredi de 9h à 17h Transport : organisé par le CCAS pour les personnes habitant Poitiers	
« Bienvenue à la Villa » EHPAD Villa des Varenes	10 allée Renée Allamachère 86130 SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX ☎ : 05 49 00 88 89	6 places Du lundi au vendredi de 9h à 18h Pas de transport organisé	

« Bienvenue à la Tour » EHPAD La Tour de Vigena	2 rue des clos 86100 SENILLE ☎ : 05 49 23 66 00	6 places Du lundi au vendredi de 9h à 18h Pas de transport organisé
EHPAD La Brunetterie	1 Chemin de la brunetterie 86800 SEVRES -ANXAUMONT ☎ 05 49 56 50 14	6 places Les lundis, mardis, mercredis et vendredi de 9h30 à 17h Possibilité de transport au cas par cas
EHPAD Résidence La Nougeraie	10 allée de la Nougeraie 86350 USSON DU POITOU ☎ : 05 49 59 57 40	6 places Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h Pas de transport organisé
EHPAD Résidence de La Fontaine	47 rue des trois puits 86380 VENDEUVRE DU POITOU ☎ : 05 49 03 54 70	6 places Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 Transport organisé 20Km autour de Vendevre

Accueils de jour de la Vienne



6.8 Les aides pour l'aidant salarié

Il arrive que l'on soit dans l'obligation de renoncer partiellement ou totalement à son activité professionnelle, afin de faire face aux contraintes imposées par la maladie d'un proche. Différentes solutions existent pour permettre à l'aidant l'arrêt temporaire de son activité.

LE CONGE DE PROCHE AIDANT

Public :

Salariés ayant 1 an d'ancienneté dans leur entreprise.

Objet :

Le bénéficiaire du congé de proche aidant est ouvert pour s'occuper d'une personne handicapée ou en perte d'autonomie avec laquelle le salarié réside ou entretient des liens étroits et stables sans qu'ils soient liés par un lien de parenté.

Le congé peut également être demandé en cas de cessation de l'hébergement en établissement de la personne aidée.

Durée :

Période de 3 mois renouvelable jusqu'à un an maximum pour l'ensemble de la carrière.
(sauf convention ou accord d'entreprise plus favorable).

Modalités de mise en œuvre :

Le congé peut être fractionné, et le salarié peut cesser totalement son activité ou travailler à temps partiel. En cas de fractionnement, la durée minimale de chaque période de congé est d'une journée.

La demande de congé doit être formulée au moins un mois à l'avance sauf en cas d'urgence, la demande de renouvellement au moins quinze jours avant la fin de la période de congé en cours.

Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur et il n'existe pas non plus d'allocation permettant de compenser la perte de revenu.

La personne peut bénéficier du congé de proche aidant et être employée par la personne aidée lorsque celle-ci perçoit l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Plus de renseignements :

www.service-public.fr

LE CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE

Public :

personne salariée ou fonctionnaire (sauf exception).

Objet :

Il permet à un ascendant, descendant, conjoint, frère, sœur ou personne qui partage le domicile (concubin, époux...) ou encore "personne de confiance" d'un proche dont le pronostic vital est en jeu, de prétendre au congé de solidarité familiale afin de lui permettre d'accompagner la personne malade.

Durée :

Période de trois mois.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite à l'employeur par lettre recommandée au moins 15 jours avant la date de cessation d'activité, accompagnée d'un certificat médical du médecin du proche malade.

Les droits à l'assurance maladie seront poursuivis pendant la durée du congé.

Il est possible de négocier la transformation du congé en travail à temps partiel.

Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur mais il ouvre droit à l'allocation d'accompagnement d'une personne en fin de vie, versée par l'assurance maladie.

L'AMENAGEMENT DES HORAIRES OU DU TEMPS DE TRAVAIL

Objet :

Si la personne est aidant familial ou proche d'une personne en situation de handicap, elle peut bénéficier d'aménagement d'horaires individualisés ou d'une réduction du temps de travail propres à faciliter l'accompagnement de cette personne.

Modalités de mise en œuvre :

Sont reconnues en situation de handicap, les personnes bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, d'une pension d'invalidité, d'une carte d'invalidité, de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Ces deux dispositions nécessitent l'accord de l'employeur.

L'ALLOCATION JOURNALIERE D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE EN FIN DE VIE

Public :

La personne est un ascendant, un descendant, un frère, une sœur, une personne de confiance ou partage le même domicile que la personne malade.

Cette allocation peut être répartie entre plusieurs membres de la famille qui souhaitent en faire la demande.

Objet :

Si la personne bénéficie du congé de solidarité familiale ou travaille et souhaite cesser ou réduire son activité professionnelle (travailleur non salarié, exploitant agricole, profession libérale, etc.) ou encore la personne est demandeur d'emploi indemnisé, cette allocation permet à la personne d'être dédommée.

Durée :

Cette allocation est accordée pour une durée maximale de 21 jours à temps plein (ou 42 jours à mi-temps) pour accompagner à domicile un proche en fin de vie.

Modalités de mise en œuvre :

La personne doit s'adresser à sa caisse d'assurance maladie : Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Régime Social des Indépendants (RSI), régimes spéciaux.

Dans certains cas, la personne malade peut salarier un proche : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) permet de rémunérer un proche, hormis le conjoint, le concubin ou dans le cadre d'un PACS. Renseignements auprès de son Conseil Départemental.

La Prestation de Compensation du Handicap permet de salarier un proche, hormis le conjoint, le concubin ou dans le cadre d'un PACS, et de dédommager tout membre de la famille. Renseignements auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).



6.9 Le répit d'urgence pour les aidants proposé par le CASA

L'accompagnement (choisi ou contraint), de personnes handicapées, atteintes de maladies chroniques, dégénératives ou de pathologies du vieillissement, entraîne de nombreuses difficultés pour les aidants familiaux : manque de soutien extérieur, isolement et perte de lien social, permanence de l'accompagnement au quotidien (24h/24h), épuisement physique et psychique, nécessité absolue d'un temps de répit. Ces divers constats ont conduit le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA) à proposer un « Répit d'urgence pour les aidants ».

Objectif :

Aide immédiate dans l'urgence quel que soit l'âge de l'aidant et quel que soit le handicap ou la pathologie de la personne aidée. Proposition de réponse rapide dans l'attente de la mise en place de solutions plus traditionnelles.

Modalités du service :

- Evènement familial imprévu
- Hospitalisation non programmée de l'aidant
- Etat de fatigue et besoin urgent de répit
- Toutes autres situations réclamant un temps pour souffler.

Un numéro de téléphone dédié permet de joindre la coordinatrice de 8h à 22h : 06 11 94 34 62 (saufs cas très exceptionnels).

Les partenaires (ADMR, UNA, etc.) fournissent la prestation au domicile de la personne aidée.

Conditions (ou modalités) financières :

Proposition d'un quota de 3 à 6 heures pour lequel l'aidant ne paiera que 10% du prix réel de la prestation de présence à domicile, soit 2,50€ par heure.

Au-delà, et dans l'attente d'un relais ou d'une orientation (accueil de jour, accueil temporaire ou solution à domicile), l'aide peut perdurer mais reste à la charge de l'aidant, soit 22€ par heure.

Lieux d'intervention :

Châtelleraut et Pays Montmorillonnais.

A QUI S'ADRESSER ?

**Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants
Poitou-Charentes**

☎ : 05 45 32 43 17 (bureau)

☎ : 06 11 94 34 62 (urgences)

7. Solutions d'accueil et d'hébergement

7.1 Les hébergements non médicalisés

7.1.1 Les résidences autonomie

Public :

Personnes valides ou semi-valides de plus de 60 ans à l'entrée dans l'établissement.

Objectif :

Les résidences autonomie proposent des appartements ou maisonnettes (du studio au F3) pour les personnes de plus de 60 ans. Ces structures permettent aux personnes âgées de prendre leurs repas de manière collective si elles le souhaitent, principalement le midi, et de partager ensemble des activités proposées par l'établissement.

Modalités financières :

Les personnes hébergées dans une RA peuvent bénéficier de l'APA selon les règles de l'APA à domicile ou des aides de leurs caisses de retraite.

Elles peuvent également obtenir une Aide Personnalisée au Logement (APL) selon leurs ressources.

Prestations proposées :

- la présence constante d'un personnel formé : gardien, personnel d'animation... (selons les services proposés par les résidences)
- la conservation de liens sociaux par des contacts réguliers avec le personnel et les autres résidents dans les parties communes et les moments de convivialité.
- Un domicile personnel fermé à clé.

La personne âgée doit assurer l'entretien de son logement par elle-même ou en faisant appel à un service de son choix.

Coordonnées	Foyer-restaurant	Nombre d'appartements	Tarif
Résidence autonomie MARPA 1 rue Freistoff 86210 ARCHIGNY ☎ : 05 49 85 11 18	<i>Oui</i>	20	
Résidence Geneviève Pénicault 28 rue Geneviève Pénicault 86460 AVAILLES LIMOUZINE ☎ : 05 49 48 50 62	<i>oui</i>	38 + 10 pavillons	
Résidence autonomie MAFPA 2 rue de l'Eglise 86190 AYRON ☎ : 05 49 60 81 12 mafpa-ayron@departement86.fr	<i>Oui</i> <i>Matin, midi et soir</i>	18 4 logements habilités Aide sociale	
Résidence de la Tour 20 route de Chatain 86250 CHARROUX ☎ : 05 49 87 60 01	<i>oui</i>	39	

Résidence		
Les Renardières		
2 rue de Bougainville	<i>oui</i>	78
86100 CHATELLERAULT		dont 1 accueil temporaire
☎ : 05 49 21 48 80		
Résidence Tivoli		
1 rue Janine Milet	<i>oui</i>	84
86100 CHATELLERAULT		dont 4 accueils temporaires
☎ : 05 49 21 01 35		
Maisonnées de Quartier		
Résidence Avaucourt		
12/14 rue M. Coubrat	<i>oui</i>	25
86100 CHATELLERAULT		dont 2 accueils temporaires
☎ : 05 49 02 89 76		
Maisonnées de Quartier - Résidence		
Beauchene		
27/29 rue Berthelot	<i>oui</i>	25
86100 CHATELLERAULT		dont 2 accueils temporaires
☎ : 05 49 21 01 79		
Résidence Les bons enfants		
Route de Civray		
86510 CHAUNAY	<i>oui</i>	46
☎ : 05 49 59 26 68		
Résidence du Moulin		
1, route Moulin	<i>oui</i>	25
86170 CHERVES		
☎ : 05 49 51 08 51		
Résidence Coudrais		
2 rue Yvonne Buisson	<i>oui</i>	52
86400 CIVRAY		
☎ : 05 49 87 14 68		
Résidence du Champ du Chail		
Rue Morliane	<i>oui</i>	8
86700 COUHE		
☎ : 05 49 59 27 50		
Résidence Le Floréal		
39 rue Ludovic Goulier	<i>oui</i>	44
86220 DANGE ST ROMAIN		
☎ : 05 49 86 31 60		
Résidence de Gençay		
1 cité de la Roche	<i>oui</i>	31
86160 GENCAY		
☎ : 05 49 59 32 26		
Résidence les Grands Chênes		
15 avenue Lussac	<i>oui</i>	37
86150 L'ISLE JOURDAIN		
☎ : 05 49 48 71 61		
Résidence l'Age d'Or		
12 rue St Exupéry	<i>oui</i>	47
86140 LENCLOITRE		dont 2 accueils temporaires
☎ : 05 49 90 83 29		
Résidence des Trois Moutiers		
4 rue Tonnelliers	<i>oui</i>	26
86120 LES TROIS MOUTIERS		
☎ : 05 49 22 30 12		

Résidence de Loudun 8 rue des Capucins 86200 LOUDUN ☎ : 05 49 98 07 21	<i>non</i>	40
Résidence du Val de Vonne 86600 LUSIGNAN ☎ : 05 49 43 69 14	<i>oui</i>	29 dont 1 accueil temporaire
Résidence La Noiseraie 8 allée de la Noiseraie 86320 LUSSAC LES CHATEAUX ☎ : 05 49 84 90 95	<i>oui</i>	48
Résidence L'Oasis 3 rue Château Gaillard 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 91 28 55	<i>oui</i>	45
Résidence Elsa Triolet et Louis Aragon 25 rue Elsa Triolet 86530 NAINTRE ☎ : 05 49 90 04 06	<i>oui</i>	60 dont 1 accueil temporaire
Résidence Marie-Louise Troubat 18 rue de la Vallée Monnaie 86000 POITIERS ☎ : 05 49 37 25 81 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	<i>oui</i>	70 dont 1 accueil temporaire
Résidence Edith Augustin 4 rue Hubert Latham 86000 POITIERS ☎ : 05 49 58 39 61 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	<i>oui</i>	73 dont 1 accueil temporaire
Résidence Les Feuillants 1 voie André Malraux 86000 POITIERS ☎ : 05 49 55 32 56	<i>Oui</i>	5 appartements
Résidence MarieNoel 38 rue J. Valade 86000 POITIERS ☎ : 05 49 58 02 26 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	<i>oui</i>	69 dont 2 accueils temporaires
Résidence René Crozet 8 avenue G. Pompidou 86000 POITIERS ☎ : 05 49 47 76 62 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	<i>oui</i>	59 Dont 1 accueil temporaire
Résidence L'Impériale 2 rue Cha Thomassou 86460 PRESSAC ☎ : 05 49 48 51 16	<i>non</i>	12
Résidence La Rose d'Or 1 rue Romaine 86480 ROUILLE ☎ : 05 49 53 25 46	<i>oui</i>	20
Résidence « Maisounnaie » 4 rue du 8 mai 1945 86600 SAINT SAUVANT ☎ : 05 49 57 08 07 saint-sauvant-ccas@cg86.fr	<i>Oui</i> <i>Matin, midi et soir</i>	18 dont 1 d'urgence

Résidence Les rives de la gartempe

3 rue de la Traverse

86310 SAINT SAVIN

☎ : 05 49 48 00 46

non

15

Maisonnée St Martin

7 rue Pontoise

86230 SAINT GERVAIS LES TROIS

CLOCHERS

☎ : 05 49 23 23 62

Oui

20

dont 1 accueil temporaire
2 logements habilités Aide sociale**Résidence du Tilleul**

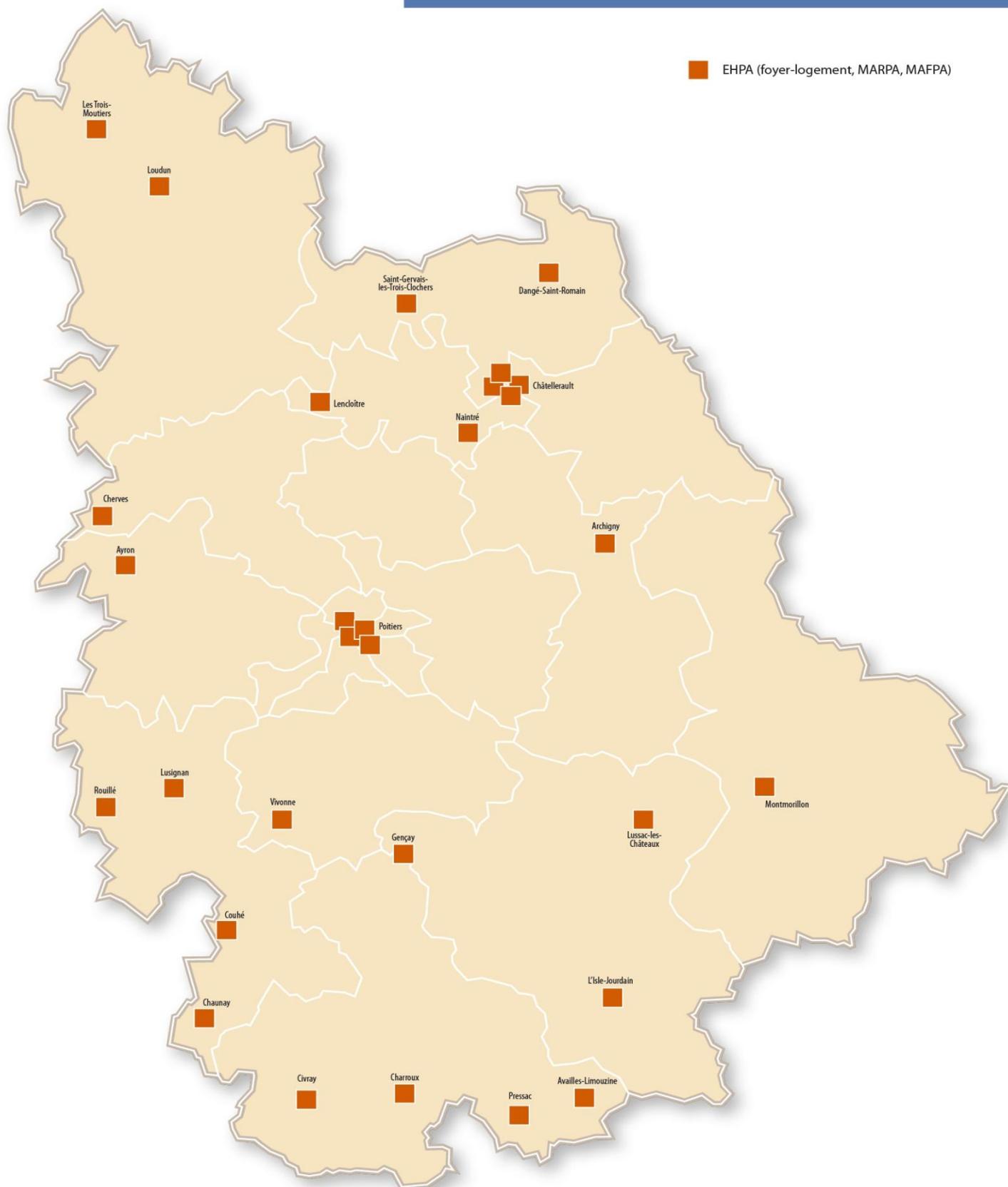
86160 SOMMIERES-DU-CLAIN

☎ : 05 49 87 60 17

oui

20

EHPA de la Vienne



7.1.2 Les résidences services

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus.

Objectif :

Proposer des appartements fonctionnels adaptés aux personnes âgées avec des services sur place (coiffeur, etc...). La résidence services n'est pas un établissement médicalisé.

Modalités financières :

Les personnes hébergées dans une résidence services peuvent bénéficier de l'APA selon les règles de l'APA à domicile ou des aides de leurs caisses de retraite.

Elles peuvent également obtenir une Aide Personnalisée au Logement (APL) selon leurs ressources.

Prestations proposées :

Ces logements sont souvent destinés à la vente et à la location, il est possible d'y vivre en ayant le choix de bénéficier du statut de locataire ou de propriétaire.

On peut y résider pour des séjours temporaires. Elles sont le plus souvent implantées à proximité des centres villes, des transports afin de rompre l'isolement.

Coordonnées	Prestations proposées	Nombre d'appartements	Tarif
ORPEA - Les Jardins de Salomé 18 rue St Exupéry 86240 FONTAINE LE COMTE ☎ 05 49 03 15 00			
Résidence Carnot 90 rue Carnot 86000 POITIERS ☎ 05 49 60 08 30			
Résidence Domitys « La clef des champs » 22 Boulevard St Just 86000 POITIERS ☎ 05 49 31 01 00			
Le Château de l'Hermitage 47 rue de l'Ermitage 86280 SAINT BENOIT ☎ 05 49 55 46 55			

7.1.3 Les logements adaptés Sérénides

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus.

Objectif :

Proposer des maisons fonctionnelles adaptées aux personnes âgées.

Prestations proposées :

Les logements sont construits à proximité des centres-bourgs avec des commerces et des services. Ils sont adaptés aux personnes âgées et sont inscrits dans la cité, permettant une mixité inter-générationnelle.

Les logements sont de plain pied, avec des seuils extra-plats pour permettre le passage de fauteuils. La salle d'eau est adaptée et fonctionnelle.

Modalités d'organisation :

Le promoteur immobilier Ermès a mis au point ce concept Sérénides sur le département. Les maisons ont ensuite été achetées par les mairies qui en assurent désormais la gestion.

Lieux d'implantation :

Coussay-les-Bois (5 maisons)
La Chapelle-Viviers (6 maisons)
Jaunay-Clan (16 maisons)
Mignaloux-Beauvoir (8 maisons)
Migné-Auxances (10 maisons)
Moncontour (3 maisons)
Neuville de Poitou (4 maisons)
Pleumartin (5 maisons)
Saint-Georges-les-Baillargeaux (11 maisons)
Voulon (2 maisons)
Vouneuil-sous-Biard (13 maisons)

A QUI S'ADRESSER ?

A chaque mairie qui gère directement les maisons Sérénides

7.2 Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Public :

Les personnes de plus de 60 ans qui sont en perte d'autonomie.

Le département de la Vienne accorde des dérogations pour l'admission des personnes dépendantes de moins de 60 ans en EHPAD.

Admission :

Un dossier d'admission doit être complété à l'aide d'un formulaire unique pour tous établissements (cerfa n°14732). Les demandes peuvent être réalisées grâce à l'outil Via Trajectoire qui permet de faire une seule demande pour plusieurs établissements sélectionnés :

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Modalités financières :

Les résidents d'un EHPAD peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée au Logement (APL).

Le résident peut percevoir l'APA pour couvrir le tarif dépendance de l'établissement. Le montant de l'APA en établissement varie de celui à domicile : il ne faut donc pas transposer le montant perçu à domicile en déduction du coût de l'hébergement en EHPAD.

L'APA est très souvent versée directement à l'établissement, il ne faut donc pas le déduire du tarif affiché par l'établissement.

Lorsque la personne n'a pas de ressources suffisantes pour assumer le coût de l'établissement, et que l'apport des obligés alimentaires n'est pas suffisant, la personne âgée peut bénéficier du tarif d'aide sociale (régé par le Code d'Action Sociale et des Familles et du Règlement Départemental d'Aide Sociale).

Certains EHPAD ne sont pas habilités à recevoir des bénéficiaires d'aide sociale. Il est donc utile, en amont, de se renseigner auprès de l'établissement de son choix.

Le financement de la partie hébergement peut bénéficier d'une déduction fiscale de 50%.

Prestations proposées :

- un hébergement en chambre individuelle ou collective
- un service restauration, blanchisserie
- des activités de loisirs
- une aide à la vie quotidienne assurée par des agents de service dont la présence est assurée 24h/24h
- une surveillance médicale, des soins assurés en continu notamment par des infirmiers, des aides-soignants et aides médico-psychologiques...

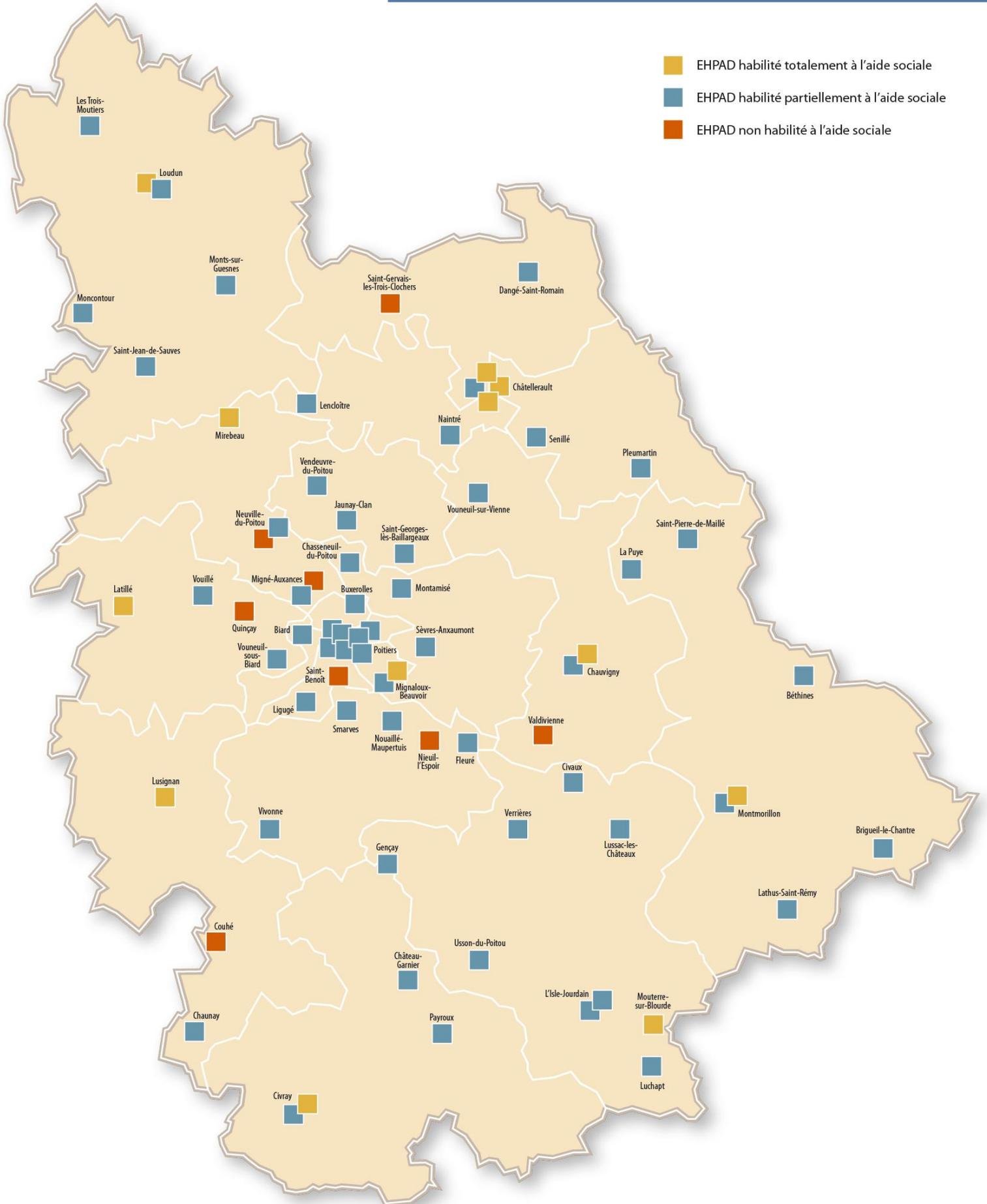
Les établissements sont tenus d'avoir un médecin coordinateur qui a notamment pour mission de valider l'entrée des personnes dans l'établissement et d'établir leur projet de soins.

Les EHPAD peuvent conventionner avec la Fédération de géronto-psychiatrie afin que des infirmiers psychiatriques assurent des permanences dans l'établissement.

Modalités d'hébergement proposées selon les établissements :

- hébergement permanent
- hébergement temporaire
- hébergement d'urgence
- accueil de jour
- accueil en Unité de vie Protégée (UVP)
- accueil en Pôle d'activité et de Soins Adaptés (PASA).

EHPAD de la Vienne



Etablissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
Canton de Chasseneuil			
EHPAD La clairière aux chênes Le Bourg 86360 CHASSENEUIL DU POITOU ☎ 05 49 62 35 00	Hébergement permanent : 64 Hébergement temporaire : 2 UVP : 13 AJ : 6	8	
EHPAD Les Tamisiers Rue des Tamisiers 86360 MONTAMISE ☎ 05 49 42 31 00	Hébergement permanent : 45 Hébergement temporaire : 1 UVP : 6 PASA : 12	8	
EHPAD La Brunetterie Chemin de la brunetterie 86800 SEVRES ANXAUMONT ☎ 05 49 56 50 14	Hébergement permanent : 68 Hébergement temporaire : 2 Accueil de jour : 6 UVP : 10 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire Conventionné avec la Fédération de géronto-psychiatrie</i>	80	
Canton de Châtelleraut			
EHPAD Le Village Groupe Hospitalier Nord Vienne 86100 CHATELLERAULT ☎ 05 49 02 21 72	Hébergement permanent : 216 Hébergement temporaire : 1 UVP : 28	245	
EHPAD Les Tilleuls Route de Pleumartin 86100 CHATELLERAULT ☎ 05 49 02 30 00	Hébergement permanent : 84 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i>	5	
EHPAD Les Tounesols 32 Rue Ludovic Goulier 86220 DANGE SAINT-ROMAIN ☎ 05 49 93 96 80	Hébergement permanent : 24 UVP : 10	4	
EHPAD Le Pontreau St Lucien 10 bis rue St Exupéry 86140 LENCLOITRE ☎ 05 49 90 74 94	Hébergement permanent : 45 Hébergement temporaire : 2 UVP : 8 <i>Conventionné avec la Fédération de géronto-psychiatrie</i>	5	
EHPAD Louis Aragon 25 Rue Elsa Triolet 86530 NAINTRE ☎ 05 49 90 04 06	Hébergement permanent : 33 Hébergement temporaire : 4 UVP : 8 <i>Conventionné avec la Fédération de géronto-psychiatrie</i>	4	
EHPAD Les rousselières 27 avenue des acacias 86450 PLEUMARTIN ☎ 05 49 86 51 99	Hébergement permanent : 40 Hébergement temporaire : 3 UVP : 12	8	
EHPAD La Tour de Vigenna 2 rue des clos 86100 SENILLE ☎ 05 49 23 66 00	Hébergement permanent : 43 Accueil de jour : 6 Hébergement temporaire : 3 UVP : 12	5	
EHPAD L'écheneau Route de Jaulnay 86230 ST GERVAIS LES 3 CLOCHERS ☎ 05 49 86 60 60	Hébergement permanent : 57	Aucune	

Etablissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
Canton de Chauvigny			
EHPAD Les Châtaigniers 14 chemin des chataigniers 86300 CHAUVIGNY ☎ 05 49 42 24 00	Hébergement permanent : 134 Accueil de jour : 6 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i>	134	
EHPAD Emeraudes 9 rue Vassalour 86300 CHAUVIGNY ☎ 05 49 18 08 08	Hébergement permanent : 84 Hébergement temporaire : 5 UVP : 10 <i>Conventionné avec la Fédération de géronto-psychiatrie</i>	10	
EHPAD le Clos Adler Le bourg 86300 VALDIVIENNE ☎ 05 49 56 72 52	Hébergement permanent : 33	Aucune	
EHPAD La pierre Meulière Rue du Pont 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE ☎ 05 49 85 40 00	Hébergement permanent : 45 Hébergement temporaire : 5 UVP : 15	5	
Canton de Civray			
EHPAD La Rêverie Place de l'Eglise 86350 CHATEAU GARNIER ☎ 05 49 87 88 81	Hébergement permanent : 67 Hébergement temporaire : 1 Accueil de Jour : 1 UVP : 12 PASA : 14	8	
EHPAD Les Capucines 16 Avenue Jean Jaurès 86400 CIVRAY ☎ 05 49 87 02 91	Hébergement permanent : 106 UVP : 14 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i> <i>Conventionné avec la Fédération de géronto-psychiatrie</i>	120	
EHPAD Santa Monica La Vallée des bas champs 86400 CIVRAY ☎ 05 49 87 23 23	Hébergement permanent : 47 Hébergement temporaire : 2 UVP : 10	3	
EHPAD Résidence Les Cèdres 8 place du Gén De Gaulle 86350 PAYROUX ☎ 05 49 87 82 18	Hébergement permanent : 60	19	
Canton de Jaunay-Clan			
EHPAD Résidence Gérard Girault 1 rue Marie Laurencin 86130 JAUNAY CLAN ☎ 05 49 52 05 27	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 4 UVP : 10	10	
EHPAD Villa des Varennes 10 allée Renée Allamachère 86130 SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX ☎ 05 49 00 88 89	Hébergement permanent : 55 Hébergement temporaire : 3 Accueil de jour : 6 UVP : 12	6	
EHPAD Résidence de La Fontaine 47 rue des trois puits 86380 VENDEUVRE DU POITOU ☎ 05 49 03 54 70	Hébergement permanent : 41 Hébergement temporaire : 2 Accueil de jour : 6 UVP : 12 <i>Conventionné avec la Fédération de géronto-psychiatrie</i>	6	

Etablissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
Canton de Loudun			
EHPAD hospitalier 3 rue des Visitandines 86200 LOUDUN ☎ 05 49 98 42 31	Hébergement permanent : 40 Hébergement temporaire : 2 UVP : 24 PASA : 14	66	
EHPAD Les portes du Martray 40 bd du 11 novembre 1918 86200 LOUDUN ☎ 05 49 98 09 10	Hébergement permanent : 88	20	
EHPAD Domaine des 3 chemins Rue de la Gruche 86120 LES TROIS MOUTIERS ☎ 05 49 22 40 00	Hébergement permanent : 48 Hébergement temporaire : 2 UVP : 10	2	
EHPAD Résidence du lac 3 rue Bel Air 86330 MONCONTOUR ☎ 05 49 98 41 00	Hébergement permanent : 38 Hébergement temporaire : 2	2	
EHPAD Les Scévolles 1 allée des 4 Tilleuls 86420 MONTS SUR GUESNES ☎ 05 49 22 82 60	Hébergement permanent : 62 Hébergement temporaire : 2 UVP : 25	8	
EHPAD Le Pré Saint Jean 11 bis rue Georges Moreau 86330 SAINT JEAN DE SAUVES ☎ 05 49 89 33 00	Hébergement permanent : 45 Hébergement temporaire : 1 UVP : 15 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire Conventionné avec la Fédération de géronto-psychiatrie</i>	4	
Canton de Lusignan			
EHPAD de Couhé 7 rue des Charrières 86510 CHAUNAY ☎ 05 49 59 04 07	Hébergement permanent : 39 Hébergement temporaire : 1 UVP : 10	10	
EHPAD Le champ du chail Rue de la Morliane 86700 COUHE ☎ 05 49 59 27 50	Hébergement permanent : 73	Aucune	
EHPAD du site de Lusignan 29 route de Chypre 86600 LUSIGNAN ☎ 05 49 89 38 00	Hébergement permanent : 149 Hébergement temporaire : 3 UVP : 12	164	
Canton de Lussac les Châteaux			
EHPAD Pierre Péricard 11 rue de la croche 86320 CIVAUX ☎ 05 49 91 49 36	Héb. permanent : 31 Hébergement temporaire : 4 UVP : 12	5	
EHPAD Rés. Géraud de Pierredon 1 rue de Pierredon 86160 GENCAY ☎ 05 49 59 42 74	Hébergement permanent : 34 Hébergement temporaire : 6 UVP : 28	3	
EHPAD Les grands chênes 15 avenue de Lussac 86150 L'ISLE JOURDAIN ☎ 05 49 48 71 61	Hébergement permanent : 39	2	

Etablissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD Au jardin des alisiers 4 rue Puysebert 86150 L'ISLE JOURDAIN ☎ 05 49 84 02 42	Hébergement permanent : 60 Hébergement temporaire : 2	3	
EHPAD Richelot-Lassé Le Pré de la Maison 86430 LUCHAPT ☎ 05 49 84 37 30	Hébergement permanent : 35 Hébergement temporaire : 1 UVP : 10	26	
EHPAD Bellevue 8 chemin impérial 86320 LUSSAC LES CHATEAUX ☎ 05 49 84 90 80	Hébergement permanent : 65 Hébergement temporaire : 2 PASA : 12	8	
EHPAD La Petite suisse 1 rue de la cure 86430 MOUTERRE SUR BLOURDE ☎ 05 49 48 82 59	Hébergement permanent : 34 UVP : 11	45	
EHPAD Résidence La Nougeraie 10 allée de la Nougeraie 86350 USSON DU POITOU ☎ 05 49 59 57 40	Hébergement permanent : 73 Accueil de jour : 6 Hébergement temporaire : 5 UVP : 22	19	
EHPAD L'orée du Verger Chemin des buis 86410 VERRIERES ☎ 05 49 42 88 76	Hébergement permanent : 36	4	
Canton de Migné-Auxances			
EHPAD Les Fougères 1 allée des Fougères 86440 MIGNE AUXANCES ☎ 05 49 54 49 82	Hébergement permanent : 43 Hébergement temporaire : 2 UVP : 10 <i>Conventionné avec la Fédération de géro-psycho-geriatrie</i>	4	
EHPAD Sainte-Anne Salvert 86440 MIGNE-AUXANCES ☎ 05 49 51 71 36	Hébergement permanent : 10	Aucune	
EHPAD Théodore Arnault 10 rue Condorcet 86110 MIREBEAU ☎ 05 49 50 40 51	Hébergement permanent : 97 Hébergement temporaire : 2 UVP : 23 PASA : 14 <i>Conventionné avec la Fédération de géro-psycho-geriatrie</i>	122	
EHPAD L'Arc en ciel 42 rue Armand Gaillard 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ 05 49 51 21 55	Hébergement permanent : 65 Hébergement temporaire : 2 UVP : 12	60	
EHPAD Les jardins de Charlotte 24 allée des lilas 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ 05 49 36 09 02	Hébergement permanent : 85 Hébergement temporaire : 5 Accueil de jour : 6 UVP : 6	Aucune	
Canton de Montmorillon			
EHPAD Sainte Elisabeth Rue Ste Elisabeth 86310 BETHINES ☎ 05 49 48 03 14	Hébergement permanent : 50	40 places réparties sur 3 EHPAD Ste Elisabeth, St Pierre de Maillé et Bethines	

Etablissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD Le val de Benaize Champs de la Borde Les 4 routes 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE ☎ 05 49 91 70 73	Hébergement permanent : 48 Hébergement temporaire : 4 UVP : 28 Possibilité hébergement d'urgence	12	
EHPAD de Ste Elisabeth 20 rte de Paizay le sec 86260 LA PUYE ☎ 05 49 46 41 23	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 4 UVP : 16 PASA : 14	40 places réparties entre les EHPAD de La Puye, St Pierre de Maillé et Béthines	
EHPAD Résidence Larémy 18 rue du Château 86390 LATHUS ST REMY	Hébergement permanent : 35 Hébergement temporaire : 2 UVP : 12	4	
EHPAD du centre hospitalier de Montmorillon 2 rue Henri Dunan 86500 MONTMORILLON ☎ 05 49 83 83 61	Hébergement permanent : 113 UVP : 20 PASA : 14	133	
EHPAD Résidence d'Or 22 rue d'Ypres 86500 MONTMORILLON ☎ 05 49 84 01 01	Hébergement permanent : 110 UVP : 14 Conventionné avec la Fédération de gériatrie-psychiatrie	20	
EHPAD Saint-André Avenue Louis Raison 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE ☎ 05 49 48 60 29	Hébergement permanent : 56 Hébergement temporaire : 2 UVP : 14	40 places réparties sur EHPAD Ste Elisabeth, St Pierre de Maillé et Bethines	
Canton de Poitiers			
EHPAD Institution de Larnay Rue Charles Chaubier de Larnay 86580 BIARD ☎ 05 49 58 46 99	Hébergement permanent : 55	48	
EHPAD Lumière d'automne 310 Avenue de la liberté 86180 BUXEROLLES ☎ 05 49 46 63 51	Hébergement permanent : 84 Hébergement temporaire : 2	9	
EHPAD Les jardins de Montplaisir 3 chemin de la boutauderie 86240 LIGUGE ☎ 05 49 41 36 86	Hébergement permanent : 67 Hébergement temporaire : 1 UVP : 12 PASA : 14	5	
EHPAD Le clos des myosotis 9 allée des myosotis 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR ☎ 05 49 00 04 04	Hébergement permanent : 48 Hébergement temporaire : 4 UVP : 28 AJ : 16 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i>	10	
EHPAD Le petit clos 11 allée des myosotis 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR ☎ 05 49 03 20 84	Hébergement permanent : 40 <i>*Etablissement accueillant uniquement des personnes présentant un handicap psychique et/ou mental</i> Conventionné avec la Fédération de gériatrie-psychiatrie	40	
EHPAD Les Feuillants 9 rue des Feuillants 86000 POITIERS ☎ 05 49 55 32 56	Hébergement permanent : 73 Hébergement temporaire : 3	11	

Etablissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD Grand Maison 36 Rue Théophraste Renaudot 86000 POITIERS ☎ 05 49 41 10 90	Hébergement permanent : 56 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i>	10	
EHPAD Résidence Agapanthe 1 rue George Bizet 86000 POITIERS ☎ 05 49 38 10 51	Hébergement permanent : 86	8	
EHPAD La rose d'Aliénor 18 allée de la providence 86000 POITIERS ☎ 05 49 47 07 21	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 4 UVP : 14	14	
EHPAD Résidence Pasteur 4 rue Joseph Meister 86000 POITIERS ☎ 05 49 39 35 35	Hébergement permanent : 57 Hébergement temporaire : 4 UVP : 28	8	
EHPAD René Crozet 10 Rue Georges Pompidou 86000 POITIERS ☎ 05 49 47 76 62 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	Hébergement permanent : 34	4	
EHPAD Marguerite Le Tillier 10 rue Emile Duclaux 86000 POITIERS ☎ 05 49 00 73 83 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	Hébergement permanent : 77 UVP : 12 Accueil de jour : 10	10	
EHPAD Les jardins de Camille 26 rue du Pré Médard 86280 SAINT-BENOIT ☎ 05 49 62 61 61	Hébergement permanent : 80 <i>Conventionné avec la Fédération de géronto-psychiatrie</i>	Aucune	
Canton de Vivonne			
EHPAD St Thibault 2 rue Galilée 86340 FLEURE ☎ 05 49 89 06 27	Hébergement permanent : 26 Hébergement temporaire : 2 UVP : 10	3	
EHPAD La Genollière 13 rue de la Génollière 86340 NIEUIL L'ESPOIR ☎ 05 49 42 04 03	Hébergement permanent : 69	Aucune	
EHPAD Les grillons 2 rue Lambernau 86340 NOUAILLE MAUPERTUIS ☎ 05 49 46 71 72	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 1 <i>Conventionné avec la Fédération de géronto-psychiatrie</i>	10	
EHPAD Le clos des chênes 2 allée des lumas 86240 SMARVES ☎ 05 49 00 80 00	Hébergement permanent : 55 Hébergement temporaire : 3 UVP : 13 PASA : 14	26	
EHPAD Les Tilleuls Place des tilleuls 86370 VIVONNE ☎ 05 49 43 46 66	Hébergement permanent : 58 Hébergement temporaire : 2 UVP : 12	5	

Etablissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
Canton de Vouneuil sous Biard			
EHPAD Le Logis des Cours 24 route des Cours 86190 BERUGES ☎ 05 49 36 02 15	Hébergement permanent : 60 UVP : 18 Accueil de jour : 6	5	
EHPAD La Cheze d'or 2 bis rue du gymnase 86190 LATILLE ☎ 05 49 54 83 66	Hébergement permanent : 62 <i>Conventionné avec la Fédération de géro-nto-psychiatrie</i>	62	
EHPAD Les jardins d'Eden 13 rue de la duboiserie 86190 QUINCAY ☎ 05 49 39 06 78	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 2	Aucune	
EHPAD Le Belvédère Ste Clotilde 2 rue du moulin neuf 86190 VOUILLE ☎ 05 49 51 82 76	Hébergement permanent : 58 Hébergement temporaire : 2 UVP : 14	5	
EHPAD Le Logis du Val de Boivre 2 rue de gratteloup 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD ☎ 05 49 36 02 15	Hébergement permanent : 99	5	

7.2.1 Les Unités de Vie Protégée (UVP)

Public :

La personne âgée :

- présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée
- désorientée
- déambulante.

Objectif :

Les UVP sont des unités spécialisées au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), destinées aux malades Alzheimer ou apparentés ou personnes désorientées.

Il s'agit d'une modalité spécifique d'hébergement.

Admission :

Pour pouvoir être accueilli, un dossier d'admission en EHPAD doit être rempli. La demande peut être faite grâce à l'outil Via Trajectoire :

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Modalités de mise en oeuvre :

Les UVP sont des lieux de vie collectifs protégés. Les UVP offre une capacité d'hébergement de 12 à 14 résidents.

Ces unités proposent un projet de vie propre avec un lieu défini, du personnel dédié et un projet de soins adapté. Les UVP sont destinées à des personnes avancées dans la maladie.

Ces lieux de vie sont fermés (digicode, jardin clos...), permettant ainsi aux malades de se promener sans risque de sortir de l'établissement. Les repas peuvent être en partie préparés avec les résidents, permettant ainsi un maintien des capacités fonctionnelles et cognitives.

7.2.2 Les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

Public :

Sont accueillis les résidents de l'EHPAD :

- souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement modérés qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents
- provenant des unités d'hébergement de l'EHPAD, dans lesquelles l'évaluation et le bilan des symptômes auront été réalisés.

Objectif :

Le PASA est un lieu de vie particulier adapté dans l'EHPAD, au sein duquel sont organisées et proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques.

Activités proposées :

Les activités proposées peuvent être individuelles ou collectives et concourent :

- au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes (ergothérapie, cuisine, activités physiques, ...)
- au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes (stimulation mémoire, jardinage, ...)
- à la mobilisation des fonctions sensorielles (stimulation, musicothérapie,...)
- - au maintien du lien social des résidents, (repas, art-thérapie,...).

7.3 Les Unités d'Hébergement Renforcé (UHR)

Objectif :

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des malades à travers l'hébergement, des soins et des activités adaptés.

L'unité d'hébergement renforcée (UHR) propose un hébergement jour et nuit. Ces unités peuvent exister au sein d'EHPAD ou d'établissements de santé.

L'UHR accueille des personnes venant du domicile, des services hospitaliers ou d'EHPAD.

Admission :

L'admission en UHR se fait sur orientation du médecin traitant ou du médecin hospitalier.

Activités proposées :

Les activités sociales et thérapeutiques proposées peuvent être individuelles ou collectives qui concourent :

- au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes (ergothérapie, cuisine, activités physiques...)
- au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes (stimulation mémoire, jardinage...)
- à la mobilisation des fonctions sensorielles (stimulation, musicothérapie...)
- au maintien du lien social des patients.

Les activités appellent les compétences d'ergothérapeute, psychomotricien, assistants de soins en gérontologie...

UHR	Coordonnées
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtelleraut	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90
CHU Site de Poitiers	2 rue de la Milétrie 86021 POITIERS Cedex ☎ 05 49 44 40 18

7.4 Les Unités de Soins de Longue Durée (USLD)

Public :

Les personnes de plus de 60 ans qui sont dépendantes, c'est-à-dire en perte d'autonomie (GIR 4 à GIR 1) et qui nécessitent des soins et une surveillance médicale continus.

Objectif :

L'USLD est un service hospitalier destiné à l'hébergement permanent des personnes âgées ayant perdu leur autonomie et dont l'état nécessite une surveillance et des soins médicaux constants.

La vocation de ces établissements est d'accueillir des personnes dépendantes qui nécessitent trop de soins pour être en EHPAD.

Admission :

Les orientations se font sur avis médical.

Modalités financières :

Une demande d'aide sociale peut être déposée en USLD. Toutes les places sont habilitées.

Le résident peut également percevoir l'APA en établissement (perçu par le bénéficiaire lui-même ou directement par l'établissement).

Une personne peut bénéficier de la réduction d'impôt.

Pour en savoir plus : <http://vosdroits.service-public.fr>

Modalités de mise en œuvre :

Ces unités définissent avec et pour chaque personne âgée, un projet de vie dans lequel s'inscrit le projet de soins. Ce dernier est réalisé en vue de préserver et de maintenir l'autonomie de la personne et de favoriser des actions permettant des ouvertures sur le monde extérieur.

Les moyens médicaux de l'USLD sont renforcés par rapport à ceux disponibles en EHPAD.

USLD	Coordonnées
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtelleraut	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Loudun	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90
CHU Site de Poitiers	2 rue de la Milétrie 86021 POITIERS Cedex ☎ : 05 49 44 40 18
CHU Site de Montmorillon	2 rue Henri Dunant 86501 MONTMORILLON ☎ : 05 49 83 83 61
CHU Site de Lusignan	29 route de Chypre 86600 LUSIGNAN ☎ : 05 49 89 38 00

7.5 L'accueil familial

Public :

Des personnes sans lien de parenté proche avec l'accueillant familial :

- âgées de plus de 60 ans
- âgées de moins de 60 ans reconnues comme personnes handicapées (dont le handicap est reconnu par la Commission des Droits et de l'Autonomie).

Objectif :

Les objectifs de l'accueil familial sont les suivants:

- proposer une alternative entre le maintien à domicile et l'entrée en établissement
- garantir la qualité de l'accueil (santé, sécurité physique et morale, bien-être des personnes accueillies) et la compétence des accueillants
- assurer le suivi médico-social des personnes accueillies.

Modalités financières :

Les résidents peuvent prétendre à plusieurs aides individuelles, et selon leur situation personnelle :

- L'Aide Personnalisée au Logement (APL) selon leurs ressources
- L'APA pour les personnes âgées ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les personnes handicapées.

Modalités de mise en œuvre :

L'accueil familial est proposé par des particuliers formés, agréés et suivis par le Conseil Départemental.

La personne accueillie est l'employeur. Lors de l'accueil, un contrat écrit de « gré à gré » est établi en conformité au contrat type national.

Il précise les conditions matérielles et financières de l'accueil, les droits et obligations de chacun ainsi que les modalités de remplacement en cas de congés.

A QUI S'ADRESSER ?

Direction Générale Adjointe des Solidarités

Référente : Mme Blachon

39 rue de Beaulieu

86000 POITIERS

☎ : 05 49 45 90 45

Pour connaître les possibilités d'accueil familial, un annuaire des accueillants familiaux est disponible sur le site du Conseil départemental :

<http://www.lavienne86.fr/237-annuaire-des-accueillants-familiaux.htm>



7.6 Les Maisons d'Accueil Familial (MAF)

Public :

Des personnes âgées valides ou dépendantes et/ou des adultes handicapés.

Objectif :

Le Groupement de Coopération Médico-Social (GCMS) « L'Accueil Familial en Vienne » est un groupement de communes qui a souhaité penser la vieillesse de nos aînés entrant dans une situation de dépendance en leur proposant une solution adaptée à leurs difficultés.

Cinq maisons d'Accueil Familial ont été construites ou rénovées dans cinq communes.

Modalités financières :

L'accueil familial au sein d'une maison familiale se compose d'un tarif de base fixe auquel, en cas de dépendance, s'ajoute un complément variable selon le GIR.

Les résidents peuvent prétendre à plusieurs aides individuelles venant en déduction des tarifs ci-dessus, et selon leur situation personnelle :

- L'Aide Personnalisée au Logement (APL) selon leurs ressources
- L'APA pour les personnes âgées ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les personnes handicapées.

Hébergement proposé :

Les Maisons d'Accueil Familial (MAF) regroupent un accueillant familial et des accueillis âgés ou handicapés, dans un logement composé d'une partie privative pour l'accueillant, d'une pièce de vie commune avec les accueillis, et de chambres privatives pour les accueillis.

L'accueillante familiale principale ou son remplaçant propose :

- Une présence continue 24h sur 24
- Les repas, l'entretien du linge, le ménage
- Les courts déplacements vers les services locaux
- L'accompagnement dans les besoins et/ou les soins particuliers.

MAF	Coordonnées	Organisation
GCMS Accueil Familial en Vienne	☎ 05 49 98 09 62 ✉ : laccueil-familial-en-vienne@departement86.fr	
MAF de Buxeuil (37160)	☎ 02 47 59 72 08	2 maisons d'accueil avec chacune un agrément pour 3 personnes
MAF de Surin (86250)	☎ 05 49 87 10 52	2 maisons d'accueil avec chacune un agrément pour 3 personnes
MAF de La Roche-Rigault (86200)	☎ 05 49 98 15 13	Agrément pour 3 personnes
MAF de Mouterre-Silly (86200)	☎ 05 49 98 09 62	Agrément pour 3 personnes
MAF de Ceaux-en-Loudun (86200)	☎ 05 49 22 52 48	Agrément pour 3 personnes

8. Médiation familiale

Objectif :

La médiation est un processus amiable de résolution des conflits, qui prévoit l'intervention d'un tiers (le médiateur) neutre, impartial et indépendant, dont le rôle est de faciliter la recherche d'une solution en permettant notamment aux parties de renouer le dialogue et de surmonter ainsi leurs différends.

Elle sert à clarifier la situation de chacun, leur faire exprimer leurs sentiments et renouer le dialogue. Le médiateur accompagne les familles dans la recherche de solutions concrètes.

Modalités :

Le médiateur est un professionnel diplômé d'Etat qui intervient dans un cadre précis défini en concertation avec l'ensemble des personnes concernées.

C'est une démarche volontaire à laquelle chacun doit adhérer. Le médiateur travaille sur la base d'entretiens individuels et collectifs. Il est tenu à la confidentialité et ne peut en aucun cas rendre compte du contenu des entretiens (ni même au juge).

Au terme de la médiation, les décisions peuvent être consignées sur un document qui pourra éventuellement être homologuées par un magistrat si cela est souhaité.

Le nouveau projet de vie de la personne âgée qui se dessine avec la perte d'autonomie peut cristalliser des tensions familiales qui existaient déjà ou naissantes entre les enfants ou entre les enfants et les parents : entrée en EHPAD à envisager mais non souhaitée par les parents ou les enfants, aides à mettre en place... La médiation familiale peut aider à trouver des accords acceptables par tous.

Participation financière du bénéficiaire :

Pour les familles, la première rencontre est informative, gratuite et sans engagement.

Une participation financière est ensuite demandée à chacun en fonction de ses ressources et selon le médiateur contacté.

La CAF a agréé 2 services de médiation familiale dans la Vienne : l'association AFCCC (Association Française des Centres de Consultation Conjugale) et le PRISM/ADSEA (Pôle Réparation pénale Investigation Soutien et Médiation / Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte).

L'association AFCCC tient également des permanences au CHU de Poitiers, à l'Espace Informations Seniors, deux fois par mois, pour apporter conseil et informations aux familles le désirant.

A QUI S'ADRESSER ?

AFCCC

33 Avenue Rhin et Danube

86000 POITIERS

☎ : 05 49 01 10 54

PRISM/ADSEA

14 Rue de la Demi Lune

86000 POITIERS

☎ : 05 49 38 38 00

☎ : 05 49 00 26 52



9. Protection des personnes âgées vulnérables

9.1 Les mesures de protection des personnes âgées vulnérables

Objectif :

La maladie, l'avancée en âge peuvent altérer les facultés intellectuelles et/ou physiques d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts.

Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle...) par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts.

Modalités :

La protection doit être la moins contraignante possible, et est en priorité exercée par la famille quand cela est possible. La protection est exercée par un membre de la famille ou par un mandataire judiciaire de protection des majeurs.

La curatelle et la tutelle sont prononcées pour 5 ans maximum et la personne bénéficie d'un délai de recours de 15 jours à réception du jugement avant que la décision ne devienne exécutoire.

La personne âgée et/ou sa famille peuvent demander une main-levée auprès du Tribunal d'Instance. Si les conditions sont favorables, le Juge peut suspendre la mesure de protection.

Le mandataire judiciaire, professionnel, familial ou autre rend compte de sa gestion une fois par an au juge des tutelles.

Missions :

Le mandataire judiciaire représente les intérêts de la personne dans son intégralité et dans toutes ses dimensions.

Il a pour mission d'aider au maintien à domicile de la personne âgée en mettant des aides en place (services ou matériels), aide à la gestion du patrimoine de la personne, la représente pour les actes de la vie civile pour les mesures de protection le prévoyant, peut assister aux rendez-vous médicaux si cela est nécessaire et que la personne en fait la demande...

Le mandataire judiciaire ne peut décider seul de l'entrée en EHPAD de la personne, il doit nécessairement recueillir son accord. En cas de désaccord entre la personne et le mandataire, le juge arbitre.

Participation financière :

Le majeur participe au financement de sa mesure en versant au mandataire une somme déterminée selon un pourcentage de ses revenus.

Les différentes mesures de protection :

➤ La **sauvegarde de justice** permet d'intervenir a posteriori lorsque des actes non conformes aux intérêts des Majeurs Protégés ont été faits durant cette période. Elle ne prive en aucune façon la personne de sa capacité juridique.

➤ Le **mandat spécial** : il peut être demandé dans le cadre de la sauvegarde de justice, s'il y a urgence à agir (ex : paiement d'un loyer : risque d'expulsion, dettes alimentaires...) ou durant le temps de la procédure de curatelle ou de tutelle. Le mandataire ne peut agir que pour des actes d'administration courante, jamais d'actes de disposition (vente, location, succession, baux, placements de fonds).

➤ La **curatelle simple** lorsque la personne à protéger a besoin de conseil, d'aide et/ou d'assistance (mais elle peut passer outre pour des actes de gestion courante). Le majeur protégé agit seul, le curateur intervient en double uniquement pour les actes de disposition (actes mettant en jeu le patrimoine de la personne : vente ou acquisition de biens...).

➤ La **curatelle renforcée** lorsque la personne à protéger est capable de comprendre les actes qui seront faits en ces lieux et places, de donner son avis et de participer activement aux actes de disposition. Le curateur agit pour tous les actes concernant le Majeur Protégé. Celui-ci est consulté et participe aux actes de disposition.

➤ La **tutelle** lorsque la personne à protéger est incapable de gérer ses biens et d'agir dans son intérêt, lorsqu'elle a besoin d'être protégée de son environnement et n'a pas la capacité de se défendre. Le tuteur représente la Majeur Protégé dans tous les actes de la vie courante. Il gère les biens et en « dispose » après accord du Juge des Tutelles. La perte des droits civiques est une exception : elle doit être prononcée expressément par le juge.

Comment demander une mesure de protection ?

La famille et la personne âgée elle-même peuvent demander des renseignements auprès du Greffe du Juge des tutelles concernant la procédure.

Dans tous les cas, le dossier doit comporter :

- le document de requête
- un extrait d'acte de naissance (de - de 3 mois)
- un certificat médical d'expertise (liste des médecins spécialistes établie par le Tribunal de Grande instance).
Le coût de l'expertise médicale s'élève à 160€ à la charge de la personne

La famille et la personne âgée, en cas de difficultés, peut être accompagnée par un professionnel social.

Les autres personnes (voisin, service social d'un établissement ou d'un acteur de la coordination gérontologique...) doivent saisir le Procureur de la République.

La personne sera entendue (sauf avis contraire du médecin expert) par le juge des tutelles ainsi que les membres les plus proches (famille, amis, professionnels...) en fonction de la situation.

En fonction de la situation médico-sociale, le juge désignera un mandataire judiciaire familial ou autre. Dans le cas contraire, il désignera un mandataire judiciaire professionnel privé ou salarié d'une structure.

La liste des mandataires judiciaires privés peut être obtenue auprès de la **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale au 05 49 42 30 00.**

Le Collectif des Associations et Services Tutélaires de la Vienne (CAST86) peut aider les mandataires familiaux dans leurs démarches et les conseiller. Des permanences sont assurées à Châtellerault et Poitiers :

✉ : istf86@udaf86.asso.fr

Structure	Adresse	Téléphone
Association Tutélaire de la Région Centre-Ouest (ATRC)	32 Rue Hilaire Gilbert 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 02 04 ✉ : Atrc86@hotmail.com
Service de gestion des majeurs protégés – Centre Henri Laborit	Centre Henri Laborit 370 avenue jacques cœur CS 10587 - 86021 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 57 ✉ : tutelles@ch-poitiers.fr
Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)	211 Avenue de Paris 86000 POITIERS	☎ : 05 49 43 84 64 ✉ : tutelles@apajh86.com
Association gestionnaire d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (ATI-ATSV)	11 Rue des grottes de Passe-Lourdain 86000 POITIERS	☎ : 05 49 52 64 05 ✉ : siege@ati86.fr
Etablissement Sanitaire et Social d'Observation et de Réadaptation (ESSOR)	Avenue de Northampton 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 25 19 ✉ : mjpm-essor@ch-poitiers.fr
Union Départementale des Associations Familiales de la Vienne (UDAF)	24 Rue de la Garenne 86000 POITIERS	☎ : 05 49 60 69 69 ✉ : institution@udaf86.asso.fr
Association Tutélaire de Gérontologie (ATG)	1 Rue de l'Industrie 86280 SAINT BENOIT	☎ : 05 49 60 28 97 ✉ : atg3@wanadoo.fr

Liste des médecins experts agréés

PSYCHIATRIE

Dr BERTHELOT Luc	15 bis Avenue Foch 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 29 93
Dr BABILLIOT Pierre	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 60 31 68
Dr CHAVAGNAT Jean-Jacques	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 58 13
Dr DAVIGNON Guillaume	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 58 01
Dr DELBREIL Alexia	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 31 94
Dr DELCOUSTAL Michel	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 45 68
Dr DJELLAB Merouane	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 57
Dr GUIBERT Serge	8 bis rue des grandes écoles 86000 POITIERS	☎ : 06 79 72 38 92
Dr HEIT Damien	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 58 01
Dr LAFAYE Nicolas	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 58 01
Dr LEVY-CHAVAGNAT Diane	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 41
Dr PERON Sylvie	CECAT 17 allée de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 38 37 77
Dr REINHARDT Hélène	Psychiatre 29 promenade des cours 86000 POITIERS	☎ : 05 49 03 38 10
Dr SEINE Raymonde	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 58
Dr SENON Jean-Louis	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 35
Dr THOMAS Philippe	Psychiatre EHPAD Les jardins de Cybèle (Poitiers)	☎ : 05 49 39 35 35
Dr WASSOUF Issa	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 57
Dr FALCON Alain	Psychiatre 68 bis rue de Ligugé 86280 SAINT BENOIT	☎ : 05 49 47 38 38

GERIATRIE

Dr BELAZREG Frédéric	EHPAD Lumière d'automne (Buxerolles) EHPAD Les tilleuls (Vivonne)	☎ : 05 49 46 63 51 ☎ : 05 49 43 46 66
FRIDE épouse LEROY Fanny	EHPAD Lumière d'automne (Buxerolles)	☎ : 05 49 46 63 51
Dr CANTIN Thierry	1 rue Madame 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 06 12
Dr HADJ AROUSSI Mohamed	GHNV – site de Châtellerault	☎ : 05 49 02 90 90
Dr MOREAU Francine	GHNV – site de Châtellerault	☎ : 05 49 02 40 71
Dr RABETSIMAMANGA Christiane	GHNV – site de Châtellerault	☎ : 05 49 02 21 72
Dr BIDEAU épouse LIVET Magalie	23 route de Peuron 86300 CHAUVIGNY	☎ : 05 49 46 54 67
Dr DENIS Robert	2 rue de la Mairie 86160 GENCAY	☎ : 05 49 59 46 59
Dr RIGAUX Jean-Christophe	17 place de la mairie 86260 LA PUYE	☎ : 05 49 46 38 71

Dr BERNIT Marie-Noelle	CHU – site de Lusignan (uniquement pour les patients du centre)	☎ : 05 49 89 38 00
Dr BERRE épouse GABORIAU Isabelle	CHU – site de Lusignan (uniquement pour les patients du centre)	☎ : 05 49 89 38 07
Dr POUDEYOU Patrick	48 boulevard Gambetta 86500 MONTMORILLON	☎ : 05 49 91 33 10
Dr ALIX Lionel	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 74
Dr BOUQUET Rolande	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS (uniquement pour les patients du pavillon Cousin)	☎ : 05 49 44 58 42
Dr CORNILLON Catherine	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 43 89
Dr FONTAINE Jean-Yves	18 bis rue Louis Renard 86000 POITIERS	☎ : 05 49 41 13 21
Dr FRESLON Cécile	Clinique St Charles 3 rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 26 26
GAUBERT épouse DELELIS-FANIEN Anne-Sophie	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 43 39
Dr GIRAULT Franck	1 rue Robert Doisneau 86000 POITIERS	☎ : 05 49 37 98 98
Dr LAMY Eric	Polyclinique de Poitiers 1 rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 61 71 68
Dr LORTHOLARY Jacques	109 avenue de la Libération 86000 POITIERS	☎ : 05 49 58 33 77
Dr MAZOYER Alexis	Clinique St Charles 3 rue de la Providence 86000 POITIERS (uniquement pour les patients du centre)	☎ : 05 49 42 26 17
Dr MERLET-CHICOINE Isabelle	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 27
Dr MIGEON-DUBALLET Isabelle	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 43 89
Dr PACCALIN Marc	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 27
Dr POUPET Jean-Yves	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 27
Dr PRADERE Christine	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 27
Dr VALERO Simon	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 27
Dr LOUDIN Christian	12 rue de Loing 86400 SAVIGNE	☎ : 05 49 87 03 86 loudin.christian@wanadoo.fr
Dr RENELIER-BERUGEAU Corinne	4 Rue Maigret 86350 USSON DU POITOU	☎ : 05 49 42 00 22 ☎ : 05 49 43 46 66

NEUROLOGIE

Dr NEAU Jean-Philippe	CHU – site de Poitiers – service de neurologie (uniquement pour les patients du service)	☎ : 05 49 44 38 56
Dr DU BOIGUEHENEUC	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 44

AUTRES

Dr SIGLI Jacques	4 impasse des anciennes écoles 86400 BLANZAY	☎ : 05 49 87 49 87
Dr PASTRE Bruno	Place du Centre 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	☎ : 05 49 62 59 25
Dr LARDEUR Jean-Marc	1 rue Madame 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 06 12
Dr ABOUCHAR Abel	9 rue Saint Romain 86220 DANGE SAINT ROMAIN	☎ : 05 49 20 26 01
Dr BAERT Michel	38 avenue de Leuze 86200 LOUDUN	☎ : 05 49 98 23 70

Dr PASQUIER Christian	8 rue des Châteliers 86000 LUSIGNAN	☎ : 05 49 43 31 45
Dr DELAUBIER Anne	CHU – site de Poitiers – médecine physique et de réadaptation 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 44 54
Dr GUILLOU Claire	CHU –site de Poitiers - Médecine Physique et Réadaptation 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 44 54
Dr IRANI Alice	Clinique Saint Charles - Centre de réadaptation 4 rue de la Providence 86000 POITIERS (uniquement pour les patients du centre)	☎ : 05 49 42 26 26
Dr DABAN Martine	21 rue du Bois du Moulin 86800 SAINT JULIEN L'ARS	☎ : 05 49 56 79 02

Source : Tribunal de Grande Instance de Poitiers – liste établie au 30.12.2016

9.2 Le mandat de protection future

Objectif :

C'est un contrat qui permet d'organiser à l'avance la protection de la personne et de ses biens et de désigner la ou les personnes de son choix (famille, ami, mandataire judiciaire...) qui en seront chargées, pour le jour où son état de santé ne lui permettra plus de le faire lui-même.

Modalités :

Ce mandat peut être établi sous deux formes :

➤ Le mandat sous seing privé :

Il confère au mandataire un pouvoir limité. Celui-ci peut effectuer tous les actes administratifs, gérer les revenus de la personne protégée mais ne pourra pas vendre ou céder un bien immobilier sans l'accord du juge des tutelles.

Ce type de mandat doit être enregistré auprès de la recette des impôts, afin d'éviter toute contestation quant à la date de mise en œuvre.

Il ne prend effet que lorsque l'état de santé de l'intéressé ne lui permet plus d'agir seul. C'est un certificat médical circonstancié qui devra l'attester. Ces justificatifs seront ensuite enregistrés par le greffier du tribunal d'instance et devront être présentés chaque fois que le mandataire agit au nom de la personne protégée.

Un formulaire est téléchargeable sur le site Service-Public.fr

➤ Le mandat notarié :

Il s'agit là d'un acte authentique effectué devant le notaire choisi par l'intéressé.

Contrairement au mandat sous seing privé, il confère au mandataire des pouvoirs plus étendus puisque celui-ci dispose alors d'un pouvoir de gestion, d'administration et de disposition des biens de la personne placée sous protection.

Le mandataire peut réaliser la vente d'un bien. Une donation doit cependant recevoir l'aval du juge des tutelles.

Le notaire a un rôle de surveillance. Chaque année il devra contrôler les comptes fournis par le mandataire ainsi que l'inventaire détaillé du patrimoine.

Si les intérêts semblent lésés, le notaire peut saisir le juge des tutelles. Là encore, le mandat ne prend effet que lorsque le majeur n'est plus en état, médicalement constaté, de gérer ses biens.

Missions :

Il fonctionne comme une procuration qui ne peut prendre effet que lorsque le majeur concerné n'est plus du tout en état de gérer ses biens.

Participation financière :

L'enregistrement du mandat sous seing privé auprès de la caisse des dépôts coûte environ 125€.

Pour le mandat notarié, des frais de notaire sont à prévoir.



9.3 Les directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » : ce sont les volontés, exprimées par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que la personne souhaite ou non, si un jour elle ne peut plus communiquer après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Elles concernent les conditions de sa fin de vie, c'est à dire de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux.

Elles sont valables sans limite de temps mais la personne peut les modifier ou les annuler à tout moment.

Le professionnel de santé doit respecter les volontés exprimées dans les directives anticipées, conformément à la législation en vigueur.

Il est conseillé d'en parler avec son médecin pour qu'il aide dans la démarche ; il pourra expliquer les options possibles. Il est important d'informer les proches de leur existence et de leur lieu de conservation, afin qu'elles soient facilement accessibles.

C'est également l'occasion de désigner la personne de confiance (personne qui parlera en son nom si la personne ne peut plus s'exprimer) : elle sera consultée en premier si elle n'a pas rédigé ses directives anticipées ou si elles se trouvaient difficilement accessibles à ce moment.

Des modèles sont disponibles et téléchargeables sur le site de la Haute Autorité de Santé (HAS).

9.4 La personne de confiance

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance.

Parmi ses missions, elle pourra accompagner la personne dans ses démarches liées à son état de santé et, si un jour elle est hors d'état d'exprimer sa volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra recevoir l'information médicale à sa place et sera son porte-parole.

Elle a un devoir de confidentialité concernant les informations médicales qu'elle a pu recevoir, et les directives anticipées : elle n'a pas le droit de les révéler à d'autres personnes.

La personne de confiance a plusieurs missions :

- lorsque la personne peut exprimer sa volonté, elle a une mission d'accompagnement.
- Lorsque la personne ne peut plus exprimer sa volonté, elle a une mission de référent auprès de l'équipe médicale : elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant les traitements, mais témoignera des souhaits, volontés et convictions de la personne : celle-ci appartient au médecin et la décision sera prise après avis d'un autre médecin et concertation avec l'équipe soignante.

Attention :

- La personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir s'il arrive quelque chose, en cas d'hospitalisation ou de décès ;
- Sa mission ne concerne que la santé.

Toute personne majeure de l'entourage en qui la personne a confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission peut être désignée personne de confiance. Ce peut être le conjoint, un des enfants ou un parent, un ami, un proche, le médecin traitant.

Il est important qu'elle ait bien compris son rôle et donné son accord pour cette mission. Une personne peut refuser d'être personne de confiance.

La désignation doit se faire par écrit : sur papier libre, daté et signé, en précisant ses nom, prénom, coordonnées pour qu'elle soit joignable ou utiliser le formulaire pré-rempli (site de la HAS). Elle doit cosigner le document la désignant.

La personne peut changer d'avis et/ou de personne de confiance à tout moment en le précisant par écrit (ou par oral devant deux témoins qui l'attesteront par écrit). Il est recommandé de prévenir la précédente personne de confiance et les personnes qui détiennent son nom qu'elle n'a plus ce rôle et de détruire le document précédent.

Il est important que les professionnels de santé soient informés du choix de la personne de confiance et aient ses coordonnées dans leur dossier : il est recommandé que ce document soit intégré dans le dossier médical du médecin traitant et/ou celui de l'équipe soignante hospitalière quand il y en a une, et/ou de l'EHPAD ou de tout autre lieu de résidence/d'hébergement (établissement social ou médico-social).

Le nom de la personne de confiance peut être inscrit sur le Dossier Médical Partagé.

Il est important également que les proches soient informés du choix de la personne de confiance et connaissent son nom.

9.5 L'habilitation familiale

L'habilitation familiale est un dispositif mis en place par l'ordonnance n°2015-1288 du 15 octobre 2015 en vue de simplifier les démarches à accomplir par les proches d'une personne hors d'état de manifester sa volonté pour la représenter ou passer des actes en son nom. Elle leur permet ainsi de prendre ces mesures sans avoir à se soumettre au formalisme habituel des mesures de protection judiciaire (tutelle, curatelle...).

L'habilitation peut porter sur :

- Un ou plusieurs des actes que le tuteur a le pouvoir d'accomplir, seul ou avec une autorisation, sur les biens de l'intéressé ;
 - Un ou plusieurs actes relatifs à la personne à protéger.
- La personne désignée doit exercer sa mission gratuitement.

Peuvent faire une demande d'habilitation familiale les ascendants, descendants, frères et sœurs, partenaire d'un pacte civil de solidarité (Pacs) ou concubin du proche en état de vulnérabilité.

Une habilitation familiale ne peut être ordonnée par le juge qu'en cas de nécessité et lorsqu'il ne peut être suffisamment pourvu aux intérêts de la personne par l'application des règles du droit commun de la représentation ou par les stipulations du mandat de protection future conclu par l'intéressé.

La demande d'habilitation familiale doit être adressée au juge des tutelles par l'un des proches mentionnés ci-dessus ou par le Procureur de la République. Celle-ci doit être accompagnée impérativement d'un certificat médical établi par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République. Ce document doit attester que la personne âgée est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération de ses facultés mentales et/ou corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.

Le juge s'assure de l'adhésion des autres proches ou, à défaut, de leur absence d'opposition légitime à la mesure d'habilitation et au choix de la personne habilitée. Il s'assure également que l'habilitation sera conforme aux intérêts patrimoniaux et, le cas échéant, personnels de l'intéressé.

9.6 La consultation des avocats du Barreau de Poitiers

L'Ordre des Avocats au Barreau de Poitiers organise, à l'attention de tous, sans condition de ressources, des consultations gratuites. Ces consultations sont dispensées par les avocats du barreau dans leur cabinet.

Lieu :

A Poitiers, tous les premier et troisième lundis de chaque mois entre 17 heures et 18 heures 30.

A Châtelleraut, tous les premier et troisième jeudis de chaque mois entre 18 heures et 20 heures.

Ces consultations sont exclusivement données sur rendez-vous.

A QUI S'ADRESSER ?

Secrétariat de l'Ordre

☎ : 05 49 88 05 35

Quinze jours seulement à l'avance,

De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

9.7 L'association ALIÔ MALtraiteance des personnes âgées et ou handicapées (ALMA)

ALMA86 est un centre d'écoute et de soutien pour les personnes âgées et personnes handicapées de tout âge, victimes de maltraitance.

Les missions :

- Lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et les adultes handicapées
- Ecouter, soutenir
- Accompagner, conseiller, orienter
- Développer la prévention par l'information, la sensibilisation et la formation.

Qui peut appeler ?

- Personnes âgées ou adultes handicapés, confrontés à une situation de maltraitance, d'isolement ou de souffrance. Les appelants sont écoutés et s'ils le souhaitent, sont orientés vers des services tels que les CCAS, les CLICS, etc.
- Entourage familial social ou professionnels, témoin ou suspectant une situation de maltraitance mais aussi rencontrant des difficultés dans l'accompagnement d'une personne âgée ou en situation de handicap.

A QUI S'ADRESSER ?

ALMA 86

Ligne d'écoute :

☎ : 05 49 52 20 27

Ligne administrative :

☎ : 05 49 43 38 02

✉ : alma86@cassiopea.fr

9.8 Le dispositif Bloctel

Bloctel est une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Cette loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste (à l'exception de certains cas énumérés par la loi). Il est toujours possible d'être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que les appels émanant : de services publics, d'instituts d'études et/ou sondages, d'associations à but non lucratif
- Si le numéro a été communiqué par son propriétaire de manière libre et non équivoque afin d'être rappelé.

Comment s'inscrire sur le site internet BLOCTEL ?

- Accéder au site internet : www.bloctel.gouv.fr
- Remplir le formulaire en indiquant jusqu'à 8 numéros de téléphone fixe ou mobile sur lesquels, la personne ne souhaite plus être contactée
- Dans un délai de 48 heures, un courriel est envoyé contenant un lien. Confirmer la demande d'inscription via le lien. L'inscription est effective dans un délai maximum de 30 jours à compter de la confirmation d'inscription.

S'inscrire sans internet :

L'inscription par courrier est possible, en envoyant sur papier libre les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale, le ou les numéros à inscrire sur la liste d'opposition en précisant un numéro de téléphone de contact en cas de difficultés. Une confirmation est ensuite envoyée par voie postale.

POUR ADRESSER UN COURRIER :

Société Opposetel
Service Bloctel
6 rue Nicolas Siret
10000 TROYES

10. Lien social

10.1 Les Centres Sociaux et Socio-Culturels (CSCS)

Objectif :

Le Centre Social et Socio-Culturel (CSSC) est un foyer d'initiatives portées par les habitants, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un quartier ou d'un territoire, en proposant des animations, activités et services.

CSCS	Adresse	Téléphone
Centre socioculturel d'Ozon	Rue Emile Littré 86 100 Châtellerault	☎ : 05 49 21 23 79
Centre socioculturel des gens du voyage communauté d'agglomération de Châtellerault	1 rue Marcel Coubrat 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 20 42 28
Centre socio-culturel des Minimes	19 Rue des Minimes 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 02 18 50
Maison pour Tous de Châteauneuf	69 rue Creuzé 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 20 00 13
La Barque	23 rue de la Jaulnerie 86 530 Naintré	☎ : 05 49 90 07 87
Centre socio-culturel Maison des projets	48 avenue de la Liberté 86 180 Buxerolles	☎ : 05 49 01 05 89
Centre socio-culturel La Comberie	La Comberie 86440 Migné-Auxances	☎ : 05 49 51 76 22
Centre socio-culturel la Case	4 rue du stade 86190 Vouillé	☎ : 05 49 51 49 92
Ciscérone	45 avenue Maurice Bailly 86 400 Civray	☎ : 05 49 87 91 43
Centres Socio-Culturels des 3 Cités	1 place Léon Jouhaux 86000 Poitiers	☎ : 05 49 01 29 97
Centre Socio-Culturel Poitiers-Ouest	Rond Point La Blaiserie 86000 Poitiers	☎ : 05 49 58 05 52
Centre Socio-Culturel du Toit du Monde	31 rue des Trois Rois 86000 Poitiers	☎ : 05 49 41 13 40
Maison des Trois Quartiers	23/25 rue du Général Sarrail 86000 Poitiers	☎ : 05 49 41 40 33
MCL Le Local	16 rue St Pierre le Puellier BP 228 86006 Poitiers Cedex	☎ : 05 49 62 84 83

10.2 Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC)

Objectif :

Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) sont des associations d'Education Populaire qui travaillent à l'émancipation individuelle et collective de tous.

Elles sont donc ouvertes à tous. Elles offrent à la population, aux jeunes comme aux adultes, en prenant conscience de leurs aptitudes, la possibilité de progresser à tous les âges de la vie.

Ces valeurs se traduisent dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités proposées par l'association, qui prennent la forme d'ateliers ou de stages de pratique artistique, culturelle ou sportive. Ces pratiques visent à permettre l'épanouissement de chacun dans l'intérêt du collectif. Parallèlement aux ateliers, différentes formes d'événements peuvent avoir lieu à la MJC : concerts, spectacles, fêtes conviviales, actions de solidarité... En fonction de leur implantation géographique, urbaine, péri-urbaine, rurales, les MJC sont conduites à intervenir sur des champs variés, auprès de publics différents.

Certaines MJC développent des actions à destination des personnes âgées.

Ainsi la MJC de Montmorillon, au vu du public accueilli rencontrant des difficultés de santé, notamment des personnes âgées, a mis en place depuis 2015 des séances « pauses rythmées » une fois par semaine. Encadré par un animateur BPJEPS « activités physiques adaptées », des séances sont proposées afin de permettre au public une pratique physique régulière. A travers des sorties (balades, marches, visites, exercices de détente et de relaxation), 8 personnes sont accueillis à chaque pauses rythmées. Dans le cadre du conventionnement avec le CNDS, l'objectif est de sensibiliser, par la découverte d'activités les familles en situation de précarité sur l'intérêt d'une pratique d'activités physiques sur la santé, le bien être et de l'estime de soi. Ces activités seront renouvelées en 2016, elles intègrent les bénéficiaires de l'épicerie sociale dans leur parcours de vie.

MJC	Adresse	Téléphone
Maison de la Culture et des Loisirs (MCL) La Roche Posay	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 86270 LA ROCHE POSAY	☎ : 05 49 86 17 11 ✉ : mcllarocheposay@orange.fr
MJC Availles en Châtellerault	Mairie 1 place Descartes 86350 Availles en Châtellerault	☎ : 06 08 45 78 81
MJC Chauvigny	Maison des associations 4 Rue de la Paix 86300 Chauvigny	☎ : 05 49 46 37 22
MJC Centre social Les Renardières	3 rue Antoine de Bougainville 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 21 05 32
MJC Les 400 coups	4 Rue Aimé Raseteau 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 93 37 77
MJC La Trimouille	Mairie de la trimouille 7 place de la mairie 86290 LA TRIMOUILLE	☎ : 05 49 91 60 14
MJC L'Isle Jourdain et Availles	Grand'Rue du Pont 86150 L'Isle Jourdain	☎ : 05 49 48 94 00
CPA de Lathus	La Vouizie 86390 Lathus St Rémy	☎ : 05 49 91 83 30
MJC 21	21 Route de Montmorillon 86320 Lussac les Châteaux	☎ : 05 49 48 39 27
MJC Claude Nougaro	16 Rue des récollets 86501 Montmorillon	☎ : 05 49 91 04 88

MJC Naintré	21 Rue Henri Barbusse 86530 Naintré	☎ : 05 49 23 20 18
MJC Aliénor d'Aquitaine	37 Rue Pierre de Coubertin 86000 Poitiers	☎ : 05 49 44 12 48
MJC La Vigne aux Moines	52 Place de la Libération 86310 Saint Savin	☎ : 09 84 47 17 39
MJC Venduvre	10 Place Georges Compaing 86380 Venduvre du Poitou	☎ : 06 15 30 91 88
MJC Vouzailles	3 rue des Lauriers 86170 Vouzailles	
MJC Jouhet-en-Herbe	Mairie 86500 JOUHET	
Union Enfance-Jeunesse du Mirebalais	5 rue de l'Industrie 86110 MIREBEAU	☎ : 07 71 28 92 27
UPMJC du Pays Montmorillonnais	21 route de Montmorillon BP 21 86320 Lussac-Les-Châteaux	☎ : 06 26 56 55 90

10.3 Les associations pour personnes âgées

Cette partie s'enrichira au fil de temps

10.3.1 L'association CIF-SP

Public :

Personnes âgées de 50 ans et plus vivant à domicile, en EHPAD et en EHPA.

Objectif :

- Promouvoir la vie sociale et culturelle des personnes âgées ;
- Rompre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) ;
- Soutien aux aidants et professionnel
- Créer du lien social "intergénérationnel".

Organisation :

Il est demandé aux usagers :

- De s'inscrire en début de mois ou en fin de semaine pour la semaine à venir
- De prévenir en cas d'absence le plus tôt possible en termes de respect pour l'organisation de l'équipe

Liberté de participation

Possibilité de transport accompagné sur les lieux d'activité.

Participation financière du bénéficiaire :

Pour les collectivités :

- Adhésion : 5€/pers
- Par atelier :
 - 1€ pour une personne non imposable
 - 5€ pour une personne ayant des revenus moyens
 - 8€ pour une personne ayant des revenus élevés

Pour les personnes individuelles

- 1€ pour une personne non imposable
- 5€ pour une personne ayant des revenus moyens.

Composition de l'équipe :

1 coordinateur

Equipe de bénévoles et de services civiques pour réaliser les visites.

Activités proposées :

✓ Les ateliers Cord'âges :

Ouverture prochaine

Allée de la Providence

Quartier de la Gibauderie

86000 POITIERS

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 14h à 17h

✓ L'appart :

Appartement 5

20 rue de la Clouère

Quartier des Couronneries

86000 POITIERS

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 14h à 17h

Autres activités proposées :

- Activités physiques adaptées en partenariat avec la fac de sports
- Atelier cirque en partenariat avec le cirque Octave Singulier
- Dépôt-vente vêtements
- Atelier cuisine
- Marche nordique, mini randonnée
- Atelier jeux et stimulations en partenariat avec la ludothèque
- Cafés littéraires
- Jardinage
- Sorties culturelles (TAP, musées, cinéma, expos, théâtre du Clain...)
- Ateliers chants et musique
- Atelier relaxation et bien-être
- Atelier bricolage
- Atelier ergonomie
- Atelier numérique.

A QUI S'ADRESSER ?

CIF SP

Maison de la Gibauderie – 111 rue de la Gibauderie

86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 07 78 / 05 49 30 66 67

✉ : bienveillance@cif-sp.org



10.3.2 Lire et Faire Lire

Public :

Une des spécificités du programme étant le lien intergénérationnel, le lecteur doit être retraité ou âgé d'au moins 50 ans. Il intervient bénévolement. Le lecteur est gratuitement assuré, lors de son inscription au programme, pour ses interventions et ses déplacements, par l'association nationale Lire et faire lire.

Le lecteur intervient au minimum une fois par semaine en priorité sur le temps périscolaire.

Objectif :

Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives.

Modalités d'intervention :

Des séances de lecture sont organisées en petit groupe, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Participation financière :

Aucune.

Activités proposées :

Il s'agit de lire des histoires aux enfants en petit groupe et de les faire lire à haute voix, dans une démarche de plaisir, découverte, expression orale, communication.

Chaque groupe est de taille restreinte : (2 à 6 enfants).

A QUI S'ADRESSER ?

La Ligue de l'Enseignement de la Vienne

18 rue de la Brouette et du Vinaigrier
BP 187 – 86005 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 38 37 40

www.liretefairelire.org

10.3.3 Association L'Espoir

Public :

Habitants du quartier des 3 cités.

Objectif :

Répondre aux besoins des habitants du quartier des 3 cités à Poitiers.

Modalités d'intervention :

- Ouverture du centre de santé
- Aide administrative : 1er vendredi du mois de 14h30 à 16h dans la résidence intergénérationnelle / 3^{ème} vendredi du mois au centre socioculturel des 3cités (remplir des dossiers, rédiger des courriers, impression et photocopie de documents...)
- Aide matérielle : petits travaux de bricolage, monter les grosses courses...

Participation financière du bénéficiaire :

Adhésion annuelle de 6€.

A QUI S'ADRESSER ?

Association L'Espoir

1 place Léon Jouhaux
Clos Gaultier
86000 POITIERS

☎ : 06 50 84 18 64

✉ : espoir.generation@laposte.net

10.3.4 L'Union Poitevine des Actions pour les Retraités (UPAR)

Public :

Retraités de tous régimes.

Objectif :

L'association souhaite proposer des activités variées aux retraités du département : culturelles, sportives, artistiques, des voyages, des sorties,... afin de proposer des occupations selon les goûts de chacun et de nouer des relations amicales.

Participation financière du bénéficiaire :

Adhésion nécessaire à l'association :

- Personne seule : 27€ pour Poitiers/ 32€ hors Poitiers
- Couple : 41€ pour Poitiers / 45€ hors Poitiers

Des activités gratuites sont proposées et d'autres sont payantes car encadrées par des professionnels.

A QUI S'ADRESSER ?

UPAR

32 rue de Blossac

86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 13 92

www.upar.fr

10.3.5 La Fédération des Associations des Conjoints Survivants et parents d'orphelins (FAVEC)

Public :

Veuves, veufs, orphelins sans critère d'âge.

Objectif :

Accueillir, écouter, informer, accompagner les veuves, veufs, orphelins et défendre leurs droits. Proposer des activités pour maintenir le lien social.

Activités proposées :

- Accueil et écoute avec un bénévole
- Bilan de la situation familiale et orientation vers les organismes compétents et nécessaires (juge des tutelles, notaire, caisse de retraite...)
- Conseil dans la rédaction des dossiers de pension ou de retraite
- Examen des possibilités d'aides financières et matérielles
- Des loisirs récréatifs : réunions amicales autour d'un repas ou goûter, sortie à thème, voyages...

A QUI S'ADRESSER ?

FAVEC 86

Président : M. Varache

☎ : 05 49 41.01.23 / 06.19.01.01.21

✉ : varachejeanmarc@yahoo.fr

10.4 Les réseaux de visiteurs bénévoles

Objectif :

Favoriser le lien social des personnes âgées isolées.

10.4.1 Le groupe « Bien vieillir aux Trois Cités »

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus au domicile ou en structures consentante aux visites.

Personnes âgées avec ou sans perte d'autonomie.

Porteur :

Centre socio-culturel des Trois Cités en lien avec 4 partenaires (CCAS de Poitiers via le service de maintien à domicile, le service de soins infirmiers et le foyer-logement Marie-Louise Troubat ; le CODERPA ; le GCS Itinéraire Santé).

Modalités d'intervention :

Alternance d'un binôme de bénévoles pour des visites au domicile ou accompagnement en sortie. Les visites se font principalement 1 fois par semaine ou tous les 15 jours. Les visites durent généralement 1h30 ou au maximum 3h si une sortie est organisée.

Un accompagnement est aussi possible pour des événements collectifs (ex : Fête de quartier, animation et vie de quartier, espace convivial...).

Modalités d'accès :

Les personnes âgées doivent être connues par un des acteurs suivants :

- CCAS de Poitiers (service d'aide à domicile ou SSIAD ou foyer-logement Marie-Louise Troubat)
- Réseau gérontologique de Poitiers- Itinéraire Santé
- la CARSAT
- le centre socio culturel des 3 cités.

Territoire d'intervention :

Quartier des Trois Cités à Poitiers (découpage IRIS)
Quartiers : Les sables, St Cyprien, Grand Maison, Mérigote, La Plaine

Objectifs :

- Aller à la rencontre des personnes grâce à des visites à domicile
- Aider les personnes à sortir
- Aider les personnes à participer à la vie locale sociale et culturelle (résidence intergénérationnelle, centre socio-culturel qui propose 24 activités ouvertes aux seniors dont initiation aux tablettes numériques, concours de jeux sur consoles, temps festifs entre enfants, jeunes mamans et seniors...).

Fonctionnement :

35 bénévoles (dont 1/3 d'étudiants) pour 25 seniors en 2015.

Possibilité de constitution d'un binôme de bénévoles pour une personne âgée.

Formation obligatoire du bénévole avant ou au cours de l'accompagnement.

Le référent du groupe « Bien Vieillir aux trois cités » est à disposition des bénévoles.

Un groupe de partage entre bénévoles est mis en place.

Participation financière :

Aucune.

A QUI S'ADRESSER ?

Coordinateur du Groupe Bien
Vieillir aux 3 Cités

☎ : 05 49 01 29 97

10.4.2 Le réseau de visites conviviales à domicile de Poitiers

Public :

Personnes âgées de 50 ans et plus vivant à domicile, en EHPAD et en EHPA.

Porteur :

Association CIF-SP.

Objectif :

- Promouvoir la vie sociale et culturelle des personnes âgées
- Rompre l'isolement des personnes âgées (MONALISA)
- Soutien aux aidants et professionnel
- Créer du lien social "intergénérationnel".

Organisation :

- Une visite évaluative pour recenser les besoins de la personne : fréquence, jours, heure, activités, choix de l'action : appels téléphoniques, visites conviviales ou les 2
- Rencontre visiteur/visité
- 3 séances d'essais
- Un bilan au bout des 3 séances
- Mise en place du calendrier de visites, signature charte d'engagement visiteurs/visités, bilan cahier au domicile de la personne visitée et envoi d'un bilan après chacun des visites
- Rédaction d'un projet d'animation personnalisé.

Participation financière du bénéficiaire :

- Adhésion : 5€.

Composition de l'équipe :

1 coordinateur

Equipe de bénévoles et de services civiques pour réaliser les visites.

Activités proposées :

- ✓ Visites conviviales à domicile.
- ✓ Appels téléphoniques conviviaux.

Autres activités proposées :

- Pour chacune des visites, un projet d'activité est réalisé avec la personne visitée
- Lecture, jeux de société, cuisine, jardinage, sorties...

A QUI S'ADRESSER ?

CIF SP

Maison de la Gibauderie – 111 rue de la Gibauderie
86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 07 78 / 05 49 30 66 67

✉ : bientraitance@cif-sp.org

10.4.3 La Fondation Claude Pompidou

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus au domicile ou en structures consentante aux visites.

Personnes âgées avec ou sans perte d'autonomie.

Porteur :

Fondation Claude Pompidou - Antenne de Poitiers.

Modalités d'intervention :

Visites conviviales à domicile (personnel ou en structure) Les visites se font 1 fois par semaine au maximum.

La visite est un moment de convivialité, un temps d'échange par grâce au dialogue, à l'écoute, à la conversation, le jeu, la promenade à pieds...

Modalités d'accès :

Orientations réalisées par le GCS Itinéraire Santé.

Territoire d'intervention :

Grand Poitiers.

Objectifs :

Rupture de la solitude avec une vigilance particulière sur l'état de santé et les conditions de vie de la personne.

Favoriser l'écoute de la personne âgée.

Exceptionnellement, possibilité de réaliser des trajets dans la voiture du bénévole pour accompagner à un rdv médical, aller au cimetière...

Fonctionnement :

20 bénévoles pour 20 personnes visitées.

Possibilité de constitution d'un binôme de bénévoles pour une personne âgée.

Formation obligatoire du bénévole avant ou au cours de l'accompagnement.

Le référent du réseau est à disposition des bénévoles.

Un groupe de partage d'expériences entre bénévoles est mis en place.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

A QUI S'ADRESSER ?

Fondation Claude Pompidou

Antenne de Poitiers

58 bis rue Jean Jaurès

86000 POITIERS

☎ : 05.49.60.22.79

✉ : poitiers@fondationclaudepompidou.fr

10.4.4 Le service de visites conviviales à domicile de Romagne

Public :

Ce service s'adresse à toute personne :

- Seule ou en couple
- Agée ou non
- Handicapée
- Isolée géographiquement
- Vivant une situation de solitude relationnelle ou sociale
- Habitant Romagne.

Porteur :

CCAS de Romagne.

Modalités d'intervention :

Visites à domicile de bénévoles.

Les visites se font principalement tous les 15 jours.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Activités proposées :

Moment de convivialité qui est un temps d'échange par :

- Le dialogue, l'écoute, la conversation, le jeu (jeux de société, cartes...)
- La lecture, l'écriture (possibilité de se faire acheminer les livres de la Bibliothèque par le bénévole)
- La promenade à pieds (pas de déplacements en voiture)
- Les activités manuelles, l'échange et le partage de savoirs (en cuisine, couture, broderie, jardinage...).

A QUI S'ADRESSER ?

CIF SP

Maison de la Gibauderie – 111 rue de la Gibauderie
86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 07 78 / 05 49 30 66 67

✉ : bientraitance@cif-sp.org

10.4.5 Le service de visites conviviales à domicile de Valdivienne

Public :

Ce service s'adresse à toute personne :

- Seule ou en couple
- Agée ou non
- Handicapée
- Isolée géographiquement
- Vivant une situation de solitude relationnelle ou sociale
- Habitant Valdivienne.

Porteur :

CCAS de Valdivienne.

Modalités d'intervention :

Visites à domicile de bénévoles.

Les visites se font principalement tous les 15 jours.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Activités proposées :

Moment de convivialité qui est un temps d'échange par :

- Le dialogue, l'écoute, la conversation
- Les jeux (jeux de société, cartes...)
- La lecture (possibilité de se faire acheminer les livres de la Bibliothèque par le bénévole)
- L'écriture
- La promenade à pieds (pas de déplacements en voiture)
- Les activités manuelles, l'échange et le partage de savoirs (couture, broderie, tricot et autres activités)
- Les activités culinaires : échange de recettes, essai de recettes ou confection de gâteaux pour le plaisir de déguster ou partager (mais en aucun cas la réalisation de repas quotidiens).

A QUI S'ADRESSER ?

Service social de la Mairie de Valdivienne

29 route de Lussac

86300 Valdivienne

☎ : 05 49 56 38 38



10.4.6 Le réseau de visites conviviales La P'tite Causerie

Public :

La personne visitée doit être âgée d'au moins 60 ans.

Porteur :

MSA, CLIC Lien de Vie et CLIC Châtelleraudais.

Objectifs :

Rompre l'isolement, lutter contre l'ennui et créer du lien.

Modalités d'intervention :

Visites à domicile de bénévoles. Le rythme et la durée des visites sont définis librement entre le visiteur et l'accueillant en lien avec le référent. Engagement sur un temps donné défini entre les deux parties (minimum 1 an).

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Secteur :

Portes du Poitou, Commune de Thuré, Val de Gartempe et Creuse.

A QUI S'ADRESSER ?

MSA Sèvres-Vienne

☎ : 05 49 43 86 60 – 05 49 43 86 64

CLIC Lien de Vie

☎ : 05 49 93 12 29

CLIC Mutualité

☎ : 05 49 90 30 90

CLIC Châtelleraudais

☎ : 05 49 02 19 45

10.4.7 Le réseau des visiteurs bénévoles Tiss'âges

Porteur :

MSA et CLIC Réseau Gérontologique du Pays Montmorillonnais.

Objectifs :

Pour favoriser les liens sociaux et améliorer la qualité de vie des personnes âgées isolées.

La visite ou l'appel de convivialité est un moment de plaisir partagé. Ils viennent en complément de ce qu'apporte la famille, le voisinage ou les différents services intervenant au domicile (aide à domicile, portage de repas...).

Modalités d'intervention :

Réseau de bénévoles effectuant des visites à domicile et de l'écoute téléphonique. Fréquence des visites définies entre le visiteur et l'accueillant. La durée d'une visite est de 2 heures maximum. La durée d'un appel téléphonique est de 30 minutes maximum.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Secteur :

Pays Montmorillonnais.

A QUI S'ADRESSER ?

MSA Sèvres-Vienne

☎ : 05 49 44 59 02

CLIC Réseau Gérontologique

☎ : 05 49 84 93 20

10.4.8 Le réseau de visiteurs bénévoles l'Instant Convivial

Public :

Personnes âgées isolées.

Porteur :

MSA et Fédération Familles Rurales 86.

Objectifs :

Pour recréer du lien social, partager un moment pour discuter, pratiquer des activités de loisirs (jeux de société, musique, promenade...), échanger des souvenirs, des savoirs, etc.

Modalités d'intervention :

Réseau de visite à domicile. Les bénévoles visitent les personnes qui expriment un sentiment d'isolement et un besoin de lien social.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Secteur :

Pays Civraisien.

A QUI S'ADRESSER ?

L'Instant Convivial

☎ : 07 68 53 79 81

✉ : linstantconvivial86@gmail.com

10.5 Les séjours aidants-aidés

Confère chapitre « 2. Le soutien à domicile » - Partie « 6. Aide au répit de l'aidant » - Sous-partie « 6.4 Les séjours aidants-aidés » p. 185

10.6 Le logement intergénérationnel

10.6.1 L'association Ensemble 2 Générations

L'association, créée en 2006 à Paris, ouvre une antenne sur le département de la Vienne, sur le secteur géographique de Poitiers.

Public :

L'association, d'inspiration chrétienne, est ouverte à tous.

Modalités d'intervention :

L'association met en relation un senior (personne de plus de 60 ans) et un étudiant qui souhaite cohabiter ensemble. 3 formules sont proposées :

- Un logement gratuit : l'étudiant garantit une présence les soirs et les week-ends (1 soir par semaine et 2 week-ends par mois de libres)
- Un logement économique : l'étudiant rend des petits services : courses, jardinage, promenades... tout en assurant une présence régulière. L'étudiant participe aux charges (80€ à 85€ environ)
- Un logement solidaire : l'étudiant apporte un complément de revenus en échange d'une veille passive et de services spontanés (participation aux charges + loyer).

L'association gère la mise en relation du binôme et assure un suivi tout au long de l'année.

Participation financière du bénéficiaire :

Une adhésion annuelle est obligatoire pour l'étudiant (200€) et pour la personne âgée (180€).

A QUI S'ADRESSER ?

Association Ensemble 2 Générations

☎ : 07.83.35.20.08

✉ : poitiers@ensemble2generations.fr

www.ensemble2generations.fr

10.6.2 La résidence intergénérationnelle du Collectif l'Espoir

Public :

Habitants du quartier Les Trois Cités, habitants de l'immeuble René Amand.

Objectif :

Améliorer le lien social et l'échange entre les générations grâce à une résidence intergénérationnelle.

Modalités d'intervention :

Certains logements sont déjà réhabilités. A terme, le programme des Trois-Cités proposera 205 logements allant du T1 au T3 et surtout 60 logements réhabilités en appartements dits « seniors » et 25 appartements pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Il est porté par SIPEA.

Le projet visant le label « Bâtiment Basse Consommation » permettra de diviser les charges par deux, voire trois.

Il offrira au rez-de-chaussée de l'opération, des salles communes destinées aux habitants de l'immeuble, mais aussi à ceux du quartier. Il prévoit l'installation et la mise à disposition de services à la personne et d'un pôle culturel. Un centre de santé est également souhaité par les habitants.

Lieu :

Poitiers (quartier Les Trois Cités).

A QUI S'ADRESSER ?

SIPEA

☎ : 05.49.60.37.00

Centre Socio-culturel des Trois Cités

☎ : 05 49 01 29 97

Collectif l'Espoir (Présidente)

☎ : 05 49 01 10 72

11. Outils de communication et de partage d'information entre professionnels

11.1 L'outil Via Trajectoire

Professionnels concernés :

Professionnels hospitaliers (services de court séjour, SSR, HAD, USP), médecins généralistes, professionnels de la coordination, EHPAD, Résidences autonomie, Mandataires judiciaires.

Objectif :

ViaTrajectoire.fr est un outil d'aide à l'orientation conçu pour identifier rapidement les établissements ou services disposant de toutes les compétences humaines ou techniques requises pour prendre en compte les spécificités de chaque personne concernant :

- Les services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)
- Les services d'Hospitalisation A Domicile (HAD)
- Les Unités de Soins Palliatifs (USP)
- Les Unités de Soins de Longue Durée (USLD)
- Résidence autonomie / EHPAD
- Etablissement pour personne en situation de handicap.

Fonctionnement :

Site internet : www.viatrajectoire.fr

Module sanitaire :

Sur la base d'une recherche multicritères (pathologie, ressources requises, lieu de résidence,...), les services correspondants le mieux aux besoins des personnes sont proposés grâce à un annuaire très détaillé des SSR, HAD et USP.

Module Grand Âge :

L'outil ViaTrajectoire.fr permet de sélectionner les établissements les mieux adaptés aux besoins de la personne (localisation, tarif, prestations...).

Le dossier de demande d'admission est effectué en ligne, en collaboration avec le médecin traitant, puis envoyé de façon sécurisée aux établissements choisis par la personne.

L'utilisation de ViaTrajectoire permet de déposer, rapidement, une demande auprès de plusieurs établissements et de suivre l'avancée des demandes.

Avantages de l'outil :

- Un service public, gratuit, confidentiel et sécurisé
- Un dossier de demande d'admission unique pour chaque module, et dématérialisé
- Une transparence et une fiabilité des demandes,
- Un annuaire exhaustif de toute l'offre de soins d'un territoire
- Une gestion facilitée des listes d'attente pour les établissements et services
- Un observatoire statistique disponible pour chaque établissement utilisateur.

Utilisation :

Il est nécessaire de disposer d'un code d'accès pour utiliser ViaTrajectoire.

Coût :

L'utilisation de ViaTrajectoire est gratuite. L'outil est financé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine.

A QUI S'ADRESSER ?

Coordination ViaTrajectoire 79-86

Mme Sylvie Barrau et Dr Christine Pradère

CHU de Poitiers

Pavillon Auguste RODIN

2 rue de la milétrie

86 021 Poitiers Cedex

☎ : 05.49.44.46.98

✉ : sylvie.barrau@viatrajectoire-na.fr

11.2 L'outil de messagerie sécurisée de santé

« Toute personne prise en charge par un professionnel de santé, un établissement ... a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations le concernant » - Article L.1110-4 du Code de la Santé Publique

Professionnels concernés :

La Messagerie Sécurisée de Santé s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé et des établissements de santé.

Objectif :

Permettre d'échanger avec ses confrères des données de santé des patients par email, rapidement et en toute sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur. Simple, sécurisé et adapté à la pratique professionnelle, c'est la garantie d'échanger en toute confiance.

Un nombre important de structures de santé publiques et privées d'une part et de professionnels de santé libéraux d'autre part échangent via la messagerie sécurisée. Les usages territoriaux et régionaux se multiplient et rendent la messagerie sécurisée incontournable dans le parcours de soins du patient.

Des offres adaptées aux usages

Il existe une solution adaptée à tout professionnel de santé libéral, exerçant seul ou en cabinet.

Plusieurs accès possible à la messagerie sécurisée :

- Via le **webmail** du portail www.esante-poitou-charentes.fr. Une liaison est possible avec votre logiciel métier pour les **résultats de laboratoire**
- A partir d'un **client de messagerie thunderbird** avec la possibilité d'**automatiser certaines tâches** (dépôts fichiers, envoi documents depuis logiciel métier...)
- **Directement dans votre logiciel métier** lorsque celui-ci est compatible.

La messagerie sécurisée est **compatible** avec toutes les messageries professionnelles de santé déjà existantes (Compatible MSSanté et Apicrypt).

Site internet : www.esante-poitou-charentes.fr

5 bonnes raisons de l'adopter :

1. **Recevoir automatiquement certaines données de santé des patients et économiser du temps de réception du courrier papier**, de scan ou de recherche de documents.
2. **Trouver simplement des correspondants dans un annuaire national commun**. Toutes les professions de santé s'y trouvent.
3. **Prévenir, informer ou alerter ses confrères et partenaires**, simplement et naturellement, y compris en mobilité.
4. **Protéger les données des patients et protéger ainsi votre responsabilité professionnelle** : il est possible en cas de litige de retracer les échanges.
5. La messagerie est **gratuite et sans abonnement**.

Activer la messagerie de santé :

Inscription et activation de la Messagerie Sécurisée de Santé sur le site :

<https://echangesetpartage.esante-poitou-charentes.fr>

Quelques minutes suffisent.

Coût :

L'utilisation de la Messagerie Sécurisée est gratuite.

A QUI S'ADRESSER ?

Déploiement et Installation de la MSSanté

Nicolas BARBOT

Chef de projet MSSanté

GCS Esanté Poitou-Charentes

216 avenue du 8 mai 1945

86 000 POITIERS

☎ : 05.49.50.96.54

✉ : nicolas.barbot@esante-poitou-charentes.fr

11.3 Le Dossier Médical Partagé (DMP)

Le DMP favorise la coordination, la qualité et la continuité des soins, et assure un meilleur suivi de la santé du patient.

Professionnels concernés :

Le DMP s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé et aux établissements de santé.

Qu'est-ce que le DMP ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un service de santé public qui facilite le partage des informations médicales entre professionnels de santé.

Il s'agit d'un véritable carnet de santé informatisé de patient, toujours accessible et sécurisé. À part le patient, seuls les professionnels de santé autorisés (médecin, infirmier, pharmacien...) peuvent le consulter.

Que contient le DMP ?

Le DMP permet aux professionnels de santé habilités d'accéder aux informations utiles à la prise en charge et de partager avec d'autres professionnels de santé des informations médicales :

- comptes rendus d'hospitalisation et de consultation,
- résultats d'examens (radios, analyse biologiques...),
- synthèses médicales (dossier de liaison d'urgence en EHPAD...)
- antécédents et allergies
- etc.

Il accompagne le patient tout au long de sa vie.

Comment ouvrir un DMP ?

Le DMP peut être créé lors d'une consultation chez le médecin traitant, ou chez un autre professionnel de santé, ou lors d'une admission dans un établissement de santé.

Le consentement du patient est obligatoire.

Pour se connecter ensuite à son DMP depuis Internet, le patient saisit les identifiants de connexion indiqués sur le document remis lors de la création de son DMP.

Le DMP permet :

1. **D'avoir accès immédiatement aux informations** médicales du patient.
2. **De faciliter le suivi** du patient notamment lorsqu'il souffre d'une maladie chronique ou de longue durée.
3. **De disposer rapidement des informations**, nécessaires à la prise en charge du patient lors d'une hospitalisation, ou en cas d'urgence.
4. **D'éviter de prescrire des examens ou traitements** déjà demandés par des confrères.
5. **D'éviter les interactions** médicamenteuses.
6. **De renforcer la collaboration** ville-hôpital.

Site internet :

www.dmp.gouv.fr

www.esante-poitou-charentes.fr

Coût :

Le DMP est un service public gratuit.

A QUI S'ADRESSER ?

GCS Esanté Poitou-Charentes

Nicolas BARBOT

Chef de projet DMP

216 avenue du 8 mai 1945

86 000 POITIERS

☎ : 05.49.50.96.54

✉ : nicolas.barbot@esante-poitou-charentes.fr

